A/75/7

Nations Unies

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quinzième session
Supplément nº 7

Merci de recycler

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quinzième session
Supplément nº 7

A/75/7*

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021

Nations Unies • New York, 2020

* Nouveau tirage pour raisons techniques (24 novembre 2020).

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 0255-1489

[11 août 2020]

Table des matières

Chapitre		*Page*
	Abréviations	7
	Préface	10
I.	Considérations, observations et recommandations d'ordre général	12
	A. Méthode d'établissement du budget, structure et présentation	18
	B. Ressources demandées	22
	C. Questions relatives aux postes et au personnel	22
	D. Objets de dépense autres que les postes	28
	E. Ressources extrabudgétaires	32
	F. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies	33
	G. Conclusion	34
II.	Recommandations détaillées relatives au projet de budget-programme	45
	Prévisions de dépenses	35
	Titre premier **Politiques, direction et coordination d'ensemble**	35
	Chapitre premier. Politiques, direction et coordination d'ensemble	35
	Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	53
	Titre II **Affaires politiques**	69
	Chapitre 3. Affaires politiques	69
	Chapitre 4. Désarmement	81
	Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	84
	Chapitre 6. Utilisations pacifiques de l'espace	91
	Titre III **Justice internationale et droit international**	107
	Chapitre 7. Cour internationale de Justice	107
	Chapitre 8. Affaires juridiques	111
	Titre IV **Coopération internationale pour le développement**	126
	Chapitre 9. Affaires économiques et sociales	126

Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement 130

Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique 133

Chapitre 12. Commerce et développement 136

Chapitre 13. Centre du commerce international 139

Chapitre 14. Environnement 142

Chapitre 15. Établissements humains 145

Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale 147

Chapitre 17. ONU-Femmes 151

Titre V
Coopération régionale pour le développement 165

Chapitre 18. Développement économique et social en Afrique 165

Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique 174

Chapitre 20. Développement économique en Europe 180

Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes 184

Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale 188

Chapitre 23. Programme ordinaire de coopération technique 193

Titre VI
Droits humains et affaires humanitaires 204

Chapitre 24. Droits humains 204

Chapitre 25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance 209

Chapitre 26. Réfugiés de Palestine 211

Chapitre 27. Aide humanitaire 217

Titre VII
Communication globale 225

Chapitre 28. Communication globale 225

Titre VIII
Services communs d'appui 232

Chapitre 29. Services de gestion et d'appui 232

Sous-chapitre 29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité 233

Sous-chapitre 29B. Département de l'appui opérationnel 241

Sous-chapitre 29C. Bureau de l'informatique et des communications 249

Sous-chapitre 29E. Administration (Genève) 254

Sous-chapitre 29F. Administration (Vienne) 258

Sous-chapitre 29G. Administration (Nairobi) 262

Titre IX
Contrôle interne 272

Chapitre 30. Contrôle interne 272

Titre X
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales 280

Chapitre 31. Activités administratives financées en commun 280

Commission de la fonction publique internationale 281

Corps commun d'inspection 283

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public . . . 285

Chapitre 32. Dépenses spéciales 289

Titre XI
Dépenses d'équipement 294

Chapitre 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien 294

Titre XII
Sûreté et sécurité 308

Chapitre 34. Sûreté et sécurité 308

Titre XIII
Compte pour le développement 318

Chapitre 35. Compte pour le développement 318

Titre XIV
Contributions du personnel 328

Chapitre 36. Contributions du personnel 328

Prévisions de recettes 328

Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel 328

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales 330

Chapitre 3 des recettes. Services à l'intention du public 332

Annexes

I. Ressources demandées, par domaine prioritaire 344

II. Vue d'ensemble des ressources financières et des postes, par titre et chapitre du budget et par source de financement 345

III. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et agents des services généraux et des catégories apparentées : taux de vacance, par chapitre du budget 351

IV. Budget ordinaire : récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2021, par objet de dépense . 355

V. Postes temporaires qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021, par titre du budget 356

VI. Emplois de temporaire par titre et chapitre du budget, au 30 avril 2020 357

VII. Budget ordinaire : récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2021 au titre des voyages du personnel, par chapitre du budget 361

VIII. Ressources en matière de formation (2020-2021) 363

IX. Coopération avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies. 364

X. Documentation relative au projet de budget-programme soumise à l'examen du Comité du programme et de la coordination 367

Abréviations

ACM	Agent(e) des corps de métier
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIFM	Autorité internationale des fonds marins
AL	Agent(e) local(e)
AN	Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national
APNU	Administration postale de l'Organisation des Nations Unies
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASS	Agent(e) des services de sécurité
BINUH	Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIJ	Cour internationale de Justice
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COVID-19	Maladie à coronavirus
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
G(AC)	Agent(e) des services généraux (Autres classes)
G(1eC)	Agent(e) des services généraux (1re classe)
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
ITC	Centre du commerce international

MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SGA	Secrétaire général(e) adjoint(e)
SM	Agent(e) du Service mobile
SSG	Sous-Secrétaire général(e)
TIC	Informatique et communications
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIDIR	Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle
VSG	Vice-Secrétaire général(e)

Préface

1. Les principales fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui sont définies dans la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, sont les suivantes :

a) procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce budget ;

b) donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui sont renvoyées ;

c) examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions ;

d) examiner les rapports des vérificateurs des comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée générale à leur sujet.

Le Comité consultatif fait également rapport sur le financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. En outre, il soumet des rapports sur les budgets administratifs et d'autres questions aux organes directeurs du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP, du HCR (fonds de contributions volontaires), du PNUE (Fonds pour l'environnement), d'ONU-Habitat, de l'UNIDIR, de l'UNITAR, de l'UNU, du PAM, de l'ONUDC, de l'UNRWA, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

2. Aux termes de l'article 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les membres du Comité consultatif, tous de nationalités différentes, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels.

3. Au 9 août 2020, le Comité consultatif se composait des membres suivants :

Abdallah Bachar Bong (Président)
Conrod Hunte (Vice-Président)
Julia Maciel (Vice-Présidente)
Yves Éric Ahoussougbemey
Amjad Al-Kumaim
Makiese Augusto
Pavel Chernikov
Donna-Marie Chiurazzi-Maxfield
Patrick Chuasoto
Udo Fenchel
Olivio Fermin
Ihor Humennyi
Marcel Jullier
Matsunaga Takeshi
Cihan Terzi
Ye Xuenong

4. Le présent rapport regroupe les conclusions et les recommandations auxquelles le Comité consultatif a abouti à partir des propositions faites par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour 2021, lesquelles ont été complétées, dans

la mesure du possible, par les renseignements supplémentaires donnés verbalement ou par écrit par les représentants du Secrétaire général.

Le Président
(*Signé*) Abdallah **Bachar Bong**

Chapitre I

Considérations, observations et recommandations d'ordre général

Contexte et introduction

1. Au cours de son examen du projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6)[1] établi par le Secrétaire général, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu avec le Secrétaire général, ses représentantes et représentants[2] lors de réunions virtuelles et par écrit, entre le 21 mai et le 6 juillet 2020. Le Secrétariat a également fourni au Comité consultatif des renseignements supplémentaires et des éclaircissements sur tous les chapitres du budget avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 6 août 2020.

2. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 72/266 A, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption à titre expérimental d'un budget annuel à compter du budget-programme de 2020, qui se composerait des éléments suivants : a) la partie I : le plan-cadre, dans lequel il serait fait état des priorités à long terme et des objectifs de l'Organisation ; b) la partie II : le plan-programme, dans lequel figureraient une description des programmes et sous-programmes et des informations sur les résultats escomptés ; c) la partie III : les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, par programme et sous-programme. L'Assemblée générale a aussi décidé que les parties I et II lui seraient soumises pour examen par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et que la partie III lui serait soumise, également pour examen, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[3]. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de procéder en 2022, c'est-à-dire à l'issue du premier cycle budgétaire complet, à un examen des modifications qui auraient été apportées au cycle budgétaire, et décidé d'examiner à sa soixante-dix-septième session la mise en œuvre du budget sur une base annuelle, en vue de prendre une décision définitive sur la question.

3. Dans ses résolutions 74/251, 74/262 et 74/264 A à C, l'Assemblée générale a pris des décisions sur les descriptifs de programmes et l'ouverture de crédits pour 2020, et formulé des principes directeurs précis à l'intention du Secrétaire général concernant la présentation du projet de budget-programme pour 2021. Le Secrétaire général fait savoir que les mesures prises pour appliquer ces principes directeurs sont décrites aux paragraphes 40 à 46 de son rapport (A/75/6 (Introduction), par. 3).

4. Il est indiqué que le montant total des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales continue d'être inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme. Comme suite à l'adoption de la résolution 72/266 A et compte tenu de la structure adoptée pour le projet de budget-programme pour 2020, le montant total des ressources nécessaires est calculé à partir des ressources demandées pour chacune des missions, lesquelles font l'objet d'additifs au chapitre 3 du projet de budget-programme (ibid., par. 4). Les observations et recommandations du Comité

---

[1] A/75/6 (Introduction), (Sect. 1 à 15), (Sect. 16 et Corr.1), (Sect. 17 à 26), (Sect. 27 et Corr.1), (Sect. 28 et 29 A à F), (Sect. 29G et Corr.1), (Sect. 30 à 36) et (Income sect. 1 à 3).

[2] Les séances du Comité consultatif portant sur le projet de budget-programme pour 2021 se sont déroulées sous la forme de réunions virtuelles avec le Secrétaire général et ses représentants et par l'intermédiaire d'un échange de questions et réponses écrites.

[3] Dans le cadre du rapport du Secrétaire général intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : procédures et pratiques budgétaires » (A/74/852), le Comité consultatif a reçu un tableau indiquant quels chapitres du projet de budget-programme sont soumis à l'examen du Comité du programme et de la coordination (voir annexe X du présent rapport).

consultatif sur les ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales seront présentées dans un additif au présent rapport.

Vue d'ensemble des ressources

5. Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021 s'élève à 2 987,3 millions de dollars avant actualisation des coûts[4], dont un montant de 706,8 millions de dollars pour les missions politiques spéciales, ce qui représente une diminution nette de 86,5 millions de dollars (2,8 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour 2020 (voir A/75/6 (Introduction), par. 47 et 48). Le Secrétaire général précise que le montant des crédits que l'Assemblée générale a approuvé pour 2020 dans sa résolution 74/264 A à C a servi de base à l'établissement de ressources qui sont demandées pour 2021 (ibid., par. 3).

6. La réduction nette de 106,5 millions de dollars, qui est prévue dans le projet de budget-programme, tient essentiellement au non-renouvellement de crédits ouverts en 2020, ayant trait à des projets de construction pluriannuels (56 584 900 dollars au titre du chapitre 33)[5], aux mandats émanant du Conseil des droits de l'homme (17 128 400 dollars au titre du chapitre 24) et à l'aide humanitaire (9 320 500 dollars) ; elle est compensée en partie par une augmentation des prévisions de dépenses liée à la budgétisation en année pleine de 52 nouveaux postes et de 9 nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) approuvés en 2020 auxquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué. Le projet comprend un montant supplémentaire de 10,7 millions de dollars destiné à financer la suite qui sera donnée à des demandes émanant des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil des droits de l'homme et du Conseil économique et social, à savoir : a) un montant de 2,5 millions de dollars lié à la prestation de services de conférence ; b) un montant de 2,1 millions de dollars lié à l'augmentation du nombre des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ; c) un montant de 2,0 millions de dollars destiné à financer les activités supplémentaires incombant à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ; d) un montant de 1,2 million de dollars pour appuyer les mandats du Conseil des droits de l'homme ; e) un montant de 1,1 million de dollars au titre du système des organes créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme ; f) un montant de 0,5 million au titre du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; g) un montant de 0,3 million de dollars au titre du Bureau des affaires spatiales (ibid., résumé, par. 51 et tableau 7).

7. Le résumé indique aussi que le projet fait apparaître une augmentation d'un montant net de 9,2 millions de dollars au titre des autres changements : a) un montant de 7,0 millions de dollars destiné à financer le renforcement de l'infrastructure numérique ; b) un montant de 3,9 millions de dollars pour couvrir la part des dépenses engagées au titre du progiciel de gestion intégré, qui doit être financée au moyen du

[4] Il convient de noter que sauf indication contraire, tous les chiffres concernant les ressources budgétaires qui figurent dans le présent rapport sont calculés aux taux révisés de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[5] Dépenses afférentes : a) au plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ; b) au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; c) au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP, à Bangkok ; d) à la rénovation du bâtiment nord au siège de la CEPALC, à Santiago ; e) à la rénovation de l'Africa Hall au siège de la CEA. Les ressources destinées à ces projets pour 2021 seront présentées à la partie principale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale dans le cadre des rapports d'étape respectifs.

budget ordinaire, pendant la période de stabilisation qui suivra la mise en service d'Umoja en 2021 ; c) un montant de 1,9 million de dollars aux fins de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication globale ; d) un montant de 1,1 million de dollars pour appuyer la Cour internationale de Justice ; e) un montant de 0,7 million de dollars aux fins de la formation et du perfectionnement du personnel ; f) des réductions nettes de 5,4 millions de dollars en raison de la diminution des besoins opérationnels, y compris la fermeture du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. On trouvera dans le tableau complémentaire 6 de l'introduction au projet de budget-programme pour 2021 un aperçu général des ressources demandées par domaine prioritaire (voir annexe I du présent rapport).

8. Le montant des recettes prévues pour 2021, dont les recettes provenant des contributions du personnel, est estimé à 292,9 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 2,7 millions de dollars (0,9 %) par rapport aux prévisions pour 2020 (295,6 millions de dollars). Cette différence tient à la diminution des recettes prévues au chapitre 2 des recettes (Recettes générales), qui s'explique principalement par la baisse des revenus locatifs, du remboursement de dépenses des années précédentes et des recettes accessoires, et à celle des recettes prévues au chapitre 3 des recettes (Services au public), qui s'explique par la baisse prévue des recettes provenant des activités commerciales, ces diminutions étant partiellement compensées par une augmentation de 0,6 million de dollars au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) (ibid., par. 77 et 78).

9. Au total, 9 947 postes sont proposés pour 2021 au titre des chapitres des dépenses, soit 9 747 postes permanents et 200 postes temporaires, ce qui représente une diminution nette de 25 postes par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour 2020. Les modifications des effectifs proposées comprennent 37 suppressions et 12 créations de postes (ibid., par. 56 et 57). En outre, 65 postes financés au moyen du budget ordinaire sont inscrits au chapitre 3 des recettes.

10. Si le montant total des dépenses engagées en 2021 venait à dépasser le montant approuvé au budget, du fait d'un dépassement des crédits ouverts au titre des postes (variation du taux de vacance, des coûts standard, du taux d'inflation et des taux de change), le Secrétaire général demandera, dans le rapport final sur l'exécution du budget, l'ouverture de crédits supplémentaires en se fondant sur le montant définitif des dépenses, sur le tableau d'effectifs approuvé par l'Assemblée générale et sur les dépenses effectives liées aux postes (ibid., par. 37). **Le Comité consultatif répète que la procédure d'examen du rapport final sur l'exécution du budget manque de clarté et compte que de plus amples explications seront données à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport (A/74/7, par. 43)**.

11. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire en sorte que les programmes et activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience.**

Pandémie de maladie à coronavirus

12. Dans l'introduction du projet de budget-programme pour 2021, le Secrétaire général décrit les répercussions de la COVID-19, en précisant que s'il est fait référence dans le projet de budget-programme à des activités programmatiques menées en riposte à la pandémie de COVID-19, toutes les précisions figureront dans la partie du projet de budget-programme pour 2022 consacrée à l'exécution des programmes en 2020. Il ne sera possible d'évaluer complètement les incidences financières (montant des dépenses par rapport aux ressources approuvées et évolution du montant des ressources proposées) que lorsque la situation aura commencé à se

stabiliser et que l'on pourra vraiment prendre la mesure de l'impact de la COVID-19 (A/75/6 (Introduction), par. 18).

13. Le Secrétaire général donne des informations sur les mesures prises pour aider les gouvernements à répondre aux besoins et à planifier le relèvement, notamment au niveau des commissions régionales, des coordonnateurs résidents, des missions politiques spéciales ainsi que des départements et bureaux du Secrétariat (ibid., par. 5 à 17). Des mesures spécifiques sont également décrites dans les différent chapitres du projet de budget-programme.

14. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que le projet de budget-programme pour 2021 a été finalisé au début de l'épidémie de pandémie de COVID-19 et ne comporte aucune hypothèse budgétaire relative à la pandémie. Le Comité consultatif a également été informé que les restrictions imposées à de nombreuses activités comme suite à la pandémie ont eu des incidences sur la structure des dépenses. Les dépenses au titre des voyages ont été plus faibles, tandis que les fonds engagés au titre des équipements de protection et des produits de nettoyage, de l'appui aux évacuations sanitaires et des équipements et services informatiques étaient susceptibles d'entraîner des dépenses plus élevées.

15. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de communiquer davantage d'informations sur les incidences de la pandémie de COVID-19 dans le prochain projet de budget-programme, notamment sur les enseignements tirés, les meilleures pratiques, les mesures d'efficacité, l'harmonisation et la coopération dans l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que sur les effets de la pandémie sur la stratégie de gestion souple de l'espace de travail et sur les dépenses au titre de l'entretien et de la location des locaux, des voyages, des fournitures et accessoires, du mobilier et du matériel et des autres objets de dépense. Il est d'avis que le travail à distance et la tenue de réunions virtuelles au lieu de réunions en présentiel devraient permettre de réaliser des économies.**

16. **Le Comité consultatif rappelle également que, dans sa résolution 73/346, l'Assemblée générale a insisté sur l'importance que revêt le multilinguisme dans les activités de l'Organisation. Il réaffirme l'importance primordiale que revêt la parité des six langues officielles de l'Organisation (A/74/7, par. I.48) et espère que toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer le respect de l'égalité des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies pendant la pandémie, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service.**

Liquidités

17. Dans son introduction au projet de budget-programme pour 2021, le Secrétaire général donne également des informations sur la situation en matière de liquidités, et précise que les arriérés de contributions ont atteint 711 millions de dollars à la fin de 2019, soit une hausse de 34 % par rapport à 2018. Il indique que les directeurs de programme ont reçu pour instruction de hiérarchiser les activités en fonction des liquidités disponibles, ce qui nuit à l'exécution des mandats (A/75/6 (Introduction), par. 23). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des mesures drastiques ont dû être prises pour faire face à la situation en matière de liquidités, dont la suspension des recrutements au titre du budget ordinaire et la réduction au minimum des dépenses autres que celles afférentes aux postes.

18. S'étant renseigné au sujet des incidences de la COVID-19 et de la situation en matière de liquidités sur le budget-programme, le Comité consultatif a été informé que le montant des dépenses pour les cinq premiers mois de 2020 (1,118 milliard de

dollars) était inférieur au montant moyen des dépenses pour les cinq premiers mois de 2017, 2018 et 2019, respectivement (1,249 milliard de dollars). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur la situation en matière de liquidités et les dépenses seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

19. Le montant total des ressources extrabudgétaires est estimé à 563,5 millions de dollars, soit une augmentation nette de 32,2 millions de dollars par rapport aux prévisions pour 2020. Cette hausse est principalement liée aux ressources demandées au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix aux chapitres 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité), 29B (Département de l'appui opérationnel) et 30 (Contrôle interne) (A/75/6 (Introduction), par. 79)[6].

20. Le montant total des ressources extrabudgétaires pour 2021 devrait s'élever à 12,7 milliards de dollars, soit une diminution nette de 112,2 millions de dollars par rapport aux prévisions pour 2020, qui est principalement imputable à une diminution prévue des contributions au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) (9,9 millions de dollars), du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) (41,8 millions de dollars), du chapitre 25 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance) (51,8 millions de dollars) et du chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) (40,6 millions de dollars). La diminution du montant des ressources extrabudgétaires est en partie compensée par : a) l'augmentation prévue du montant des contributions au titre des chapitres 15 (Établissements humains) (11,7 millions de dollars) et 27 (Aide humanitaire) (11,6 millions de dollars), et b) les activités prévues pour 2021 au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) (5,6 millions de dollars) (ibid., par. 80 et 81) (voir section E ci-dessous).

21. On trouvera dans le tableau complémentaire 10 de l'introduction au projet de budget-programme pour 2021 un aperçu général des ressources financières et des postes par titre et chapitre du budget et par source de financement (voir annexe II du présent rapport). On trouvera dans le tableau 1 le montant du budget total et le nombre de postes demandés pour 2021, y compris le projet de budget ordinaire et le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires.

Tableau 1
Budget total et postes

a) Budget total, par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Augmentation/(diminution)	
	2020 (crédits ouverts)	*2021 (prévisions)*	*Montant*	*Pourcentage*
Budget ordinaire				
Dépenses	3 073 830,5	3 036 585,6	(37 244,9)	(1,2)
Recettes générales	22 419,3	19 109,8	(3 309,5)	(14,8)
Total partiel (budget ordinaire)	**3 051 411,2**	**3 017 475,8**	**(33 935,4)**	**(1,1)**

[6] Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 74/280, l'inscription au compte d'appui d'un montant 355,7 millions de dollars pour l'exercice 2020/21.

	2020 (crédits ouverts)	2021 (prévisions)	Augmentation/(diminution) Montant	Augmentation/(diminution) Pourcentage
Recettes provenant des contributions du personnel	**273 171,4**	**273 828,8**	**657,4**	**0,2**
Budget ordinaire (montant net)	2 778 239,8	2 743 647,0	(34 592,8)	(1,2)
Quotes-parts hors budget ordinaire	531 282,6	563 467,8	32 185,2	6,1
Ressources extrabudgétaires	12 844 400,4	12 732 238,5	(112 161,9)	(0,9)
Budget total (montant net)	**16 153 922,8**	**16 039 353,3**	**(114 569,5)**	**(0,7)**

b) Postes, par source de financement

	2020	2021	Augmentation/(diminution) Postes	Augmentation/(diminution) Pourcentage
Budget ordinaire				
Chapitres des dépenses	9 972	9 947	(25)	(0,3)
Chapitres des recettes	65	65	–	–
Total partiel	**10 037**	**10 012**	**(25)**	**(0,3)**
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 393	1 391	(2)	(0,1)
Ressources extrabudgétaires	22 090	22 209	119	0,5
Total	**33 520**	**33 612**	**92**	**0,3**

Propositions supplémentaires ayant des incidences sur le budget pour 2021 et 2022

22. Le Secrétaire général indique que les propositions suivantes, qui seront examinées par l'Assemblée générale pendant la partie principale de la soixante-quinzième session, auront une incidence sur le projet de budget-programme pour 2021 : les rapports sur l'état d'avancement des projets de construction en cours à Addis-Abeba, Bangkok, Nairobi et Santiago, et les prévisions révisées concernant le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne qui pourrait découler de la résolution du Conseil de sécurité sur la question (A/75/6 (Introduction), par. 66).

23. En outre, les propositions suivantes, qui doivent être examinées par l'Assemblée générale pendant la partie principale de la soixante-quinzième session, pourraient avoir une incidence sur le projet de budget pour 2021 : a) les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social ; b) les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité (missions politiques spéciales) ; c) les propositions formulées dans le rapport annuel sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ; d) les propositions formulées dans le rapport annuel de la Commission de la fonction publique internationale ; e) les propositions formulées dans le cadre de l'examen de la situation de l'ensemble des organes conventionnels effectué six ans au plus tard à compter de la date d'adoption de la résolution 68/268 ; f) les propositions formulées dans le douzième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré ; g) les propositions recensées dans les états des incidences sur le budget-programme des projets de

résolution que l'Assemblée générale sera appelée à examiner durant la partie principale de sa soixante-quinzième session ; h) les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ; i) les propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (ibid., par. 67).

24. En outre, le Secrétaire général indique qu'en raison de la pandémie de COVID-19, un certain nombre de réunions ont été reportées à une date ultérieure, qui sera fixée par l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-quinzième session, après quoi les incidences budgétaires seront réévaluées et l'Assemblée générale sera informée conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de celle-ci. Le Secrétaire général donne aussi des informations sur les propositions ayant des incidences budgétaires pour 2022 (ibid., par. 68-71). **Le Comité consultatif note que des modifications pourraient devoir être apportées en conséquence au projet de budget au cours de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale et qu'elles seront examinées conformément aux procédures budgétaires établies. Il compte que le Secrétaire général fera le point sur l'ensemble des ressources demandées pour 2021 au moment où l'Assemblée générale examinera le projet de budget**.

Dispositions et règles suspendues pendant la période expérimentale

25. Le rapport signale qu'un certain nombre de dispositions et de règles ne sont pas suivies pendant la période expérimentale, du fait de l'adoption des résolutions 72/266 A, 74/251 et 74/262 par l'Assemblée générale, comme indiqué dans le tableau 2 du projet de budget-programme [voir A/75/6 (Introduction)]. Le Secrétariat compte proposer à l'Assemblée générale un certain nombre de modifications à apporter au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies à la fin de la période expérimentale, sous réserve de la décision définitive que prendra l'Assemblée générale concernant la présentation du budget sur une base annuelle (ibid., par. 38). **Le Comité consultatif estime qu'il s'agit d'une question de politique générale devant être soumise à l'Assemblée générale**.

A. Méthode d'établissement du budget, structure et présentation

26. Le Secrétaire général déclare que le projet de budget-programme pour 2021 a été établi en application des résolutions 72/266 A, 74/251, 74/262 et 74/264 A-C de l'Assemblée générale (A/75/6 (Introduction), par. 2 et 3). Dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a fourni des principes directeurs qui devront être suivis dans le cadre de l'établissement des prochains projets de plan-programme et rapports sur l'exécution des programmes pour 2021 et 2022. Dans sa résolution 72/266 A, elle a réaffirmé que les États Membres devaient être pleinement associés à l'élaboration du budget, dès les premières étapes et tout au long du cycle. En outre, dans sa résolution 74/262, elle a prié le Secrétaire général de continuer à renforcer les procédures de contrôle interne concernant la planification des programmes, l'établissement du budget, l'exécution, le contrôle de l'exécution et l'établissement de rapports.

27. **Le Comité consultatif prend note de l'amélioration de la présentation du projet de budget-programme pour 2021 et se félicite que les États Membres aient été consultés lors de l'élaboration du budget. Il constate toutefois que le projet de budget-programme pour 2021 reproduit, à différents niveaux, le texte et les**

montants présentés dans le projet de budget-programme pour 2020, et qu'il ne correspond peut-être pas aux réalités budgétaires pour 2021. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général poursuivra ses efforts pour améliorer la présentation du projet de budget-programme, en particulier pour faire en sorte que les ressources soient clairement liées à un cadre de budgétisation axé sur les résultats et qu'elles reflètent les mandats existants et les mesures prises pour les exécuter, ainsi que les incidences sur les priorités des États Membres.

Actualisation des coûts

28. Aux paragraphes 59 à 65 de l'introduction au projet de budget-programme pour 2021, le Secrétaire général fournit des informations sur l'actualisation des coûts. Il affirme qu'au cours du processus d'actualisation des coûts, des ajustements sont apportés aux montants des crédits demandés compte tenu des variations des quatre paramètres suivants : a) les taux de change ; b) les taux d'inflation ; c) les coûts standard de personnel, notamment les traitements et les dépenses communes de personnel ; d) les taux de vacance précédemment approuvés par l'Assemblée générale ou retenus comme hypothèse. Le projet de budget-programme pour 2021 a été établi sur la base des mêmes niveaux de prix et des mêmes taux de change que le budget-programme de 2020. L'incidence des changements concernant ces paramètres a été présentée dans une colonne distincte intitulée « Actualisation des coûts » dans les rapports sur le projet de budget-programme. Les montants actualisés seront réajustés une nouvelle fois en décembre 2020, pour tenir compte de l'actualisation des quatre paramètres en fonction de l'évolution effectivement constatée en 2020. Le montant prévu au titre de l'actualisation préliminaire des coûts pour 2021 s'élève à 49,2 millions, soit 1,65 % du projet de budget ordinaire, ou 2,16 % en excluant les missions politiques spéciales.

29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le budget est actualisé à deux reprises. La première actualisation a lieu au moment de la présentation du budget et concerne uniquement les taux d'inflation, en tenant compte des coefficients d'ajustement, des ajustements au coût de la vie et des indices des prix à la consommation prévus pour 2021. À ce moment, les taux de change, les coûts standard et les taux de vacance sont basés sur les taux du budget 2020. Le montant de 49,2 millions de dollars représente le résultat de cette première actualisation. La seconde est réalisée en décembre, avant l'approbation du budget : les quatre paramètres sont actualisés en fonction de l'évolution effectivement constatée de janvier à octobre. Les paramètres actualisés et leur incidence budgétaire sont présentés dans le contexte du rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

30. **Tout en reconnaissant l'utilité de fournir des chiffres actualisés au stade du projet de budget, le Comité consultatif estime que, dans un souci de clarté et de simplification du processus budgétaire, le projet de budget-programme ne devrait être réévalué qu'une seule fois, au stade de l'approbation du budget. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter des informations sur l'actualisation des coûts une seule fois, dans son rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation », au moment de l'examen du projet de budget-programme par l'Assemblée générale.**

31. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les ressources au titre des subventions et des contributions sont actualisées selon la même méthode d'actualisation des coûts applicable aux objets de dépense autres que les postes que celle qui utilisée pour le reste du projet de budget-programme, sauf

décision contraire de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif note qu'un certain nombre de chapitres du budget-programme ne font pas l'objet d'une actualisation des coûts, tandis que d'autres font l'objet d'une actualisation à des taux différents, sans que cette différence de traitement ne soit justifiée. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir, dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget, des informations ventilées sur l'actualisation des coûts de toutes les subventions et contributions, ainsi que sur la part du financement du budget ordinaire par rapport au budget total de chaque chapitre. Il recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'harmoniser l'actualisation des coûts des subventions et des contributions**.

32. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le montant des ressources demandées au titre du chapitre 35 (Compte pour le développement) n'est pas sujet à actualisation. Le Comité consultatif formule des observations et recommandations détaillées à ce sujet dans les paragraphes qui suivent.

Taux de vacance

33. Le Secrétaire général indique que les taux de vacance approuvés pour les postes reconduits (9,1 % pour les administrateurs, 7,4 % pour les agents des services généraux) et pour les nouveaux postes (50 %) sont maintenus pour le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Introduction), par. 64). Ayant posé la question, le Comité consultatif a reçu des tableaux indiquant les taux de vacance budgétisés pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et la catégorie des services généraux et catégories apparentées par chapitre (voir annexe III du présent rapport), qui montrent que les ressources proposées pour 2021 au titre des postes sont fondées sur les taux de vacance moyens effectifs par département ou entité pour la période allant de janvier à octobre 2019, qui ont servi de base aux taux de vacance composites précédemment cités, tels qu'approuvés pour 2020 (voir résolution 74/262 de l'Assemblée générale). Le Comité consultatif constate que les taux de vacance effectifs de janvier à décembre 2019 étaient de 8,9 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 7,2 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, et que le taux global de vacance au 30 juin 2020 s'établissait à 10,9 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 7,3 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Le Comité consultatif note en outre que les taux de vacance effectifs sont très différents d'un chapitre à l'autre. Il a demandé des explications supplémentaires quant à l'application d'un taux de vacance de 50 % aux nouveaux postes mais n'en a pas reçu.

34. **Compte tenu des taux de vacance effectifs, le Comité consultatif n'est pas convaincu que les taux budgétisés pour les postes reconduits de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de la catégorie des services généraux et catégories apparentées soient justifiés. En outre, notant les différents taux de vacance effectifs appliqués dans plusieurs chapitres du budget-programme, il est d'avis qu'il n'est pas réaliste d'appliquer un taux de vacance unique par catégorie de personnel pour tous les chapitres et que cela pourrait influer sur l'exécution des mandats dans certains cas. Il estime donc qu'il est justifié d'appliquer des taux différents dans chaque chapitre, en fonction des données et en fournissant des justifications claires. Le Comité consultatif recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, compte tenu du taux de vacance effectif, de proposer des taux de vacance spécifiques pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et pour les agents**

des services généraux et des catégories apparentées dans les différents chapitres du budget-programme.

Documents budgétaires

35. Le Comité consultatif note que si les principaux documents budgétaires de chaque chapitre ont été présentés en temps voulu, les informations complémentaires et, en particulier les réponses écrites, ont été communiquées avec du retard et les données fournies manquaient d'exactitude, ce qui a eu des répercussions sur la gestion du calendrier de ses travaux. **Le Comité consultatif rappelle la résolution 72/261, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui transmettre les rapports deux semaines au plus tard avant la date prévue pour l'examen de chaque question. Il répète qu'il faut redoubler d'efforts pour veiller à ce que des documents exacts et exhaustifs lui soient présentés en temps voulu (A/74/741, par. 20, 38 et 39). Le Comité consultatif espère également que les questions et commentaires transversaux supplémentaires, qu'il soumettra dans une lettre séparée au cours de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, seront pris en compte dans le contexte des futurs projets de budget-programme, notamment en tant qu'informations supplémentaires**.

Application des recommandations des organes de contrôle

36. Des informations sur les mesures de suivi prises pour mettre en œuvre les recommandations des organes de contrôle sont fournies dans les annexes des chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2021. **Le Comité consultatif espère que les informations relatives à l'application des recommandations des organes de contrôle seront présentées avec la cohérence nécessaire dans tous les chapitres du budget, notamment ses propres recommandations telles qu'approuvées par l'Assemblée générale. Le Comité consultatif compte également que le Secrétaire général veillera à ce que les recommandations formulées par les organes de contrôle soient appliquées intégralement et sans retard**.

Délégation de pouvoirs

37. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 72/266 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de mettre en place un système de délégation de pouvoirs clair, simple et transparent afin d'assurer la correspondance entre attributions et responsabilité. Au chapitre 29A, le projet de budget-programme indique que le cadre de gestion décentralisé, qui permet de déléguer davantage de pouvoirs aux chefs d'entités, offre une plus grande souplesse dans la prise de décisions et la réponse aux besoins opérationnels. Ainsi, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a signalé que la délégation de pouvoir renforcée en matière d'achat de services de transport avait permis une intervention humanitaire rapide et accélérée au Mozambique, après le passage du cyclone Idai (voir A/75/6 (Sect. 29A), Avant-propos et par. 29A.165). **Le Comité consultatif prend note des efforts déployés dans cadre du nouveau dispositif de délégation des pouvoirs**. **Il espère que ces efforts se poursuivront dans le cadre du dispositif renforcé de délégation de pouvoirs afin d'étayer les mécanismes de responsabilité, ce qui permettra de disposer de procédures de contrôle interne appropriées et d'éviter les abus de pouvoir (voir également A/74/741)**. Le Comité consultatif formule des observations complémentaires au titre du chapitre 29A ci-dessous.

B. Ressources demandées

38. Comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, le montant des ressources demandées dans le projet de budget-programme pour 2021 s'élève à 2 987,3 millions de dollars avant actualisation des coûts, dont un montant de 706,8 millions de dollars pour les missions politiques spéciales, ce qui représente une diminution nette de 86,5 millions de dollars (2,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020.

39. Les changements proposés pour 2021 recouvrent : a) des ajustements techniques entraînant une réduction nette de 106,5 millions de dollars, qui tient principalement au non-renouvellement de crédits, en partie contrebalancé par une augmentation des prévisions de dépenses liée à la budgétisation en année pleine de 52 nouveaux postes et 9 nouveaux emplois de temporaire approuvés en 2020 auxquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué ; b) une augmentation de 10,7 millions de dollars au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis qui ont été approuvés par l'Assemblée générale principalement à sa soixante-quatorzième session et de ceux qui découlent des résolutions et décisions du Conseil économique et social, du Conseil des droits de l'homme et du Conseil de sécurité ; c) une augmentation d'un montant net de 9,2 millions de dollars au titre des autres changements (A/75/6 (Introduction), par. 50 à 55). On trouve dans le tableau complémentaire 3 de l'introduction au projet de budget-programme un récapitulatif des changements proposés, par objet de dépense (voir annexe IV du présent rapport).

40. Le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà noté que les variations des ressources devaient être précisées en ce qui concerne les mesures d'efficacité, les gains de productivité et les améliorations technologiques ainsi que la distinction entre les variations qui découlent des mandats nouveaux et élargis et celles qui sont à l'initiative du Secrétaire général (A/74/7, par. 71 et 72). Il note que le présent projet de budget-programme ne fournit pas d'informations sur les mesures d'efficacité, les gains de productivité et les améliorations technologiques et ne précise pas quels changements sont à l'initiative du Secrétaire général.

41. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il reste nécessaire d'améliorer la présentation des variations entre les ressources pour l'exercice en cours et celles demandées pour l'exercice suivant, notamment la présentation d'informations ventilées par catégorie d'objets au niveau des programmes à des fins de comparaison. Il compte également que des informations détaillées sur tout changement à l'initiative du Secrétaire général seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

C. Questions relatives aux postes et au personnel

42. Au total, 10 012 postes (9 947 au titre des chapitres des dépenses et 65 au titre du chapitre 3 des recettes) sont proposés pour 2021, dont 200 postes temporaires, soit une réduction nette de 25 postes par rapport à 2020. Il est proposé d'apporter les changements suivants : suppression de 37 postes ; création de 12 postes ; transfert de 11 postes ; reclassement de 12 postes ; réaffectation de 1 poste (A/75/6 (Introduction), par. 56 et 57, et tableau 1 b) ci-dessus). On trouvera dans les tableaux 2 et 3 un récapitulatif du tableau d'effectifs proposé au chapitre des dépenses, par titre du budget, cause de la modification et classe des postes modifiés. Des informations sur les postes temporaires proposés pour 2021 figurent dans le document complémentaire fourni au Comité consultatif (voir annexe V du présent rapport).

Tableau 2
Tableau d'effectifs proposé, par titre du budget et classe des postes modifiés

		Changements										
	Effectif approuvé pour 2020	*VSG/SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*G*	*Total*	*Effectif proposé pour 2021*
I. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 877	–	–	–	(1)	–	1	2	1	(33)	(30)	1 847
II. Affaires politiques	796	–	1	(1)	–	–	–	–	–	(2)	(2)	794
III. Justice internationale et droit international	320	–	–	–	–	–	2	(1)	(1)	(2)	(2)	318
IV. Coopération internationale pour le développement	1 298	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	1 299
V. Coopération régionale pour le développement	1 882	–	–	–	–	–	–	1	–	(1)	–	1 882
VI. Droits humains et affaires humanitaires	665	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	665
VII. Communication globale	688	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	688
VIII. Services communs d'appui	1 293	–	–	–	–	–	–	–	1	10	11	1 304
IX. Contrôle interne	114	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	114
XII. Sûreté et sécurité	1 039	–	–	–	–	5	(4)	1	–	(5)	(3)	1 036
Total	**9 972**	**–**	**1**	**(1)**	**(1)**	**6**	**(1)**	**3**	**1**	**(33)**	**(25)**	**9 947**

Tableau 3
Tableau d'effectifs proposé, par titre du budget et cause de la modification

		Changements					
	Effectif approuvé pour 2020	*Création*	*Suppression*	*Transfert*	*Total*	*Pourcentage*	*Effectif proposé pour 2021*
I. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 877	6	(25)	(11)	(30)	(1,6)	1 847
II. Affaires politiques	796	1	(3)	–	(2)	(0,3)	794
III. Justice internationale et droit international	320	1	(3)	–	(2)	(0,6)	318
IV. Coopération internationale pour le développement	1 298	1	–	–	1	0,1	1 299
V. Coopération régionale pour le développement	1 882	1	(1)	–	–	–	1 882
VI. Droits humains et affaires humanitaires	665	–	–	–	–	–	665
VII. Communication globale	688	–	–	–	–	–	688
VIII. Services communs d'appui	1 293	–	–	11	11	0,9	1 304
IX. Contrôle interne	114	–	–	–	–	–	114
XII. Sûreté et sécurité	1 039	2	(5)	–	(3)	(0,3)	1 036
Total	**9 972**	**12**	**(37)**	**–**	**(25)**	**(0,3)**	**9 947**

Établissement de nouvelles structures

43. Le Comité consultatif note que si pour certains titres du budget, le nombre total de postes reste inchangé, la création de nouvelles structures organisationnelles est

proposée dans le projet de budget-programme pour 2021. Par exemple, au titre V (Coopération régionale pour le développement), alors que le tableau global des effectifs proposé est maintenu au même niveau qu'en 2020, la création de nouvelles structures est proposée au titre des différents chapitres. Au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), des transferts de postes sont proposés pour créer une section de la communication et de la gestion des connaissances (A/75/6 (Sect. 19), par. 19.251). Au chapitre 20 (Développement économique en Europe), il est proposé de créer une division de la gestion des programmes et des services d'appui (A/75/6 (Sect. 20), par. 20.181). Au chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale), il est indiqué que dans le cadre de la restructuration proposée de la CESAO, la Division des services administratifs, qui relève de l'appui au programme, deviendrait la Division de la gestion des ressources et du développement des services, et deux de ses unités administratives seraient transférées, avec les mêmes fonctions, postes et ressources autres que celles affectées à des postes, à la composante Direction exécutive et administration, en tant que nouvelles unités administratives (A/75/6 (Sect. 22), par. 22.75).

44. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a très souvent, la dernière fois dans la résolution 74/262, réaffirmé qu'il lui revenait, par l'entremise de la Cinquième Commission, d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et que les politiques soient dûment appliquées. **Le Comité consultatif note que la création de structures organisationnelles est subordonnée à l'approbation de l'Assemblée générale. À cet effet, le projet de budget-programme doit comprendre une description claire et complète des structures approuvées et proposées, les changements proposés devant être justifiés. Le Comité compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée des organigrammes actualisés et détaillés faisant apparaître les changements relatifs aux structures et aux postes qu'il est proposé d'apporter. S'il est conscient que des modèles de fonctionnement différents peuvent être nécessaires pour faciliter l'exécution des multiples mandats des diverses entités, le Comité consultatif estime que des normes et des règles devraient régir la création de structures organisationnelles, notamment en ce qui concerne des éléments d'appui aussi fondamentaux que l'appui aux programmes et à la gestion, les relations extérieures et la communication. Le Comité est également d'avis que tout changement apporté aux structures devrait être suivi devrait être suivi d'une période de stabilité pour être plus facilement mis en œuvre et intégré**.

Postes vacants

45. Le Comité consultatif a reçu des informations indiquant que le nombre total moyen de postes vacants s'élevait à 891, dont 524 postes d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur et 367 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées, sur un effectif total approuvé de 10 037 postes (dont 65 au titre du chapitre 3 des recettes). Des informations relatives aux postes vacants depuis un an ou plus figurent dans le document complémentaire relatif à chaque chapitre du budget. Comme mentionné plus haut, l'une des mesures prises pour gérer la crise de liquidités a été la suspension des recrutements au titre du budget ordinaire. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le gel des recrutements avait été mis en place en avril 2020 et concernait les postes permanents et les postes temporaires ainsi que les emplois de temporaire (autres que pour les réunions). Le Comité note, d'après les informations qui lui ont été fournies au sujet des différents chapitres du budget, que certains postes ne sont pas vacants du fait du

gel des recrutements mais pour d'autres raisons, notamment parce que leur examen par les organes centraux de contrôle est en cours. Il note également que, parmi les postes vacants, certains étaient déjà vacants depuis longtemps lorsque le gel a commencé en avril 2020.

46. **Le Comité consultatif prend acte des contraintes imposées par la crise de liquidités et la pandémie de COVID-19 mais il n'est pas convaincu que toutes les vacances de poste s'expliquent par le gel des recrutements. Il est préoccupé par le fait que des postes vacants de longue date risquent de compromettre la mise en œuvre des programmes et des activités prescrits, notamment pour ce qui est de répondre à la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable des États Membres. Le Comité réitère ses recommandations antérieures, approuvées par l'Assemblée générale, selon lesquelles les postes vacants devraient être pourvus rapidement (A/74/7, par. 94). Il recommande que le Secrétaire général communique à l'Assemblée, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des informations détaillées sur le gel des recrutements et les postes vacants**. On trouvera dans la deuxième partie du présent rapport ses recommandations spécifiques concernant les postes vacants relatifs aux chapitres du budget concernés.

Rajeunissement des effectifs du Secrétariat

47. Un récapitulatif des modifications apportées au tableau d'effectifs, pour l'ensemble de l'Organisation et par catégorie de poste figure dans le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Introduction), tableau 11). Le Comité consultatif constate qu'au titre des postes permanents, sont proposés six postes de classe P-5 de plus mais un seul poste P-2 supplémentaire. Aucun changement n'est proposé pour la classe D-2 mais on compterait un poste D-1 de moins. Le Comité a obtenu, à sa demande, une liste des fonctionnaires ayant rang de secrétaire général(e) adjoint(e) ou de sous-secrétaire général(e). Au 16 juillet 2020, ceux-ci étaient au nombre de 146 au Secrétariat[7].

48. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 71/263, l'Assemblée générale a noté avec préoccupation l'augmentation du nombre de postes au sommet de la structure hiérarchique du Secrétariat et le nombre relativement faible de postes aux classes les moins élevées, et prié le Secrétaire général de prendre des mesures concrètes pour inverser cette tendance. Il rappelle les observations qu'il a formulées lors de l'examen des projets de budget successifs et dans les rapports sur la gestion des ressources humaines concernant l'effet préjudiciable que cette tendance a sur la capacité de l'Organisation d'attirer et de former de jeunes talents dans le cadre de ses efforts de rajeunissement[8]. En réponse à ses questions, il lui a été indiqué que l'Organisation saisirait l'occasion qu'offraient les prochains départs à la retraite prévus entre 2021 et 2026 pour répondre aux préoccupations concernant la structure par classe et à la nécessité d'un rajeunissement tout en tenant dûment compte de la répartition géographique et de la représentation équilibrée des genres.

49. **Le Comité constate de nouveau avec préoccupation que la composition du tableau d'effectifs proposée pour le Secrétariat fait apparaître une fois de plus un nombre et une proportion élevés des postes de classe D-1 et de rang supérieur et que les réductions de postes d'administrateur(trice) de rang inférieur pourraient avoir une incidence négative sur les efforts déployés en vue de rajeunir les effectifs du Secrétariat. Le Comité recommande une nouvelle fois qu'il y ait une analyse plus approfondie de la question et qu'elle soit assortie de**

[7] Postes financés au moyen de tous les types de ressources, y compris les fonctionnaires engagés en vertu d'un contrat-cadre ou d'un contrat prévoyant une rémunération d'un dollar par an.

[8] Voir A/66/7, par. 86 ; A/68/7, par. 86 et 87 ; A/69/572, par. 105 ; A/71/557, par. 41 ; A/73/497, par. 14 ; A/74/7, par. 85.

recommandations sur des solutions à long terme, que le Secrétaire général devra présenter à l'Assemblée générale pour examen (A/74/7, par. 86 et 87). Il compte qu'un plus grand nombre de postes aux classes les moins élevées figureront dans les futurs projets de budget, dans la mesure du possible. Il compte également que de plus amples détails sur la stratégie de rajeunissement et les prochains départs à la retraite seront fournis dans le cadre du prochain rapport sur la gestion des ressources humaines.

Représentation géographique

50. Le Comité consultatif rappelle qu'aux termes du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte, la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, et sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Il rappelle que, dans sa résolution 71/263, l'Assemblée générale a prié de nouveau le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de parvenir à une répartition géographique équitable au Secrétariat et de garantir une répartition géographique aussi large que possible dans tous les départements et bureaux et pour les postes de toutes les classes, y compris les postes de directeur et ceux de la catégorie des fonctionnaires de rang supérieur.

51. Le Comité consultatif s'est fait communiquer le détail des postes d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur (P-4 et plus), par département et par nationalité. Il lui a été indiqué que le Bureau des ressources humaines du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité avait élaboré en janvier 2020 la Stratégie en faveur de la diversité géographique, qui vise à améliorer la représentation des États Membres actuellement non représentés ou sous-représentés dans les effectifs du Secrétariat. En outre, un objectif de « recrutement à des postes soumis au principe de la répartition géographique » figure dans le contrat de mission des hauts fonctionnaires, qui sont tenus de nommer des personnes originaires d'États Membres non représentés et sous-représentés à la moitié des postes soumis au principe de la répartition géographique.

52. **Le Comité consultatif note que la plupart des départements doivent encore prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la représentation géographique des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Il rappelle qu'il a déjà recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'adopter une stratégie axée sur des mesures concrètes pour parvenir à une représentation géographique équitable au Secrétariat et de faire rapport sur les progrès accomplis à cet égard à l'Assemblée à sa soixante-quinzième session (A/74/696, par. 15)[9]. Il attend avec intérêt d'examiner cette stratégie dans le cadre d'une stratégie globale affinée en matière de ressources humaines. Le Comité réaffirme que la représentation géographique est un objectif important dans le domaine des ressources humaines (A/74/7, par. 87) et compte que le Secrétaire général redoublera d'efforts pour l'améliorer.**

Représentation équilibrée des genres

53. Dans sa résolution 71/263, l'Assemblée générale s'est inquiétée vivement de la lenteur des progrès accomplis, dans le respect du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte, en ce qui concerne la parité des sexes dans les organismes des Nations Unies, en particulier aux échelons supérieurs et pour les postes de décision et les postes hors

[9] Le rapport du Comité consultatif intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel » (A/74/696) est toujours en cours d'examen par l'Assemblée générale.

Siège. Le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà recommandé que l'Assemblée devrait prier le Secrétaire général de lui présenter une stratégie globale affinée en matière de ressources humaines, assortie de mesures correctrices spécifiques et d'une analyse des difficultés rencontrées dans l'exécution des mandats fixés par l'Assemblée en ce qui concerne notamment la parité des sexes (A/74/696, par. 9).

54. Le Comité consultatif note que, dans le cadre du processus de recrutement et de sélection de l'Organisation, les avis de vacance de poste comportent la mention suivante : le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies tenant à ce que son personnel comprenne autant de femmes que d'hommes, les candidatures de femmes sont fortement encouragées et, à qualifications égales, la préférence sera accordée aux candidates. Ayant demandé des précisions sur les statistiques relatives à la représentation équilibrée des genres au Secrétariat, le Comité a reçu les informations présentées dans les tableaux 4 et 5.

Tableau 4
Effectifs du Secrétariat, par sexe, au 31 décembre (de 2017 à 2019)

	31 décembre 2017	*31 décembre 2018*	*31 décembre 2019*
Femmes	13 675	13 806	14 042
Hommes	24 430	23 699	22 532
Total	**38 105**	**37 505**	**36 574**

Tableau 5
Nombre de candidates et de candidats sélectionnés dans le cadre de la procédure normale, par catégorie, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

	Total	*Femmes*	*Pourcentage*	*Hommes*	*Pourcentage*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 645	845	51,4	800	48,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1 008	569	56,4	439	43,6
Total	**2 653**	**1 414**	**53,3**	**1 239**	**46,7**

55. Le Comité consultatif constate que le nombre de femmes membres du personnel a augmenté entre 2017 et 2019 et que, parmi les candidats sélectionnés, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes en 2019. Il note également que les statistiques relatives à la représentation équilibrée des genres diffèrent d'un département et d'un bureau à l'autre. **Tout en notant les améliorations apportées dans ce domaine au Secrétariat, le Comité consultatif réaffirme que la représentation équilibrée des genres est un objectif important dans le domaine des ressources humaines (A/74/7, par. 87). Il compte que la stratégie globale affinée du Secrétaire général en matière de ressources humaines fournira des informations ventilées par classe sur une stratégie relative aux questions de genre dans laquelle seront précisées les mesures prises afin de faire encore mieux dans ce domaine au Secrétariat. Il compte également qu'un tableau récapitulatif sur la représentation équilibrée des genres par section ou entité figurera dans le prochain projet de budget**.

Indemnités de fonctions

56. Dans sa résolution 74/262, l'Assemblée générale a gardé à l'esprit les règles régissant la durée et la prolongation des indemnités de fonctions et le fait que ces indemnités doivent être accordées uniquement dans des cas exceptionnels, et prié le Secrétaire général de se conformer à ces règles et de passer en revue les postes qui sont vacants ou donnent lieu à des indemnités de fonctions depuis plus d'un an et de lui faire rapport à ce sujet dans son prochain projet de budget. Le Comité consultatif rappelle que tout fonctionnaire appelé à assumer, à titre temporaire et pendant plus de trois mois, toutes les fonctions et responsabilités attachées à un poste manifestement plus élevé que le sien peut, dans des cas exceptionnels, recevoir une indemnité de fonctions (disposition 3.10 b) du Règlement du personnel).

57. Des informations relatives aux postes vacants depuis un an ou plus et aux postes dont les titulaires reçoivent une indemnité de fonctions figurent dans le document complémentaire relatif à chaque chapitre du budget. Le Comité consultatif note que cet arrangement continue d'être largement utilisé, y compris pendant plus d'un an, pour les affectations temporaires de titulaires qui conservent un droit sur des postes. **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant à la multiplication des affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période. Le Comité recommande à nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans tous les futurs projets de budget, y compris ceux concernant les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix, des renseignements sur les affectations temporaires donnant lieu au versement d'une indemnité de fonctions, et notamment sur la durée de ces affectations et l'avancement des procédures de recrutement correspondantes (A/74/7, par. 94)**.

D. Objets de dépense autres que les postes

Autres dépenses de personnel

58. Les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel pour 2021 s'élèvent à 187,1 millions de dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une diminution de 15, 9 millions de dollars (7,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été fournies, que les autres dépenses de personnel comprennent les ressources demandées pour les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), y compris les emplois linguistiques (72 millions de dollars) ; les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit (6,3 millions de dollars) ; l'assurance santé après la cessation de service (70,8 millions de dollars) ; le personnel temporaire pour les réunions (29,5 millions de dollars) ; le personnel militaire et les dépenses connexes (8,5 millions de dollars).

59. En ce qui concerne les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), on trouve dans le tableau complémentaire 12 figurant dans le projet de budget-programme pour 2021 [voir A/75/6 (Introduction)] le détail des 551 emplois au 30 avril 2020 (voir annexe VI au présent rapport). Le Comité consultatif constate que ce chiffre représente une augmentation de 30 emplois par rapport aux 521 emplois au 30 avril 2019. **Le Comité consultatif rappelle que la vocation du personnel temporaire (autre que pour les réunions) est de faire face aux périodes exceptionnelles ou de forte charge de travail et de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. Il réaffirme que tous les emplois de temporaire (autre que pour les réunions), y compris ceux qui sont reconduits, doivent être pleinement justifiés dans les futurs projets de budget, qu'ils aient ou non déjà été approuvés dans le budget de l'exercice précédent (A/74/7, par. 97)**.

Voyages des représentants

60. Un montant de 23 264 900 dollars est proposé au titre des voyages des représentants, soit une augmentation de 252 100 dollars (1,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. **Le Comité consultatif est d'avis que les ressources proposées devraient tenir compte des données relatives aux dépenses passées, et compte que des informations actualisées sur les dépenses effectivement engagées seront fournies à l'Assemblée générale**.

Voyages du personnel

61. Les ressources demandées au titre des voyages du personnel pour 2021 s'élèvent à 21 410 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution globale de 1,4 millions de dollars (5,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouve dans le tableau complémentaire 13 figurant dans le projet de budget-programme pour 2021 [voir A/75/6 (Introduction)] un récapitulatif des estimations relatives aux voyages, par chapitre du budget (voir annexe VII au présent rapport). Des précisions sur les plans de voyage et les ressources correspondantes demandées au titre de chaque chapitre du budget sont données dans le document complémentaire.

62. Le Comité consultatif note que certains plans de voyage et les ressources correspondantes ne sont pas pleinement justifiés. Par exemple, au chapitre 28 (Communication globale), il est proposé un nombre considérable de voyages dans le cadre d'ateliers, de conférences et de réunions, y compris à des fins de formation. De même, au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité), ayant posé la question, le Comité a appris que des voyages étaient proposés afin que les membres du personnel concernés participent à des ateliers, à des stages et à des conférences. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/262 B, a prié à nouveau le Secrétaire général de tenir les gestionnaires responsables de la bonne utilisation des ressources destinées aux voyages, qu'ils favoriseront en particulier en insistant sur l'utilisation de nouveaux moyens de communication et de représentation et en s'attachant à n'autoriser les voyages que si une rencontre en personne est nécessaire à la bonne exécution d'un mandat. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait multiplier les réunions virtuelles, accroître le recours aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages dans le cadre d'ateliers, de conférences ou de réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Le Comité estime également que la pandémie de COVID-19 continuera probablement d'avoir des conséquences sur les voyages en 2021. Il recommande donc une réduction globale de 10 % (2 141 100 dollars) du montant total des ressources proposées au titre des voyages du personnel (voir également la partie du présent rapport consacrée au chapitre 34)**.

63. En ce qui concerne le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 74/262, s'est déclarée préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu appliquées et a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mieux les faire appliquer, pour toutes les catégories de voyages, en tenant compte des caractéristiques et de la nature des voyages officiels et des raisons pour lesquelles les départements, bureaux et missions n'appliquent pas les directives.

64. Des informations sur les taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion figurent dans un tableau récapitulatif à la rubrique Direction exécutive et administration de chaque chapitre du budget. Le Comité consultatif constate que le taux d'application varie énormément d'un chapitre du budget à l'autre, certains bureaux atteignant le taux cible de 100 % tandis que d'autres font état d'un taux faible. Par exemple, au titre du chapitre 21 (Développement

économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), le taux de respect des délais était de 28 % en 2019 (A/75/6 (Sect. 21), tableau 21.39). **Le Comité consultatif constate que le taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets est faible au titre de certains chapitres du budget et encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour mieux les faire appliquer**.

Services contractuels

65. Au titre des services contractuels, un montant de 18,0 millions de dollars est demandé pour les activités de formation prévues en 2021 aux différents chapitres du budget. On trouve dans le tableau complémentaire 11 figurant dans le projet de budget-programme [voir A/75/6 (Introduction)] le détail des ressources demandées au titre de la formation : formation et développement organisationnels et gestion de la performance (7,0 millions de dollars) ; renforcement des capacités et formation opérationnelle (2,1 millions de dollars) ; cours de langue (5,8 millions de dollars) ; autres activités de formation (3,1 millions de dollars). Le Comité consultatif s'est fait fournir un tableau actualisé dans lequel figure le détail des crédits ouverts pour 2020 (voir annexe VIII au présent rapport). Le Comité consultatif note, à la lecture de l'avant-propos [voir A/75/6 (Introduction)] que le Secrétaire général cherche à améliorer la gestion des risques en renforçant le perfectionnement et la formation du personnel. Dans sa résolution 74/262, l'Assemblée générale a rappelé les paragraphes 9, 10 et 11 de sa résolution 72/266 B, et souligné le rôle crucial que joue la formation dans la conduite de la réforme en favorisant les changements institutionnels et culturels. Le Comité consultatif formule des recommandations spécifiques concernant les moyens de formation dans la partie du présent rapport consacrée aux sous-chapitres 29A et 29B. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de réfléchir à la possibilité de recourir plus largement aux supports et outils électroniques à des fins de formation**.

Informatique et communications

66. Comme indiqué plus haut, un montant de 7,0 millions de dollars destiné à financer le renforcement de l'infrastructure numérique est demandé dans le projet de budget-programme pour 2021. Le Secrétaire général indique que ce montant comprend un montant de 2,0 millions de dollars prévu au sous-chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) aux fins de la continuité des opérations et de la résilience opérationnelle de l'infrastructure numérique et des améliorations à apporter aux moyens des services de radiodiffusion et de conférence ainsi qu'un montant de 5,0 millions de dollars, prévu au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) au titre des dépenses d'investissement liées au projet de réseau institutionnel (voir A/75/6 (Introduction), résumé et tableau 10). Au paragraphe 14 du même document, le Secrétaire général indique également que, compte tenu de la pandémie actuelle, ces propositions renforceraient le réseau institutionnel des Nations Unies et les dispositifs de visioconférence, de manière à améliorer l'appui apporté aux conférences multipartites complexes, dans les conditions actuelles.

67. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que la proposition contribuerait à ce que les membres du personnel puissent travailler efficacement, qu'ils soient dans les locaux de l'Organisation ou ailleurs, permettrait de stabiliser et de rendre plus efficace la plateforme servant aux services de radiodiffusion et de télédiffusion et aux services de conférence et d'ajouter des fonctionnalités aux outils de collaboration et faciliterait la mise à niveau de l'infrastructure de réseau au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales. **Le Comité consultatif note que la multiplication des réunions virtuelles ou visioconférences et l'utilisation accrue d'autres outils technologiques durant la pandémie actuelle**

nécessite une infrastructure numérique sûre et efficace. Il compte qu'une attention particulière sera accordée à la cybersécurité dans le cadre du renforcement de l'infrastructure numérique. Il note également qu'un plan d'investissement dans l'informatique et les communications conforme à l'idée que le Secrétaire général se fait d'une ONU numérique et répondant à la nécessité d'assurer la continuité des opérations durant la pandémie est nécessaire. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans le prochain projet de budget un récapitulatif des estimations budgétaires et des initiatives proposées dans le domaine de l'informatique et des communications, assorti de justifications détaillées.

Fournitures et accessoires

68. Un montant de 9 183 400 dollars est demandé au titre des fournitures et accessoires pour 2021, ce qui représente une diminution de 285 800 dollars (3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Il est indiqué à l'annexe II de l'introduction du projet de budget-programme pour 2021 que cette catégorie comprend les éléments suivants : ouvrages et fournitures de bibliothèque, fournitures de matériel d'exploitation, fournitures d'information, papeterie et fournitures de bureau et fournitures et accessoires divers. **Le Comité consultatif note que les dépenses inscrites dans cette catégorie en 2019 s'élevaient à 6 506 500 dollars. Il estime également que la pandémie de COVID-19 aura probablement des conséquences sur les dépenses relatives à la papeterie et aux fournitures de bureau ainsi qu'aux fournitures et accessoires divers en 2021. Le Comité consultatif recommande donc une réduction globale de 5 % (459 200 dollars) du montant total des ressources proposées au titre des fournitures et accessoires**.

Mobilier et matériel

69. Le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élève à 22 428 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 782 900 dollars (3,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Il est indiqué à l'annexe II de l'introduction du projet de budget-programme pour 2021 que cette catégorie comprend les éléments suivants : matériel de communication, matériel de conférence et de reproduction, matériel de bureautique, mobilier et matériel de bureau, matériel d'information, matériel de transport et matériel divers. **Le Comité consultatif estime que la pandémie de COVID-19 aura probablement des conséquences sur les dépenses relatives au matériel de conférence et de reproduction, au matériel de bureautique et matériel divers en 2021. Compte tenu de cet élément, le Comité consultatif recommande une réduction globale de 5 % (1 121 400 dollars) du montant total des ressources proposées au titre du mobilier et du matériel**.

Subventions et contributions

70. Il est indiqué à l'annexe II de l'introduction du projet de budget-programme pour 2021 que cette catégorie comprend les éléments suivants : bourses individuelles aux fins de la participation à des séminaires ou des voyages d'études ; subventions remises par l'Organisation des Nations Unies aux bénéficiaires finals ou aux partenaires d'exécution ; subventions relevant d'un accord de financement. Sont également compris dans cette catégorie de dépenses les mouvements de ressources entre les fonds internes de l'Organisation, par exemple les transferts entre le budget ordinaire et les projets de construction pluriannuels ou les retraits du Compte pour le développement. Les ressources demandées pour 2021 au titre des subventions et contributions s'élèvent à 183,8 millions de dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une diminution globale de 63,5 millions de dollars (25,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Le Comité consultatif note qu'aucune explication n'a

été donnée concernant cette forte variation. Le détail des estimations pour 2021, par chapitre et objet de dépense, y compris les subventions et contributions, figure dans le document complémentaire remis au Comité.

71. **Le Comité consultatif note à nouveau avec préoccupation que le projet de budget-programme ne donne pas suffisamment de précisions sur les différents éléments figurant dans la catégorie des dépenses relatives aux subventions et contributions, qui varient en nature et en ampleur selon le chapitre du budget-programme. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans les futurs projets de budget une analyse détaillée de cette catégorie de dépenses afin d'améliorer la transparence et la cohérence des informations relatives à ces dépenses**. Les observations et les recommandations du Comité sur l'actualisation des coûts sont formulées plus haut.

E. Ressources extrabudgétaires

72. Comme indiqué plus haut, le montant total des ressources extrabudgétaires est estimé à 12,7 milliards de dollars en 2021, soit une diminution nette de 112,2 millions de dollars par rapport aux prévisions de dépenses pour 2020. Des informations spécifiques relatives aux ressources extrabudgétaires sont fournies pour chaque chapitre du budget. Il ressort de l'examen des chapitres que certaines des fonctions financées au moyen de ressources extrabudgétaires peuvent être considérées comme des fonctions essentielles dans le cadre du programme de travail du chapitre en question, ce qui peut avoir des répercussions sur l'exécution du mandat. Dans les chapitres du budget, on ne trouve pas d'explications détaillées concernant l'utilisation des ressources extrabudgétaires.

73. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 74/262, l'Assemblée générale a souligné que tous les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires doivent être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire et que les ressources extrabudgétaires doivent être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de rendre compte dans son prochain projet de budget-programme des incidences, sur le plan financier et sur celui des ressources humaines, de l'utilisation de ressources extrabudgétaires.

74. **Le Comité consultatif estime qu'une plus grande transparence est nécessaire pour garantir que les ressources correspondent aux programmes et activités prescrits. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans les futurs projets de budget-programme des informations détaillées, par chapitre et par sous-chapitre, sur l'utilisation des ressources extrabudgétaires par rapport aux ressources inscrites au budget ordinaire, sur les fonctions associées aux postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires et sur les mécanismes de contrôle au Secrétariat concernant les ressources extrabudgétaires.**

75. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la section II de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif examine les propositions de création de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui ne sont pas soumises au contrôle d'un organe intergouvernemental. On trouvera dans le tableau 6 la liste des demandes tendant à la création ou à la reconduction de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires examinées par le Comité consultatif depuis la présentation de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7).

Tableau 6
Demandes tendant à la création ou à la reconduction de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires examinées par le Comité consultatif entre juillet 2019 et le 11 août 2020

Poste	*Date de la demande initiale*
Maintien de 127 postes de haut niveau (D-1 et rangs supérieurs) aux fins de l'application de la décision de l'Assemblée générale concernant la redynamisation du rôle du système des coordonnateurs résidents	Août 2019
Reconduction de l'emploi de coordonnateur(trice) spécial(e) chargé(e) d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles (SGA)	Octobre 2019
Création d'un poste de chef du Service des projets spéciaux et de l'innovation (D-1) au Bureau de lutte contre le terrorisme pour une durée de deux ans	Décembre 2019
Création d'un poste de directeur(trice) adjoint(e) au Service de la lutte antimines pour une période de 11 mois	Mai 2020
Création d'un poste de directeur(trice) de la gestion des programmes et des services d'appui (D-1) à la Commission économique pour l'Europe	Mai 2020
Reconduction de l'emploi de conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour les préparatifs de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (SGA) pour une période de sept mois	Juin 2020
Création d'un poste d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la gestion des programmes (D-1) au Bureau de la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	Août 2020

76. Le Comité consultatif examine également les budgets administratifs, les budgets d'appui ou les budgets institutionnels de divers fonds, programmes et entités des Nations Unies et présente des rapports correspondants (voir section F ci-après).

F. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies

77. Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7), le Comité consultatif a présenté plusieurs rapports distincts sur diverses questions administratives et budgétaires à divers organes des Nations Unies concernant les documents énumérés à l'annexe IX du présent rapport. Ce faisant, il continue d'accorder une attention particulière aux initiatives menées à l'échelle du système, notamment à divers projets de transformation et de réforme de la gestion. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera figurer dans les futurs projets de budget-programme des informations détaillées sur les initiatives relatives aux questions administratives et budgétaires menées à l'échelle du système en vue de consolider les gains d'efficacité et d'améliorer la coordination, y compris les accords de recouvrement et de partage des coûts**.

G. Conclusion

78. Les recommandations du Comité consultatif aboutiraient à réduire de 6 118 400 dollars au total (avant actualisation des coûts) l'enveloppe proposée dans le projet de budget-programme pour 2021.

Chapitre II
Recommandations détaillées relatives au projet de budget-programme

Prévisions de dépenses

Titre premier
Politiques, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier
Politiques, direction et coordination d'ensemble

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	78 060 700
Crédits ouverts pour 2020	77 087 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	78 448 200
Autres ressources mises en recouvrement approuvées pour 2020	9 099 000
Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021[a]	9 637 000
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	327 954 500
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	329 797 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 74/280 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

I.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre premier du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 78 448 200 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 1 360 600 dollars (1,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 1), tableau 1.1). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau I.4.

I.2 Il est indiqué dans le projet de budget que cette augmentation nette résulte des facteurs suivants :

a) des ajustements techniques entraînant une diminution de 148 600 dollars, qui s'explique par le non-renouvellement de crédits prévus pour 2020 au titre des services de consultants relatifs à l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (ibid., par. 1.290) ;

b) des nouveaux mandats ou des mandats élargis, soit une augmentation de 1 475 100 dollars due principalement à :

i) un montant de 1 227 500 dollars prévu au titre des objets de dépense autres que les postes pour les frais de voyage des représentants, en application de la résolution 74/267 de l'Assemblée générale concernant l'augmentation du nombre des membres du Comité consultatif (ibid., par. 1.14) ;

ii) un montant de 133 500 dollars au titre des postes, qui permettrait de financer un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) et un poste d'assistant(e) au service des séances [agent(e) des services généraux (Autres classes)] qu'il est proposé de créer pour appuyer le secrétariat du Comité (ibid., par. 1.15) ;

iii) des ressources d'un montant de 97 600 dollars au titre des services de consultants pour la poursuite de toute enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient, dans les conditions définies par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/248 (ibid., par. 1.291) ;

c) d'autres changements, qui ont donné lieu à une diminution nette de 34 100 dollars :

i) une diminution nette de 174 300 dollars au titre des postes s'expliquant par la suppression proposée du poste de chef du Bureau de médiation (D-1) à New York, qui est contrebalancée en partie par la création proposée du poste de spécialiste du règlement des différends (P-3) à Genève afin d'appuyer la poursuite de la décentralisation des services vers les bureaux du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies (ibid., par. 1.228) ;

ii) une augmentation de 99 800 dollars au titre des autres dépenses de personnel pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) à Nairobi (ibid., par. 1.228) ;

iii) une augmentation de 105 000 dollars au titre des autres dépenses de personnel et des ressources supplémentaires de 3 600 dollars en vue de renforcer l'indépendance du système de justice interne, conformément à la résolution 65/251 de l'Assemblée (ibid., par. 1.255).

Tableau I.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Effectif approuvé pour 2020	10	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 G(1ᵉC) et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	12	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 G(1ᵉC) et 3 G(AC)
Nouveaux postes	2	1 P-3 et 1 G(AC)
Comité des commissaires aux comptes		
Effectif approuvé pour 2020	6	1 D-1, 1 P-3 et 4 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	6	1 D-1, 1 P-3 et 4 G(AC)
Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit		
Effectif approuvé pour 2020	2	1 P-5 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	2	1 P-5 et 1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Effectif approuvé pour 2020	92	1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2, 7 G(1ᵉC) et 39 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	92	1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2, 7 G(1ᵉC) et 39 G(AC)
Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève		
Effectif approuvé pour 2020	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1ᵉC) et 6 G(AC)

	Nombre	*Classe*
Effectif proposé pour 2021	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1ᵉC) et 6 G(AC)
Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne		
Effectif approuvé pour 2020	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1ᵉC) et 4 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1ᵉC) et 4 G(AC)
Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi		
Effectif approuvé pour 2020	7	1 SGA, 1 D-1, 2 P-4 et 3 AL
Effectif proposé pour 2021	7	1 SGA, 1 D-1, 2 P-4 et 3 AL
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés		
Effectif approuvé pour 2020	11	1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1ᵉC) et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	11	1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1ᵉC) et 2 G(AC)
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Effectif approuvé pour 2020	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants		
Effectif approuvé pour 2020	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1ᵉC) et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1ᵉC) et 1 G(AC)
Bureau de la Défenseuse des droits des victimes		
Effectif approuvé pour 2020	4	1 SSG, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	4	1 SSG, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2020	21	1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 5 G(AC) et 3 AL
Effectif proposé pour 2021	21	1 SSG, 1 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC) et 3 AL
Suppressions de poste	1	1 D-1
Nouveaux postes	1	1 P-3
Bureau de l'administration de la justice		
Effectif approuvé pour 2020	40	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2, 12 G(AC) et 3 AL
Effectif proposé pour 2021	40	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2, 12 G(AC) et 3 AL
Bureau de la déontologie		
Effectif approuvé pour 2020	9	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1ᵉC) et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	9	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1ᵉC) et 1 G(AC)
Total de l'effectif approuvé pour 2020	**246**	**1 VSG, 6 SGA, 4 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 32 P-5, 37 P-4, 33 P-3, 5 P-2, 14 G(1ᵉC), 80 G(AC) et 9 AL**
Total de l'effectif proposé pour 2021	**248**	**1 VSG, 6 SGA, 4 SSG, 8 D-2, 16 D-1, 32 P-5, 37 P-4, 35 P-3, 5 P-2, 14 G(1ᵉC), 81 G(AC) et 9 AL**

Quotes-parts hors budget ordinaire

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Effectif estimé pour 2020	2	1 P-5 et 1 P-4
Effectif prévu pour 2021	3	1 P-5 et 2 P-4
Cabinet du Secrétaire général		
Effectif estimé pour 2020	5	1 D-1, 2 P-5 et 2 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	5	1 D-1, 2 P-5 et 2 G(AC)

	Nombre	*Classe*
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		
Effectif estimé pour 2020	9	3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 SM et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	9	3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 SM et 1 G(AC)
Bureau de l'administration de la justice		
Effectif estimé pour 2020	1	1 P-3
Effectif prévu pour 2021	1	1 P-3
Bureau de la déontologie		
Effectif estimé pour 2020	3	1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	3	1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Comité des commissaires aux comptes		
Effectif estimé pour 2020	1	1 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	1	1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Effectif estimé pour 2020	17	1 D-2, 6 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/P-1, 1 G(1eC) et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	17	1 D-2, 6 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/P-1, 1 G(1eC) et 1 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève		
Effectif estimé pour 2020	3	3 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	3	3 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi		
Effectif estimé pour 2020	2	1 P-4 et 1 AL
Effectif prévu pour 2021	2	1 P-4 et 1 AL
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés		
Effectif estimé pour 2020	3	1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	3	1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Effectif estimé pour 2020	12	1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2/P-1 et 2 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	12	1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2/P-1 et 2 G(AC)
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants		
Effectif estimé pour 2020	1	1 P-5
Effectif prévu pour 2021	1	1 P-5
Bureau de la Défenseuse des droits des victimes		
Effectif estimé pour 2020	2	1 P-3 et 1 P-2/P-1
Effectif prévu pour 2021	2	1 P-3 et 1 P-2/P-1
Système des coordonnateurs résidents		
Effectif estimé pour 2020	1 141	13 SSG, 42 D-2, 84 D-1, 148 P-5, 99 P-4, 19 P-3, 5 G(1eC), 5 G(AC), 267 AL et 459 AN
Effectif prévu pour 2021	1 113	3 SSG, 40 D-2, 85 D-1, 105 P-5, 157 P-4, 20 P-3, 1 P-2, 7 G(1eC), 5 G(AC), 269 AL et 421 AN

Observations et recommandations concernant les postes

I.3 Le montant des ressources demandées pour les postes au titre du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 41 366 400 dollars, avant actualisation des coûts, faisant

apparaître une diminution de 40 800 dollars, ou 0,1 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de financer 248 postes (144 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 104 postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées), soit une augmentation nette de 2 postes.

I.4 Les modifications proposées concernent la création d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) et d'un poste d'assistant(e) administratif(tive) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au Comité consultatif (et son secrétariat) et la suppression d'un poste de chef du Bureau de médiation (D-1) à New York et la création d'un poste de spécialiste du règlement des différends (P-3) à Genève dans le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies (ibid., annexe III).

Postes vacants et taux de vacance

I.5 En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif que, au 30 juin 2020, 21 postes au total étaient vacants [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 1 G(1eC), 5 G(AC) et 1 AL] dans les bureaux relevant du chapitre premier du projet de budget-programme, tous depuis moins de deux ans.

I.6 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre premier (voir tableau I.2).

Tableau I.2
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	143	5,6	143	9,7	144	6,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	103	4,5	103	5,3	104	4,3

I.7 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes I.18 et I.21 du présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

I.8 En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif que le montant proposé pour les objets de dépense autres que les postes pour 2021 s'élevait à 37 081 800 dollars, soit une augmentation nette de 1 401 400 dollars, ou 3,9 %, par rapport aux crédits d'un montant de 35 680 400 dollars ouverts pour 2020. Le Comité a été informé que les ressources supplémentaires concernaient principalement les points suivants :

a) une augmentation de 99 800 dollars au titre des autres dépenses de personnel pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) à Nairobi afin d'appuyer le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies ;

b) une augmentation nette de 108 600 dollars afin de financer la création proposée d'un poste temporaire (P-4) pour appuyer le Bureau de l'administration de la justice (105 000 dollars) et les ressources supplémentaires combinées (3 600 dollars) pour les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel ;

c) une augmentation de 1 244 000 dollars au titre des objets de dépense autre que les postes, en raison de l'augmentation du nombre des membres du Comité, pour couvrir les frais de voyage des représentants et les dépenses afférentes aux services communs connexes (1 227 500 dollars), et les ressources supplémentaires combinées (16 500 dollars) pour les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et les accessoires pour appuyer les travaux du Comité ;

d) une diminution nette de 51 000 dollars au titre des consultants pour l'enquête Dag Hammarskjöld.

Dépenses autres que les postes

I.9 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur l'état des dépenses au 31 mai 2020 des bureaux relevant du chapitre premier du projet de budget-programme. Le Comité a été informé que la baisse au titre des dépenses de personnel était due au gel temporaire des recrutements compte tenu de la crise de liquidités (voir par. I.51 ci-dessous), tandis que la baisse au titre d'un certain nombre de lignes budgétaires, notamment les frais de voyage des représentants, les voyages du personnel, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel, était liée soit à la crise de liquidités, soit à la pandémie de maladie à coronavirus.

I.10 **Sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes I.18 et I.21 ci-dessous et dans le chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations générales

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

I.11 Il est indiqué dans le projet de budget que les ressources globales proposées au titre du Comité consultatif (et son secrétariat) pour 2021 s'élèvent à 6 077 500 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 1 377 500 dollars, soit 29,3 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2020, en raison de l'augmentation du nombre de ses membres, conformément à la résolution 74/267 de l'Assemblée générale, qui se compose comme suit :

a) une augmentation de 133 500 dollars au titre des postes, qui permettrait de financer un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) et un poste d'assistant(e) au service des séances [agent(e) des services généraux (Autres classes)] qu'il est proposé de créer pour appuyer le secrétariat du Comité, pour les raisons suivantes : les sessions du Comité se sont allongées d'environ quatre semaines par an, le nombre de questions soulevées à chaque séance a augmenté et les séances durent plus longtemps, ce qui entraîne un alourdissement de la charge de travail que représente l'établissement des rapports du Comité ;

b) une augmentation de 1 244 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes qui permettrait de financer :

i) les frais de voyage des représentants des cinq membres supplémentaires du Comité et les dépenses afférentes aux services communs connexes (1 227 500 dollars) ;

ii) les services contractuels (10 500 dollars) ;

iii) les frais généraux de fonctionnement (2 500 dollars) ;

iv) les fournitures et accessoires (3 500 dollars) dont auront besoin les cinq membres supplémentaires et les titulaires des deux postes [A/75/6 (Sect. 1), par. 1.14 et 1.15 et tableaux 1.15 (1) et 1.16 (1)].

I.12 Le Comité consultatif a demandé des informations sur les dépenses requises par l'augmentation du nombre de ses membres, les facteurs connexes et les élargissements précédents. En ce qui concerne les élargissements précédents, le Comité rappelle que l'augmentation précédente du nombre des membres, de 13 à 16 membres, a été décidée par l'Assemblée générale dans la résolution 32/103, et que l'allongement de la durée des sessions de 4 semaines supplémentaires par exercice biennal, pour un total de 78 semaines, a été approuvée par l'Assemblée dans la résolution 64/243 concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

I.13 Le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/7), il a noté que les rapports soumis à son examen étaient devenus à la fois plus nombreux et plus complexes et que, au cours de l'examen des rapports qui lui étaient soumis pour suite à donner, il examinait en même temps les documents d'information pertinents ainsi que des compilations de données supplémentaires. De surcroît, il a noté que si le nombre des rapports qu'il rédige est inférieur à celui des rapports qu'il examine, c'est uniquement parce qu'il s'efforce de ne pas produire trop de rapports, en consignant dans un seul et même document ses recommandations sur plusieurs notes du Secrétaire général. Il a en outre noté que son premier rapport sur le projet de budget-programme, qui n'est que l'un de ceux qu'il établit durant un exercice, dépassait souvent les 200 pages (ibid., par. 1.16).

I.14 En ce qui concerne le projet de budget, le Comité consultatif note que le coût de l'élargissement est calculé sur la base de la nouvelle composition à 21 membres, soit une augmentation d'environ 30 % du nombre des membres par rapport aux 16 membres actuels, et que le niveau des ressources supplémentaires pour les postes a été déterminé sur la base de la charge de travail et de la capacité actuelles de son secrétariat, tant pour les administrateurs que pour les agents des services généraux, ces derniers fournissant un appui spécifique à ses nouveaux membres pour le traitement de leurs frais de voyage, de la documentation et d'autres dépenses. Il a également entendu un rapport oral présenté dans le cadre du projet de résolution A/74/L.5 et note que les incidences budgétaires sont prises en compte dans le projet de budget actuel.

Cabinet du Secrétaire général

I.15 Il est indiqué dans le projet de budget que les ressources demandées au titre du Cabinet du Secrétaire général pour 2021 s'élèvent globalement à 16 588 200 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Il y est également indiqué que le Cabinet reçoit des contributions extrabudgétaires, qui complètent les ressources du budget ordinaire et appuient l'exécution de ses mandats, et qu'en 2021 il devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) d'un montant estimé à 27 607 600 dollars, incluant les coûts de 17 postes, qui permettraient d'aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités (A/75/6 (Sect. 1), par. 1.66 et 1.68). Le Comité

consultatif s'est fait communiquer le tableau I.3, qui fournit des informations sur les donateurs de chacun des huit fonds d'affectation spéciale gérés par le Cabinet et la ventilation des dépenses engagées au titre de chacun d'eux en 2019.

Tableau I.3
Dépenses des ressources extrabudgétaires en 2019
(En dollars des États-Unis)

Fonds/objectif	*Montant*	*Donateur*
Fonds d'affectation spéciale pour la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit	121 523	Autriche et PNUD
Fonds d'affectation spéciale pour la riposte des Nations Unies aux changements climatiques	10 241	Pas de nouvelles contributions en 2019 – ajustement des entrées relatives aux dons précédents
Fonds d'affectation spéciale pour l'initiative Global Pulse	2 625 918	Allemagne, Suède et Fondation Hewlett
Fonds d'affectation spéciale pour l'Assemblée du Millénaire et le Sommet du Millénaire des Nations Unies	113 556	Pas de nouvelles contributions en 2019 – ajustement des entrées relatives aux dons précédents
Fonds d'affectation spéciale pour les projets spéciaux du Secrétaire général	16 642 182	Arabie saoudite, Canada, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Finlande, France, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Bloomberg Philanthropies, Global Challenges Foundation, Wellcome Trust, fonds d'affectation spéciale multipartenaires et Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux
Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement	7 577 466	Chine
Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	99 419	Danemark et Norvège
Appui aux programmes	481 915	Produits provenant des activités d'appui aux programmes
Total	**27 672 219**	

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

I.16 Il est indiqué dans le projet de budget que les ressources proposées au titre du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies pour 2021 s'élèvent globalement à 3 769 200 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 74 500 dollars, soit 1,9 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2020, en raison des éléments suivants :

a) une diminution nette de 174 300 dollars au titre des postes s'expliquant par la suppression proposée du poste de chef du Bureau de médiation (D-1) à New York, qui est contrebalancée en partie par la création proposée du poste de spécialiste du règlement des différends (P-3) à Genève afin d'appuyer la poursuite de la décentralisation des services vers les bureaux du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies ;

b) une augmentation de 99 800 dollars proposée au titre des autres dépenses de personnel pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) à Nairobi afin de renforcer la présence régionale du Bureau et de créer d'autres gains d'efficience dans la prestation des services de médiation grâce au déploiement de ressources dans les lieux où se trouvent les bureaux du Tribunal du contentieux administratif [ibid., par. 1.227 et 1.228 et tableaux 1.114 (1) et 1.115 (1)].

I.17 En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif que les changements de postes proposés contribueraient à l'exécution de la stratégie du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies visant à décentraliser davantage ses services pour les rapprocher de ses mandants, conformément à la résolution 74/258. Le Comité a également été informé que le poste de spécialiste du règlement des différends (P-3) à Genève et l'emploi de spécialiste du règlement des différends (P-3) à Nairobi, financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), permettraient une collaboration plus étroite avec les greffes du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et les autres parties prenantes dans ces lieux, et que chaque centre de conférence avait une charge de travail annuelle de 200 à 300 affaires par an. En ce qui concerne la suppression du poste de chef du Bureau de médiation (D-1) à New York, en réponse à sa question, il a été précisé au Comité que, si la proposition était adoptée, le poste serait supprimé le 1er janvier 2021, date à laquelle le titulaire prendrait une retraite anticipée. Le Comité a en outre été informé que la proposition de création des deux postes P-3 répondait également aux préoccupations de l'Assemblée générale relatives à la structure en pyramide inversée au sommet de l'Organisation.

I.18 **Le Comité consultatif prend note de l'interdépendance de la proposition et du fait que la suppression proposée du poste de chef du Bureau de médiation (D-1) à New York est essentiellement liée à une retraite anticipée volontaire. En outre, le Comité note que, si le titulaire du poste ne prend pas une retraite anticipée, les fonds nécessaires pour la création proposée du poste (P-3) à Genève semblent ne plus être disponibles. Il note également qu'en ce qui concerne la proposition de création du poste de spécialiste du règlement des différends (P-3) à Genève et de l'emploi de temporaire de spécialiste du règlement des différends (P-3) à Nairobi, les justifications n'ont pas fourni suffisamment d'informations qualitatives et quantitatives. En conséquence, il compte que la proposition de création du poste et de l'emploi se justifiera d'elle-même. Il compte également que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2021, un complément d'information sur la retraite anticipée volontaire et d'autres justifications.**

Bureau de l'administration de la justice

I.19 Il est indiqué dans le projet de budget que les ressources proposées au titre du Bureau de l'administration de la justice pour 2021 s'élèvent globalement à 9 603 700 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 108 600 dollars, soit 1,1 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2020, afin de financer la création proposée d'un emploi de temporaire de fonctionnaire d'administration (P-4), qui renforcerait l'indépendance institutionnelle du système de justice interne [ibid., par. 1.255 et 1.256 et tableau 1.124 (1)].

I.20 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les conséquences négatives de l'exercice de fonctions administratives par le personnel juridique et a été informé que le Bureau de l'administration de la justice manquait de personnel ayant l'expérience requise pour exercer des fonctions administratives et des fonctions de gestion de programme. Néanmoins, le Comité a également été informé que le Service de l'appui aux clients au Siège du Département de l'appui opérationnel

fournissait au Bureau un appui administratif depuis le 1er janvier 2019 pour le traitement des ressources humaines et des transactions budgétaires et financières.

I.21 **Le Comité consultatif note que le Bureau de l'administration de la justice reçoit du Service de l'appui aux clients du Département de l'appui opérationnel un appui administratif en matière de ressources humaines et de questions budgétaires et financières et que rien n'indique une diminution correspondante des services du Département alors qu'il est proposé de transférer des ressources du Département au Bureau. Le Comité recommande donc de ne pas créer l'emploi de fonctionnaire d'administration (P-4).**

I.22 **Le Comité consultatif note également qu'il faut adopter une approche plus intégrée de la fourniture de services administratifs aux bureaux clients qui en ont besoin, et que les demandes de ressources (postes et autres objets de dépense) proposées par le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité devraient refléter pleinement les services fournis aux bureaux clients et aux départements qui relèvent d'eux. Le Comité recommande que, compte tenu de la charge de travail et du modèle de modulation des ressources, une approche plus globale concernant la fourniture de services administratifs soit adoptée dans le prochain projet de budget-programme afin de réduire les doubles emplois et de créer des gains d'efficience.**

Système des coordonnateurs résidents

Ressources

I.23 On trouvera dans le tableau I.4 la répartition des ressources financières prévues au titre du système des coordonnateurs résidents pour 2021, telle qu'elle est présentée dans le projet de budget (ibid., tableau 1.141).

Tableau I.4
Évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements		
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (estimations)*	*Variation*	*Variation en pourcentage*	*2021 (prévisions)*
Postes	73 271,7	160 462,5	3 858,6	2,4	164 321,1
Autres dépenses de personnel	4 758,1	2 874,2	160,3	5,6	3 034,5
Consultants	10 993,6	23 349,7	(151,6)	(0,6)	23 198,1
Voyages du personnel	7 054,8	14 138,5	153,4	1,1	14 291,9
Services contractuels	26 789,8	43 425,3	(3 805,2)	(8,8)	39 620,1
Frais généraux de fonctionnement	21 671,7	29 141,9	2 652,6	9,1	31 794,5
Dépenses de représentation	309,5	1 352,0	(22,6)	(1,7)	1 329,4
Fournitures et accessoires	135,0	1 929,6	13,0	0,7	1 942,6
Mobilier et matériel	4 827,5	4 632,8	(2 338,6)	(50,5)	2 294,2
Total	**149 811,7**	**281 306,5**	**519,9**	**0,2**	**281 826,4**

I.24 S'étant enquis du financement prévu pour 2020, le Comité consultatif a été informé que le total de toutes les sources de financement s'élevait à environ 208 millions de dollars au 19 juin 2020. Il a également été informé que 99 millions de

dollars avait été reçus en tout à ce jour en contributions et engagements, dont 70 millions de dollars d'engagements fermes de la part de 20 pays, 14 millions de dollars d'engagements préalables de la part de 5 pays et 15 millions de dollars de contributions attendues de la part de 11 pays, faisant apparaître un déficit de financement de 73 millions de dollars. Il a en outre été informé que l'accord de partage des coûts conclu par 19 entités s'élevait à 77,5 millions de dollars et que le prélèvement aux fins de la coordination, d'un montant de 31 millions de dollars, devait être reçu avant la fin de l'année ; par ailleurs, le Bureau de la coordination du développement continuait de s'employer à ce que les principaux donateurs maintiennent leurs contributions et à élargir la base des contributeurs au-delà des contributeurs actuels, aux fins d'une appropriation plus large du système.

I.25 Il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2021, le système des coordonnateurs résidents devrait recevoir 155 millions de dollars au titre des contributions volontaires, 77 millions de dollars au titre de l'accord de partage des coûts et 50 millions de dollars au titre du prélèvement de 1 % aux fins de la coordination. Ces ressources seront mises en commun et gérées dans le fonds d'affectation spéciale du système des coordonnateurs résidents. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les contributions prévues pour 2021 avaient été calculées en anticipant que le montant reçu au titre de l'accord de partage des coûts, soit 77 millions de dollars, resterait inchangé par rapport à 2020. Il était prévu de recevoir 50 millions de dollars au titre du prélèvement aux fins de la coordination, les 155 millions de dollars restants devant provenir de contributions volontaires. Le Comité a également été informé que le modèle de financement avait jusque-là été mis en œuvre le mieux possible et qu'environ 100 millions de dollars étaient attendus des 36 donateurs existants, compte tenu de leurs contributions passées, tandis qu'un montant additionnel de 53 millions de dollars était attendu d'autres États Membres en leur qualité de donateurs supplémentaires au fonds d'affectation spéciale du système.

I.26 En ce qui concerne les dépenses engagées, le Comité consultatif a été informé qu'il n'y avait pas de variation entre les crédits ouverts pour 2020 et les dépenses effectives de 2020, car le montant total des crédits, sous la forme d'une subvention de 13,6 millions de dollars, avait été inscrit au budget ordinaire et versé au fonds d'affectation spéciale. En réponse à ses questions, il lui a été précisé qu'au 24 juin 2020, les dépenses s'élevaient à 71 533 800 dollars.

I.27 Le Comité consultatif note que les informations figurant dans le projet de budget ont été présentées de manière à lui permettre de les examiner en détail. Néanmoins, le Comité constate qu'il n'a pas reçu les documents complémentaires relatifs au système des coordonnateurs résidents. **Le Comité consultatif recommande donc que le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2021, des informations actualisées sur les dépenses engagées au titre du système des coordonnateurs résidents. Il recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à faire figurer, dans les prochains projets de budget, des renseignements complémentaires sur les dépenses, par objet de dépense, pour le budget global du système des coordonnateurs résidents**.

Effectifs

I.28 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des postes pour le système des coordonnateurs résidents s'élève à 164 321 100 dollars, soit une augmentation de 2,4 % par rapport au montant des dépenses pour 2020, estimé à 160 462 500 dollars. On trouvera à l'annexe I du projet de budget l'organigramme et la répartition des postes proposés pour 2021, avec des informations ventilées par lieu

d'affectation (région) pour chaque tableau d'effectifs du système. En tout, le nombre de postes prévus pour 2021 au titre du système est inférieur à celui prévu dans le budget de 2020 (1 113 contre 1 141, soit une différence de 28 postes) en raison de l'effet conjugué de la non-prise en compte des 12 postes de coordonnateurs résidents assumant trois fonctions différentes qui sont financés en partie par le système, mais sont proposés dans les tableaux d'effectifs des missions de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales, de la création de postes pour les bureaux multipays et de la création d'un poste de coordonnateur(trice) résident(e).

I.29 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que six postes avaient été créés aux niveaux mondial et régional, à savoir : un poste P-3 au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la fourniture de services administratifs et d'un appui aux initiatives liées à l'efficacité des opérations ; un poste d'agent(e) des services généraux pour la fourniture d'un appui à la coordination des groupes chargés du suivi des résultats relevant du Groupe des Nations Unies pour le développement durable dont le Bureau de la coordination du développement assure le secrétariat ; trois postes P-5 et un poste d'agent(e) des services généraux (1re classe) au Bureau régional pour l'Afrique. Le Comité a été informé que les postes avaient été créés pour le Bureau régional pour l'Afrique afin d'appuyer la coordination des activités, compte tenu du grand nombre de bureaux de coordonnateurs résidents, 53 au total, dans la région. Il a également été informé que 26 postes avaient été créés au niveau des pays, dont 8 postes provisoires pour le nouveau bureau multipays pour le Pacifique Nord et 18 postes de coordonnateur(trice) pour les bureaux multipays, sous réserve de l'approbation de l'examen des bureaux multipays par les États Membres.

Recrutement

I.30 S'étant enquis des recrutements, le Comité consultatif a été informé que, comme il l'avait demandé en décembre 2019, le Bureau de la coordination du développement avait cessé de recourir aux mesures d'exception à l'instruction administrative sur le système de sélection du personnel (ST/AI/2010/3) et aligné ses pratiques sur le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation. Il a également été indiqué que les candidats internes et externes continuaient d'être traités sur un pied d'égalité, tous devant être inscrits sur la liste de réserve de candidats pour pouvoir postuler aux postes vacants de coordonnateurs résidents. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que, à la lumière des enseignements tirés au fil des ans, le système de gestion des talents des coordonnateurs résidents devait être remanié de sorte que la gestion prévisionnelle des besoins en personnel permette de déterminer à l'avance les besoins en personnel et en compétences, de manière à pouvoir constituer, compte tenu de ces besoins, des listes de réserve de candidats qualifiés qui permettraient de pourvoir les postes avec les candidats voulus en temps utile. Il a en outre été informé que le Bureau de la coordination du développement réalisait un examen des postes du système des coordonnateurs résidents de la classe D-1 et de rang supérieur et qu'il avait récemment entamé des consultations avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, notamment les fonds, programmes et institutions spécialisées, qui administraient collectivement le système des coordonnateurs résidents, sur la manière d'améliorer le système de sélection tout en veillant à ce que celui-ci demeure conforme au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation. Les résultats de ces consultations devaient être synthétisés dans une nouvelle instruction administrative consacrée à la sélection, élaborée sous la direction du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, et qui devait être publiée au premier trimestre de 2021. Cette instruction administrative avait été jugée nécessaire parce que la sélection des coordonnateurs résidents était placée sous l'autorité directe du Secrétaire général, tout comme les autres nominations de hauts responsables au Secrétariat.

I.31 **Le Comité consultatif craint que la composition de la liste de réserve des candidats n'entraîne une restriction des candidatures externes de personnes qualifiées pour les postes vacants. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les candidats, internes et externes, soient traités sur un pied d'égalité dans les processus de recrutement, dans le respect de l'article 101 de la Charte des Nations Unies et des règles, règlements et procédures de l'ONU régissant le recrutement du personnel. Par ailleurs, il compte que des informations actualisées concernant le recrutement du personnel dans le système des coordonnateurs résidents seront fournies à l'Assemblée à la partie principale de sa soixante-quinzième session.**

I.32 Le Comité consultatif s'est également fait fournir des informations concernant la dotation en personnel du système des coordonnateurs résidents et l'avancement des procédures de recrutement pour les postes de la classe D-1 et de rang supérieur et note qu'au 29 juin 2020, huit postes de la classe D-1 étaient vacants. Il a été informé que 91 % des 105 postes de la classe P-5 et 82 % des 157 postes de la classe P-4 prévus pour 2021 avaient été pourvus à ce jour. Il a également été informé qu'au 19 juin 2020, les nationalités de 55 États Membres étaient représentées parmi les coordonnateurs résidents en poste. **Le Comité consultatif compte que des efforts supplémentaires seront faits pour accroître la représentation des États Membres dans le système des coordonnateurs résidents aux niveaux mondial, régional et national**.

Structures régionales

I.33 Le projet de budget-programme donne des informations sur le rôle des fonctions de coordination mondiale, régionale et nationale du système des coordonnateurs résidents (ibid., par. 1.329 à 1.331) et prévoit des ressources d'un montant respectif de 14 453 800 dollars, 9 504 100 dollars et 243 318 000 dollars. Sur les 281 826 400 dollars de ressources demandées pour 2021, un montant de 11 706 200 dollars est également prévu au titre de l'appui au programme. En ce qui concerne les fonctions du Bureau de la coordination du développement et de ses bureaux régionaux, le Comité consultatif a été informé qu'il n'y avait pas de double emploi entre les fonctions des commissions économiques régionales et celles des bureaux régionaux. Les fonctions des bureaux régionaux étaient triples et visaient, en premier lieu, à appuyer les activités des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies au niveau national ; deuxièmement, à assurer la liaison avec les acteurs régionaux à l'appui des activités des coordonnateurs résidents au niveau national ; troisièmement, à servir de lien entre le niveau mondial et le niveau national.

I.34 Ayant demandé des renseignements, le Comité consultatif a été informé que le rôle des commissions économiques régionales et de tous les autres bureaux régionaux n'avait pas été modifié à la suite de l'examen, qui visait à porter au maximum les effets des travaux et des mandats existants des entités des Nations Unies au niveau régional en renforçant la collaboration, l'application du principe de responsabilité et la transparence. En outre, les bureaux régionaux du Bureau de la coordination du développement avaient favorisé la coordination du système des coordonnateurs résidents avec les acteurs régionaux des Nations Unies, des réunions de coordonnateurs résidents étant organisées au niveau régional, parfois en collaboration avec des institutions spécialisées, des commissions régionales et des organismes normatifs, pour examiner les problèmes, les perspectives et les possibilités de collaboration au niveau régional. Des exemples de collaboration ont été fournis au Comité, notamment la première réunion régionale de l'ensemble des coordonnateurs résidents avec l'OIT, organisée par le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Bureau de la coordination du développement.

I.35 Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 18 de la résolution 72/279, dans laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé la vocation et les fonctions assignées au système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, et souligné qu'il était nécessaire de continuer de les adapter à l'objectif de concourir à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de réaménager les structures régionales, en tenant compte des caractéristiques propres à chaque région et sans perdre de vue qu'il n'existait pas de solution universelle. Au paragraphe 19 de la résolution, l'Assemblée a souligné qu'il était nécessaire de remédier aux lacunes et aux chevauchements au niveau régional, et souscrit à l'idée de procéder à un réaménagement progressif du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, priant à cet égard le Secrétaire général de mettre en œuvre, à titre initial, les mesures proposées pour en optimiser le fonctionnement et renforcer la collaboration aux niveaux régional et sous-régional. **Le Comité consultatif note que les mandats des divers acteurs régionaux du système des Nations Unies pour le développement diffèrent et compte que la coordination et les structures régionales seront réorganisées lors du prochain examen complet du système des coordonnateurs résidents, qui doit avoir lieu avant la fin de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale**.

Gains d'efficience

I.36 Ayant demandé des renseignements, le Comité consultatif a été informé que les gains d'efficience seraient permis par l'établissement de services d'appui communs à toutes les équipes de pays des Nations Unies à l'horizon 2022 ; la conformité à une version améliorée de la stratégie relative aux modalités de fonctionnement à l'horizon 2021 ; l'accroissement de la proportion de locaux communs des Nations Unies, qui devait atteindre 50 % à l'horizon 2021 ; l'étude de différentes options, y compris le regroupement des opérations pouvant être effectuées depuis n'importe quel lieu en six ou sept réseaux de centres mondiaux de services partagés ; la création d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies ; l'intégration des centres d'information des Nations Unies au sein des bureaux des coordonnateurs résidents. Il a également été informé que des gains d'efficience avaient été permis par la réduction des coûts de quatre grands projets interorganisations, à savoir la stratégie relative aux modalités de fonctionnement, les services d'appui communs, les locaux communs et les initiatives régionales de gains d'efficience, qui étaient dotés de plans et de calendriers de déploiement détaillés constituant le fondement de la responsabilité envers les États Membres et l'Assemblée générale. En outre, des projets bilatéraux entre organismes, tels que le projet de gestion du parc automobile, avaient permis de réduire les coûts. Le Comité a en outre été informé que des gains d'efficience avaient également été réalisés grâce à des réductions de coûts liées à des projets d'efficience menés dans certains organismes, tels que les centres mondiaux de services partagés du PNUD, de l'OMS, du HCR et d'autres entités.

I.37 Le Comité consultatif a été informé qu'à l'origine, chaque entité des Nations Unies gérait ses propres activités d'appui opérationnel, ce qui s'était traduit par une duplication des fonctions, une fragmentation des services et des coûts plus élevés. Grâce à la déclaration de reconnaissance mutuelle, 20 entités pouvaient utiliser les règles, procédures, contrats-cadres et dispositifs opérationnels des unes et des autres, ou s'en inspirer, en ce qui concernait l'échange de services dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le Comité a également été informé que la stratégie relative aux modalités de fonctionnement intégrait bien ces services et développait les services communs grâce à une meilleure collaboration entre les entités des Nations Unies afin, par exemple, de centraliser les gros volumes d'achats à un coût moindre.

Il a en outre été informé que les services d'appui communs avaient franchi une nouvelle étape avec la création d'une équipe spécialisée chargée de fournir des services communs aux entités d'un pays donné en regroupant la prestation de services dans un centre de services prévu à cet effet, des gains d'efficience étant générés par l'élimination des chevauchements sur les plans des effectifs et des dépenses. Des économies d'échelle avaient également pu être réalisées grâce au transfert de fonctions des entités vers les services d'appui commun, ce qui avait permis d'employer le personnel ailleurs et d'exploiter les volumes pour obtenir de meilleurs prix et des coûts plus bas.

I.38 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité qu'une plateforme mondiale 2.0 pour la stratégie relative aux modalités de fonctionnement avait été mise en place et qu'un objectif de 105 équipes de pays des Nations Unies avait été fixé pour 2020 pour la transition vers la stratégie relative aux modalités de fonctionnement, la transition des 131 équipes devant être achevée avant la fin de 2021. Le Comité a été informé que des entités des Nations Unies avaient mis en commun du personnel et des ressources sous l'égide du Bureau de la coordination du développement pour appuyer le déploiement des services d'appui communs à l'échelle mondiale, qui devait commencer au troisième trimestre de 2020 avec 50 pays et environ 60 % des dépenses de l'Organisation, et que 456 des 2 096 présences des Nations Unies (21 %) partageaient actuellement des locaux. Il a également été informé que l'approbation de la mise en commun des parcs de véhicules à l'échelle mondiale pouvait permettre d'éviter une dépense ponctuelle de plus de 200 millions de dollars, puis des dépenses annuelles de 26,5 millions de dollars après la première année. **Le Comité consultatif prend note de l'évolution de la situation et des gains d'efficacité réalisés à ce jour dans le regroupement des activités de fonctionnement et attend avec intérêt des informations actualisées concernant les mesures de rationalisation du système des coordonnateurs résidents. Il compte que le Secrétaire général fournira un plan à plus long terme concernant les améliorations futures et les projets de renforcement des gains d'efficacité aux niveaux régional et national grâce aux stratégies de modalités de fonctionnement et à la mise en commun de ressources, y compris les services d'appui communs, les locaux, les véhicules et les services fournis conjointement**.

I.39 Le Comité consultatif a été informé que le projet de Centre mondial de services partagés avait dressé un tableau exhaustif, pour 21 entités des Nations Unies, des services communs fournis et achetés par des entités des Nations Unies dans le monde entier par l'intermédiaire des centres mondiaux de services partagés, l'idée étant de créer un marché qui permettrait d'échanger de façon transparente des services entre les entités du système des Nations Unies. **Le Comité compte que des informations complémentaires sur les centres mondiaux de services partagés, y compris leurs structures et leurs dépenses, seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport. Il compte en outre que les incidences à long terme de l'établissement des centres, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, seront incluses dans l'examen, tout comme le temps que prendra la transition vers la fourniture de services complets par le Secrétariat. Compte tenu de l'importance des ressources en jeu ainsi que des objectifs communs et de la maturité opérationnelle des entités des Nations Unies, le Comité estime que les progrès réalisés dans la planification et l'exécution des initiatives communes visant à obtenir des gains d'efficience par le regroupement d'activités sont plus lents que prévu. En conséquence, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à présenter, dans le prochain projet de budget du système des coordonnateurs résidents, des informations complètes sur l'exécution des initiatives communes interorganisations de regroupement des**

activités, notamment les progrès réalisés en matière de gains d'efficience, ainsi qu'un plan de réalisation assorti d'un calendrier.

Examen

I.40 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 72/279, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui soumettre, avant la fin de sa soixante-quinzième session, une étude assortie de recommandations sur le fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, et notamment sur ses modalités de financement. Ayant demandé des renseignements, le Comité a été informé que le Bureau de la coordination du développement réalisait un examen des postes du système des coordonnateurs résidents de la classe D-1 et de rang supérieur. L'examen comportait une évaluation des compétences, des connaissances, des aptitudes et des capacités requises pour que le système puisse s'acquitter de son mandat, et des indicateurs de données propres aux pays étaient en cours d'élaboration pour analyser les tendances fondamentales qui aideraient à déterminer et à anticiper les conditions de classement des postes de coordonnateurs résidents. Ces activités devaient être achevées en août 2020. Le Comité a également été informé que l'examen de la méthode de partage des coûts était un aspect essentiel du financement du système des coordonnateurs résidents et de l'examen d'ensemble et que la taille de l'accord de partage des coûts du Secrétariat pouvait changer en raison d'une modification de la formule de partage des coûts à la suite de l'examen.

I.41 Dans sa résolution 72/279, l'Assemblée générale a décidé de confier au système des Nations Unies pour le développement un mandat de coordination spécial, indépendant, impartial, autonome et axé sur le développement durable en dissociant les fonctions de coordonnateur(trice) résident(e) de celles de représentant(e) résident(e) du PNUD et en faisant fond sur les compétences et atouts de toutes les entités du système pour le développement, notamment les organismes non résidents. Ayant demandé des renseignements sur les dispositions prises avec le PNUD pour l'administration des bureaux des coordonnateurs résidents, le Comité consultatif a été informé que depuis 2019, le PNUD servait le système des coordonnateurs résidents en tant que prestataire de services d'appui opérationnel, fournissant des services liés aux finances, aux ressources humaines, aux opérations générales et à l'administration à 131 bureaux de coordonnateurs résidents et à 3 bureaux régionaux du Bureau de la coordination du développement. Le coût total de ces services clefs en main fournis par le PNUD dans le cadre du mémorandum d'accord était de 204,1 millions de dollars en 2019 et de 131,3 millions de dollars en 2020. Le Comité a été informé que les services clefs en main présentés dans la version 2020 du mémorandum comprenaient également les achats, les finances, l'informatique et la sécurité et que le budget total du système des coordonnateurs résidents dans le cadre du mémorandum d'accord global avait été réduit, passant de 204,1 millions de dollars en 2019 à 131,3 millions de dollars en 2020. Ce changement résultait en grande partie de la décision de transférer, du PNUD à l'Office des Nations Unies à Nairobi, la gestion des contrats du personnel des bureaux des coordonnateurs résidents recruté sur le plan international, en janvier 2020. En ce qui concerne les services nécessitant une présence dans le pays, le Comité a été informé qu'ils posaient davantage problème car les options de prestation de services du Secrétariat étaient beaucoup plus limitées au niveau du pays. Le Comité a également été informé que certains services d'appui aux bureaux des coordonnateurs résidents devaient rester au sein du PNUD en 2021, dans la mesure où il s'agissait de l'entité des Nations Unies qui avait la plus grande présence au niveau mondial, et que le Programme serait informé dans le délai convenu des modifications apportées à sa gamme de services à fournir. Il note qu'une nouvelle prorogation du mémorandum d'accord signé avec le PNUD, jusqu'en

2021, est actuellement à l'étude et que le Programme verra probablement une nouvelle réduction de sa gamme de services.

I.42 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé de l'appui fourni au Bureau de la coordination du développement par les départements et bureaux du Secrétariat selon la formule du recouvrement des coûts et du fait que cet appui était censé se poursuivre dans les années à venir. En outre, il a été informé que le Bureau de la coordination du développement réaliserait un examen approfondi des services qui pourraient être fournis par le Secrétariat et d'autres entités, en tenant compte des services devant être fournis dans le cadre du dispositif de prestation de services centralisée. Pour 2021, les discussions entre le Bureau de la coordination du développement, l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Département de l'appui opérationnel concernant la fourniture de services supplémentaires aux bureaux des coordonnateurs résidents ont porté sur les services pouvant être assurés depuis n'importe quel lieu, ainsi que sur les services assurés sur place qui pouvaient bénéficier de l'aide du Secrétariat du fait de son importante présence.

I.43 **Le Comité consultatif compte que lorsqu'ils soumettront à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, comme celle-ci l'a demandé au paragraphe 16 de sa résolution 72/279, l'étude d'ensemble du système des coordonnateurs résidents, le Secrétariat et le Bureau de la coordination des activités de développement du système des coordonnateurs résidents apporteront des précisions sur les services fonctionnels et administratifs, les services en matière d'élaboration des politiques et les autres services d'appui que les départements relevant du Secrétariat et le PNUD devront continuer d'assurer, et les services devant être fournis par d'autres entités. En ce qui concerne la méthode de partage des coûts et le financement du système des coordonnateurs résidents, le Comité note que les modifications apportées à la méthode peuvent avoir des incidences sur le budget ordinaire. Il rappelle le rôle de la Cinquième Commission en ce qui concerne les questions administratives et budgétaires et recommande que l'examen complet assorti d'options de financement soit présenté à l'Assemblée pour examen.**

Supervision

I.44 Il est indiqué dans le projet de budget que le montant total des ressources nécessaires au système des coordonnateurs résidents en 2021 est estimé à 281 826 400 dollars et que les ressources nécessaires provenant du budget ordinaire, soit 13 571 800 dollars, représentent la part revenant aux entités du Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts, montant qui sera versé sous forme de subvention destinée au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées (ibid., annexe IV). Il y est également indiqué que le mandat du système redynamisé des coordonnateurs résidents découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et que le Bureau de la coordination du développement est chargé de gérer et de superviser le système (ibid., par. 1.292).

I.45 Le Comité consultatif rappelle que c'est le Conseil économique et social qui assure la supervision du système des coordonnateurs résidents et que, dans sa résolution 72/279, l'Assemblée générale a prié la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable de présenter des rapports au Conseil lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement. Il rappelle également que, pour aider le Conseil à s'acquitter de sa tâche, la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable présente à celui-ci tous les ans un rapport détaillé contenant des informations sur les aspects opérationnels, administratifs et financiers des activités relatives au système des coordonnateurs

résidents, et que le Bureau de la coordination du développement et d'autres bureaux du Secrétariat aident le Conseil à assurer la supervision du système par les États Membres. Il rappelle en outre qu'il a été informé que ce rôle d'appui s'apparentait à la pratique en vigueur dans les organes directeurs d'autres entités des Nations Unies essentiellement financées par des ressources extrabudgétaires et que le Secrétariat devait rendre des comptes aux entités versant des contributions au fonds d'affectation spéciale dans un rapport financier annuel (A/74/7, par. I.22).

I.46 En ce qui concerne le rôle des organes de contrôle, le Comité consultatif a été informé, à sa demande de précisions, qu'au moment de l'achèvement du projet de budget pour 2021, aucune évaluation n'avait été réalisée en 2019 et aucune ne semblait avoir été programmée pour la période 2020-2021 par le BSCI. Il a également été informé qu'un accord avait été conclu récemment, par lequel le BSCI mènerait une mission de conseil à l'appui du système des coordonnateurs résidents et que, bien que la portée de cette mission n'ait pas encore été arrêtée, elle devait être axée sur la mise en œuvre rapide de la réforme au niveau des pays. En outre, il a été informé qu'en ce qui concerne le principe de responsabilité, conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, les coordonnateurs résidents recevaient une délégation de pouvoir du Secrétaire général, avec une structure de gestion et de contrôle contribuant à la bonne exécution des fonctions du système des coordonnateurs résidents. Il a en outre été informé que les directeurs régionaux du Bureau de la coordination du développement fournissaient un appui à la gestion courante des coordonnateurs résidents au niveau régional et que le Sous-Secrétaire général à la coordination des activités de développement gérait les directeurs régionaux du Bureau de la coordination du développement au niveau mondial.

I.47 **Le Comité consultatif rappelle une nouvelle fois que le budget du système des coordonnateurs résidents se compose essentiellement de contributions statutaires et de contributions volontaires émanant des différentes entités qui le constituent, y compris le prélèvement de 1 %, lesquelles rendent compte à leurs organes directeurs respectifs, dont chacun examine uniquement le financement des activités liées à sa propre contribution. Il réaffirme qu'il serait utile d'analyser le budget complet conformément aux pratiques budgétaires établies et de mettre en place un mécanisme unifié de contrôle intergouvernemental du budget global du système des coordonnateurs résidents, y compris le mécanisme de partage des coûts, compte tenu des dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale (voir A/70/7/Add.48, par. 22, et A/73/579, par. 14). Il estime qu'il serait également utile de renforcer le rôle des mécanismes de contrôle et de responsabilité, compte tenu des pouvoirs délégués aux coordonnateurs résidents, et le système général des coordonnateurs résidents aux niveaux national, régional et mondial (voir le paragraphe I.35 ci-dessus).**

I.48 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les ressources affectées aux postes et aux autres objets de dépense soit approuvée, y compris la part revenant à l'Organisation au titre du partage des coûts du système des coordonnateurs résidents, soit 13 571 800 dollars, montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus et de la crise de liquidités

I.49 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pour les bureaux relevant du chapitre premier du projet de budget-programme, à savoir : une utilisation accrue des outils en ligne pour la tenue de sessions et de réunions ; un recours accru aux méthodes de travail à distance et des besoins plus importants en équipements de

communication et en matériel informatique à l'appui du télétravail pendant la pandémie ; une réduction des voyages internationaux du personnel pour les réunions et les activités de communication ; une transition vers d'autres moyens d'appui aux hauts responsables en raison de la modification des méthodes de travail. Il s'est également fait fournir des informations sur les stratégies adoptées par les bureaux pour continuer de s'acquitter de leur mandat en s'adaptant au nouvel environnement de travail, notamment la tenue de réunions de communication et d'information en ligne, bien que cette pratique se soit avérée moins efficace en raison du manque de contacts personnels et d'interactions en personne avec les autres membres du personnel, les parties prenantes et les autres entités du système des Nations Unies. Il a été informé que des difficultés liées au décalage horaire et aux besoins en communication avaient également été rencontrées.

I.50 Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que le système des coordonnateurs résidents au niveau des pays avait réussi à mobiliser le système de développement de façon cohérente et coordonnée pour aider les autorités des pays de programme ; à cet égard, les coordonnateurs résidents ont assumé un rôle de direction stratégique dans la riposte sanitaire et l'appui à l'intervention humanitaire et pris en main l'action socioéconomique et le relèvement en appuyant les gouvernements des pays dans leurs interventions nationales. Il a également été informé que les coordonnateurs résidents coordonnaient la contribution de l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies à l'élaboration d'une analyse des incidences socioéconomiques, et que nombre d'entre eux travaillaient à l'élaboration d'un plan d'intervention des Nations Unies comportant des mesures socioéconomiques pour les pays qui étaient aux prises avec des problèmes de cet ordre résultant de la pandémie. En outre, pour veiller à ce que les stratégies soient cohérentes et coordonnées, la majorité des équipes de pays des Nations Unies avaient réaffecté les ressources, dans la mesure du possible, pour atténuer les effets liés à la COVID-19. À la suite du lancement d'un fonds des Nations Unies pour le relèvement et la lutte contre la COVID-19, en avril 2020, et de la soumission de propositions par les équipes de pays des Nations Unies sous la direction des coordonnateurs résidents, 47 pays avaient reçu des ressources provenant de ce fonds à la fin du mois de mai 2020.

I.51 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au nombre des mesures mises en place par les bureaux relevant du chapitre premier du projet de budget-programme pour atténuer les incidences négatives de la crise de liquidités figuraient la limitation des dépenses, y compris discrétionnaires, aux besoins essentiels dans toutes les catégories de dépenses autres que les postes et l'application d'un gel temporaire du recrutement pour les postes relevant du budget ordinaire.

Chapitre 2
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	325 284 500
Crédits ouverts pour 2020	326 641 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	321 926 500
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	24 248 200

Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	24 434 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

I.52 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 2 du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 321 926 500 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 4 715 300 dollars (1,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 2), tableau 2.30). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau I.15.

I.53 Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 4 715 300 dollars aux trois facteurs suivants :

a) des ajustements techniques entraînant une diminution de 5 983 500 dollars, qui s'explique principalement par : i) le non-renouvellement de crédits prévus pour 2020 et la budgétisation en année pleine du coût des postes créés en 2020 au titre du sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence) à New York (3 160 000 dollars) et à Genève (2 021 500 dollars), compensés en partie par l'augmentation au titre des postes résultant de la budgétisation en année pleine du coût d'un poste (P-5) créé en 2020, en application de la résolution 74/262 de l'Assemblée générale (105 400 dollars) ; ii) une augmentation de 161 600 dollars au titre des postes du sous-programme 3 (Services de documentation) (Genève), correspondant à la budgétisation en année pleine du coût de deux postes (1 P-4 et 1 P-3) créés en 2020, en application de la résolution 74/262, et une augmentation de 131 600 dollars au titre des postes du sous-programme 4 (Services d'appui aux réunions et de publication) (Genève), correspondant à la budgétisation en année pleine du coût de deux postes (1 P-3 et 1 P-2) créés en 2020, en application de la résolution 74/262 ; iii) une diminution de 1 559 400 dollars au titre de la Gestion des conférences (Vienne) tenant au non-renouvellement de crédits prévus pour 2020 aux fins du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ; iv) une augmentation de 464 200 dollars au titre de la composante Appui au programme, qui correspond à la budgétisation en année pleine de sept postes au Service administratif [2 P-3, 1 agent(e) des services généraux (1re classe) et 4 agents des services généraux (Autres classes)] et de deux postes à la Section de l'analyse de gestion [1 P-4 et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)] créés en 2020 (ibid., par. 2.227) ;

b) des nouveaux mandats ou des mandats élargis, soit une augmentation de 2 847 600 dollars au titre du sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence), qui s'explique par : i) une augmentation de 1 359 600 dollars à New York qui servira à financer l'exécution des mandats nouveaux ou élargis en 2021 comme suite aux décisions prises par l'Assemblée générale (résolutions 72/55, 73/143, 73/242, 73/262, 73/266, 74/18, 74/50, 74/210, 74/248, 74/267 et 74/273) ; ii) une augmentation de 780 000 dollars à Genève qui servira à financer l'exécution des mandats nouveaux ou élargis en 2021 comme suite aux décisions prises par l'Assemblée concernant la vérification du désarmement nucléaire (180 600 dollars) et aux prévisions révisées approuvées par l'Assemblée comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-sixième, vingt-septième et trente-septième à quarante-deuxième sessions (599 400 dollars) ; iii) une augmentation de 708 000 dollars à Nairobi qui servira à financer l'exécution des mandats nouveaux ou élargis en 2021 comme suite aux décisions prises par l'Assemblée générale concernant l'Assemblée des Nations Unies pour

l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (ibid., par. 2.228) ;

c) d'autres changements, qui font apparaître une diminution de 1 579 400 dollars, à savoir : i) une augmentation nette de 497 700 dollars au titre du sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence) (Genève), en raison de la création proposée d'un poste (P-3), et des ressources d'un montant de 534 300 dollars au titre des autres dépenses de personnel, en vue de tenir compte de l'augmentation des besoins en personnel temporaire pour les réunions, qui sont en partie compensées par la suppression proposée d'un poste [agent(e) des services généraux (Autres classes)] ; ii) une diminution nette de 633 100 dollars au titre du sous-programme 3 (Services de documentation) (Genève), qui correspond aux besoins liés à la création proposée d'un poste (P-2) et au reclassement proposé d'un poste (P-3) à la classe P-4, qui sont plus que totalement compensés par la suppression proposée de six postes [agents des services généraux (Autres classes)] ; iii) une diminution nette de 54 300 dollars au titre du sous-programme 4 (Services d'appui aux réunions et de publication) (Genève), résultant des besoins liés à la création proposée d'un poste (P-2), qui est plus que totalement compensée par la suppression proposée d'un poste [agent(e) des services généraux (Autres classes)] ; iv) une diminution nette de 1 389 700 dollars au titre de la composante Appui au programme, s'expliquant par une réduction au titre des postes (1 373 300 dollars) et des services contractuels (16 400 dollars), en raison de la cession de 11 postes [1 P-2, 1 G(1ᵉC) et 9 G(AC)] et de ressources connexes autres que celles affectées à des postes, de la composante Appui au programme (Genève) au chapitre 29E [Administration (Genève)] (ibid., par. 2.229).

Tableau I.5
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	1 631	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 18 D-1, 211 P-5, 424 P-4, 331 P-3, 10 P-2/1, 78 G(1ᵉC), 539 G(AC) et 12 AL
Effectif proposé pour 2021	1 599	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 18 D-1, 211 P-5, 425 P-4, 331 P-3, 11 P-2/1, 73 G(1ᵉC), 510 G(AC) et 12 AL
Nouveaux postes	3	Genève : 1 P-3 (sous-programme 2), 1 P-2 (sous-programme 3) et 1 P-2 (sous-programme 4)
Suppressions	(24)	New York : 1 G(AC) (direction exécutive et administration), 1 G(1ᵉC) (sous-programme 1), 1 G(AC) (sous-programme 2), 3 G(1ᵉC) et 4 G(AC) (sous-programme 3), 5 G(AC) (sous-programme 4) et 1 G(AC) (composante Appui au programme) Genève : 1 G(AC) (sous-programme 2), 6 G(AC) (sous-programme 3) et 1 G(AC) (sous-programme 4)
Reclassements	–	Genève : reclassement d'un poste P-3 à P-4 (sous-programme 3)
Transferts	(11)	Genève : transfert au chapitre 29E de 1 P-2, 1 G(1ᵉC) et 9 G(AC) cédés par la composante Appui au programme
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	110	1 D-1, 2 P-5, 10 P-4, 5 P-3, 2 G(1ᵉC), 3 G(AC) et 87 AL
Effectif prévu pour 2021	110	1 D-1, 2 P-5, 10 P-4, 5 P-3, 2 G(1ᵉC), 3 G(AC) et 87 AL
Budget cofinancé (Vienne)		
Effectif approuvé pour 2020	186	1 D-1, 20 P-5, 47 P-4, 20 P-3, 8 G(1ᵉC) et 90 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	186	1 D-1, 20 P-5, 47 P-4, 20 P-3, 8 G(1ᵉC) et 90 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

I.54 Le montant des ressources demandées pour les postes au titre du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 252 101 900 dollars, avant actualisation des coûts, faisant apparaître une diminution de 2 640 100 dollars, ou 1,0 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de financer 1 599 postes (1 004 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 595 postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées), soit une réduction nette de 32 postes par rapport au nombre de postes approuvés pour 2020, incluant la création proposée de 3 postes, le reclassement d'un poste d'éditeur(trice) (de P-3 à P-4), la suppression de 24 postes et le transfert de 11 postes.

Nouveaux postes

I.55 Comme indiqué à l'annexe III du projet de budget, il est proposé de créer trois postes, comme suit :

a) un poste (P-3) au titre du sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence) (Genève), en raison de la complexité croissante des activités, de l'intensification de l'intégration des centres de conférence et de la nouvelle génération de systèmes Web de gestion intégrée des conférences et des manifestations ;

b) un poste (P-2) au titre du sous-programme 3 (Services de documentation) (Genève), en vue d'améliorer la planification et la coordination des activités du Groupe de gestion de la traduction contractuelle nouvellement créé, de rationaliser les flux de travail internes et de superviser le recrutement à titre temporaire de candidates et candidats présélectionnés ;

c) un poste (P-2) au titre du sous-programme 4 (Services d'appui aux réunions et de publication) (Genève), s'expliquant par l'augmentation des besoins et de la charge de travail liés à l'élaboration de contenus multicanaux (produits numériques interactifs, applications, sites Web, éléments de signalisation, emballages, conceptualisation, infographies, stratégie d'image, logos, expositions et installations).

Suppressions

I.56 Comme indiqué à l'annexe III du projet de budget, il est proposé de supprimer 24 postes, comme suit :

a) 16 postes à New York, dont : i) 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) à la Direction exécutive et administration du Service du protocole et de la liaison, afin de gagner en souplesse et de mieux utiliser les effectifs, tout en compensant l'augmentation des ressources demandées au titre du personnel temporaire pour les réunions ; ii) 14 postes [4 agents des services généraux (1re classe) et 10 agents des services généraux (Autres classes)], également afin de gagner en souplesse et de mieux utiliser les effectifs, tout en compensant l'augmentation des ressources demandées au titre du personnel temporaire pour les réunions, au titre du sous-programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social) [1 agent(e) des services généraux (1re classe)], du sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence) [1 agent(e) des services généraux (Autres classes)], du sous-programme 3 (Services de documentation) (New York) [3 agents des services généraux (1re classe) et 4 agents des services généraux (Autres classes)], et du sous-programme 4 (Services d'appui aux réunions et de publication) (New York) [5 agents des services généraux (Autres classes)] ; iii) 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) dans la composante

Appui au programme, afin de compenser l'augmentation des ressources demandées au titre des services contractuels à la Section de l'analyse de gestion, augmentation qui vise à mieux répondre aux besoins des projets en cours et à continuer de tirer parti des progrès techniques les plus récents ;

b) 8 postes à Genève, afin de gagner en souplesse et de mieux utiliser les effectifs tout en compensant l'augmentation des ressources demandées au titre du personnel temporaire pour les réunions, dont : i) 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes), au titre du sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence) ; ii) 6 postes d'agents des services généraux (Autres classes), au titre du sous-programme 3 (Services de documentation) ; iii) 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes), au titre du sous-programme 4 (Services d'appui aux réunions et de publication).

Reclassements

I.57 Le Secrétaire général propose le reclassement d'un poste d'éditeur(trice) de langue chinoise (de P-3 à P-4), afin d'assurer l'égalité de toutes les langues, à la suite du reclassement en 2020 de deux postes d'éditeur(trice) à la classe P-4 dans les sections arabe et russe (A/75/6 (Sect. 2), annexe III).

Transferts

I.58 Comme indiqué à l'annexe III du projet de budget, il est proposé de transférer au total 11 postes au chapitre 29E, au titre de la composante Appui au programme (Genève), dont 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1re classe) (P-2), 1 poste d'agent(e) des services généraux (1re classe) et 9 postes d'agents des services généraux (Autres classes), suite à l'officialisation de la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications en ce qui concerne le Service d'assistance informatique et les capacités d'infrastructure à Genève. À Vienne, afin de mettre la structure organisationnelle en adéquation avec les besoins opérationnels et de régulariser les arrangements en vigueur, il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire des services de conférence (P-3) du sous-programme 4 (Services d'appui aux réunions et de publication) au sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence) et un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) du sous-programme 3 (Services de documentation) au sous-programme 4 (Services d'appui aux réunions et de publication) (ibid.).

Postes vacants et taux de vacance

I.59 En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif que, au 30 juin 2020, 161 postes au total étaient vacants, dont 96 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 65 postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, dont 4 postes vacants depuis plus d'un an (1 réviseur(seuse) de langue espagnole (P-4) et 3 agents des services généraux (Autres classes), qu'il est proposé de supprimer en 2021). Le Comité s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 (voir tableau I.6). Il s'est également fait fournir des renseignements supplémentaires sur les taux de vacance de postes proposés pour 2021, par lieu d'affectation, comme indiqué dans le tableau I.7. **Le Comité consultatif souligne qu'il faut que le Secrétaire général pourvoie rapidement les postes vacants**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les postes vacants et les taux de vacance.

Tableau I.6
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	998	6,7	1 002	7,1	1 004	9,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	682	11,9	629	12,0	595	12,0

Tableau I.7
Taux de vacance budgétisés, par lieu d'affectation, en 2021
(En pourcentage)

Catégorie	*New York*	*Genève*	*Nairobi*	*Vienne*[a]
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	7,0	7,0	7,0	6,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	11,9	11,9	11,9	5,6

[a] Les postes sont financés sur la base du partage des coûts.

Multilinguisme et égalité de traitement des langues officielles

I.60 En ce qui concerne la nécessité de traiter toutes les langues officielles sur un pied d'égalité, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, dans sa résolution 72/19, de veiller à ce que tous les services linguistiques soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin qu'ils puissent fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service. Le Comité consultatif s'est fait fournir le nombre et la classe des interprètes, par lieu d'affectation, comme indiqué dans le tableau I.8.

Tableau I.8
Nombre et classe des interprètes, par centre de conférence

	P-5				*P-4*				*P-3*			
Langue	*Effectif approuvé pour 2016-2017*	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif proposé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2016-2017*	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif proposé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2016-2017*	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif proposé pour 2021*
New York												
Arabe	6	6	6	6	11	11	11	11	10	10	10	10
Chinois	6	6	6	6	12	12	12	12	8	8	8	8
Anglais	5	5	5	5	10	10	10	10	4	4	4	4
Français	5	5	5	5	10	10	10	10	4	4	4	4
Russe	5	5	5	5	10	10	10	10	3	3	3	3
Espagnol	5	5	5	5	10	10	10	10	4	4	4	4
Total	**32**	**32**	**32**	**32**	**63**	**63**	**63**	**63**	**33**	**33**	**33**	**33**

Langue	P-5 Effectif approuvé pour 2016-2017	P-5 Effectif approuvé pour 2018-2019	P-5 Effectif approuvé pour 2020	P-5 Effectif proposé pour 2021	P-4 Effectif approuvé pour 2016-2017	P-4 Effectif approuvé pour 2018-2019	P-4 Effectif approuvé pour 2020	P-4 Effectif proposé pour 2021	P-3 Effectif approuvé pour 2016-2017	P-3 Effectif approuvé pour 2018-2019	P-3 Effectif approuvé pour 2020	P-3 Effectif proposé pour 2021
Genève												
Arabe	4	4	4	4	10	10	10	10	4	3	3	3
Chinois	4	4	4	4	8	8	8	8	2	3	3	3
Anglais	5	5	5	5	9	9	9	9	6	5	5	5
Français	5	5	5	5	11	11	10	10	3	3	4	4
Russe	4	4	4	4	8	8	8	8	1	3	3	3
Espagnol	4	4	4	4	8	8	8	8	4	3	3	3
Total	**26**	**26**	**26**	**26**	**54**	**54**	**53**	**53**	**20**	**20**	**21**	**21**
Vienne												
Arabe	1	1	1	1	3	3	3	3	1	1	1	1
Chinois	1	1	1	1	4	4	4	4	–	–	–	–
Anglais	1	1	1	1	3	3	3	3	–	–	–	–
Français	1	1	1	1	3	3	3	3	–	–	–	–
Russe	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1
Espagnol	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1
Total	**6**	**6**	**6**	**6**	**17**	**17**	**17**	**17**	**3**	**3**	**3**	**3**
Nairobi												
Arabe	1	1	1	1	–	–	1	1	3	3	1	1
Chinois	1	1	1	1	–	–	1	1	3	3	2	2
Anglais	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Français	1	1	1	1	–	–	1	1	2	2	1	1
Russe	1	1	1	1	–	–	1	1	2	2	1	1
Espagnol	1	1	1	1	–	1	1	1	2	1	1	1
Total	**6**	**6**	**6**	**6**	**1**	**2**	**6**	**6**	**13**	**12**	**7**	**7**

I.61 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a aussi reçu des informations sur la répartition des postes dans les services de traduction par centre de conférence, qui sont présentées dans le tableau I.9.

Tableau I.9
Nombre et classe des traducteurs, par centre de conférence

Langue	P-5 Effectif approuvé pour 2016-2017	P-5 Effectif approuvé pour 2018-2019	P-5 Effectif approuvé pour 2020	P-5 Effectif proposé pour 2021	P-4 Effectif approuvé pour 2016-2017	P-4 Effectif approuvé pour 2018-2019	P-4 Effectif approuvé pour 2020	P-4 Effectif proposé pour 2021	P-3 Effectif approuvé pour 2016-2017	P-3 Effectif approuvé pour 2018-2019	P-3 Effectif approuvé pour 2020	P-3 Effectif proposé pour 2021
New York												
Arabe	11	12	12	12	25	27	27	27	26	20	20	20
Chinois	11	12	12	12	31	33	33	33	22	18	18	18
Anglais	6	6	6	6	10	11	11	11	9	8	8	8

	P-5				*P-4*				*P-3*			
Langue	*Effectif approuvé pour 2016-2017*	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif proposé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2016-2017*	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif proposé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2016-2017*	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif proposé pour 2021*
Français	12	12	12	12	24	27	27	27	26	20	20	20
Russe	9	12	12	12	21	27	27	27	28	20	20	20
Espagnol	11	12	12	12	21	27	27	27	25	19	19	19
Total	**60**	**66**	**66**	**66**	**132**	**152**	**152**	**152**	**136**	**105**	**105**	**105**
Genève												
Arabe	4	4	5	5	8	9	9	9	12	11	10	10
Chinois	4	4	5	5	8	9	10	10	9	8	8	8
Anglais	4	4	4	4	9	9	10	10	11	11	10	10
Français	6	6	8	8	14	16	17	17	18	16	14	14
Russe	6	6	7	7	16	15	14	14	13	13	12	12
Espagnol	5	5	6	6	9	13	14	14	12	12	10	10
Total	**29**	**29**	**35**	**35**	**64**	**71**	**74**	**74**	**75**	**71**	**64**	**64**
Vienne												
Arabe	2	2	2	2	3	3	4	4	2	2	1	1
Chinois	2	2	2	2	3	3	4	4	2	2	1	1
Anglais	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Français	2	2	2	2	5	5	6	6	3	3	2	2
Russe	2	2	2	2	3	3	4	4	2	2	1	1
Espagnol	2	2	2	2	5	5	6	6	2	3	2	2
Total	**11**	**11**	**11**	**11**	**20**	**20**	**25**	**25**	**12**	**13**	**8**	**8**
Nairobi												
Arabe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Chinois	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Anglais[a]	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
Français	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1
Russe	1	1	1	1	1	1	1	1	–	–	–	–
Espagnol	–	–	1	1	1	1	–	–	1	1	1	1
Total	**5**	**5**	**6**	**6**	**8**	**8**	**7**	**7**	**6**	**6**	**6**	**6**

[a] À l'Office des Nations Unies à Nairobi, éditeurs et traducteurs de langue anglaise sont réunis au sein d'un même groupe, raison pour laquelle seuls des postes d'éditeurs de langue anglaise sont ouverts dans ce centre de conférence.

I.62 **Le Comité consultatif constate que les capacités d'interprétation et de traduction restent faibles dans certaines langues officielles. Il compte que tout sera fait pour atténuer l'incidence sur l'exécution du mandat du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui est de fournir des services d'interprétation et de traduction multilingues. Il compte également que le Secrétaire général communiquera des informations complémentaires sur la question à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2021 (voir aussi A/74/7, par. I.48, I.49 et I.51)**. On trouvera au

chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires du Comité consultatif concernant la question du multilinguisme.

I.63 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur l'évolution de la productivité et la productivité globale au cours des cinq dernières années et au 30 juin 2020, qui sont présentées dans les tableaux I.10 et I.11.

Tableau I.10
Tendances en matière de productivité sur cinq ans, par centre de conférence
(Nombre de mots par fonctionnaire et par jour)

Centre de conférence	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*[a]
Traduction, productivité globale (Service anglais de traduction inclus)						
New York	1 929	1 942	1 933	2 009	2 037	2 323
Genève	1 577	1 678	1 650	1 744	1 814	1 835
Vienne	1 697	1 798	1 716	1 782	1 947	2 013
Nairobi	1 938	1 916	1 751	1 617	1 914	1 386
Édition						
New York	5 513	3 975	3 804	4 187	3 907	3 977
Genève	5 016	3 346	3 802	3 284	3 958[b]	3 887
Vienne	3 765	3 521	3 535	3 277	3 600	3 168[c]
Nairobi	4 349	4 742	4 574	3 762	4 399	3 105
Traitement de texte						
New York	6 243	6 880	7 982	7 806	7 859	7 819
Genève	5 009	5 804	6 732	6 848	7 634	6 701
Vienne	4 488	5 115	5 346	5 049	4 983	5 082
Nairobi	2 937	3 267	4 884	5 676	5 577	3 465

[a] Au 30 juin.
[b] Le nombre de 2019 tient compte de l'ensemble des travaux réalisés par la Section de l'édition, dont la relecture.
[c] La charge de travail d'un membre du personnel exerçant une double fonction a été supprimée pour clarifier les calculs.

Tableau I.11
Productivité globale sur cinq ans des services de traduction, par centre de conférence
(Nombre de pages par jour)

Centre de conférence	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*[a]
New York	5,8	5,9	5,9	6,1	6,2	6,4
Genève	4,8	5,1	5,0	5,3	5,5	5,6
Vienne	5,1	5,4	5,2	5,4	5,9	6,1
Nairobi	5,9	5,8	5,3	4,9	5,8	4,2

[a] Au 30 juin.

I.64 **Le Comité consultatif réitère ses recommandations antérieures tendant à ce que le Secrétaire général fournisse, dans les futurs projets de budget, des**

informations sur l'évolution de la productivité et une analyse de tout ajustement des ressources en découlant (voir aussi A/74/7, par. I.55 et A/72/7, par. I.53).

Diversité géographique dans les services de traduction

I.65 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les concours de recrutement à des postes linguistiques avaient fait l'objet de larges campagnes de promotion sur les comptes de médias sociaux du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et sur le portail des carrières de l'ONU, et qu'il avait été proposé aux candidats de certains pays, comme Cuba et le Sénégal, d'utiliser la connexion Internet des bureaux de l'ONU pendant la durée du concours. En outre, des activités d'information ciblant les candidats potentiels en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes avaient été menées par l'intermédiaire des universités ayant signé avec le Département des mémorandums d'accord relatifs à la coopération en matière de formation de candidats aux concours. Ces universités ont offert une formation chaque fois qu'un concours a été organisé. D'autres activités d'information avaient ciblé les associations professionnelles dans les régions sous-représentées. Malgré ces mesures, les lauréats venaient majoritairement de pays dotés de bonnes écoles de traduction qui dispensaient une formation dans les langues officielles de l'ONU. La décision de ne plus demander aux candidats d'avoir une troisième langue pour le concours de recrutement de traducteurs de langue espagnole et le Consortium panafricain pour un master en interprétation et en traduction sont cités à l'annexe II au projet de budget comme des exemples des différentes mesures visant à remédier au problème.

I.66 **Tout en prenant acte des mesures prises par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour accroître la diversité géographique des traducteurs de langue anglaise, française et espagnole, le Comité consultatif continue de constater une concentration de traducteurs provenant d'un nombre limité de pays et encourage donc le Département à prendre des mesures supplémentaires visant à accroître la diversité géographique (voir aussi A/74/7, par. I.56).**

I.67 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité consultatif concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

I.68 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 69 894 600 dollars et fait apparaître une diminution nette de 2 075 200 dollars (2,9 %), par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 2), tableau 2.27). Cette diminution est principalement imputable à : a) des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel d'un montant de 28 894 400 dollars, soit une diminution de 2 640 100 dollars, ou 1,0 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2020, en raison des ajustements techniques expliqués au paragraphe I.2 a) ci-dessus ; b) des services contractuels d'un montant de 12 616 200 dollars, soit une augmentation de 67 000 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, en raison de l'accroissement de la charge de travail de la Section de l'analyse de gestion à New York visant à assurer une meilleure utilisation des effectifs sans incidence sur les coûts (83 400 dollars), compensée par une diminution des services contractuels au titre de l'appui au programme à Genève (16 400 dollars), en raison de la perte de poste par transfert au titre du chapitre 29E ; c) des ressources demandées au titre des bourses, subventions et contributions d'un

montant de 24 451 000 dollars, soit une diminution de 1 559 400 dollars (6 %), par rapport aux crédits ouverts pour 2020, en raison du non-renouvellement en 2020 de crédits relatifs au quatorzième Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Formation

I.69 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait reçu des crédits pour les études à l'extérieur et la formation individuelle et collective au titre du budget de formation centralisé, géré par le Bureau des ressources humaines du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Les crédits alloués à la formation au titre du budget de formation centralisé étant limités, la Division de la documentation avait élaboré son propre programme de formation : un nouvel outil de formation en ligne offrant des activités que chaque utilisateur ou utilisatrice pouvait suivre à son propre rythme, qui avait été lancé le 1er avril 2020 et était actuellement en cours de pilotage. On trouvera dans le tableau I.12 un récapitulatif des ressources allouées à la formation au titre du budget de formation centralisé ainsi que les dépenses correspondantes de 2018 au 31 mai 2020.

Tableau I.12
Récapitulatif des ressources allouées au titre du budget de formation centralisé de 2018 à 2020
(En dollars des États-Unis)

Amélioration des compétences spécialisées et techniques	*2018*	*2019*	*2020*[a]
Crédits alloués	158 031	111 588	45 500
Dépenses	154 530	111 316	19 258
Utilisation (en pourcentage)	97,8	99,8	42,3

[a] Au 31 mai.

I.70 **Le Comité consultatif note qu'un nouvel outil de formation en ligne à un rythme personnalisé a été lancé le 1er avril 2020 à titre expérimental et espère que des informations actualisées sur son efficacité seront présentées à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport, ainsi que dans le cadre du prochain projet de budget.**

I.71 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I.**

Questions diverses

Manifestations et réunions non inscrites au calendrier

I.72 S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur l'utilisation des locaux de l'Organisation pour des réunions non inscrites au calendrier des conférences et pour des manifestations parallèles, comme indiqué dans le tableau I.13. Ces informations montraient que ces demandes avaient continué d'augmenter à Genève, à Vienne et à Nairobi. Le Comité consultatif a également été informé qu'aucun crédit n'était prévu au budget ordinaire pour ces réunions. **Le Comité consultatif rappelle, à cet égard, ses observations et commentaires concernant un mécanisme de remboursement des coûts afférents à l'organisation**

d'activités, de réunions et de manifestations culturelles qui ne sont pas liées au processus intergouvernemental (voir aussi A/73/458, par. 10 à 15).

Tableau I.13
Nombre de réunions hors calendrier, par centre de conférence

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*
New York	5 209	7 294	10 000	9 863	9 789	9 946	9 557
Genève	8 122	7 541	10 359	8 792	9 131	9 136	9 347
Vienne	2 635	2 672	3 722	3 724	4 183	4 790	6 193
Nairobi	4 388	3 868	3 961	3 678	3 646	4 556	5 228
Total	**20 354**	**21 375**	**28 042**	**26 057**	**26 749**	**28 428**	**30 325**

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

I.73 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en dépit des difficultés causées par la pandémie de COVID-19, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait continué, dans la mesure du possible, d'appuyer les réunions des processus intergouvernementaux au moyen de solutions en ligne, de méthodes de travail innovantes et d'une coordination étroite avec les États Membres et avec les organisateurs de conférences et de réunions, sur les ajustements nécessaires à la planification des conférences et des réunions. Le Département avait adapté ses méthodes de travail, réexaminé la répartition du travail et mis en place des accords de partage de la charge de travail entre les quatre centres de conférence. Par exemple, des membres du personnel des services d'interprétation des quatre centres de conférence s'étaient portés volontaires pour traduire des documents et partager la charge de travail des services de traduction de la Division de la documentation et du Service de la rédaction des procès-verbaux de séance à New York. La plupart des membres du personnel du Département avaient travaillé sans prendre de congé annuel ou de congé dans les foyers et étaient déterminés à fournir des services aux États Membres et à tous les clients dans les délais prescrits. Cette situation avait eu des répercussions négatives sur le bien-être du personnel. Toutefois, le Comité consultatif a aussi appris qu'en raison de la pandémie de COVID-19, 155 réunions inscrites au calendrier avaient été annulées et 1 465 reportées, dans les quatre centres de conférence. En ce qui concerne les réunions non inscrites au calendrier, 1 361 avaient été annulées et 370 reportées.

I.74 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les services d'interprétation pour les réunions tenues en ligne et à distance continuaient d'être fournis à l'aide de technologies de pointe. Il était cependant nécessaire de former les utilisateurs et de mettre à leur disposition des services de dépannage et d'assistance avant et pendant les réunions tenues en ligne. Pour les réunions tenues en présentiel, les interprètes étaient installés dans des cabines individuelles (une personne par cabine), en raison des impératifs de distanciation physique. Ces cabines ont été « empruntées » à différentes salles de réunion et reliées pour desservir la même réunion.

I.75 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que les nouveaux défis posés par la pandémie rendraient davantage nécessaire l'amélioration des méthodes existantes et la mise en place de méthodes de télétravail, si les États Membres le demandaient. De tels changements auraient des incidences sur le budget-programme mais leur montant ne pouvait être estimé à ce jour. Le Secrétaire général avait pris des mesures pour recenser les plateformes commerciales

disponibles qui répondraient aux besoins précis des processus intergouvernementaux de l'Organisation. Des contrats avaient été signés avec deux fournisseurs, mais le coût total dépendait de plusieurs variables qui n'étaient pas encore pleinement connues. La plateforme avait des avantages et des limites. Parmi les avantages, on pouvait citer la facilité d'utilisation, la capacité de fournir une interprétation à distance dans les six langues officielles, la possibilité de présenter des exposés par vidéo, de partager son écran et de permettre un accès à des centaines de participants actifs ainsi qu'à des milliers d'observateurs. Par ailleurs, les limitations comprenaient les difficultés que comporte l'interprétation simultanée à distance pour ce qui était de l'équipement, de la connectivité, des problèmes d'environnement domestique et de qualité variable de l'installation technique des participants à distance ; ces différents facteurs entraînaient une diminution de la durée des réunions, et donc du nombre de réunions pouvant être desservies chaque semaine et chaque jour. En outre, en raison de préoccupations liées à la cybersécurité, le Bureau de l'informatique et des communications, n'avait pour l'instant approuvé la plateforme que pour les réunions publiques. La plateforme était davantage axée sur l'audio et l'interprétation que sur la présentation vidéo, et permettait d'afficher quatre images à l'écran au maximum. Pour atténuer la dépendance à l'égard de la qualité de l'installation des participants à distance, le Département avait élaboré des consignes sur les aspects techniques et pratiques. En fonction du nombre de participants et de l'étendue du service, le coût pourrait être de quelques centaines de dollars pour 50 participants et la plateforme simultanée à distance uniquement ou de quelques milliers de dollars pour 300 participants et le service complet, incluant le support technique avant et pendant la réunion en plus de l'utilisation de la plateforme.

I.76 Le Comité consultatif a été informé que le service serait initialement utilisé de manière limitée et que les contrats avec les fournisseurs avaient été signés pour une courte durée, afin d'étudier les améliorations possibles avant de conclure des contrats à plus long terme. Des tests étaient actuellement réalisés sur la plateforme pour le Conseil de sécurité et seraient suivis de tests pour d'autres organes de la Charte. Étant donné que l'interprétation automatisée utilisant l'intelligence artificielle n'entrait pas dans le cadre du projet, il n'était pas prévu de tenir des réunions utilisant cette technologie. Le Département avait été en contact avec l'OMPI, qui était la seule organisation connue à avoir tenté d'associer la reconnaissance vocale et la traduction automatique, afin d'en apprendre davantage sur cette expérience. Le Comité consultatif a été informé que le Département serait en mesure de fournir un premier retour d'information sur la qualité et la disponibilité des services d'ici la fin 2020.

I.77 **Le Comité consultatif salue les efforts déployés par le Secrétaire général pour continuer de fournir des services aux États Membres et à d'autres clients pendant la pandémie et compte qu'il fournira à l'Assemblée générale, au moment où elle examinera le présent rapport, des informations actualisées concernant les effets de la pandémie de COVID-19 sur les divers services fournis par le Département et les mesures d'efficacité, ainsi que les incidences financières des initiatives prises pour relever les défis qui se posent à l'heure actuelle.**

Conséquences de la crise de liquidités

I.78 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en raison de la situation en matière de liquidités, le Département avait réduit le recours au personnel contractuel et au personnel temporaire et qu'il s'était appuyé davantage sur ses propres capacités. En conséquence, les services de traduction avaient dû assumer une charge de travail supplémentaire et avaient réussi à le faire à New York en augmentant la productivité globale. Cependant, tous les documents n'ont pas été livrés à temps, ce qui a entraîné une baisse des statistiques de publication.

I.79 Le Comité consultatif a également été informé que les restrictions appliquées au recrutement de nouveaux fonctionnaires pour pourvoir les postes vacants et à l'engagement de personnel contractuel ou de personnel temporaire avaient eu un impact sur les services linguistiques de plusieurs manières. À Nairobi, par exemple, la capacité de l'Office des Nations unies à Nairobi à répondre à la demande avait été considérablement affectée, deux services linguistiques ayant actuellement un taux de vacance élevé (33 %). En outre, à Vienne, l'un des plus petits centres de conférence du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, un seul poste vacant pourrait avoir une incidence considérable sur la charge de travail du reste de l'équipe. Grâce à la renégociation des délais et à l'appui fourni au moyen du partage de la charge de travail, la documentation a continué d'être publiée simultanément dans toutes les langues officielles. Toutefois, les retards de publication dans certaines langues étaient inévitables pendant les périodes de forte activité, surtout en fin d'année.

Tableau I.14

Chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) : évolution des ressources financières globales par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
Objet de dépense	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	40 118,80	41 407,20	19 072,52	41 366,40	(40,80)	3 337,72	3 396,00	4 055,80	659,80	85 685,63	170 804,04	174 853,33	4 049,29	129 142,15	193 272,55	220 275,53	27 002,98
Autres dépenses de personnel	2 364,70	2 128,60	986,52	2 344,40	215,80	651,47	440,20	503,10	62,90	6 668,27	4 851,50	5 091,39	239,89	9 684,44	6 278,22	7 938,89	1 660,67
Émoluments des non-fonctionnaires	2 852,50	2 526,90	1 062,35	2 526,90	–	–	–	–	–	–	10,00	63,50	53,50	2 852,50	1 072,35	2 590,40	1 518,05
Dépenses de représentation	209,50	241,40	55,71	241,40	–	–	–	–	–	331,66	1 402,00	1 379,40	(22,60)	541,16	1 457,71	1 620,80	163,09
Consultants	934,90	690,10	265,39	610,80	(51,00)	571,10	562,80	521,00	(41,80)	12 928,53	24 875,90	24 724,30	(151,60)	14 434,53	25 704,09	25 884,40	180,31
Experts	3,80	–	–	–	–	–	–	–	–	12,80	12,80	12,80	–	16,60	12,80	12,80	–
Voyages des représentants	4 070,40	4 926,90	1 127,03	6 170,00	1 243,10	–	–	–	–	21,88	50,00	50,00	–	4 092,28	1 177,03	6 220,00	5 042,97
Voyages du personnel	1 884,90	2 097,20	476,49	2 080,60	(16,60)	196,50	162,70	172,30	9,60	10 028,99	16 829,20	17 063,40	234,20	12 110,39	17 468,39	19 316,30	1 847,91
Services contractuels	1 088,60	1 059,80	343,93	1 100,60	12,50	75,60	71,90	73,40	1,50	30 600,22	44 996,20	41 108,09	(3 888,11)	31 764,42	45 412,03	42 253,79	(3 158,24)
Frais généraux de fonctionnement	3 526,90	3 334,60	1 154,29	3 326,90	(7,70)	4 646,16	4 429,35	4 276,07	(153,28)	29 675,82	36 598,20	39 215,69	2 617,49	37 848,88	42 181,84	46 818,66	4 636,82
Fournitures et accessoires	46,00	137,90	5,56	141,40	3,50	9,50	16,80	11,10	(5,70)	170,98	1 963,00	1 977,60	14,60	226,48	1 985,36	2 130,10	144,74
Mobilier et matériel	147,20	101,30	14,16	103,10	1,80	–	1,20	2,30	1,10	4 878,32	4 791,20	2 455,10	(2 336,10)	5 025,52	4 806,56	2 560,50	(2 246,06)
Bourses, subventions et contributions	20 811,80	18 435,70	1 823,90	18 435,70	–	–	–	–	–	18 440,74	18 600,70	19 618,10	1 017,40	39 252,54	20 424,60	38 053,80	17 629,20
Autres dépenses	0,70	–	–	–	–	12,30	18,10	21,90	3,80	53,83	2 169,80	2 184,80	15,00	66,83	2 187,90	2 206,70	18,80
Total	**78 060,70**	**77 087,60**	**26 387,83**	**78 448,20**	**1 360,60**	**9 500,35**	**9 099,05**	**9 636,97**	**537,92**	**199 497,68**	**327 954,54**	**329 797,50**	**1 842,96**	**287 058,73**	**363 441,42**	**417 882,67**	**54 441,25**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, qui sont inscrites au budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin,

Tableau I.5

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	250 746,5	254 742,0	120 770,7	252 101,9	(2 640,1)	5 714,8	5 105,0	5 184,6	79,6	256 461,3	259 847,0	257 286,5	(2 560,5)
Autres dépenses de personnel	25 237,7	29 477,2	5 931,4	28 894,4	(582,8)	10 113,0	12 791,7	12 810,9	19,2	35 350,7	42 268,9	41 705,3	(563,6)
Dépenses de représentation	0,5	4,1	0,3	4,1	–	(0,6)	–	–	–	(0,1)	4,1	4,1	–
Consultants	348,4	–	22,9	–	–	153,9	10,0	12,5	2,5	502,3	10,0	12,5	2,5
Experts	–	–	–	–	–	3,3	12,4	7,5	(4,9)	3,3	12,4	7,5	(4,9)
Voyages des représentants	–	91,7	–	91,7	–	–	–	–	–	–	91,7	91,7	–
Voyages du personnel	365,7	122,3	24,5	122,3	–	893,5	560,5	535,6	(24,9)	1 259,2	682,8	657,9	(24,9)
Services contractuels	12 854,2	12 549,2	4 767,4	12 616,2	67,0	2 806,8	3 134,0	3 221,5	87,5	15 661,0	15 683,2	15 837,7	154,5
Frais généraux de fonctionnement	5 376,7	1 735,4	765,8	1 735,4	–	1 097,6	2 007,2	2 071,1	63,9	6 474,3	3 742,6	3 806,5	63,9
Fournitures et accessoires	266,5	501,9	34,0	501,9	–	56,9	76,2	76,2	–	323,4	578,1	578,1	–
Mobilier et matériel	2 607,5	1 407,6	146,7	1 407,6	–	847,2	429,6	412,6	(17,0)	3 454,7	1 837,2	1 820,2	(17,0)
Aménagement des locaux	22,4	–	1,2	–	–	–	–	–	–	22,4	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	27 458,4	26 010,4	9 944,6	24 451,0	(1 559,4)	231,7	121,6	102,0	(19,6)	27 690,1	26 132,0	24 553,0	(1 579,0)
Total	**325 284,5**	**326 641,8**	**142 409,5**	**321 926,5**	**(4 715,3)**	**21 918,1**	**24 248,2**	**24 434,5**	**186,3**	**347 202,6**	**350 890,0**	**346 361,0**	**(4 529,0)**

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	766 580 200
Crédits ouverts pour 2020	773 224 100
Montant approuvé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020	7 287 100
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	101 721 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	768 167 700
Montant prévu des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021	8 458 700
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	100 712 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

I. Introduction

II.1 Le montant des ressources demandées au titre du chapitre 3 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 768 167 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 5 056 400 dollars (0,65 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 [A/75/6 (Introduction), annexe III, tableau complémentaire 10 a)].

II.2 Le montant des ressources demandées au titre du budget ordinaire servirait à financer les activités : a) du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (46 266 700 dollars) ; b) des missions politiques spéciales (706 772 600 dollars) ; c) du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (9 533 700 dollars) ; d) du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé (2 914 600 dollars) ; e) du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (1 078 200 dollars) ; f) du Bureau de lutte contre le terrorisme (1 601 900 dollars).

II.3 Les quotes-parts hors budget ordinaire, d'un montant de 8 458 700 dollars, correspondent aux besoins du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

II.4 Les ressources extrabudgétaires prévues pour 2021, d'un montant de 100 712 900 dollars, serviraient à financer les activités : a) du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (38 143 400 dollars) ; b) des missions politiques spéciales (11 344 800 dollars) ; c) du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé (200 000 dollars) ; d) du Bureau de lutte contre le terrorisme (51 024 700 dollars).

II.5 Les ressources proposées au titre des 39 missions politiques spéciales pour 2021 sont décrites dans des rapports spécifiques du Secrétaire général (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1, A/75/6 (Sect. 3)/Add.2, A/75/6 (Sect. 3)/Add.3, A/75/6 (Sect. 3)/Add.4, A/75/6 (Sect. 3)/Add.5 et A/75/6 (Sect. 3)/Add.6), qui seront examinés séparément

par le Comité consultatif. On trouvera dans le tableau II.22 des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le chapitre 3, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

Tableau II.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	375	4 SGA, 3 SSG, 13 D-2, 16 D-1, 48 P-5, 64 P-4, 52 P-3, 22 P-2, 5 G(1eC), 97 G(AC), 34 AL, 12 SM et 5 AN
Nouveaux postes	1	1 SM
Reclassements	–	1 poste D-2 reclassé au rang de SSG
Effectif proposé pour 2021	376	4 SGA, 4 SSG, 12 D-2, 16 D-1, 48 P-5, 64 P-4, 52 P-3, 22 P-2, 5 G(1eC), 97 G(AC), 34 AL, 13 SM et 5 AN
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 14 AL, 8 SM et 1 AN
Effectif proposé pour 2021	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 14 AL, 8 SM et 1 AN
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	237	1 D-2, 6 D-1, 24 P-5, 69 P-4, 62 P-3, 5 P-2, 5 G(1eC), 62 G(AC), 2 AL et 1 AN
Effectif prévu pour 2021	233	1 D-2, 6 D-1, 24 P-5, 68 P-4, 62 P-3, 5 P-2, 5 G(1eC) et 62 G(AC)

II.6 Les ressources proposées pour les postes sont examinées séparément pour chaque entité du chapitre 3.

II.7 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 3 (voir tableau II.2).

Tableau II.2
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	223	9,7	222	10,3	222	9,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	154	9,4	153	8,0	154	9,8

II. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

II.8 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour 2021 s'élèvent à 46 266 700 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique

à celui des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 3), tableau 3.21). On trouvera dans le tableau II.23 des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Département.

II.9 Les ressources extrabudgétaires prévues pour 2021 s'élèvent à 38 143 400 dollars, soit un montant identique à celui estimé pour 2020.

Tableau II.3
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1ᵉC), 86 G(AC) et 2 AL
Effectif proposé pour 2021	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1ᵉC), 86 G(AC) et 2 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	76	2 D-1, 11 P-5, 22 P-4, 20 P-3, 2 P-2/1, 3 G(1ᵉC) et 16 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	76	2 D-1, 11 P-5, 22 P-4, 20 P-3, 2 P-2/1, 3 G(1ᵉC) et 16 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.10 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 43 187 600 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettraient de maintenir 277 postes (184 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 91 dans celle des agents des services généraux et les catégories apparentées et 2 dans celle des agents locaux), ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2020.

II.11 Les ressources extrabudgétaires prévues au titre des postes en 2021, qui s'élèvent à 14 493 100 dollars, soit le même montant qu'en 2020, permettraient de maintenir 76 postes temporaires (57 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 19 dans celle des agents des services généraux et les catégories apparentées).

Postes vacants et taux de vacance

II.12 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, 29 postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants. Le Département ne comptait aucun poste qui aurait été vacant depuis deux ans ou plus.

II.13 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour le Département en 2021 (voir tableau II.4).

Tableau II.4
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	185	9,6	184	8,7	184	9,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	94	14,8	93	12,1	93	15,3

II.14 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les postes vacants et les taux de vacance.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

II.15 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes se chiffre à 3 079 100 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 3), tableaux 3.21 et 3.26).

II.16 La répartition par objet de dépense proposée pour les ressources autres que les postes serait la même qu'en 2020. Les principales ressources demandées seraient réparties comme suit : voyages du personnel (721 100 dollars), voyages des représentants (660 500 dollars), services contractuels (657 700 dollars), frais généraux de fonctionnement (488 600 dollars) et autres dépenses de personnel (446 700 dollars).

II.17 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I du présent rapport.**

Questions diverses

II.18 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la pandémie de COVID-19 avait contraint le Département à s'adapter au nouvel environnement et à fonctionner de différentes manières pour faire en sorte que son action dans le monde entier se poursuive sans interruption majeure, notamment pour ce qui est de la fourniture d'un appui aux missions politiques spéciales. Le Département a de plus en plus recours aux technologies à distance pour entretenir des contacts avec les parties aux négociations de paix et les autres parties prenantes, tout en respectant strictement les mesures liées à la COVID-19 dans les lieux où il intervient. Il modifie ses prestations, le cas échéant et selon qu'il convient, afin de soutenir les autorités nationales dans leur intervention face à la COVID-19, de protéger le personnel des Nations Unies et sa capacité de poursuivre les opérations critiques, de veiller à ce que le personnel des Nations Unies ne soit pas un vecteur de contagion, d'aider les populations vulnérables et de continuer à exécuter les mandats des missions.

III. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

II.19 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient pour 2021 s'élèvent à 9 533 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une réduction de 47 200 dollars, soit 0,5 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 3), tableau 3.42). On trouvera dans le tableau II.24 des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Bureau, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

II.20 Le projet de budget du Bureau du coordinateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ne comprend pas de ressources extrabudgétaires.

Tableau II.5
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2020	65	1 SGA, 1 D-2, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 12 SM, 30 AL et 5 AN
Création	1	SM
Reclassements	–	1 poste D-2 reclassé au rang de SSG
Effectif proposé pour 2021	66	SGA, 1 SSG, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 13 SM, 30 AL et 5 AN

Observations et recommandations concernant les postes

II.21 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des postes s'établit à 8 360 100 dollars, ce qui représente une réduction de 37 000 dollars, soit 0,4 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Les ressources permettront de financer 66 postes (18 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 13 dans celle du Service mobile, 30 dans celle des agents locaux et 5 dans celle des administrateurs recrutés sur le plan national), ce qui représente une augmentation nette d'un poste d'agent(e) du Service mobile. Il est également proposé de reclasser un poste de rang D-2 au rang de sous-secrétaire général(e) (A/75/6 (Sect. 3), tableaux 3.44 et 3.47).

Reclassements

II.22 Le Secrétaire général propose que le poste de Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident qui figure dans le tableau des effectifs du Bureau relève du rang de sous-secrétaire général et non de la classe D-2. Il indique que le coût du poste sera partagé à 50 % avec le Bureau de la coordination du développement, ce qui se traduira par une diminution des coûts de 123 300 dollars pour le Bureau. Il indique également que la proposition de classer, dans le tableau d'effectifs du Bureau, le poste de Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident au rang de sous-secrétaire général est fondée sur un examen effectué conformément à la recommandation du Comité consultatif [A/75/6 (Sect. 3), par. 3.160 a), i)].

II.23 Dans son précédent rapport, le Comité consultatif avait noté que, selon l'organigramme figurant à l'annexe I du projet de budget pour 2020, le poste de Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident relevait de la classe D-2 et que son coût était partagé avec le Bureau de la coordination des activités de développement dans la catégorie de sous-secrétaire

général (A/74/6 (Sect. 3), annexe I, sect. C). Le Comité consultatif avait aussi été informé que le poste avait été intégralement budgétisé à la classe D-2 au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Toutefois, ce dernier avait versé l'intégralité du traitement du titulaire de ce poste dans la catégorie de sous-secrétaire général. Le Bureau de la coordination des activités de développement a ensuite remboursé au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient la moitié du coût d'un poste de sous-secrétaire général(e) (A/74/7, par. II.10).

II.24 Le Comité consultatif rappelle qu'il a encouragé le Secrétaire général à accélérer l'examen des arrangements proposés s'agissant des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général assumant une deuxième voire une troisième fonction et des capacités d'appui connexes, afin qu'ils soient conformes aux dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, et à fournir à l'Assemblée générale, au moment où celle-ci examinerait le projet de budget-programme pour 2020, un complément d'information sur le transfert proposé du poste d'administrateur recruté sur le plan national et sur la classe et les modalités de financement du poste de Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident. Il examine la question des postes de Coordonnateurs résidents dans le chapitre 1.

Création

II.25 Le Secrétaire général propose de créer un poste temporaire d'agent(e) de protection rapprochée (Service mobile) pour compléter l'équipe de protection rapprochée existante, qui est composée de sept agents chargés de la protection individuelle du Coordonnateur spécial et du Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident, notamment pendant leurs missions sur le terrain, y compris à Gaza. Cette proposition entraînerait une augmentation de 86 300 dollars en 2021 [A/75/6 (Sect. 3), par. 3.160 a), ii)]. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'une évaluation des risques de sécurité à Gaza avait été réalisée en 2019.

Postes vacants et taux de vacance

II.26 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 18 juin 2020, six postes étaient vacants, aucun ne l'ayant été depuis deux ans ou plus.

II.27 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour le Bureau en 2021 (voir tableau II.6).

Tableau II.6
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	18	10,4	18	24,6	18	8,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	47	1,0	47	2,1	48	1,1

II.28 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les postes vacants et les taux de vacance.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

II.29 Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 1 173 600 dollars en 2021, ce qui représente une diminution de 10 200 dollars, soit 0,9 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Cette diminution globale s'explique par une baisse des dépenses prévues au titre des fournitures et des accessoires (23 700 dollars), des services contractuels (18 100 dollars) et de la représentation (1 400 dollars), qui serait compensée en partie par une augmentation des dépenses prévues au titre du mobilier et du matériel (18 400 dollars), des voyages du personnel (6 500 dollars), des autres dépenses de personnel (4 700 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (3 400 dollars).

II.30 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I du présent rapport.**

Questions diverses

II.31 Pour ce qui est des conséquences de la pandémie de COVID-19 et de la crise de liquidités, le Comité consultatif a été informé que le retard de recrutement résultant des mesures liées à la crise et des restrictions de voyage dues à la pandémie avait contribué au faible niveau de dépense des ressources prévues pour les postes au cours des cinq premiers mois de 2020. En outre, le niveau des dépenses au titre des voyages du personnel et de la représentation a été faible du fait de la pandémie, tandis que l'utilisation des ressources prévues pour les fournitures et les accessoires, ainsi que pour le mobilier et le matériel, a été limitée en raison de la crise de liquidités.

IV. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

II.32 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé pour 2021 s'élèvent à 2 914 600 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 3), tableau 3.49). On trouvera dans le tableau II.25 des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

II.33 Les ressources extrabudgétaires prévues pour 2021 s'élèvent à 200 000 dollars, soit un montant identique à celui estimé pour 2020 [ibid., tableau 3.52 (2)].

Tableau II.7
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2020	19	1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 9 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	19	1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.34 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 2 541 500 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de maintenir 19 postes (10 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 9 dans celle des agents des services généraux et les catégories apparentées). Aucun poste financé à l'aide de fonds extrabudgétaires n'est prévu pour 2020 ou 2021 (ibid., par. 3.182 et tableau 3.54).

Poste vacant et taux de vacance

II.35 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 8 juillet 2020, seul un poste était vacant, à savoir celui de directeur(trice) exécutif(ve) (D-2), qui l'était depuis le 10 mai 2020.

II.36 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour le Registre en 2021 (voir tableau II.8).

Tableau II.8
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	10	5,2	10	3,3	10	6,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	9	0,0	9	0,0	9	0,3

II.37 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les postes vacants et les taux de vacance.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

II.38 Les ressources non affectées à des postes s'élèveraient à 373 100 dollars en 2021, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020. Les principales ressources demandées par objet de dépense seront réparties comme suit : services

contractuels (144 100 dollars), voyages du personnel (108 200 dollars), autres dépenses de personnel (61 200 dollars), et mobilier et matériel (35 400 dollars).

II.39 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I du présent rapport.**

Questions diverses

II.40 En ce qui concerne les conséquences de la pandémie de COVID-19, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que les réunions du conseil d'administration du Registre et la formation des maires avaient dû être reportées, et que les voyages du personnel avaient été suspendus. En outre, la fermeture de l'Office des Nations Unies à Vienne a entraîné une baisse des dépenses au titre des frais généraux de fonctionnement et des fournitures et des accessoires.

V. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

II.41 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine pour 2021 s'élèvent à 1 078 200 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 3), tableau 3.59). On trouvera dans le tableau II.26 des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Bureau, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

II.42 Les quotes-parts hors budget ordinaire prévues pour 2021 s'élèvent à 8 458 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 171 600 dollars, soit 6,1 %, par rapport au montant estimé pour 2020. Le Secrétaire général explique cette augmentation par la baisse des taux de vacance au titre des ressources affectées aux postes (voir par. II.44 ci-dessous). Les ressources prévues pour 2021 n'incluent pas les ressources extrabudgétaires, ce qui représente une diminution de 648 000 dollars par rapport au montant prévu pour 2020 [A/75/6 (Sect. 3), tableau 3.62 (3)].

Tableau II.9
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 AN
Effectif proposé pour 2021	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 AN
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 8 SM, 1 AN et 14 AL
Effectif proposé pour 2021	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 8 SM, 1 AN et 14 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	4	1 P-4, 1 AN et 2 AL
Effectif prévu pour 2021	0	

Observations et recommandations concernant les postes

II.43 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 1 056 200 dollars avant actualisation des coûts et ne font

apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettraient de maintenir 6 postes (4 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2 dans celle des agents locaux) (ibid., tableau 3.64).

II.44 Les quotes-parts hors budget ordinaire permettraient de maintenir 50 postes (27 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 8 dans celle du Service mobile, 1 dans celle des administrateurs recrutés sur le plan national et 14 dans celle des agents locaux). L'augmentation proposée de 1 171 600 dollars s'explique principalement par l'augmentation des crédits prévus pour les postes en raison de l'application de taux de vacance plus faibles (ibid., par. 3.215). Aucun poste financé à l'aide de fonds extrabudgétaires n'est prévu pour 2021. Ce changement entraîne une réduction de quatre postes financés à l'aide de fonds extrabudgétaires par rapport à 2020 [ibid., tableau 3.63 (3)].

Postes vacants et taux de vacance

II.45 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 8 juillet 2020, un poste de la classe P-5 était vacant. Le recrutement pour ce poste n'a pu avoir lieu en raison des mesures liées à la crise de liquidités.

II.46 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine en 2021 (voir tableau II.10).

Tableau II.10
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	4	18,3	4	25,0	4	17,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	2	0,0	2	0,0	2	0,3

II.47 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les postes vacants et les taux de vacance.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

II.48 Les ressources non affectées à des postes inscrites au budget ordinaire pour 2021 s'élèveraient à 22 000 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020.

II.49 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I du présent rapport.**

Questions diverses

II.50 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la pandémie de COVID-19 avait entraîné une baisse des dépenses liées aux voyages, en raison des restrictions en la matière, et une utilisation réduite du parc officiel de véhicules. Dans le même temps, le dépassement de crédits s'explique par la contribution versée au Centre médical des Nations Unies à Addis-Abeba en vue de l'hospitalisation éventuelle de membres du personnel du fait de la pandémie de COVID-19. En outre, des dépenses supplémentaires ont été prévues au titre des services de communication et d'informatique en raison de la demande accrue de services de télécommunication et de réseau nécessaires pour assurer la continuité des opérations, sachant que les membres du personnel devaient télétravailler.

VI. Bureau de lutte contre le terrorisme

II.51 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Bureau de lutte contre le terrorisme pour 2021 s'élèvent à 1 601 900 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 3), tableau 3.67). On trouvera dans le tableau II.27 des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Bureau, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

II.52 Les ressources extrabudgétaires prévues pour 2021 s'élèvent à 51 024 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 9 162 700 dollars, soit 21,9 %, par rapport au montant estimé pour 2020. Elles représentent 96,9 % des ressources totales du Bureau (A/75/6 (Sect. 3), par. 3.251).

Tableau II.11
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	8	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	8	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	157	1 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 46 P-4, 42 P-3, 3 P-2/1, 2 G(1eC) et 46 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	157	1 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 46 P-4, 42 P-3, 3 P-2/1, 2 G(1eC) et 46 G(AC)

II.53 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 1 488 000 dollars, avant actualisation des coûts, et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettraient de maintenir 8 postes [6 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2 dans celle des services généraux (Autres classes)]. Les ressources extrabudgétaires permettront de maintenir 157 postes (109 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 48 dans celle des agents des services généraux et les catégories apparentées) [ibid., par. 3.251 et tableau 3.71 (2)].

Postes vacants et taux de vacance

II.54 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 15 juin 2020, un poste (P-4) inscrit au budget ordinaire était vacant. Il a également été informé que 34 postes financés à l'aide de fonds extrabudgétaires étaient vacants.

II.55 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour le Bureau en 2021 (voir tableau II.12).

Tableau II.12
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	6	11,1	6	16,7	6	10,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	2	9,6	2	0,0	2	11,8

II.56 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les postes vacants et les taux de vacance.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

II.57 Les ressources non affectées à des postes inscrites au budget ordinaire s'élèveraient à 113 900 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020. Les principales ressources demandées par objet de dépense concerneront les voyages du personnel (93 800 dollars) et les frais généraux de fonctionnement (13 800 dollars).

II.58 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I du présent rapport.**

Questions diverses

II.59 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le taux de dépense de 36,9 % des crédits ouverts au 31 mai 2020 s'expliquait par le déblocage progressif des crédits alloués pour gérer la crise de liquidités de l'Organisation, ainsi que les conséquences de la pandémie de COVID-19. Il a également été informé qu'en ce qui concerne les activités relatives aux programmes, le Bureau avait ajusté son modèle institutionnel et ses programmes de travail pour pouvoir continuer à exécuter son mandat, notamment en utilisant et en élaborant des méthodes et des outils virtuels novateurs.

Chapitre 4
Désarmement

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	12 482 800
Crédits ouverts pour 2020	13 245 000
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	15 000 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	12 455 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	14 706 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.60 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 4 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 12 455 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une réduction nette de 789 900 dollars, soit 6,0 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement dans le tableau II.28.

II.61 La réduction nette de 789 900 dollars proposée pour 2021 reflète l'effet conjugué a) d'une diminution de 1 050 900 dollars au titre des sous-programmes 3 et 4, consistant en des ajustements techniques résultant de la suppression de besoins ponctuels de services d'experts et de consultants et b) d'une augmentation de 261 000 dollars pour les experts et consultants au titre du sous-programme 1, liée à des mandats nouveaux ou élargis (voir A/75/6 (Sect. 4), par. 4.100 et 4.101).

Tableau II.13
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2020	62	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1ᵉC), 14 G(AC) et 4 AL
Effectif proposé pour 2021	62	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1ᵉC), 14 G(AC) et 4 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	24	2 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 1 P-2/1, 3 G(AC) et 11 AL
Effectif prévu pour 2021	21	2 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 2 G(AC) et 11 AL
Non-reconduction de postes	(3)	1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.62 Le Secrétaire général propose le maintien d'un total de 62 postes pour le chapitre 4 en 2021, sans changement par rapport à 2020.

II.63 Le projet de budget indique en outre qu'en 2021, des ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) d'un montant de 14 706 200 dollars,

prévues notamment pour financer 21 postes, devraient être reçues à l'appui des activités extrabudgétaires. Ces ressources serviront essentiellement à soutenir les sous-programmes 1 à 5, facilitant ainsi la poursuite de la mise en œuvre des politiques et des meilleures pratiques internationales en matière de désarmement, et à financer les activités administratives de la composante Appui au programme (A/75/6 (Sect. 4), par. 4.102).

Postes vacants et taux de vacance

II.64 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, cinq postes au total [1 P-5, 2 P-3, 1 P-2 et 1 d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] étaient vacants, dont un poste d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) des services généraux (Autres classes)] qui était resté vacant pendant plus de deux ans. La vacance de poste avait été publiée, mais le processus de recrutement avait été suspendu en raison de la situation de trésorerie (voir par. II.67 *infra*). En outre, compte tenu du temps écoulé et afin d'attirer les meilleurs candidats disponibles, l'avis de vacance de poste devrait probablement être publié à nouveau lorsque la situation de trésorerie se serait améliorée et que le processus de recrutement pourrait être relancé.

II.65 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 4 (voir tableau II.14).

Tableau II.14
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	38	9,4	40	10,0	40	9,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	22	23,3	22	22,7	22	23,7

II.66 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

II.67 Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 2 925 800 dollars, ce qui représente une diminution de 789 900 dollars, soit 21,3 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Une analyse des variations par composante et par sous-programme est fournie aux paragraphes 4.100 et 4.101 du projet de budget (voir également le paragraphe II.55).

II.68 Comme indiqué, la diminution reflète la suppression de dépenses non renouvelables engagées en 2020, qui s'élevaient à 1 050 900 dollars et comprenaient : a) 815 600 dollars au titre du sous-programme 3 (Armes classiques) pour un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus, conformément à la résolution 72/55 de l'Assemblée générale, et pour des experts chargés d'appuyer les travaux relatifs au Registre des armes classiques ; et b) 235 300 dollars au titre du

sous-programme 4 (Information et sensibilisation) pour des experts (190 200 dollars) et des consultants (45 100 dollars) chargés d'examiner les progrès réalisés dans le domaine de l'informatique et des télécommunications et les moyens de promouvoir un comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale, conformément aux résolutions 73/27 et 73/266 de l'Assemblée. Cette diminution serait en partie compensée par des dépenses supplémentaires de 261 000 dollars au titre des mandats nouveaux ou mandats élargis du sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements), conformément à la résolution 74/50 de l'Assemblée générale

II.69 **Le Comité consultatif à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I.**

Questions diverses

Subvention versée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

II.70 Le projet de budget (paragraphe 4.114) indique que le montant de 2 655 100 dollars proposé pour 2021 au titre du sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements) comprend une dotation de 276 200 dollars au bénéfice de l'UNIDIR. Il indique en outre que, conformément au paragraphe 2 de l'article VII de l'annexe de la résolution 39/148 H de l'Assemblée générale, la subvention peut couvrir les dépenses relatives à la Directrice et au personnel de l'UNIDIR, et que, dans sa résolution 60/248, l'Assemblée a fait sienne la proposition tendant à ce que les demandes de subvention pour l'UNIDIR lui soient soumises tous les deux ans, pour examen et approbation, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent. Le Comité consultatif rappelle en outre que le Secrétaire général a présenté une proposition de changement de la procédure à suivre pour demander une subvention au titre du budget ordinaire au bénéfice de l'UNIDIR (A/75/83) ; l'Assemblée en est actuellement saisie, ainsi que du rapport correspondant du Comité (A/75/7/Add.1).

II.71 S'étant enquis des raisons pour lesquelles la subvention accordée à l'UNIDIR ne figurait pas dans le tableau 4.28 du projet de budget, relatif aux ressources nécessaires pour le sous-programme 1, le Comité consultatif a été informé qu'une ventilation des ressources proposées avait été incluse dans les informations complémentaires. **Le Comité consultatif est d'avis que, dans un souci de transparence, le document budgétaire devrait comporter certaines informations sur les bénéficiaires et l'objet des ressources proposées au titre des subventions et des contributions. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir de telles informations dans les projets de budget à venir**.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

II.72 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau des affaires de désarmement avait adapté ses méthodes de travail et ses activités de fond en réponse à la pandémie de COVID-19. La principale conséquence de la pandémie pour le programme 3 (Désarmement) en 2020 a été le report des principales réunions multilatérales sur le désarmement, notamment la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères et la session annuelle de la Commission du désarmement. Le programme continuait à travailler avec toutes les délégations et

les autres parties prenantes concernées pour appuyer et coordonner l'ensemble des préparatifs sur le plan organisationnel et sur le fond afin que les diverses réunions reportées puissent se tenir en 2021. Les sous-programmes s'étaient également efforcés d'exécuter dans un cadre virtuel leurs mandats pour 2020. Par exemple, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les problèmes liés à l'accumulation de stocks de munitions conventionnelles en surplus avait ainsi tenu sa deuxième session à la fin du mois d'avril 2020. Le programme a également tenu sous forme virtuelle la session de juillet du Conseil consultatif pour les questions de désarmement. Bien que ces sessions virtuelles se soient révélées techniquement réalisables, de nombreuses délégations ont souligné que toute décision officielle devait être prise sur place, au cours de réunions formelles, et non dans un cadre virtuel, auquel elles ne conféraient pas un caractère officiel.

II.73 Le Comité a en outre été informé que le Bureau suivait l'évolution de la situation pour déterminer si le programme de bourses, qui s'était déroulé vers la fin de l'année, pouvait se poursuivre comme prévu initialement ou prendre une forme nouvelle, compte tenu de la suspension des voyages et des ateliers, qui en faisaient alors partie intégrante.

Conséquences de la crise de liquidités

II.74 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu de la crise de liquidités, le Bureau des affaires de désarmement avait adopté une approche prudente en matière de dépenses dès le début de l'année en suspendant les opérations de recrutement et en différant le remplacement du matériel dans la mesure du possible. Cependant, certaines dépenses essentielles ne pouvaient pas être reportées ou négligées, comme celles ayant trait aux services de sécurité, aux frais de communication, à la location de bureaux, aux services d'utilité publique ou au carburant.

Chapitre 5
Opérations de maintien de la paix

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	50 238 900
Crédits ouverts pour 2020	52 602 800
Montant approuvé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020	89 833 000
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	64 417 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	52 561 600
Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021[a]	89 833 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	64 417 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 74/280 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

I. Introduction

II.75 Le montant des ressources demandées dans le cadre du budget ordinaire pour 2021 au titre du chapitre 5 s'élève à 52 561 600 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 41 200 dollars (0,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 [A/75/6 (Introduction), annexe III, tableau 10 a)].

II.76 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire serviraient à financer les besoins du Département des opérations de paix (5 858 000 dollars), de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (35 853 100 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (10 850 500 dollars).

II.77 Les quotes-parts hors budget ordinaire, d'un montant de 89 833 000 dollars, et les ressources extrabudgétaires, d'un montant de 64 417 700 dollars, correspondent aux besoins du Département des opérations de paix. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.29.

Tableau II.15
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	336	1 SGA, 4 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 6 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 9 G(AC), 94 SM, 2 AN et 199 AL
Suppressions	3	1 SM et 2 AL
Effectif proposé pour 2021	333	1 SGA, 4 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 6 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 9 G(AC), 93 SM, 2 AN et 197 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	438	5 D-2, 13 D-1, 43 P-5, 188 P-4, 92 P-3, 9 P-2, 2 G(1eC), 84 G(AC) et 2 AN
Effectif proposé pour 2021	438	5 D-2, 13 D-1, 43 P-5, 188 P-4, 92 P-3, 9 P-2, 2 G(1eC), 84 G(AC) et 2 AN
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	62	8 P-5, 27 P-4, 14 P-3 et 13 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	62	P-5, 27 P-4, 14 P-3 et 13 G(AC)

II.78 Les ressources proposées pour les effectifs sont examinées séparément pour chaque entité du chapitre 5.

II.79 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 5 (voir tableau II.16).

Tableau II.16
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	32	4,2	32	11,2	32	4,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	304	5,0	304	4,4	301	5,5

II. Département des opérations de paix

II.80 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Département des opérations de paix pour 2021 s'élèvent à 5 858 000 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 5), tableau 5.17).

II.81 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021 est estimé à 89 833 000 dollars, soit le même montant que celui prévu pour 2020. Les quotes-parts hors budget ordinaire représentent 56,1 % des ressources totales du Département [ibid., par. 5.73 et tableau 5.20 (2)].

II.82 Le montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021 est de 64 417 700 dollars, soit le même montant que celui prévu pour 2020. Les ressources extrabudgétaires représentent 40,2 % des ressources totales du Département. On trouvera dans le tableau II.30 des informations sur l'évolution des ressources financières globales du Département, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

Tableau II.17
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2020	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2/1 et 9 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2/1 et 9 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	438	5 D-2, 13 D-1, 43 P-5, 188 P-4, 92 P-3, 9 P-2, 2 G(1eC), 84 G(AC) et 2 AN
Effectif proposé pour 2021	438	5 D-2, 13 D-1, 43 P-5, 188 P-4, 92 P-3, 9 P-2, 2 G(1eC), 84 G(AC) et 2 AN
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	62	8 P-5, 27 P-4, 14 P-3 et 13 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	62	8 P-5, 27 P-4, 14 P-3 et 13 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.83 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 5 483 000 dollars, avant actualisation des coûts, et ne font

apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de maintenir 27 postes [18 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 9 agents des services généraux (autres classes)], ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2020 (A/75/6 (Sect. 5), tableaux 5.18 et 5.22).

II.84 Les quotes-parts hors budget qu'il est prévu d'affecter à des postes en 2021, qui s'élèvent à 89 833 000 dollars, soit le même montant qu'en 2020, permettraient de maintenir 438 postes temporaires (350 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 2 agents des services généraux (première classe), 84 agents des services généraux (autres classes) et 2 administrateurs recrutés sur le plan national).

II.85 Les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu d'affecter à des postes en 2021, qui s'élèvent à 64 417 700 dollars, soit le même montant qu'en 2020, permettraient de maintenir 62 postes temporaires [49 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 13 agents des services généraux (Autres classes)].

Postes vacants et taux de vacance

II.86 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, un des postes financés au moyen du budget ordinaire était vacant.

II.87 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes. Le Comité compte que des informations actualisées sur les taux de vacance de postes prévus au budget seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les postes vacants et les taux de vacance.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

II.88 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes se chiffre à 375 000 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 5), tableau 5.22).

II.89 La répartition par objet de dépense proposée pour les ressources autres que les postes serait la même qu'en 2020. Les principaux besoins concerneraient les services contractuels (140 900 dollars), les frais généraux de fonctionnement (71 100 dollars), les fournitures et le matériel (64 800 dollars) et les autres frais de personnel (57 300 dollars).

II.90 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I du présent rapport.**

III. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

II.91 Le montant des ressources demandées dans le cadre du budget ordinaire pour 2021 au titre de l'ONUST s'élève à 35 853 100 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 30 100 dollars (0,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020.

Tableau II.18
Évolution des ressources financières globales, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire				
	2019 (dépenses effectives)	*2020 dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2020 (crédits ouverts)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	22 633,2	11 203,0	22 974,0	22 784,0	(190,0)
Autres dépenses de personnel	6 892,3	2 849,9	7 028,7	6 993,1	(35,6)
Dépenses de représentation	2,1	1,0	7,0	7,0	–
Voyages du personnel	298,5	49,5	364,2	382,6	18,4
Services contractuels	691,2	358,5	661,5	649,7	(11,8)
Frais généraux de fonctionnement	3 566,7	981,1	2 859,9	2 856,0	(3,9)
Fournitures et accessoires	415,0	178,1	520,1	549,2	29,1
Mobilier et matériel	800,8	279,0	1 314,2	1 414,5	100,3
Aménagement des locaux	195,6	7,8	153,6	217,0	63,4
Total	**35 495,3**	**15 908,0**	**35 883,2**	**35 853,1**	**(30,1)**

II.92 Le montant des ressources demandées pour l'ONUST ne comprend pas les quotes-parts hors budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. Aucun emploi de temporaire n'est prévu pour 2021.

Tableau II.19
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2020	74	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 22 SM et 49 AL
Effectif proposé pour 2021	74	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 22 SM et 49 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.93 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 6 065 200 dollars, avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de maintenir 74 postes (3 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 22 agents du Service mobile et 49 agents locaux) (ibid., tableau 5.42). **Le Comité consultatif note à nouveau que les postes de l'UNMOGIP n'évoluent pas et, rappelant les multiples restructurations dont la composante Appui a fait l'objet dans les missions ces dernières années, il compte que le Secrétaire général donnera, dans son prochain projet de budget, des informations sur les mesures prises par le Groupe pour mettre sa composante Appui en conformité avec la structure normalisée (A/74/7, par. II.44)**.

Postes vacants et taux de vacance

II.94 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, quatre postes (un d'agent du service mobile et trois d'agent local) étaient vacants. Le Comité a également été informé qu'un poste d'assistant administratif

principal (agent local) était vacant depuis plus de deux ans et qu'au 30 juin 2020, un candidat avait été sélectionné pour ce poste.

II.95 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes. Le Comité compte que des informations actualisées sur les taux de vacance de postes prévus au budget seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les postes vacants et les taux de vacance.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

II.96 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 4 785 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une réduction de 11 100 dollars, soit 0,2 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. La réduction nette s'explique par la diminution des dépenses au titre des frais généraux de fonctionnement (338 000 dollars), des fournitures et accessoires (51 300 dollars) et des consultants (19 700 dollars). Cette diminution serait en partie compensée par des augmentations au titre des objets de dépenses suivants :

a) Mobilier et matériel : une augmentation de 196 100 dollars permettrait de financer le remplacement de véhicules, de groupes électrogènes et de mobilier de bureau. Les informations fournies au Comité consultatif indiquent que l'augmentation est principalement due au remplacement proposé de 15 véhicules et de deux groupes électrogènes. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que 22 véhicules avaient été catalogués hors service. Tous ces véhicules, sauf un, avaient été utilisés par d'autres missions avant de faire partie du parc de l'UNMOGIP. **Le Comité consultatif invite l'UNMOGIP à élaborer un plan d'acquisition de véhicules en vue de sélectionner des véhicules adaptés à la situation, y compris des véhicules légers** ;

b) Services contractuels : une augmentation de 135 900 dollars est imputable à l'acquisition de technologies de l'information et des communications ;

c) Autres dépenses de personnel : une augmentation de 30 700 dollars est prévue au titre des déménagements des effets personnels des observateurs militaires à l'occasion du déploiement ou du rapatriement ;

d) Voyages du personnel : une augmentation de 29 700 dollars est prévue au titre des voyages des hauts responsables ;

e) Dépenses de représentation : une augmentation de 5 500 dollars est prévue, compte tenu des tendances observées ces dernières années (A/75/6 (Sect. 5), par. 5.135).

II.97 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I du présent rapport.**

Questions diverses

Système complet d'évaluation de la performance

II.98 À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le Système complet d'évaluation de la performance avait été déployé avec succès dans huit missions de maintien de la paix. Le déploiement dans les cinq autres missions avait été retardé en

raison de la COVID-19. Compte tenu des contraintes logistiques dues à la pandémie, la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation étudie d'autres méthodes pour entreprendre la mise en œuvre du Système dans les missions restantes et a déjà commencé de s'employer à accroître les capacités de formation en ligne. Les déploiements ont été facilités par la Division et ont normalement consisté en une formation avancée de trois jours sur la méthodologie du Système complet d'évaluation de la performance, dispensée à un grand nombre de membres du personnel des missions, une session de formation sur l'utilisation de la plateforme informatique du Système à l'intention du personnel informatique des missions et des sessions plénières qui ont permis de dresser un bilan de situation et de commencer à établir le cadre de résultats du Système. Le Comité a en outre été informé que le Système ne faisait pas double emploi avec les capacités existantes, mais au contraire les renforçait. **Le Comité consultatif compte que des informations à jour sur le Système complet d'évaluation de la performance seront incluses dans le prochain projet de budget relatif aux opérations de maintien de la paix**.

Impact de la pandémie de maladie à coronavirus et situation des liquidités

II.99 À sa demande, le Comité consultatif a été informé que, pour faire face à l'impact de COVID-19, le Département des opérations de paix avait sensiblement accru l'utilisation des plates-formes virtuelles, notamment pour les réunions d'information régulières à l'intention des États Membres, des pays fournisseurs de contingents et de forces de police et du Conseil de sécurité. En outre, le Département avait renforcé son soutien à distance pour les missions de maintien de la paix, notamment en offrant davantage de possibilités de formation à distance. De plus, il allait mettre en place de nouveaux outils d'évaluation des performances, achever d'établir un dispositif d'application du principe de responsabilité à la performance des opérations de maintien de la paix et, en étroite collaboration avec le Département de l'appui opérationnel et d'autres entités, redoubler d'efforts pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

II.100 Le Département aidait également les missions de maintien de la paix et les pays hôtes à faire face aux conséquences de la pandémie. Il s'était par exemple employé, en collaboration avec les missions et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, à assurer la sécurité du personnel en uniforme, compte tenu du fait que la pandémie avait entraîné la suspension jusqu'au 30 juin 2020, à quelques exceptions près, de la relève des militaires et des policiers dans les opérations de maintien de la paix.

II.101 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé qu'en raison de la pandémie de COVID-19, les dépenses au titre des frais de représentation et de voyage du personnel avaient été peu élevées pendant la période allant du 1er janvier au 31 mai 2020, et que la crise de liquidité s'était traduite par un faible niveau de dépenses au titre des postes, des autres dépenses de personnel, des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement et des fournitures et accessoires.

II.102 En ce qui concerne l'ONUST, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que les dispositions prises en matière de travail et de réunions à distance pendant la pandémie de COVID-19 avaient permis de définir plusieurs pratiques optimales et de tirer des enseignements utiles. Cependant, les activités de liaison régionales continueraient d'être menées en personne et de donner lieu à des déplacements dans les zones respectives des missions, car le cadre des réunions virtuelles limitait la capacité de susciter et d'engager des discussions approfondies sur des questions complexes et sensibles, de résoudre des problèmes communs aux missions et d'élaborer des orientations et des recommandations transversales.

II.103 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que la pandémie de COVID-19 avait donné lieu, pendant la période du 1er janvier au 31 mai 2020, à de faibles niveaux de dépenses au titre des autres dépenses de personnel, des frais de représentation, des voyages du personnel et des fournitures et accessoires. La crise de liquidités avait elle aussi entraîné, au cours de la même période, une réduction des dépenses au titre des postes, des frais généraux de fonctionnement et du mobilier et matériel.

II.104 En ce qui concerne l'UNMOGIP, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que de faibles niveaux de dépenses avaient été engagés au titre des autres dépenses de personnel et du mobilier et matériel au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. De même, les mesures visant à limiter les effets de la crise de liquidité avaient entraîné, au cours de la même période, une réduction des dépenses au titre des postes, des frais de représentation, des consultants, des voyages du personnel et des fournitures et accessoires.

Chapitre 6
Utilisations pacifiques de l'espace

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	3 867 000
Crédits ouverts pour 2020	3 921 300
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	1 679 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	4 171 300
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021[a]	1 830 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Contributions extrabudgétaires en espèces prévues.

II.105 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 6 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 4 171 300 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 250 000 dollars (6,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.31.

II.106 Le Secrétaire général indique que l'augmentation qui est proposée répond à la demande formulée au paragraphe 41 de la résolution 74/262, dans lequel l'Assemblée générale a pris note de l'augmentation de la charge de travail du Bureau des affaires spatiales et l'a prié de revoir les ressources à inscrire dans les futurs projets de budget (voir A/75/6 (Sect.6), par. 6.25).

Tableau II.20
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1 et 5 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1 et 5 G(AC)
Ressources extrabudgétaires[a]		
Effectif estimé pour 2020	7	1 P-4, 1 P-3, 2 P-2/1 et 3 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	8	1 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1 et 3 G(AC)
Création	1	1 P-3

[a] L'organigramme pour 2021 comprend également 3 postes d'administrateur auxiliaire (P-2/1) et 6 postes occupés par du personnel détaché à titre gracieux.

Observations et recommandations concernant les postes

II.107 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 3 240 800 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020. Elles permettraient de maintenir 23 postes [18 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 5 dans la catégorie des services généraux (Autres classes)], ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2020.

II.108 Le Secrétaire général indique que des ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) d'un montant de 1 830 900 dollars permettraient de financer huit postes, soit un de plus qu'en 2020 (voir A/75/6 (Sect. 6), par. 6.28). En outre, l'organigramme pour 2021 comprend également trois postes d'administrateur auxiliaire à la classe P-2/1 et six postes sur la base de prêts non remboursables d'entités nationales s'occupant de questions spatiales (voir A/75/6 (Sect. 6), par. 6.29 et annexe I). L'organigramme pour 2021 comprend en outre 3 postes d'administrateur auxiliaire de la classe P-2/1 et 6 postes occupés par du personnel détaché à titre gracieux par des entités nationales œuvrant dans le domaine spatial.

Postes vacants et taux de vacance

II.109 À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'un poste (D-1) était vacant au 17 juin 2020 ; ce poste avait été occupé d'avril 2016 à juillet 2019 par un fonctionnaire percevant une indemnité de fonctions et était vacant depuis lors (voir également A/74/7, par. II.60).

II.110 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 6 (voir tableau II.21).

Tableau II.21
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	18	13,4	18	5,6	18	14,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5	0,0	5	0,0	5	0,3

II.111 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. Les observations du Comité concernant les postes vacants et les taux de vacance figurent dans le chapitre I ci-dessus.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

II.112 Le montant des crédits demandés au titre des objets de dépenses autres que les postes pour 2021 s'élève à 930 500 dollars, soit une augmentation de 250 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Les informations fournies au Comité consultatif justifient comme suit l'augmentation des besoins au titre des postes de dépenses respectifs :

a) Consultants : une augmentation de 85 500 dollars permettrait de couvrir les coûts afférents à l'emploi de trois consultants ;

b) Services contractuels : une augmentation de 77 300 dollars permettrait d'acquérir des postes de travail supplémentaires et de couvrir les frais liés à la création d'un compte Unite ID pour les stagiaires et les consultants et pour assurer la continuité des opérations, de financer des services informatiques, la maintenance des logiciels et l'assurance qualité liée au site Web du Bureau et aux bases de données ;

c) Voyages du personnel : l'augmentation de 47 400 dollars s'explique par la conduite d'activités et la coordination avec des entités s'occupant de questions spatiales en vue de créer des possibilités d'agir dans le cadre de l'initiative « Accès à l'espace pour tous » du Bureau, par les initiatives stratégiques de mobilisation et de sensibilisation autour de la thématique « L'Espace au service du développement durable » ainsi que par la collaboration avec le mécanisme chargé de coordonner, au niveau du système des Nations Unies, la gestion de l'information géospatiale mondiale ;

d) Autres dépenses de personnel : le montant supplémentaire de 27 300 dollars serait utilisé pour recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de remplacer le personnel en congé de maternité ou de maladie et d'augmenter les ressources en personnel pendant les pics d'activité avant et pendant les réunions annuelles du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires ;

e) Frais généraux de fonctionnement : l'augmentation de 14 700 dollars permettrait de couvrir : i) la location de matériel vidéo en vue de la production de supports de formation et de cours en ligne (3 500 dollars) ; ii) les besoins supplémentaires découlant de la prise en compte des dépenses effectivement engagées

pour les services d'appui aux réunions fournis dans le cadre des activités de renforcement des capacités et de proximité menées par le Bureau (11 200 dollars) ;

f) Mobilier et matériel : l'augmentation de 9 000 dollars permettrait l'acquisition de trois ordinateurs supplémentaires pour assurer la continuité des opérations.

II.113 Les augmentations susmentionnées seraient en partie compensées par une réduction de 11 200 dollars au titre des bourses, subventions et contributions. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la réduction devait être lue en lien avec l'augmentation du même montant concernant les autres changements liés aux frais généraux de fonctionnement. Cet ajustement vise à aligner le budget sur les dépenses effectives suite à la mise en service d'Umoja. Le Comité a également appris que cet ajustement n'aurait pas d'incidence sur les activités de renforcement des capacités du Bureau.

II.114 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I ci-dessus.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

II.115 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que la pandémie de COVID-19 avait eu une incidence sur les produits escomptés définis par le Bureau pour le premier semestre de 2020 : les activités qui auraient dû être menées pendant la période allant de mars à juin avaient dû être reportées, et certaines des activités prévues pour le second semestre avaient également été modifiées suite à des décisions des pays hôtes. Plusieurs réunions internationales concernant des questions spatiales ou réunions de haut niveau auxquelles le Bureau aurait dû participer avaient également été reportées, notamment la vingt-troisième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, la trente-neuvième session du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le sixième Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

Conséquences de la crise de liquidités

II.116 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les problèmes de liquidités avaient eu des répercussions sur le recours à du personnel temporaire (autre que pour les réunions), l'acquisition de mobilier et de matériel ainsi que de fournitures et accessoires. Le remplacement d'articles de matériel (ordinateurs portables et périphériques connexes) avait encore été retardé, et l'achat de fournitures et d'accessoires, en particulier de cartouches d'imprimantes, avait également été reporté au second semestre 2020.

Tableau II.22

Chapitre 3 (Affaires politiques) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[c]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)[a]	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*[b]	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	53 326,9	56 670,4	26 312,6	56 633,4	(37,0)	6 929,3	5 884,5	7 000,8	1 116,3	19 938,6	26 907,5	29 632,6	2 725,1	80 194,8	89 462,4	93 266,8	3 804,4
Autres dépenses de personnel	1 454,9	557,3	783,8	557,3	–	56,5	39,2	52,2	13,0	9 003,8	12 706,3	14 142,5	1 436,2	10 515,2	13 302,8	14 752,0	1 449,2
Dépenses de représentation	37,6	25,6	0,2	24,2	(1,4)	–	9,5	10,0	0,5	3,4	–	–	–	41,0	35,1	34,2	(0,9)
Consultants	875,3	39,6	449,6	39,6	–	–	–	–	–	4 892,1	6 260,6	6 811,5	550,9	5 767,4	6 300,2	6 851,1	550,9
Experts	12,90	–	4,1	–	–	–	–	–	–	16,3	38,0	30,0	(8,0)	29,2	38,0	30,0	(8,0)
Voyages des représentants	527,70	660,5	31,3	660,5	–	–	–	–	–	1 620,6	2 397,2	2 774,6	377,4	2 148,3	3 057,7	3 435,1	377,4
Voyages du personnel	1 683,0	1 123,1	267,5	1 129,6	6,5	228,3	239,3	239,3	–	6 748,1	10 483,5	11 572,0	1 088,5	8 659,4	11 845,9	12 940,9	1 095,0
Services contractuels	935,0	1 048,5	279,1	1 018,7	(29,8)	187,3	87,6	73,6	(14,0)	2 332,6	3 472,5	3 925,7	453,2	3 454,9	4 608,6	5 018,0	409,4
Frais généraux de fonctionnement	1 134,8	1 052,3	382,2	1 055,7	3,4	743,9	877,2	913,7	36,5	4 787,1	6 083,8	6 850,8	767,0	6 665,8	8 013,3	8 820,2	806,9
Fournitures et accessoires	105,2	117,0	20,5	93,3	(23,7)	66,0	84,6	92,2	7,6	(0,2)	–	–	–	171,0	201,6	185,5	(16,1)
Mobilier et matériel	259,2	148,0	17,3	182,8	34,8	124,5	65,2	76,9	11,7	122,7	100,8	100,8	–	506,4	314,0	360,5	46,5
Bourses, subventions et contributions	5,2	–	33,8	–	–	–	–	–	–	16 470,5	12 403,3	13 527,7	1 124,4	16 475,7	12 403,3	13 527,7	1 124,4
Aménagement des locaux	10,5	–	0,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10,5	–	–	–

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[c]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)[a]	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*[b]	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Autres dépenses[d]	706 211,8	711 781,8	309 230,6	706 772,6	(5 009,2)	–	–	–	–	14 489,4	20 868,0	11 344,8	(9 523,2)	720 701,2	732 649,8	718 117,4	(14 532,4)
Total	**766 579,8**	**773 224,1**	**337 812,6**	**768 167,7**	**(5 056,4)**	**8 335,9**	**7 287,1**	**8 458,7**	**1 171,6**	**80 424,9**	**101 721,4**	**100 712,9**	**(1 008,5)**	**855 340,9**	**882 232,6**	**877 339,3**	**(4 893,3)**

[a] Y compris des dépenses d'un montant de 2 121 400 dollars financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 72/264 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019, l'Assemblée ayant par la suite ouvert les crédits correspondants dans sa résolution 74/250 A.

[b] Y compris des dépenses d'un montant de 1 126 300 dollars financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 74/265 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 2020.

[c] En ce qui concerne les quotes-parts hors budget ordinaire, qui relèvent du compte d'appui, l'exercice court du 1er juillet au 30 juin.

[d] Chiffres concernant les missions politiques spéciales.

Tableau II.23

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)[a]	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*[b]	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	40 734,5	43 187,6	20 298,3	43 187,6	–	12 384,9	14 493,1	14 493,1	–	53 119,4	57 680,7	57 680,7	–
Autres dépenses de personnel	1 360,6	446,7	767,1	446,7	–	4 070,0	4 463,2	4 463,2	–	5 430,6	4 909,9	4 909,9	–
Dépenses de représentation	35,6	17,2	–	17,2	–	3,4	–	–	–	39,0	17,2	17,2	–
Consultants	775,3	33,0	252,7	33,0	–	2 850,8	3 751,1	3 751,1	–	3 626,1	3 784,1	3 784,1	–
Experts	12,9	–	4,1	–	–	16,3	30,0	30,0	–	29,2	30,0	30,0	–
Voyages des représentants	527,7	660,5	31,3	660,5	–	679,2	650,0	650,0	–	1 206,9	1 310,5	1 310,5	–
Voyages du personnel	1 396,2	721,1	203,8	721,1	–	3 974,0	5 525,0	5 525,0	–	5 370,2	6 246,1	6 246,1	–
Services contractuels	539,5	657,7	160,8	657,7	–	1 170,7	1 302,8	1 302,8	–	1 710,2	1 960,5	1 960,5	–
Frais généraux de fonctionnement	598,1	488,6	59,1	488,6	–	2 101,1	2 424,3	2 424,3	–	2 699,2	2 912,9	2 912,9	–
Fournitures et accessoires	41,3	17,8	1,7	17,8	–	(0,2)	–	–	–	41,1	17,8	17,8	–
Mobilier et matériel	73,7	36,5	9,5	36,5	–	15,2	–	–	–	88,9	36,5	36,5	–
Bourses, subventions et contributions	3,9	–	33,7	–	–	4 733,4	5 504,0	5 504,0	–	4 737,3	5 504,0	5 504,0	–

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)[a]	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*[b]	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Aménagement des locaux	0,7	–	0,3	–	–	–	–		–	0,7	–	–	–
Total	**46 099,8**	**46 266,7**	**21 822,2**	**46 266,7**	**–**	**31 998,7**	**38 143,4**	**38 143,4**	–	**78 098,8**	**84 410,1**	**84 410,1**	**–**

[a] Y compris des dépenses d'un montant de 2 021 400 dollars financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 72/264 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019, l'Assemblée ayant par la suite ouvert les crédits correspondants dans sa résolution 74/250 A.

[b] Y compris des dépenses d'un montant de 934 500 dollars financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 74/265 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 2020.

Tableau II.24

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire				
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	7 563,6	8 397,1	3 705,6	8 360,1	(37,0)
Autres dépenses de personnel	23,5	44,7	10,0	49,4	4,7
Dépenses de représentation	2,0	8,4	0,2	7,0	(1,4)
Voyages du personnel	133,9	192,7	39,7	199,2	6,5
Services contractuels	170,3	225,9	93,2	207,8	(18,1)
Frais généraux de fonctionnement	505,8	532,7	313,3	536,1	3,4
Fournitures et accessoires	62,4	86,9	18,7	63,2	(23,7)
Mobilier et matériel	180,8	92,5	1,4	110,9	18,4
Aménagement des locaux	9,8	–	–	–	–
Total	**8 652,1**	**9 580,9**	**4 182,0**	**9 533,7**	**(47,2)**

Tableau II.25

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	2 708,6	2 541,5	1 256,1	2 541,5	–	–	–	–	–	2 708,6	2 541,5	2 541,5	–
Autres dépenses de personnel	56,2	61,2	–	61,2	–	–	–	–	–	56,2	61,2	61,2	–
Consultants	–	6,6	5,1	6,6	–	–	–	–	–	–	6,6	6,6	–
Voyages du personnel	110,4	108,2	0,2	108,2	–	–	–	–	–	110,4	108,2	108,2	–
Services contractuels	214,2	160,5	19,4	144,1	(16,4)	–	–	–	–	214,2	160,5	144,1	(16,4)
Frais généraux de fonctionnement	9,3	11,4	2,0	11,4	–	–	–	–	–	9,3	11,4	11,4	–
Fournitures et accessoires	0,9	6,2	0,1	6,2	–	–	–	–	–	0,9	6,2	6,2	–
Mobilier et matériel	3,8	19,0	6,4	35,4	16,4	–	–	–	–	3,8	19,0	35,4	16,4
Bourses, subventions et contributions	1,3	–	0,1	–	–	330,5	200,0	200,0	–	331,8	200,0	200,0	–
Total	**3 104,8**	**2 914,6**	**1 289,4**	**2 914,6**	**–**	**330,5**	**200,0**	**200,0**	**–**	**3 435,3**	**3 114,6**	**3 114,6**	**–**

Tableau II.26

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	923,9	1 056,2	392,6	1 056,2	–	6 929,3	5 884,5	7 000,8	1 116,3	–	–	–	–	7 853,2	6 940,7	8 057,0	1 116,3
Autres dépenses de personnel	–	4,7	–	–	(4,7)	56,5	39,2	52,2	13,0	158,8	306,0	–	(306,0)	215,3	349,9	52,2	(297,7)
Dépenses de représentation	–	–	–	–	–	–	9,5	10,0	0,5	–	–	–	–	–	9,5	10,0	0,5
Consultants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	22,6	–	–	–	22,6	–	–	–
Experts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8,0	–	(8,0)	–	8,0	–	(8,0)
Voyages du personnel	3,2	7,3	0,2	7,3	–	228,3	239,3	239,3	–	105,2	–	–	–	336,7	246,6	246,6	–
Services contractuels	3,0	–	–	4,7	4,7	187,3	87,6	73,6	(14,0)	35,5	18,9	–	(18,9)	225,8	106,5	78,3	(28,2)
Frais généraux de fonctionnement	4,3	5,8	3,6	5,8	–	743,9	877,2	913,7	36,5	14,8	29,8	–	(29,8)	763,0	912,8	919,5	6,7
Fournitures et accessoires	–	4,2	–	4,2	–	66,0	84,6	92,2	7,6	–	–	–	–	66,0	88,8	96,4	7,6
Mobilier et matériel	–	–	–	–	–	124,5	65,2	76,9	11,7	–	–	–	–	124,5	65,2	76,9	11,7
Bourses, subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	182,8	285,3	–	(285,3)	182,8	285,3	–	(285,3)
Total	**934,4**	**1 078,2**	**396,4**	**1 078,2**	**–**	**8 335,9**	**7 287,1**	**8 458,7**	**1 171,6**	**519,7**	**648,0**	**–**	**(648,0)**	**9 790,0**	**9 013,3**	**9 536,9**	**523,6**

[a] En ce qui concerne les quotes-parts hors budget ordinaire, qui relèvent du compte d'appui, l'exercice court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau II.27

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Bureau de lutte contre le terrorisme, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)[a]	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*[b]	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	1 396,3	1 488,0	660,0	1 488,0	–	7 553,7	12 414,4	15 139,5	2 725,1	8 950,0	13 902,4	16 627,5	2 725,1
Autres dépenses de personnel	14,6	–	6,7	–	–	4 775,0	7 937,1	9 679,3	1 742,2	4 789,6	7 937,1	9 679,3	1 742,2
Consultants	100,0	–	191,8	–	–	2 018,7	2 509,5	3 060,4	550,9	2 118,7	2 509,5	3 060,4	550,9
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	941,4	1 747,2	2 124,6	377,4	941,4	1 747,2	2 124,6	377,4
Voyages du personnel	39,3	93,8	23,6	93,8	–	2 668,9	4 958,5	6 047,0	1 088,5	2 708,2	5 052,3	6 140,8	1 088,5
Services contractuels	8,0	4,4	5,7	4,4	–	1 126,4	2 150,8	2 622,9	472,1	1 134,4	2 155,2	2 627,3	472,1
Frais généraux de fonctionnement	17,3	13,8	4,2	13,8	–	2 671,2	3 629,7	4 426,5	796,8	2 688,5	3 643,5	4 440,3	796,8
Fournitures et accessoires	0,6	1,9	–	1,9	–	–	–	–	–	0,6	1,9	1,9	–
Mobilier et matériel	0,9	–	–	–	–	107,5	100,8	100,8	–	108,4	100,8	100,8	–
Bourses, subventions et contributions	–	–	–	–	–	11 223,8	6 414,0	7 823,7	1 409,7	11 223,8	6 414,0	7 823,7	1 409,7
Total	**1 576,9**	**1 601,9**	**892,0**	**1 601,9**	**–**	**33 086,6**	**41 862,0**	**51 024,7**	**9 162,7**	**34 663,5**	**43 463,9**	**52 626,6**	**9 162,7**

[a] Y compris des dépenses d'un montant de 100 000 dollars financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 72/264 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019, l'Assemblée ayant par la suite ouvert les crédits correspondants dans sa résolution 74/250 A.

[b] Y compris des dépenses d'un montant de 191 800 dollars financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 74/265 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 2020.

Tableau II.28

Chapitre 4 (Désarmement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	9 620,0	9 529,3	4 893,6	9 529,3	–	1 323,5	2 755,7	2 461,4	(294,3)	10 943,5	12 285,0	11 990,7	(294,3)
Autres dépenses de personnel	447,6	252,9	6,9	252,9	–	2 059,2	888,2	888,2	–	2 506,8	1 141,1	1 141,1	0,0
Dépenses de représentation	–	4,8	–	4,8	–	–	–	–	–	–	4,2	4,2	0,0
Consultants	1 297,4	146,0	32,3	125,9	(20,1)	1 419,2	1 419,2	1 419,2	–	2 716,6	1 565,2	1 545,1	(20,1)
Experts	79,3	1 590,6	181,6	820,8	(769,8)	21,1	21,1	21,1	–	100,4	1 611,7	841,9	(769,8)
Voyages des représentants	0,1	–	–	–		264,6	264,6	264,6	–	264,7	264,6	264,6	0,0
Voyages du personnel	267,7	212,6	10,3	212,6	–	616,1	616,1	616,1	–	883,8	828,7	828,7	0,0
Services contractuels	131,7	127,8	92,6	127,8	–	3 231,4	3 231,4	3 231,4	–	3 363,1	3 359,2	3 359,2	0,0
Frais généraux de fonctionnement	202,8	279,3	78,6	279,3	–	1 347,5	1 347,5	1 347,5	–	1 550,3	1 626,8	1 626,8	0,0
Fournitures et accessoires	2,2	12,1	0,6	12,1	–	8,5	8,5	8,5	–	10,7	20,6	20,6	0,0
Mobilier et matériel	32,9	93,5	5,4	93,5	–	26,1	26,1	26,1	–	59,0	119,6	119,6	0,0
Bourses, subventions et contributions	401,1	996,1	137,4	996,1	–	4 418,7	4 418,7	4 418,7	–	4 819,8	5 414,8	5 414,8	0,0
Autres dépenses	–	–	–	–	–	3,5	3,4	3,4	–	3,5	3,4	3,4	0,0
Total	**12 482,8**	**13 245,0**	**5 439,3**	**12 455,1**	**(789,9)**	**14 739,4**	**15 000,5**	**14 706,2**	**(294,3)**	**27 222,2**	**28 245,5**	**27 161,2**	**(1 084,2)**

Tableau II.29

Chapitre 5 (Opérations de paix) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	33 029,8	34 522,2	15 983,8	34 332,2	(190,0)	72 276,0	74 250,4	74 250,4	–	7 280,1	11 750,2	11 750,2	–	112 585,9	120 522,8	120 332,8	(190,0)
Autres dépenses de personnel	8 672,4	8 663,5	3 556,3	8 658,6	(4,9)	9 337,3	8 970,0	8 970,0	–	2 295,7	1 346,1	1 346,1	–	20 305,4	18 979,6	18 974,7	(4,9)
Dépenses de représentation	9,6	25,1	1,0	30,6	5,5	–	–	–	–	–	–	–	–	9,6	25,1	30,6	5,5
Consultants	56,2	19,7	7,7	–	(19,7)	253,2	292,0	292,0	–	1 112,4	1 435,4	1 435,4	–	1 421,8	1 747,1	1 727,4	(19,7)
Voyages du personnel	653,8	717,0	113,1	765,1	48,1	2 804,3	3 647,6	3 647,6	–	3 244,7	4 347,3	4 347,3	–	6 702,8	8 711,9	8 760,0	48,1
Services contractuels	1 073,0	1 003,5	523,7	1 127,6	124,1	1 277,7	2 267,8	2 267,8	–	1 007,2	1 391,8	1 391,8	–	3 357,9	4 663,1	4 787,2	124,1
Frais généraux de fonctionnement	4 784,5	4 509,6	1 755,1	4 167,7	(341,9)	453,2	347,7	347,7	–	1 383,2	2 052,6	2 052,6	–	6 620,9	6 909,9	6 568,0	(341,9)
Fournitures et accessoires	690,2	1 048,4	330,7	1 026,2	(22,2)	23,6	–	–	–	18,2	21,0	21,0	–	732,0	1 069,4	1 047,2	(22,2)
Mobilier et matériel	1 073,7	1 940,2	309,1	2 236,6	296,4	361,5	2,5	2,5	–	127,1	135,2	135,2	–	1 562,3	2 077,9	2 374,3	296,4
Aménagement des locaux	195,7	153,6	7,8	217,0	63,4	0,7	–	–	–	–	–	–	–	196,4	153,6	217,0	63,4
Bourses, subventions et contributions	–	–	2,1	–	–	224,2	55,0	55,0	–	39 302,4	41 938,1	41 938,1	–	39 526,6	41 993,1	41 993,1	–
Total	**50 238,9**	**52 602,8**	**22 590,4**	**52 561,6**	**(41,2)**	**87 011,7**	**89 833,0**	**89 833,0**	**–**	**55 771,0**	**64 417,7**	**64 417,7**	**–**	**193 021,6**	**206 853,5**	**206 812,3**	**(41,2)**

[a] En ce qui concerne les quotes-parts hors budget ordinaire, qui relèvent du compte d'appui, l'exercice court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau II.30

Chapitre 5 : évolution des ressources financières globales du Département des opérations de paix, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire				*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	5 160,2	5 483,0	5 483,0	–	72 276,0	74 250,4	74 250,4	–	7 280,1	11 750,2	11 750,2	–	84 716,3	91 483,6	91 483,6	–
Autres dépenses de personnel	14,5	57,3	57,3	–	9 337,3	8 970,0	8 970,0	–	2 295,7	1 346,1	1 346,1	–	11 647,5	10 373,4	10 373,4	–
Dépenses de représentation	1,3	3,6	3,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,3	3,6	3,6	–
Consultants	27,4	–	–	–	253,2	292,0	292,0	–	1 112,4	1 435,4	1 435,4	–	1 393,0	1 727,4	1 727,4	–
Voyages du personnel	16,7	37,3	37,3	–	2 804,3	3 647,6	3 647,6	–	3 244,7	4 347,3	4 347,3	–	6 065,7	8 032,2	8 032,2	–
Services contractuels	51,3	140,9	140,9	–	1 277,7	2 267,8	2 267,8	–	1 007,2	1 391,8	1 391,8	–	2 336,2	3 800,5	3 800,5	–
Frais généraux de fonctionnement	48,3	71,1	71,1	–	453,2	347,7	347,7	–	1 383,2	2 052,6	2 052,6	–	1 884,7	2 471,4	2 471,4	–
Fournitures et accessoires	0,9	64,8	64,8	–	23,6	–	–	–	18,2	21,0	21,0	–	42,7	85,8	85,8	–
Mobilier et matériel	18,1	–	–	–	361,5	2,5	2,5	–	127,1	135,2	135,2	–	506,7	137,7	137,7	–
Aménagement des locaux	0,1	–	–	–	0,7	–	–	–	–	–	–	–	0,8	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	–	–	–	–	224,2	55,0	55,0	–	39 302,4	41 938,1	41 938,1	–	39 526,6	41 993,1	41 993,1	–
Total	**5 338,8**	**5 858,0**	**5 858,0**	**–**	**87 011,7**	**89 833,0**	**89 833,0**	**–**	**55 771,0**	**64 417,7**	**64 417,7**	**–**	**148 121,5**	**160 108,7**	**160 108,7**	**–**

[a] En ce qui concerne les quotes-parts hors budget ordinaire, qui relèvent du compte d'appui, l'exercice court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau II.31

Chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
Objet de dépense	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	3 240,3	3 240,8	1 648,7	3 240,8	–	590,7	686,0	932,7	246,7	3 831,0	3 926,8	4 173,5	246,7
Autres dépenses de personnel	55,7	66,2	–	93,5	27,3	–	–	–	–	55,7	66,2	93,5	27,3
Dépenses de représentation	–	2,1	–	2,1	–	–	6,0	–	(6,0)	–	8,1	2,1	(6,0)
Consultants	0,9	–	–	85,5	85,5	99,6	76,0	41,3	(34,7)	100,5	76,0	126,8	50,8
Experts	42,5	33,9	–	33,9	–	–	–	–	–	42,5	33,9	33,9	–
Voyages du personnel	92,6	77,2	0,1	124,6	47,4	231,3	238,7	242,0	3,3	324,8	315,9	366,6	50,7
Services contractuels	41,7	56,5	1,9	133,8	77,3	31,6	22,6	24,3	1,7	73,3	79,1	158,1	79,0
Frais généraux de fonctionnement	23,8	11,7	3,2	26,4	14,7	124,8	58,8	86,8	28,0	148,6	70,5	113,2	42,7
Fournitures et accessoires	–	2,6	–	2,6	–	–	10,1	–	(10,1)	–	12,7	2,6	(10,1)
Mobilier et matériel	0,2	3,1	–	12,1	9,0	7,5	3,0	9,6	6,6	7,7	6,1	21,7	15,6
Bourses, subventions et contributions	369,3	427,2	–	416,0	(11,2)	159,6	282,0	283,6	1,6	528,9	709,2	699,6	(9,6)
Autres dépenses	–	–	–	–	–	160,6	296,1	210,6	(85,5)	160,6	296,1	210,6	(85,5)
Total	**3 867,0**	**3 921,3**	**1 653,9**	**4 171,3**	**250,0**	**1 405,7**	**1 679,3**	**1 830,9**	**151,6**	**5 273,6**	**5 600,6**	**6 002,2**	**401,6**

Titre III
Justice internationale et droit international

Chapitre 7
Cour internationale de Justice

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	26 397 800
Crédits ouverts pour 2020	28 145 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	28 793 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). Il n'y a pas de prévisions relatives aux ressources extrabudgétaires pour le chapitre 7.

III.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 7 du budget ordinaire pour 2021 est de 28 793 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 648 100 dollars (2,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020.

Tableau III.1
Évolution des ressources financières globales, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire				
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	13 786,9	15 138,3	6 407,0	15 261,0	122,7
Autres dépenses de personnel	1 120,1	1 284,8	1 056,3	1 531,4	246,6
Émoluments des non–fonctionnaires	7 217,8	7 357,7	3 332,4	7 592,4	234,7
Consultants	164,0	68,3	50,3	19,0	(49,3)
Experts	–	–	–	100,0	100,0
Voyages du personnel	35,6	59,3	–	62,4	3,1
Services contractuels	1 358,8	1 380,0	610,2	1 408,8	28,8
Frais généraux de fonctionnement	2 013,3	1 994,1	968,8	2 031,4	37,3
Dépenses de représentation	7,5	11,3	0,9	27,8	16,5
Fournitures et accessoires	237,0	326,2	96,3	387,2	61,0
Mobilier et matériel	456,9	401,0	152,2	229,8	(171,2)
Bourses, subventions et contributions	–	124,5	124,5	142,4	17,9
Total	**26 397,8**	**28 145,5**	**12 798,9**	**28 793,6**	**648,1**

III.2 Le Secrétaire général attribue la variation des ressources demandées à l'augmentation du montant demandé (1 105 800 dollars) au titre des autres changements relatifs aux composantes Membres de la Cour (337 400 dollars), Greffe (366 300 dollars) et Appui au programme (402 100 dollars). Cette augmentation est

en partie compensée par une réduction de 457 700 dollars du montant des ressources demandées au titre de la composante Appui au programme, qui s'explique par le non-renouvellement des dépenses liées aux services contractuels (112 400 dollars) et au mobilier et matériel (345 300 dollars) (A/75/6 (Sect. 7), par. 7.26 et 7.27).

Tableau III.2
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2020	116	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 15 P-4, 18 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1ᵉC) et 50 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	117	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 17 P-4, 17 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1ᵉC) et 50 G(AC)
Création	1	1 P-4 (Greffe)
Reclassement	–	Reclassement d'un poste P-3 à P-4 (Greffe)

Observations et recommandations concernant les postes

III.3 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des postes s'élève à 15 261 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 122 700 dollars (0,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Il permettrait de maintenir 115 postes (59 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 56 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées), de créer 1 poste P-4 et de reclasser 1 poste de P-3 à P-4.

Création

III.4 Il est proposé de créer un poste de traducteur(trice)/réviseur(euse) vers le français (P-4) au Département des affaires linguistiques. Le Secrétaire général indique que, ces dernières années, le volume de l'activité judiciaire de la Cour a eu des effets notables sur le Département ; celui-ci a de plus en plus de mal à répondre aux besoins de la Cour et à maintenir les normes linguistiques élevées attendues du principal organe judiciaire de l'ONU. Le Département a cherché des moyens d'améliorer l'efficacité et envisage de mettre en place un certain nombre de solutions informatiques. Toutefois, celles-ci ne suffiront pas à elles seules à régler la situation. Il est donc proposé de créer un poste de traducteur(trice)/réviseur(euse) vers le français (P-4) (ibid., par. 7.27 b) i) a). **La Cour devant, comme le veut son statut, travailler en anglais et en français, le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste de traducteur(trice)/réviseur(euse) vers le français (P-4)**.

Reclassement

III.5 Il est proposé de reclasser un poste P-3 (juriste) à P-4 (juriste/secrétaire de la Cour) au Département des affaires juridiques. Le Secrétaire général indique que ce reclassement permettra à la Cour de continuer d'assumer des fonctions qui deviennent plus complexes du fait de l'alourdissement de la charge de travail de la Cour observé ces dernières années. Celle-ci doit pouvoir compter sur un juriste aux attributions plus complexes que celles confiées à un juriste de classe P-3. Le (la) titulaire contribuerait au suivi des tâches accomplies par d'autres départements en lien avec les affaires examinées (publication de communiqués de presse du Département de la presse et de l'information, entre autres) et apporterait son concours sur des questions de droit administratif et des questions liées au personnel, notamment en ce qui concerne l'examen des plaintes déposées par les membres du personnel et les procédures en

vigueur dans le système d'administration de la justice de l'ONU (ibid., par. 7.27 b) i) b). **Au vu des responsabilités supplémentaires qui seraient confiées à un(e) des juristes, le Conseil consultatif recommande le reclassement d'un des postes de juriste de P-3 à P-4**.

Postes vacants et taux de vacance

III.6 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 11 juin 2020, un poste d'administrateur(trice) chargé(e) de la gestion des documents (P-3) était vacant et qu'aucun poste n'avait été vacant pendant plus de deux ans.

III.7 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 7 (tableau III.3).

Tableau III.3
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	60	2,1	60	2,5	61	1,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	56	0,5	56	1,5	56	0,4

III.8 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.** On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les postes vacants et les taux de vacance.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

III.9 Le montant des objets de dépense autres que les postes demandé pour 2021 se chiffre à 13 532 600 dollars, soit une augmentation nette de 525 400 dollars (4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 7), tableau 7.8). D'après les informations fournies au Comité consultatif, l'augmentation proposée tient principalement à la hausse des dépenses prévues au titre des objets de dépense suivants :

a) Autres dépenses de personnel : une augmentation de 246 600 dollars, qui s'explique par l'augmentation du personnel temporaire pour les réunions pendant les sessions de la Cour ;

b) Émoluments des non-fonctionnaires : une augmentation de 234 700 dollars, qui tient au rapatriement et aux frais d'installation de cinq juges et aux dépenses liées aux pensions des anciens juges et des veufs ou veuves d'anciens juges ;

c) Experts : une augmentation de 100 000 dollars, aux fins du recrutement de deux experts qui travailleraient pendant sept semaines sur des affaires dont la Cour est saisie ;

d) Fournitures et accessoires : une augmentation de 61 000 dollars, qui est essentiellement due aux dépenses ponctuelles liées à la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la Cour, en 2021.

III.10 Des augmentations sont également prévues au titre des frais généraux de fonctionnement (37 300 dollars), des services contractuels (28 400 dollars), des bourses, subventions et contributions (17 900 dollars), des dépenses de représentation (16 500 dollars) et des voyages officiels (3 100 dollars). Elles seraient en partie compensées par une réduction nette des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel (171 200 dollars) et des consultants (49 300 dollars).

Traduction contractuelle

III.11 D'après les informations fournies au Comité consultatif, un montant de 200 000 dollars est demandé au titre des services contractuels, aux fins de la traduction en externe de documents judiciaires et autres non confidentiels. En réponse à ses questions sur la possibilité d'utiliser des outils de traduction assistée par ordinateur comme autre solution, il a été indiqué au Comité que ces outils faciliteraient certaines tâches de traduction, mais que les documents judiciaires ne se prêtaient pas très bien aux solutions informatiques. Le Comité a également été informé que, si la Cour n'avait pas encore adopté de telles solutions à ce jour, la Division de l'informatique, en coordination avec le Département des affaires linguistiques, était en train d'examiner les systèmes disponibles qui pourraient convenir à la Cour. **Compte tenu de la possibilité d'utiliser des outils de traduction assistée par ordinateur et du fait que le Département des affaires linguistiques comprendrait 19 postes en 2021, dont un nouveau poste de traducteur(trice)/réviseur(euse) (P-4), le Comité consultatif n'est pas convaincu que le montant demandé au titre des services de traduction contractuelle soit pleinement justifié. Il recommande par conséquent de réduire de 25 % (soit 50 000 dollars) le montant des ressources demandées au titre des services de traduction contractuelle**.

Progiciel de gestion intégré

III.12 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'automne 2019, la Cour avait décidé de reporter le déploiement final d'Umoja au deuxième trimestre de 2020 afin de demander au Secrétariat des précisions sur la manière dont elle conserverait son indépendance administrative et son autonomie en matière budgétaire et financière une fois qu'elle aurait effectivement rejoint Umoja. En décembre 2019, le Greffier a informé le Contrôleur de la décision prise par la Cour de suspendre le déploiement d'Umoja et lui a envoyé plusieurs questions, auxquelles ce dernier a répondu. Sur la base des informations obtenues, le Greffe achève un rapport sur la mise en service d'Umoja, qui sera soumis à la Cour pour examen dans les prochains mois.

III.13 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 72/261, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 1 million de dollars pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre de la mise en service d'un progiciel de gestion intégré. Dans le cadre de son précédent rapport, il avait été informé que la Cour avait pris en octobre 2017 la décision d'adopter Umoja, le progiciel de gestion intégré de l'ONU, et que sa mise en service à la Cour était prévue à partir d'octobre 2019. On lui avait en outre indiqué que, dans le projet de budget pour 2020, des ressources d'un montant de 142 300 dollars avaient été demandées afin de financer les dépenses liées à Umoja. **Le Comité consultatif rappelle qu'il compte que tout sera fait pour veiller à la bonne mise en service**

d'Umoja, dans les délais prévus, tout en tirant pleinement profit des avantages que le système offre (voir également A/74/7, par. III.9 et III.10).

III.14 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées plus haut dans le chapitre I et au paragraphe III.11, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

III.15 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en raison de la pandémie de COVID-19, la Cour avait décidé de reporter les audiences publiques qui devaient se tenir en mars, mai et juin 2020 dans le cadre de trois affaires, ainsi que de suspendre tous les voyages officiels de ses membres et du personnel du Greffe et d'annuler toutes les visites à la Cour jusqu'à nouvel ordre. Ces mesures ont entraîné une diminution des dépenses liées aux émoluments des non-fonctionnaires, à la représentation et aux fournitures et accessoires. Le Comité a également été informé qu'à ce jour, en 2020, la situation de trésorerie de l'Organisation n'avait pas eu d'incidence sur le taux d'utilisation des ressources de la Cour.

Chapitre 8
Affaires juridiques

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	30 091 200
Crédits ouverts pour 2020	58 453 700
Montant approuvé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020	3 594 400
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	9 743 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	55 274 200
Montant estimé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021[a]	4 091 300
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	9 595 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 74/280 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

I. Introduction

III.16 Le montant des ressources demandées au titre du chapitre 8 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 55 274 200 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 3 179 500 dollars (5,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 [A/75/6 (Introduction), annexe III, tableau complémentaire 10 a)].

III.17 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire serviraient à financer les besoins : a) du Bureau des affaires juridiques (26 021 500 dollars) ; b) du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar (12 252 700 dollars) ; c) du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe

syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables (17 000 000 dollars).

III.18 Des quotes-parts hors budget ordinaire, d'un montant estimé à 4 091 300 dollars, serviraient à financer les besoins du Bureau des affaires juridiques. Des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 9 595 800 dollars, serviraient à financer les besoins du Bureau (8 595 800 dollars) et du Mécanisme international, impartial et indépendant (1 000 000 dollars). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le chapitre 8, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau III.10.

Tableau III.4
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	262	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 9 D-1, 27 P-5, 39 P-4, 67 P-3, 42 P-2/1, 12 G(1eC) et 58 G(AC)
Nouveaux postes	3	1 P-4 et 2 P-3
Suppressions	(8)	1 P-3, 5 P-1 et 2 G(AC)
Reclassements	–	1 poste P-2 reclassé à P-3
Effectif proposé pour 2021	257	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 9 D-1, 27 P-5, 40 P-4, 69 P-3, 36 P-2/1, 12 G(1eC) et 56 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	20	5 P-5, 10 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	20	5 P-5, 10 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	28	2 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 4 P-2/1, 7 G(AC) et 2 AL
Effectif prévu pour 2021	28	D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 4 P-2/1, 7 G(AC) et 2 AL

III.19 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 8 (tableau III.5).

Tableau III.5
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	92	10,0	142	17,9	141	10,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	52	1,9	62	4,8	60	3,0

II. Bureau des affaires juridiques

III.20 Le montant des ressources demandées dans le cadre du budget ordinaire pour 2021 au titre du Bureau des affaires juridiques s'élève à 26 021 500 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 747 000 dollars (2,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Le Secrétaire général indique que cette variation découle des ajustements techniques se rapportant au non-renouvellement de crédits prévus pour 2020, des nouveaux mandats et à d'autres changements (A/75/6 (Sect. 8), tableau 8.22 et par. 8.126).

III.21 Il est prévu de recevoir des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 4 091 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 496 900 dollars (13,8 %) par rapport au montant prévu pour 2020, du fait de la hausse des coûts salariaux. Les quotes-parts hors budget ordinaire représentent 10,4 % des ressources totales du Bureau (ibid. par. 8.130).

III.22 Le montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021 est de 8 595 800 dollars, soit le même montant que celui prévu pour 2020. Les ressources extrabudgétaires représentent 21,8 % des ressources totales du Bureau (ibid. par. 8.131). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le chapitre 8, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau III.11.

Tableau III.6
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	144	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 24 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1ᵉC) et 41 G(AC)
Suppressions	(3)	1 G(AC) relevant du sous-programme 2 et 1 P-3 et 1 G(AC) relevant du sous-programme 4
Reclassements	–	1 poste P-2 reclassé à P-3 au titre du sous-programme 6
Effectif proposé pour 2021	141	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 24 P-3, 13 P-2/1, 11 G(1ᵉC) et 39 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	20	5 P-5, 10 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	20	5 P-5, 10 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	28	2 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 4 P-2/1, 7 G(AC) et 2 AL
Effectif prévu pour 2021	28	2 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 4 P-2/1, 7 G(AC) et 2 AL

Observations et recommandations concernant les postes

III.23 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des postes s'élève à 21 766 200 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 295 600 dollars (1,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de financer 141 postes (91 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 50 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées), soit une réduction nette de 3 postes par rapport à 2020. Le Secrétaire général propose également le reclassement d'un poste de P-2 à P-3.

Suppressions

III.24 Il est proposé de supprimer un poste temporaire de spécialiste de la gestion des programmes (P-3) et un poste temporaire d'assistant(e) à la gestion des programmes [G(AC)] relevant du sous-programme 4. Les postes ont été approuvés pour le deuxième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, conformément à la résolution 71/257 de l'Assemblée générale. La suppression des deux postes entraînerait une diminution de 249 700 dollars des ressources demandées en 2021 (ibid., par. 8.127).

III.25 Il est également proposé de supprimer un poste d'assistant(e) juridique [G(AC)] à compter du 1er mars 2021, en raison de la nouvelle répartition des activités menées dans le cadre du sous-programme 2. Cette suppression entraînerait une diminution de 77 500 dollars des ressources demandées en 2021 (ibid., par. 8.129).

Reclassements

III.26 Le Secrétaire général propose de reclasser un poste d'éditeur(trice) adjoint(e) (P-2) en un poste d'éditeur(trice) (P-3) au sous-programme 6, de sorte à mieux tenir compte de la complexité des attributions attachées au poste, qui consistent à examiner dans le détail des documents juridiques complexes rédigés dans près de 100 langues différentes afin de s'assurer que les textes reproduits dans le Recueil des Traités des Nations Unies sont exacts, exhaustifs et conformes aux normes éditoriales de l'ONU. Ce reclassement permettrait en outre de faire face à l'augmentation du volume de travail lié au grand nombre de traités enregistrés et à la complexité accrue du travail d'édition et de relecture connexe. Il entraînerait une augmentation de 31 600 dollars des ressources demandées en 2021 (ibid., par. 8.129).

III.27 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire proposé pour 2021 se chiffre à 3 872 100 dollars et fait apparaître une augmentation de 496 660 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de maintenir 20 postes temporaires [18 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)]. La hausse des ressources demandées tient à la mise à jour des coûts standard (ibid., par. 8.130).

III.28 Le montant des ressources extrabudgétaires consacrées aux postes, estimé à 4 161 900 dollars en 2021, soit le même montant qu'en 2020, permettrait de maintenir 28 postes temporaires [19 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 7 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) et 2 postes d'agent(e) local(e)].

Postes vacants et taux de vacance

III.29 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, huit des postes financés au moyen du budget ordinaire étaient vacants. Il a également été informé que quatre autres postes financés au moyen des quotes-parts hors budget ordinaire et deux postes financés à l'aide de fonds extrabudgétaires étaient également vacants.

III.30 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour le Bureau des affaires juridiques en 2021 (tableau III.7).

Tableau III.7
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	90	10,9	90	9,8	89	10,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	54	1,9	54	2,1	52	2,2

III.31 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les postes vacants et les taux de vacance.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

III.32 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes se chiffre à 4 255 300 dollars, soit une diminution de 451 400 dollars (9,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 8), tableau 8.27). Cette variation tiendrait à la baisse des ressources demandées au titre des sous-programmes et objets de dépense suivants :

a) Sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes) : une diminution de 273 400 dollars au titre des objets de dépense concernant les consultants (32 000 dollars), les voyages du personnel (22 000 dollars), les voyages des participants aux réunions inscrits à la rubrique Bourses, subventions et contributions (155 000 dollars), les services contractuels (46 600 dollars), les frais généraux de fonctionnement (2 500 dollars) et les fournitures et accessoires (1 000 dollars), qui ont été approuvés dans la résolution 71/257, et les services de consultants (14 300 dollars). Les ressources demandées aux fins de l'élaboration des volets techniques et scientifiques du rapport du Secrétaire général concernant les effets de la pêche de fond sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde qui doit être présenté à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-quinzième session conformément la résolution 73/125 ont été approuvées ;

b) Sous-programme 6 (Garde, enregistrement et publication des traités) : une diminution de 200 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'explique par le non-renouvellement des crédits qui ont été ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins de l'élaboration du rapport technique sur le renforcement et la promotion du régime conventionnel international demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/210 (ibid., par. 8.127).

III.33 La diminution des ressources demandées serait en partie contrebalancée par une augmentation de 22 000 dollars au titre du sous-programme 4, qui servira à financer les services de consultants nécessaires à l'élaboration des volets technique et scientifique du rapport que le Secrétaire général doit présenter en application de la résolution 74/18 de l'Assemblée générale (ibid., par. 8.128).

III.34 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées,**

sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I.

III. Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar

III.35 Le montant des ressources demandées dans le cadre du budget ordinaire pour 2021 au titre du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar s'élève à 12 252 700 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 1 983 800 dollars (13,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (ibid., tableau 8.43). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales dans le tableau III.12.

III.36 Le montant des ressources demandées au titre du Mécanisme ne comprennent pas les quotes-parts hors budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

Tableau III.8
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2020	58	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 19 P-3, 8 P-2, 10 P-1 et 8 G(AC)
Suppressions	(5)	5 P-1
Création	3	1 P-4 et 2 P-3
Réaffectations	–	2 P-4, 2 P-3 et 3 P-2
Effectif proposé pour 2021	56	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 21 P-3, 8 P-2, 5 P-1 et 8 G(AC)

Observations et recommandations concernant les effectifs

III.37 Le montant des ressources demandées pour les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au titre des autres dépenses de personnel pour 2021 s'élève à 8 330 100 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 572 500 dollars (6,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Ces ressources serviront à financer 56 emplois de temporaire [48 emplois de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 8 emplois d'agent(e) des services généraux (Autres classes)], soit une diminution nette de 2 emplois par rapport à 2020 (ibid., tableaux 8.43 et 8.44).

Création

III.38 Il est proposé de créer trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (pour un coût total de 273 600 dollars en 2021) :

a) Spécialiste de l'information (P-4). Le (la) titulaire serait notamment chargé(e) de gérer la conception et la mise en œuvre de la stratégie, tout en s'assurant de la fourniture en temps utile d'informations précises à des publics internes et externes afin de faire en sorte que les travaux du Mécanisme soient mieux connus et mieux compris et bénéficient d'un soutien accru. Ses fonctions consisteraient également à élaborer un large éventail de supports de communication destinés à de multiples plateformes, notamment les espaces numériques, la radio, la télévision et la presse écrite, ou à en superviser l'élaboration, ainsi qu'à gérer certains aspects des relations avec les médias et des relations publiques ;

b) Éditeur(trice) (P-3). Le (la) titulaire serait chargé(e) de planifier, d'organiser et de gérer les activités de la Section des services d'appui linguistique afin d'assurer la fourniture de services de traduction et d'interprétation de qualité en

temps voulu, en tenant compte de la sensibilité et de la confidentialité des informations traitées par le Mécanisme, d'élaborer des glossaires, de revoir et d'adapter les traductions des éléments de preuve et des supports d'information destinés au public afin d'en garantir l'exactitude et d'organiser les services d'interprétation pour les réunions et les enquêtes, selon les besoins ;

c) Juriste (P-3). Le (la) titulaire serait notamment chargé(e) d'apporter un soutien sur diverses questions de procédure et de fond, notamment la conduite de recherches et d'analyses juridiques indépendantes, d'élaborer ou d'aider à élaborer des avis ou conseils juridiques sur un large éventail de questions de droit pénal national et international, d'élaborer ou d'aider à élaborer des études, des notes d'information, des rapports, des notes de synthèse et d'autres documents juridiques et d'examiner les éléments de preuve (ibid., par. 8.180).

Suppressions

III.39 Il est proposé de supprimer cinq emplois de temporaire de juriste adjoint(e) de 1re classe (P-1), ce qui représente une diminution de 615 500 dollars en 2021 (ibid.). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces emplois n'avaient jamais été pourvus.

Réaffectations

III.40 Il est proposé de réaffecter sept emplois comme suit : un emploi d'éditeur(trice)/réviseur(euse) (P-4) qui deviendrait un emploi d'enquêteur(trice) (P-4), un emploi d'informaticien(ne) (P-4) qui deviendrait un emploi de juriste (P-4), un emploi d'analyste des informations sur la sécurité (P-3) qui deviendrait un emploi de spécialiste de la protection et de l'accompagnement des témoins (P 3), un emploi de juriste (P-3) qui deviendrait un emploi de spécialiste des droits de l'homme (P-3), un emploi de traducteur(trice) (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) qui deviendrait un emploi de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1re classe) (P-2), un emploi de traducteur(trice) (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) qui deviendrait un emploi de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) et un emploi de traducteur(trice) (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) qui deviendrait un emploi de spécialiste de la protection et de l'accompagnement des témoins (adjoint de 1re classe) (P-2) (ibid.).

III.41 Les ressources supplémentaires demandées au titre des emplois de temporaire (autres que pour les réunions), qui s'élèvent à 242 300 dollars, permettraient de disposer de ressources humaines pendant les périodes de pointe (ibid.).

Emplois de temporaire vacants et taux de vacance

III.42 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 26 emplois de temporaire étaient vacants en juin 2020, dont 12 pour lesquels un avis de vacance avait été publié, 3 dont l'avis de vacance était en cours de préparation et 10 sans avis de vacance en raison des problèmes de liquidités. **Le Comité compte que des informations actualisées sur les emplois de temporaire vacants et le taux de vacance seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

III.43 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les postes et emplois de temporaire vacants et les taux de vacance.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les effectifs

III.44 Le montant des ressources autres que celles affectées aux effectifs (objets de dépenses autres que les autres dépenses de personnel) s'élèverait à 3 922 600 dollars en 2021, soit une diminution de 1 411 300 dollars (26,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Cette réduction s'explique principalement par la baisse de 3 961 200 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement du fait de la non-reconduction des crédits ouverts pour financer la location des bureaux du Mécanisme et les services privés chargés d'assurer la sécurité des bâtiments, décision ayant été prise de construire des bureaux dans l'enceinte du Palais des Nations à Genève [ibid., par. 8.180 a)].

III.45 La diminution des ressources demandées serait en partie contrebalancée par des augmentations au titre des objets de dépenses suivants :

a) Consultants : une augmentation de 447 100 dollars au titre des consultants chargés de fournir des services hautement spécialisés qui ne sont pas disponibles en interne, notamment dans les domaines militaire, médico-légal, démographique, géospatial, psychosocial, financier et historico-culturel. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les consultants en question fourniraient des conseils spécialisés sur la protection des témoins, sur la sécurité du personnel et des locaux dans le cadre des missions d'enquête et sur la présence éventuelle sur le terrain, aideraient à élaborer ou à mettre à jour les politiques et procédures relatives à la protection des données, à la sécurité de l'information ou à l'intégrité des données et proposeraient des avis et des recommandations aux dirigeants, ainsi que des évaluations en matière de cybersécurité. **S'il est conscient de la nécessité de recourir à des services de consultants dans certaines situations, le Comité consultatif estime que des efforts devraient être faits pour s'appuyer, autant que possible, sur les connaissances et les compétences internes, notamment celles acquises par les tribunaux internationaux. Il n'est pas convaincu que le recours à de tels services soit pleinement justifié et recommande donc de réduire 15 % (soit 67 100 dollars) le montant des ressources demandées au titre des consultants** ;

b) Voyages du personnel : une augmentation de 148 800 dollars, qui permettrait de mener des missions d'enquête supplémentaires ;

c) Services contractuels : une augmentation de 1 124 500 dollars au titre des services contractuels, qui permettrait de renforcer les services liés aux logiciels et au traitement des données ainsi que la formation technique et linguistique ;

d) Fournitures et accessoires : une augmentation de 45 600 dollars, qui permettrait d'accéder aux bibliothèques numériques et aux abonnements connexes non disponibles à la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève ;

e) Mobilier et matériel : une augmentation de 783 900 dollars, qui permettrait de financer l'acquisition de modules complémentaires pour les logiciels d'analyse opérationnelle et médico-légale, des kits comportant les articles nécessaires en mission, du matériel requis pour le traitement des éléments de preuve et de postes de travail informatiques spécialisés (ibid., par. 8.180).

III.46 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées plus haut dans le chapitre I et au paragraphe III.45 a), le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des objets de dépense autre que les effectifs soient approuvées.**

IV. Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables

III.47 Le montant des ressources financières demandées dans le cadre du budget ordinaire pour 2021 au titre du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables s'élève à 17 000 000 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 448 700 dollars (2,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (ibid., tableau 8.49).

III.48 Le montant des ressources extrabudgétaires prévues pour 2021 au titre du Mécanisme est estimé à 1 000 000 dollars, ce qui représente une diminution de 146 000 dollars par rapport au montant prévu pour 2020 (ibid., tableau 8.52). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Mécanisme, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau III.13.

Tableau III.9
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2020	60	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 24 P-3, 4 P-2, 6 P-1, 1 G(1ᵉC) et 9 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	60	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 24 P-3, 4 P-2, 6 P-1, 1 G(1ᵉC) et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

III.49 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 9 538 500 dollars, avant actualisation des coûts, et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettraient de maintenir 60 postes temporaires (50 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 10 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées) (ibid., tableau 8.50).

III.50 Le Mécanisme n'utilise pas ses ressources extrabudgétaires pour financer des postes et ne demande pas de nouveau poste temporaire pour 2021.

Postes vacants et taux de vacance

III.51 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 5 août 2020, 14 postes temporaires étaient vacants. **Le Comité compte que des informations actualisées sur les postes vacants et les taux de vacance, y compris sur le stade des recrutements, seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

III.52 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.** On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les postes vacants et les taux de vacance.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

III.53 Le montant des objets de dépenses autres que les postes pour 2021 s'établit à 7 461 500 dollars, ce qui représente une diminution de 448 700 dollars (5,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (ibid., tableaux 8.49 et 8.52). Cette diminution s'explique principalement par la réduction de 438 000 dollars des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, qui tenaient à l'achat ponctuel de divers matériels d'enquête et de sécurité que l'Assemblée générale avait approuvé en 2020 dans sa résolution 74/262 (ibid., par. 8.200).

III.54 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des consultants s'élève à 1 081 800 dollars, soit une diminution de 8 400 dollars (0,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. D'après les informations fournies au Comité consultatif, les consultants en question fourniraient des avis d'experts sur les questions relatives au genre, auditeraient les systèmes d'information, aideraient à élaborer ou à mettre à jour les politiques et procédures relatives à la protection des données, à la sécurité de l'information ou à l'intégrité des données, fourniraient des recommandations aux dirigeants, apporteraient un soutien psychosocial aux témoins lors des auditions et aideraient à mettre en place des mesures de sécurité conformes au dispositif d'application du principe de responsabilité et au système de gestion de la sécurité des Nations Unies. **S'il est conscient de la nécessité de recourir à des services de consultants dans certaines situations, le Comité consultatif estime que des efforts devraient être faits pour s'appuyer, autant que possible, sur les connaissances et les compétences internes, notamment celles acquises par les tribunaux internationaux. Il n'est pas convaincu que le recours à de tels services soit pleinement justifié et recommande donc de réduire 10 % (soit 108 200 dollars) le montant des ressources demandées au titre des consultants**.

III.55 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées plus haut dans le chapitre I et au paragraphe III.54, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des objets de dépense autre que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Représentation géographique

III.56 D'après les informations fournies dans l'avant-propos et l'introduction, le Comité consultatif fait observer que des efforts supplémentaires doivent être faits pour parvenir à une représentation plus équitable du personnel issu des différents États Membres au chapitre 8. Il rappelle qu'au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, il est stipulé que sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Il rappelle également que, dans sa résolution 71/263 (par. 9 et 17), l'Assemblée a demandé que l'on s'efforce de parvenir à une répartition géographique équitable au Secrétariat (A/73/497, par. 11). Il aborde la question de la représentation géographique du personnel au chapitre I ci-dessus.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus et de la crise de liquidités

III.57 Ayant demandé des précisions sur les activités du Bureau des affaires juridiques, le Comité consultatif a été informé qu'en raison de la pandémie de COVID-19, les manifestations ci-après n'ont pas eu lieu comme prévu : a) le cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme de bourses de perfectionnement en droit international ; b) la soixante-douzième session de la Commission du droit international, qui devait se tenir

à l'Office des Nations Unies à Genève du 27 avril au 5 juin 2020 et qui a été reportée ; c) les sessions de mars, avril et mai du groupe spécial d'experts et du groupe de travail spécial de la cinquante-troisième session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, qui a également été reportée.

III.58 À sa demande de précisions sur le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, il a été répondu au Comité consultatif qu'au 31 mai 2020, l'entrée en service des personnes recrutées pour des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) était bloquée du fait de la situation financière de l'Organisation. D'autre part, la pandémie de COVID-19 a entraîné une sous-utilisation des crédits alloués aux voyages du personnel et aux bourses, subventions et contributions.

III.59 En réponse à ses questions sur le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, il a été précisé au Comité consultatif qu'au 31 mai 2020, les dépenses engagées au titre de la représentation, des consultants, des voyages des représentants, des voyages du personnel, des services de consultants et des bourses, subventions et contributions étaient faibles en raison de la pandémie de COVID-19. Au cours de la même période, le faible niveau des dépenses engagées au titre des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et matériaux et du mobilier et de l'équipement était dû aux effets de la pandémie et à la crise de liquidités, tandis que la sous-utilisation des crédits prévus pour les postes et les autres dépenses de personnel tenait aux mesures prises pour limiter cette crise. Le Comité a également été informé que le Mécanisme avait soigneusement examiné les avantages que présentait l'aménagement des modalités de travail dès le début de ses travaux et qu'il avait veillé à ce que son bureau dispose des moyens nécessaires pour télétravailler. Par conséquent, lorsque la crise de la COVID-19 a éclaté, le Mécanisme était bien placé pour assurer la transition vers le télétravail.

Tableau III.10

Chapitre 8 (Affaires juridiques) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
Objet de dépense	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	21 225,6	31 600,3	14 402,2	31 304,7	(295,6)	2 716,2	3 375,5	3 872,1	496,6	8 433,6	4 161,9	4 161,9	–	32 375,5	39 137,7	39 338,7	201,0
Autres dépenses de personnel	1 585,9	11 176,4	3 499,8	10 403,9	(772,5)	51,9	58,9	58,9	–	966,1	648,9	681,5	32,6	2 604,0	11 884,2	11 144,3	(739,9)
Émoluments des non-fonctionnaires	–	0,1	–	0,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,1	0,1	–
Dépenses de représentation	–	4,5	–	4,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4,5	4,5	–
Consultants	242,6	1 386,9	206,7	1 801,5	414,6	51,1	37,4	37,8	0,4	158,6	73,0	76,4	3,4	452,3	1 497,3	1 915,7	418,4
Experts	7,4	45,9	4,1	45,7	(0,2)	–	–	–	–	29,2	400,0	400,0	–	36,6	445,9	445,7	(0,2)
Voyages des représentants	1 315,4	1 795,2	56,0	1 762,2	(33,0)	–	–	–	–	404,3	–	–	–	1 719,7	1 795,2	1 762,2	(33,0)
Voyages du personnel	728,5	1 488,8	103,8	1 617,9	129,1	32,4	23,5	23,5	0,0	387,5	250,0	250,6	0,6	1 148,4	1 762,3	1 892,0	129,7
Services contractuels	1 272,3	2 412,0	1 453,5	3 481,7	1 069,7	10,7	13,7	18,2	4,5	335,1	93,0	116,3	23,3	1 618,2	2 518,6	3 616,1	1 097,5
Frais généraux de fonctionnement	1 948,1	6 039,7	959,7	2 036,1	(4 003,6)	7,1	81,7	77,1	(4,6)	1 136,7	428,4	442,5	14,2	3 091,9	6 549,7	2 555,7	(3 994,1)
Fournitures et accessoires	11,9	123,4	25,6	158,9	35,5	3,5	3,8	3,8	–	11,0	9,0	11,8	2,9	26,4	136,2	174,5	38,4
Mobilier et matériel	364,7	1 800,5	160,0	2 234,0	433,5	3,6	–	–	–	230,3	19,9	12,4	(7,5)	598,5	1 820,4	2 246,4	426,0
Aménagement des locaux	1 173,4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 173,4	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	215,4	580,0	76,1	423,0	(157,0)	–	–	–	–	1 954,9	3 168,8	2 943,5	(225,3)	2 170,3	3 748,8	3 366,5	(382,3)
Autres dépenses	–	–	–	–	–	–	–	–	–	437,2	491,1	498,9	7,8	437,2	491,1	498,9	7,8
Total	**30 091,2**	**58 453,7**	**20 947,6**	**55 274,2**	**(3 179,5)**	**2 876,6**	**3 594,4**	**4 091,3**	**496,9**	**14 484,5**	**9 743,8**	**9 595,8**	**(4 888,7)**	**47 452,4**	**71 792,0**	**68 961,3**	**(2 830,7)**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, qui sont inscrites au budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau III.11

Chapitre 8, Bureau des affaires juridiques : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
Objet de dépense	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	21 225,6	22 061,8	10 588,7	21 766,2	(295,6)	2 716,2	3 375,5	3 872,1	496,6	2 734,3	4 161,9	4 161,9	–	26 676,2	29 599,2	29 800,2	201,0
Autres dépenses de personnel	325,3	627,9	154,3	427,9	(200,0)	51,9	58,9	58,9	–	966,1	648,9	681,5	32,6	1 343,4	1 335,7	1 168,3	(167,4)
Émoluments des non-fonctionnaires	–	0,1	–	0,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,1	0,1	–
Dépenses de représentation	–	0,9	–	0,9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,9	0,9	–
Consultants	220,5	296,7	72,3	272,6	(24,1)	51,1	37,4	37,8	0,4	23,1	73,0	76,4	3,4	294,7	407,1	386,8	(20,3)
Experts	7,4	45,9	4,1	45,7	(0,2)	–	–	–	–	29,2	400,0	400,0	–	36,6	445,9	445,7	(0,2)
Voyages des représentants	1 315,4	1 507,7	56,0	1 474,7	(33,0)	–	–	–	–	402,0	–	–	–	1 717,4	1 507,7	1 474,7	(33,0)
Voyages du personnel	453,3	513,8	79,8	524,8	11	32,4	23,5	23,5	–	142,5	250,0	250,6	0,6	628,2	787,3	798,9	11,6
Services contractuels	841,2	883,1	439,4	839,0	(44,1)	10,7	13,7	18,2	4,5	49,1	93,0	116,3	23,3	901,1	989,7	973,4	(16,3)
Frais généraux de fonctionnement	312,1	316,4	79,8	313,9	(2,5)	7,1	81,7	77,1	(4,6)	371,2	428,4	442,5	14,2	690,4	826,4	833,5	7,0
Fournitures et accessoires	11,2	55,1	12,8	45,0	(10,1)	3,5	3,8	3,8	–	6,8	9,0	11,8	2,9	21,5	67,9	60,6	(7,2)
Mobilier et matériel	39,6	54,8	8,1	63,4	8,6	3,6	0,0	–	–	30,3	19,9	12,4	(7,5)	73,4	74,7	75,8	1,1
Aménagement des locaux	8,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8,3	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	207,6	404,3	55,0	247,3	(157,0)	–	–	–	–	1 837,2	2 022,8	1 943,5	(79,3)	2 044,8	2 427,1	2 190,8	(236,3)
Autres dépenses	–	–	–	–	–	–	–	–	–	437,2	491,1	498,9	7,8	437,2	491,1	498,9	7,8
Total	**24 967,6**	**26 768,5**	**11 550,4**	**26 021,5**	**(7 147,0)**	**2 876,6**	**3 594,4**	**4 091,3**	**496,9**	**7 029,0**	**8 597,8**	**8 595,8**	**(2,0)**	**34 873,2**	**38 960,8**	**38 708,6**	**(252,2)**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, qui sont inscrites au budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau III.12
Chapitre 8, Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire				
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*
Autres dépenses de personnel	1 260,6	8 902,6	2 877,4	8 330,1	(572,5)
Consultants	22,1	–	63,8	447,1	447,1
Voyages du personnel	275,2	394,0	5,9	542,8	148,8
Services contractuels	431,1	52,7	467,2	1 177,2	1 124,5
Frais généraux de fonctionnement	1 636,0	4 753,5	696,3	792,3	(3 961,2)
Fournitures et accessoires	0,7	5,0	10,8	50,6	45,6
Mobilier et matériel	325,1	–	141,8	783,9	783,9
Aménagement des locaux	1 165,1	–	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	7,8	128,7	9,1	128,7	–
Total	**5 123,6**	**14 236,5**	**4 272,3**	**12 252,7**	**(1 983,8)**

Tableau III.13

Chapitre 8, Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*		
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	–	9 538,5	3 813,5	9 538,5	–	5 699,3	–	–	–	9 538,5	9 538,5	–
Autres dépenses de personnel	–	1 645,9	468,1	1 645,9	–	–	–	–	–	1 645,9	1 645,9	–
Dépenses de représentation	–	3,6	0,0	3,6	–		–	–	–	3,6	3,6	–
Consultants	–	1 090,2	70,6	1 081,8	(8,4)	135,5	–	–	–	1 090,2	1 081,8	(8,4)
Voyages des représentants	–	287,5	0,0	287,5	–	2,3	–	–	–	287,5	287,5	–
Voyages du personnel	–	581,0	18,1	550,3	(30,7)	245,0	–	–	–	581,0	550,3	(30,7)
Services contractuels	–	1 476,2	546,9	1 465,5	(10,7)	286,0	–	–	–	1 476,2	1 465,5	(10,7)
Frais généraux de fonctionnement	–	969,8	183,6	929,9	(39,9)	765,5	–	–	–	969,8	929,9	(39,9)
Fournitures et accessoires	–	63,3	2,0	63,3	–	4,2	–	–	–	63,3	63,3	–
Mobilier et matériel	–	1 745,7	10,1	1 386,7	(359,0)	200,0	–	–	–	1 745,7	1 386,7	(359,0)
Bourses, subventions et contributions	–	47,0	12,0	47,0	–	117,7	1 146,0	1 000,0	(146,0)	1 193,0	1 047,0	(146,0)
Total	**–**	**17 448,7**	**5 125,0**	**17 000,0**	**(448,7)**	**7 455,5**	**1 146,0**	**1 000,0**	**(146,0)**	**18 594,7**	**18 000,0**	**(594,7)**

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	82 353 100
Crédits ouverts pour 2020	83 293 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	83 643 800
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	110 804 500
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	100 870 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 9 du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 83 643 800 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 350 400 dollars (0,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 9), tableau 9.25). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.19.

IV.2 Le Secrétaire général attribue l'augmentation proposée de 350 400 dollars aux ajustements techniques tenant à la budgétisation de cinq postes qui ont été réaffectés en 2020 (le taux de vacance de poste appliqué pour 2020 étant de 50 %), afin de renforcer les activités de suivi et d'évaluation du Département, conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale (ibid., par. 9.183). Les cinq postes en question sont les suivants : 1 P-5 et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes) pour la composante Direction exécutive et administration, 1 P-3 au sous-programme 4, 1 P-2 au sous-programme 7 et 1 P-4 pour l'appui au programme (ibid., tableau 9.28).

Tableau IV.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	488	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 67 P-5, 89 P-4, 67 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1e C) et 146 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	488	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 67 P-5, 89 P-4, 67 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1e C) et 146 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	41	6 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1e C) et 15 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	38	6 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 2 P-2/1, 3 G(1e C) et 15 G(AC)
Postes non reconduits	3	1 P-3 et 2 P-2/1

IV.3 Le Secrétaire général demande d'inscrire au total 488 postes au budget ordinaire pour 2021, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2020.

Postes vacants et taux de vacance

IV.4 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2020, il y avait au total 60 postes vacants, dont 4 (1 D-2, 1 D-1, 1 P-4 et 1 P-3) qui étaient vacants depuis deux ans ou plus et 21 qui étaient vacants à titre temporaire (les titulaires réguliers étant en congé spécial sans traitement ou temporairement affectés à d'autres postes). Il a été informé que, en raison de la situation de trésorerie, le Secrétaire général avait décidé de suspendre temporairement le recrutement pour tous les postes vacants financés au moyen du budget ordinaire. **Bien qu'il soit conscient des incidences de la pandémie de COVID-19 et des problèmes de liquidité sur les recrutements, le Comité consultatif se déclare de nouveau préoccupé par le fait que les postes en question restent vacants pendant une période aussi longue. Le Comité souligne qu'il est nécessaire de lancer les procédures de recrutement correspondantes, compte tenu notamment de l'importance de certains postes de haut niveau. Le Comité compte que le Secrétaire général fera le point sur ces procédures dans le cadre de son prochain projet de budget ordinaire (voir ci-dessus, chap. I, par. 46 et 57)**.

IV.5 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 9 (voir tableau IV.2).

Tableau IV.2
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	309	8,9	309	11,0	309	9,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	184	11,2	179	12,4	179	10,9

IV.6 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

IV.7 Les ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 8 763 200 dollars, montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 9), tableau 9.30).

IV.8 Le Secrétaire général propose d'augmenter les crédits prévus au titre des services contractuels (87 200 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (10 900 dollars), cette augmentation étant entièrement compensée par les diminutions proposées au titre des autres dépenses de personnel, des consultants, des experts, des

voyages du personnel et du mobilier et matériel (ibid., tableau 9.25). Le Comité consultatif a été informé que les réaffectations proposées découlaient du réaménagement des priorités qu'il fallait opérer pour répondre à l'évolution des besoins. L'augmentation proposée au titre des services contractuels tient principalement à la nécessité d'engager des vacataires supplémentaires pour renforcer la participation des parties prenantes au forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que pour soutenir le Comité chargé des organisations non gouvernementales et élargir la participation des ONG. L'augmentation proposée au titre des frais généraux de fonctionnement a pour objectif d'assurer des services supplémentaires à l'appui des réunions intergouvernementales.

Services contractuels et frais généraux de fonctionnement

IV.9 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'il était indispensable de recourir à des vacataires dans le cadre du sous-programme 1 pour faire face à la multiplication des demandes d'admission au statut consultatif émanant des ONG et des rapports quadriennaux soumis au Comité chargé des organisations non gouvernementales. Ces demandes avaient atteint un nombre sans précédent : 883 au cours du premier semestre 2020, contre 860 en 2019, 500 en 2015 et 204 en 2010. L'augmentation du nombre d'ONG dotées du statut consultatif s'était également traduite par une hausse du nombre de rapports quadriennaux soumis par ces organisations au Comité des organisations non gouvernementales (529 nouveaux rapports en 2019, soit trois fois plus qu'en 2009). Par conséquent, le personnel du sous-programme 1 travaillait à plein régime et ne serait pas en mesure d'absorber la charge de travail supplémentaire.

IV.10 Ayant demandé des précisions sur les frais généraux de fonctionnement, le Comité consultatif a été informé que la majeure partie de l'augmentation des dépenses prévues tenait au fait qu'une approche plus réaliste avait été suivie pour calculer les coûts des réunions informelles du Conseil économique et social, qui réunissaient un grand nombre de participants, ainsi que du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ces réunions ont été tenues selon le format et les modalités décrits dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale. Les dépenses correspondantes découlaient directement du format des réunions informelles que le sous-programme avait pour mandat d'organiser (le coût des services en question n'est pas calculé séparément pour les réunions officielles inscrites au calendrier des organes de la Charte).

IV.11 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.**

Questions diverses

Impact de la pandémie de maladie à coronavirus et de la crise de liquidités

IV.12 Ayant posé des questions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les dépenses avaient été plus faibles que prévu au premier semestre de 2020 en raison des retombées de la pandémie de COVID-19, qui avait empêché ou retardé l'exécution de diverses activités, et de la situation de trésorerie de l'Organisation, qui avait obligé les entités à réduire leurs dépenses en début d'année (voir également par. IV.4).

IV.13 En outre, il a été expliqué au Comité que la pandémie entravait l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable et compromettait les progrès déjà accomplis dans de nombreux domaines. Il était donc impératif de mobiliser des

ressources pour assurer la continuité des activités statistiques ordinaires qui avaient subi les effets de la pandémie, de créer et de mener de nouvelles activités statistiques pour réussir à produire rapidement des données ventilées et à jour pour surveiller la propagation de la pandémie, pour éclairer les politiques d'atténuation à court terme et de redressement à long terme, et pour éclairer l'exécution du Programme 2030 en suivant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

IV.14 Au sujet des réunions tenues en ligne pendant la pandémie par les organes intergouvernementaux, le Comité consultatif a été informé que certains acteurs avaient pu y participer davantage que s'il s'était agi de réunions traditionnelles ; c'était le cas des équipes de pays des Nations Unies, qui avaient pu assister en ligne au débat du Conseil économique et social consacré au développement, ce qui a amélioré les échanges entre les délégations et les opérations sur le terrain. Les réunions tenues en ligne créaient toutefois des difficultés en ce qui concernait les services d'interprétation et la connectivité, tout particulièrement pour les participantes et participants qui se trouvaient dans des pays en développement, ce qui réduisait la capacité de certaines personnes à participer aux délibérations intergouvernementales. Les différences de fuseau horaire compromettaient également l'équilibre géographique et compliquaient la définition des horaires pour les consultations importantes.

Ressources extrabudgétaires

IV.15 Ayant demandé des précisions sur la diminution des ressources extrabudgétaires prévues pour 2021, le Comité consultatif a été informé que les estimations se fondaient sur les dépenses qui étaient prévues au titre des projets en cours et des projets futurs au stade avancé où en étaient les négociations et les consultations avec les donateurs au moment de l'élaboration du projet de budget, début 2020. Pour le programme de travail, les estimations étaient principalement liées au Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la prévision pour 2021 n'incluant pas les projets que le Comité directeur approuverait en 2020. En outre, certains projets en cours devraient prendre fin en 2021.

Coopération avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

IV.16 Dans le projet de budget, au titre de l'appui au programme, il est indiqué que le Département des affaires économiques et sociales apporte un appui administratif au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et à d'autres bureaux, ainsi qu'à la Banque de technologies pour les pays les moins avancés (A/75/6 (Sect. 9), par. 9.209).

IV.17 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de la Haute-Représentante collaboraient dans le cadre de leurs mandats respectifs pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030. Par exemple, le Bureau dirigeait une équipe spéciale interinstitutions chargée d'améliorer l'appui au reclassement des pays les moins avancés, tandis que le Département conduisait des analyses techniques des incidences que le reclassement peut avoir et des différents moyens de remédier à la perte de certains avantages qui y est associée.

IV.18 Le Comité consultatif a également été informé que le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales

comptait cinq postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et 2 G(AC)] dans le cadre du sous-programme 3 (Développement durable), tandis que le Bureau de la Haute-Représentante comptait actuellement deux postes (1 P-4 et 1 P-2) dans le cadre du sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement), la création d'un nouveau poste P-5 étant proposée pour 2021 (voir par. IV.25 ci-dessous). Les deux entités avaient organisé conjointement le processus préparatoire de l'examen à mi-parcours des Modalités d'action accélérées pour les Petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), qui comprenait trois réunions régionales et une réunion mondiale de tous les petits États insulaires en développement, et avaient appuyé les négociations intergouvernementales du document final issu de l'examen.

Chapitre 10
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	5 639 500
Crédits ouverts pour 2020	5 886 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	6 385 900
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	2 704 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	1 361 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.19 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 10 du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 6 385 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 499 700 dollars (8,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 10), tableaux 10.12 et 10.15). Le Secrétaire général attribue cette augmentation aux mandats qui ont été créés ou élargis comme suite à la résolution 74/262 de l'Assemblée générale, comme indiqué au paragraphe 10.62 du projet de budget. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.20.

IV.20 L'augmentation proposée pour 2021 concerne la composante Direction exécutive et administration (28 200 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes), le sous-programme 2 (108 800 dollars au titre des objets autres que les postes) et le sous-programme 3 (122 700 dollars au titre des postes et 240 000 dollars au titre des autres objets de dépense). On trouvera des détails sur la répartition des ressources au paragraphe 10.62 du projet de budget.

IV.21 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a regretté, au paragraphe 48 de sa résolution 74/262, que les ressources allouées au sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral) et au sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement) soient insuffisantes et prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que des ressources supplémentaires soient prévues au titre des postes et des autres objets de dépense dans le projet de budget-programme pour 2021 afin que les mandats élargis de ces sous-programmes puissent être exécutés efficacement. Le Comité a souhaité savoir si l'augmentation des ressources proposée pour 2021 permettrait de pleinement appliquer la

résolution 74/262. Il a été informé que les principales mesures nécessaires à cette fin avaient été prises et que le Secrétaire général examinerait plus avant le montant des ressources nécessaires dans le cadre du projet de budget-programme pour 2022. En ce qui concerne le sous-programme 2, le Comité a été informé que le Corps commun d'inspection avait entrepris un examen de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral dans le cadre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, ce qui permettrait notamment d'évaluer les besoins du sous-programme 2. **Le Comité consultatif attend avec intérêt les résultats de l'examen entrepris par le Corps commun d'inspection, notamment dans le cadre de la présentation par le Secrétaire général du prochain projet de budget**.

IV.22 Le Comité consultatif rappelle en outre que, pour le sous-programme 1, 10 nouveaux postes avaient été proposés et approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 [3 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] pour aider le Bureau à s'acquitter de son programme de travail élargi (A/68/7, par. IV.23 et IV.25). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'Assemblée générale avait reclassé un poste de la classe P-4 à la classe P-5, avec effet en 2018, dans le cadre du sous-programme 1 (résolution 72/261 de l'Assemblée). En outre, il a été indiqué au Comité que le Bureau de la Haute-Représentante, pour atténuer l'écart entre les ressources existantes et celles dont il aurait besoin pour remplir ses mandats élargis, avait réaffecté à titre temporaire du personnel d'un sous-programme à l'autre et eu recours à du personnel temporaire pour exécuter des tâches transversales bénéficiant à tous les sous-programmes. On trouvera dans les tableaux 10.15 et 10.16 du projet de budget des informations sur la répartition des ressources financières et des postes par sous-programme. Le Comité note que, sur un montant total de 6 385 900 dollars inscrit au chapitre 10 du budget pour 2021, les sous-programmes 1, 2 et 3 recevraient respectivement des crédits de 3 468 500 dollars, 748 400 dollars et 728 200 dollars.

IV.23 **Le Comité consultatif prend note des premières mesures que le Secrétaire général a prises et espère qu'il fournira à l'Assemblée générale, au moment où celle-ci examinera le présent rapport, des informations et des précisions supplémentaires concernant la pleine application de la résolution 74/262 de l'Assemblée générale, dans le cadre du projet de budget-programme pour 2021.**

Tableau IV.3
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	28	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 7 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1 et 6 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	29	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1 et 6 G(AC)
Création	1	1 P-5 (spécialiste hors classe de la gestion des programmes) (sous-programme 3)

IV.24 Le Secrétaire général demande d'inscrire au total 29 postes au budget ordinaire pour 2021, soit un poste P-5 de plus que dans le tableau d'effectifs approuvé pour 2020.

Création

IV.25 Le Secrétaire général propose de créer un nouveau poste P-5 de spécialiste hors classe de la gestion des programmes dans le cadre du sous-programme 3, comme

suite à la résolution 74/262 de l'Assemblée générale. Les raisons de cette proposition sont indiquées au paragraphe 10.62 c) i) et à l'annexe III du projet de budget. Le titulaire du poste en question dirigerait les activités menées pour exécuter les mandats concernant les petits États insulaires en développement, s'agissant en particulier du service des mécanismes intergouvernementaux, du concours apporté à ces États dans le cadre de leurs consultations de groupe, de l'établissement de partenariats et de l'intensification des échanges avec les mécanismes de coordination du système des Nations Unies.

Postes vacants et taux de vacance

IV.26 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, aucun poste n'avait été vacant depuis deux ans ou plus au Bureau de la Haute-Représentante. Une procédure de recrutement était en cours pour un poste P-3 devenu vacant en mai 2020 ; la sélection ne serait cependant pas effectuée avant la fin du gel des recrutements dû à la crise de liquidités.

IV.27 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 10 (voir tableau IV.4).

Tableau IV.4
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	22	5,7	22	7,1	23	5,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	6	11,5	6	14,2	6	10,8

IV.28 **Compte tenu de l'observation qu'il a formulée au paragraphe IV.23 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

IV.29 Les crédits demandés pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 1 055 000 dollars, soit une augmentation nette de 377 000 dollars (55,6 %), avant actualisation des coûts, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 10), tableau 10.17). L'augmentation proposée est ventilée par objet de dépense dans le tableau IV.20 ci-dessous. Les ressources en question sont demandées au titre de la composante Direction exécutive et administration et des sous-programmes 2 et 3 (voir par. IV.20). L'augmentation est ventilée par sous-programme au paragraphe 10.62 du projet de budget.

IV.30 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée,**

sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.

Questions diverses

Coopération avec la Banque de technologies et d'autres entités

IV.31 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en sa qualité de représentante du Secrétaire général au Conseil d'administration de la Banque de technologies, fournissait des conseils techniques et opérationnels au Conseil d'administration, qui était l'organe directeur de la Banque. Elle donnait également des conseils stratégiques au Directeur général de la Banque de technologies au sujet des activités relatives aux programmes de la Banque, en vue de renforcer les capacités des pays les moins avancés en matière de sciences, de technologies et d'innovation, contribuant ainsi à l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et du Programme 2030. **Le Comité consultatif compte que des informations à jour seront fournies dans le cadre du prochain projet de budget au sujet de la coopération menée par le Bureau de la Haute-Représentante avec la Banque de technologies, ainsi qu'avec les autres entités concernées, notamment celles du système des Nations Unies pour le développement**.

Chapitre 11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	7 289 200
Crédits ouverts pour 2020	7 985 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	7 985 900
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	3 724 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	2 963 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.32 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 11 du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 7 985 900 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 11), tableau 11.9). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.21.

IV.33 Il est indiqué dans le projet de budget qu'un examen fonctionnel du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique est en cours, qui vise à renforcer les points forts et les avantages comparatifs du Bureau et à combler les lacunes touchant l'exécution de son mandat. En outre, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé à une évaluation du programme (voir par. IV.43 ci-dessous). Il faudra peut-être affiner

le projet actuel une fois les travaux susmentionnés terminés (A/75/6 (Sect. 11), avant-propos).

IV.34 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Cabinet du Secrétaire général avait entamé un examen fonctionnel dont les résultats étaient actuellement passés en revue. Les réajustements éventuels de l'actuel projet de programme dépendraient d'une future ligne de conduite qui serait recommandée par le Secrétaire général. Le Bureau de la Conseillère spéciale n'était donc pas en mesure, à ce stade, de déterminer s'il y aurait lieu de procéder à des réajustements ni d'en fixer les modalités.

Tableau IV.5
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	43	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 12 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1eC), 8 G(AC) et 1 AL
Effectif proposé pour 2021	43	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 12 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1eC), 8 G(AC) et 1 AL

IV.35 Le Secrétaire général propose l'inscription de 43 postes pour 2021, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2020.

Postes vacants et taux de vacance

IV.36 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, cinq postes au total [1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] étaient vacants au titre du sous-programme 1, dont deux depuis deux ans ou plus (il n'y avait pas de postes vacants au titre des sous-programmes 2 et 3). Le recrutement pour tous les postes vacants a été suspendu en raison de la crise de liquidités. Le Comité a été informé également que le recrutement pour les postes P-2 et P-3 (vacants depuis septembre et octobre 2017, respectivement) était suspendu en attendant l'achèvement de l'examen fonctionnel du Bureau de la Conseillère spéciale (voir par. IV.33 et IV.34 ci-dessus).

IV.37 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 11 (voir tableau IV.6).

Tableau IV.6
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	33	16,1	33	9,9	33	16,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	10	18,6	10	15,0	10	20,3

IV.38 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.39 Le montant des ressources proposées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'élève à 1 339 000 dollars avant actualisation des coûts, est le même que celui des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 11), tableau 11.14).

Consultants et services contractuels

IV.40 Le Secrétaire général propose une réaffectation des ressources sans incidence sur les coûts au titre des autres changements pour le sous-programme 2, à savoir : a) une augmentation de 23 200 dollars au titre des consultants, compensée par une diminution du même montant au titre des experts ; b) une augmentation de 33 000 dollars au titre des services contractuels, compensée par une diminution du même montant au titre des autres dépenses de personnel (ibid., tableau 11.9).

IV.41 Le Comité consultatif a été informé que le montant de 33 000 dollars prévu au titre des services contractuels servirait à financer les services de contractants institutionnels chargés de fournir un savoir-faire ponctuel et de courte durée pour l'organisation de séminaires, d'ateliers et de manifestations, y compris pour l'élaboration de certaines notes de synthèse et documents de travail. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des crédits demandés au titre des consultants et des services contractuels était nécessaire pour garantir le lancement des activités sur les liens indissociables existant entre les piliers développement, paix et sécurité et droits de l'homme, notamment l'élaboration de cinq rapports sous-régionaux ainsi que d'un cadre et de directives favorisant l'intégration de ces liens dans les politiques et les stratégies. **Le Comité consultatif compte que des explications détaillées sur les changements relatifs aux ressources seront communiquées dans les prochains projets de budget**.

IV.42 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.**

Questions diverses

Évaluation du programme

IV.43 Il est indiqué dans le projet de budget que le BSCI a procédé à une évaluation du programme (A/75/6 (Sect. 11), avant-propos). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les recommandations du BSCI avaient été soumises officiellement aux trois entités du programme (le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Département de la communication globale) en mars 2020. Comme suite aux recommandations formulées, une approche plus structurée a été conçue pour clarifier les rôles et les responsabilités de chaque entité et faciliter la coordination pendant la procédure de planification du programme, en collaboration avec les parties prenantes. Les entités du programme ont également multiplié les consultations afin de promouvoir les synergies et les complémentarités et de garantir la cohérence de leurs actions. En particulier, des consultations ont été organisées durant la phase de

planification des activités à mener dans le cadre de la mise en œuvre du programme approuvé.

Effets de la pandémie de maladie à coronavirus et de la crise de liquidités

IV.44 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, malgré l'incertitude ayant marqué les premières phases de la flambée de COVID-19, le Bureau avait réagi rapidement face à une situation en constante évolution et organisé avec succès le Cycle de conférences sur l'Afrique, son activité phare, qui avait été l'une des premières grandes manifestations multilatérales organisées en ligne à l'ONU. Le Bureau avait réussi également à mener d'autres activités essentielles, notamment à diriger les consultations associées au Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. En outre, il veillerait à réduire le plus possible les répercussions négatives de la pandémie sur les activités de fond de son programme de travail jusqu'à ce que la situation revienne à la normale.

IV.45 Le Comité consultatif a été informé également que la baisse du niveau des dépenses au cours des six premiers mois de 2020 était due aux effets de la pandémie de COVID-19, qui avait retardé l'exécution de diverses activités, et à la crise de liquidités de l'Organisation, qui avait obligé les entités à réduire leurs dépenses en début d'année. Toutefois, le Bureau se rapprochait progressivement de son niveau d'activité habituel, à mesure qu'il s'adaptait aux changements causés par la pandémie. En outre, la procédure d'adaptation s'était poursuivie et permettrait au Bureau d'accroître ses activités et son niveau de dépenses.

Chapitre 12
Commerce et développement

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	70 729 700
Crédits ouverts pour 2020	68 087 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	68 087 900
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	42 756 300
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	43 056 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.46 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 12 du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 68 087 900 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 12), tableau 12.16). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.22.

Tableau IV.7
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	379	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 51 P-5, 64 P-4, 73 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1ᵉC) et 122 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	379	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 51 P-5, 64 P-4, 73 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1ᵉC) et 122 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	15	1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 9 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	15	1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 9 G(AC)

IV.47 Le Secrétaire général propose l'inscription de 379 postes au budget ordinaire pour 2021, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2020.

Postes vacants et taux de vacance

IV.48 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, la CNUCED avait un poste vacant depuis plus de deux ans (1 P-3, vacant depuis janvier 2018). Ayant demandé des précisions, il a été informé que la procédure de recrutement pour le poste était en cours, mais avait été retardée en raison du départ imprévu du responsable du poste à pourvoir. Il a été informé également que 31 postes financés au titre du budget ordinaire étaient actuellement vacants, dont 30 avaient été touchés par le gel des recrutements en cours, et que l'entrée en fonction d'une personne avait été retardée en raison de la pandémie de COVID-19. En outre, compte tenu du gel des recrutements découlant de la crise de liquidités, il était quasiment impossible de prévoir tout recrutement.

IV.49 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 12 (voir tableau IV.8).

Tableau IV.8
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	248	9,3	247	10,6	247	9,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	136	4,1	132	3,0	132	4,2

IV.50 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.51 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'élève à 5 550 400 dollars avant actualisation des coûts, est le même que celui des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 12), tableau 12.21).

Consultants

IV.52 Le Secrétaire général propose qu'un montant de 9 600 dollars soit transféré de la rubrique Experts à la rubrique Consultants, au titre de la composante Direction exécutive et administration. Comme indiqué dans le complément d'information présenté au Comité consultatif, cette réaffectation a pour but de renforcer les activités d'évaluation, conformément à la recommandation du BSCI (voir tableau IV.22 ci-dessous). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la recommandation du BSCI avait été faite à la suite d'une étude de la fonction d'évaluation du Secrétariat pour l'exercice 2014-2015 ; le transfert des ressources visait à garantir que l'évaluation des sous-programmes serait appuyée par des experts externes compétents en la matière, en plus du Groupe de l'évaluation de la CNUCED (A/75/6 (Sect. 12), par. 12.107 ; voir aussi A/72/72, par. 18 et 19).

IV.53 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

IV.54 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'évaluation des conséquences de la COVID-19 pour 2021 se poursuivait, mais que la pandémie avait montré clairement que la CNUCED devait continuer de s'attaquer aux problèmes structurels persistants auxquels tous les pays du monde, et en particulier les pays en développement, faisaient face. En intégrant des mesures visant à relever les défis posés par la pandémie dans les programmes et l'exécution des mandats en 2021, le plan de programme et les produits retenus pour 2021 seraient encore plus utiles pour les pays en développement. La CNUCED avait déjà fait une estimation des répercussions de la COVID-19 sur les pays en développement dans certains domaines, tels que le déficit de financement, les effets catastrophiques sur le tourisme, la forte baisse des flux d'investissement et le risque d'aggravation des inégalités. Elle avait également fourni des analyses détaillées sur les problèmes d'endettement des pays en développement, ainsi que sur la recherche d'un consensus intergouvernemental et les instruments techniques visant à promouvoir des solutions durables, tant avant que pendant la pandémie. En outre, le Comité a été informé que la CNUCED aurait l'occasion d'examiner son plan-programme pour 2021 dans le cadre de sa quinzième conférence quadriennale, au cours de laquelle ses États membres fixeraient son plan-programme pour les quatre prochaines années, y compris la révision des mandats.

Coopération avec la Banque de technologie et d'autres entités

IV.55 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la CNUCED avait collaboré avec la Banque de technologie concernant la politique de la technologie et de l'innovation au service du développement, en particulier l'organisation d'évaluations de la technologie dans le cadre du programme plus large d'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation. Le 13 mai

2020, en collaboration avec la Banque de technologies, la CNUCED, le PNUD et l'OMS ont lancé le Technology Access Partnership (partenariat pour l'accès aux technologies), dans le cadre d'une approche coordonnée visant à renforcer les réponses des pays en développement à la COVID-19 et à accroître l'accès aux technologies sanitaires vitales.

IV.56 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le rôle de la CNUCED était de développer au maximum les possibilités de commerce, d'investissement et de développement des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, grâce à des travaux de recherche novateurs et révolutionnaires servant de base à l'établissement de recommandations de politique générale. En outre, la CNUCED servait également les intérêts des groupes de pays vulnérables susmentionnés, notamment dans le cadre du sous-programme 5, grâce à des services consultatifs et un apport technique.

Chapitre 13
Centre du commerce international

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	18 567 900
Crédits ouverts pour 2020	18 861 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	18 861 800
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	96 416 100 francs suisses
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	96 416 100 francs suisses

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.57 Le budget ordinaire complet du Centre du commerce international, qui est exprimé en francs suisses, est financé à parts égales par les deux organisations de tutelle du Centre : l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour 2021, il s'élève à 36 739 000 francs suisses avant actualisation des coûts (A/75/6 (Sect. 13), tableau 13.3). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.23.

IV.58 Il est prévu que la part à la charge de l'ONU, qui prend la forme d'une dotation, soit de 18 369 500 francs suisses pour 2021, avant actualisation des coûts (ce qui correspond à 50 % du budget complet), soit 18 861 800 dollars au taux de change de 0,9739 franc suisse pour 1,00 dollar (A/75/6 (Sect. 13), tableau 13.2 et par. 13.30). Le montant demandé pour 2021 est le même que celui du crédit ouvert pour 2020.

IV.59 Après une actualisation préliminaire des coûts de 132 000 dollars, la part du budget du Centre à la charge de l'ONU pour 2021 représente, selon les estimations, 18 993 800 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'actualisation préliminaire des coûts appliquée à la part de l'ONU (18 861 800 dollars) reflétait l'ajustement prévu au titre de l'inflation, compte tenu du taux de change de 0,7 % applicable au franc suisse [A/75/6 (Introduction), annexe III,

tableau 7 a)]. En outre, le projet de budget sera recalculé en fonction des effets du taux de change plus tard en 2020. Le Comité rappelle que, la part à la charge de l'ONU étant considérée du point de vue budgétaire comme une dotation, les taux de vacance de postes prescrits dans le projet de budget-programme ne sont pas appliqués au Centre, dont le projet de budget est fondé sur un taux de vacance de postes de zéro (A/74/7, par. IV.62). **On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant la méthode d'actualisation des coûts, les taux de vacance et les questions connexes**.

IV.60 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les dépenses figurant dans le tableau IV.23. **Le Comité consultatif croit comprendre que la part du budget ordinaire du Centre à la charge de l'ONU est inscrite dans le budget et indiquée, dans les états financiers, à la rubrique Subventions et contributions, mais pense qu'il serait bon de faire figurer, dans les prochains projets de budget, des renseignements sur les dépenses, par objet de dépense, pour le budget complet du Centre**.

Tableau IV.9
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1 et 69 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1 et 69 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif approuvé pour 2020	20	1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 11 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	20	1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 11 G(AC)

Observations et recommandations concernant les ressources demandées

Postes

IV.61 Un montant total de 28 555 300 francs suisses (soit 29 320 600 dollars) est demandé au titre des postes. Ce montant doit permettre de maintenir 160 postes, soit le même effectif que celui approuvé pour 2020. Il est indiqué dans le projet de budget que, dans un souci de clarté et de transparence, les informations sur les postes, qui seront financés au moyen de la dotation versée par l'ONU et des contributions provenant de l'OMC, ne font pas partie du tableau d'effectifs approuvé pour le budget ordinaire (A/75/6 (Sect. 13), par. 13.30 ; voir aussi par. IV.59 ci-dessus).

Postes vacants et taux de vacance

IV.62 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur les six postes qui étaient vacants au 30 juin 2020, cinq (1 SSG, 2 P-4 et 2 G-5) étaient devenus vacants au cours de la période allant de décembre 2019 à janvier 2020 et que la procédure de sélection des candidats pour ces cinq postes était en cours. Toutefois, le poste de directeur(trice) (D-1) du bureau d'Addis-Abeba du Centre était vacant depuis sa création le 1er janvier 2016, en attendant l'issue des négociations avec le pays hôte. Le Comité a été informé que d'après les négociations les plus récentes, la situation serait réglée dans les mois à venir et que le poste restait essentiel, l'Afrique étant à la croisée des chemins dans son programme commercial. Le Directeur de la Division des programmes de pays et la Directrice exécutive adjointe avaient exercé les fonctions associées au poste D-1 de manière intermittente et à distance, en plus de leurs tâches habituelles. **Le Comité consultatif compte que le recrutement pour le**

poste D-1 susmentionné sera mené à bien dès que possible et que des informations actualisées seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.

Ressources autres que celles affectées à des postes

IV.63 Les ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 8 183 700 francs suisses (soit 8 403 000 dollars) et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 13), tableau 13.4).

IV.64 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant la part du budget ordinaire du Centre à la charge de l'ONU soient approuvées.**

Questions diverses

Cycles budgétaires et procédure d'approbation par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce

IV.65 L'OMC conserve un exercice budgétaire biennal, alors qu'à l'ONU, des exercices annuels ont été introduits à titre expérimental. En réponse à l'observation formulée par le Comité consultatif dans son précédent rapport (A/74/7, par. IV.66 à IV.68), le Secrétaire général précise dans son projet de budget que le fait que les deux organisations mères aient des cycles budgétaires différents a des incidences sur les dispositions administratives liées au budget du Centre. Par conséquent, le projet de budget pour 2021 est présenté selon des modalités transitoires auxquelles le secrétariat de l'OMC a donné son aval : le Centre a présenté à l'OMC un budget annuel pour 2020 selon le format retenu pour le projet de budget-programme de l'ONU et un budget biennal pour l'exercice 2020-2021 égal au double du montant du budget annuel selon le format retenu par l'OMC. Les dispositions administratives seront mises à jour si l'Assemblée générale confirme le passage à un cycle budgétaire annuel (A/75/6 (Sect. 13), par. 13.29).

IV.66 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le calendrier de l'examen du projet de budget du Centre par les deux organisations mères tenait compte des éléments suivants : l'examen par le Comité, qui auparavant avait lieu à l'automne de l'année précédant l'exercice budgétaire biennal suivant, avait été déplacé au printemps, période de l'examen du projet de budget-programme annuel ; toutefois, le Comité des questions budgétaires, financières et administratives de l'OMC a continué à examiner le projet de budget du Centre à l'automne de l'année précédant l'exercice budgétaire biennal de l'OMC. Le Conseil général de l'OMC et l'Assemblée générale des Nations Unies ont tous deux approuvé le budget du Centre en décembre de l'année précédant l'exercice budgétaire, l'OMC approuvant un budget biennal et l'ONU un budget annuel. Le fait que le Comité des questions budgétaires, financières et administratives de l'OMC ait examiné le budget 2020-2021 avant que le Comité consultatif n'examine le budget 2021 n'a eu aucun effet sur la dotation de l'ONU proposée pour 2021, les États membres de l'OMC ayant examiné et approuvé un budget en francs suisses et les contributions de l'OMC étant établies en francs suisses. Le Comité a été informé également que, comme la méthode d'actualisation des coûts ne s'appliquait qu'à la part du budget ordinaire global du Centre prise en charge par l'ONU (pour les taux de change et l'inflation), l'actualisation annuelle de la part de l'ONU n'avait pas d'incidence sur la part prise en charge par l'OMC (voir aussi par. IV.59 ci-dessus).

Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

IV.67 En complément des informations fournies dans l'annexe II du projet de budget, le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment en ce qui concerne le recrutement de consultants et de vacataires pour les projets financés au titre des ressources extrabudgétaires, les partenaires d'exécution des projets et les évaluations. **Le Comité consultatif compte que le Centre appliquera les recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans les meilleurs délais**. Le Comité reviendra sur cette question lors de l'examen du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier et les états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2019 au cours de la partie principale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

Chapitre 14
Environnement

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	23 089 800
Crédits ouverts pour 2020	23 364 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	23 765 900
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	435 465 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	435 465 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.68 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 14 du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 23 765 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 401 600 dollars (1,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 14), tableau 14.13). Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette aux mandats qui ont été créés ou élargis comme suite aux résolutions 73/260 et 67/251 de l'Assemblée générale, comme indiqué au paragraphe 14.113 du projet de budget. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.24 ci-dessous.

IV.69 L'augmentation proposée au titre des organes directeurs est nécessaire pour tenir la cinquième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en 2021, ainsi que les réunions du Comité des représentants permanents et de son sous-comité (A/75/6 (Sect. 14), tableau 14.19). Il est indiqué que le passage d'un conseil d'administration composé de 58 membres à une assemblée universelle a entraîné une augmentation notable du nombre d'États Membres participants, d'où des dépenses nettement plus élevées pour le PNUE les années impaires. Jusqu'ici, cette augmentation des coûts n'est pas allée de pair avec une augmentation correspondante de la dotation prélevée sur le budget ordinaire. Dans sa résolution 73/260, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le problème de la durabilité, de la prévisibilité et de la stabilité du financement de l'organe directeur du PNUE (A/75/6 (Sect. 14), par. 14.113 et 14.115).

Tableau IV.10
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	113	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 26 P-5, 40 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 5 G(AC) et 10 AL
Effectif proposé pour 2021	113	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 26 P-5, 40 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 5 G(AC) et 10 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	852	1 SSG, 2 D-2, 34 D-1, 77 P-5, 145 P-4, 161 P-3, 74 P-2/1, 1 G(AC), 349 AL et 8 AN
Effectif prévu pour 2021	852	1 SSG, 2 D-2, 34 D-1, 77 P-5, 145 P-4, 161 P-3, 74 P-2/1, 1 G(AC), 349 AL et 8 AN

Observations et recommandations concernant les postes

IV.70 Le Secrétaire général demande d'inscrire au total 113 postes au budget ordinaire pour 2021, chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2020.

Postes vacants et taux de vacance

IV.71 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, le PNUE ne comptait aucun poste qui était vacant depuis deux ans ou plus et que, sur ses six postes vacants (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4 et 1 P-3), celui qui avait été vacant depuis le plus longtemps l'était depuis juillet 2019.

IV.72. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes demandés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 14 (voir tableau IV.11).

Tableau IV.11
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	97	5,4	97	6,1	97	5,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	16	1,6	16	3,3	16	1,0

IV.73 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

IV.74 Les crédits demandés pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 2 100 900 dollars, soit une augmentation nette de 401 600 dollars (23,6 %), avant actualisation des coûts, par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 14), tableau 14.18). Cette hausse, qui recouvre l'augmentation au titre des autres dépenses de personnel (196 300 dollars), des frais généraux de fonctionnement (186 100 dollars) et des dépenses de représentation (19 200 dollars), est proposée en vue de la tenue de la cinquième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2021 (voir par. IV.68 et IV.69 ci-dessus et tableau IV.24 ci-dessous).

IV.75 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I au sujet des voyages du personnel.**

Questions diverses

Impact de la pandémie de maladie à coronavirus et de la crise de liquidités

IV.76 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que la pandémie de COVID-19 avait de profondes incidences sur l'exécution du mandat et des activités relatives aux programmes du PNUE, bien qu'il soit trop tôt pour en mesurer les effets à long terme sur le mode de fonctionnement du Programme. Le PNUE avait élaboré une riposte globale à la COVID-19 sur la base de son programme de travail actuel, en tenant compte de l'orientation future de sa stratégie et de ses programmes, en particulier sa stratégie à moyen terme pour la période 2022-2025.

IV.77 S'étant enquis de l'impact de la crise de liquidités, le Comité consultatif a été informé que les dépenses au titre des objets de dépense autres que les postes étaient moins élevées que prévu, ce qui résultait en partie des problèmes de liquidité, étant donné que les ressources étaient allouées par tranches et de façon imprévisible, d'où des incidences sur la planification et le calendrier des réalisations et des activités.

Appui du Programme à la stratégie environnementale

IV.78 Le Comité consultatif rappelle que le Département de l'appui opérationnel (anciennement le Département de l'appui aux missions) met en œuvre sa stratégie environnementale depuis six ans. Le Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement a fourni un soutien technique à distance et sur le terrain à toutes les missions de maintien de la paix, qui ont également bénéficié d'une assistance temporaire dans le cadre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, mené en partenariat avec le PNUE (A/74/736, par. 162). **Le Comité consultatif attend avec intérêt des informations plus détaillées sur l'assistance fournie par le PNUE pour faciliter l'application de la stratégie environnementale, notamment aux missions de maintien de la paix, dans le cadre du projet de budget-programme pour 2022**.

Chapitre 15
Établissements humains

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	11 300 000
Crédits ouverts pour 2020	12 508 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	12 508 400
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	240 439 600
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	252 188 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.79 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 15 du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 12 508 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 15), tableau 15.7). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.25 ci-dessous.

IV.80 Comme indiqué dans les tableaux 15.10 et 15.11 du projet de budget, les modifications proposées n'ont aucune incidence nette sur les coûts au titre des autres changements, la diminution de 109 200 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration étant entièrement contrebalancée par une augmentation nette de 108 200 dollars au titre du sous-programme 4 (soit une augmentation de 109 200 dollars résultant du transfert de trois postes, compensée en partie par une réduction de 1 000 dollars au titre des voyages du personnel) et une augmentation de 1 000 dollars au titre de l'appui au programme (voyages du personnel). On trouvera plus de détails au paragraphe 15.72 du projet de budget.

Tableau IV.12
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	73	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC) et 22 AL
Effectif proposé pour 2021	73	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC) et 22 AL
Transferts (au sein du chapitre)	–	3 AL cédés par la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 4
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	182	1 SSG, 4 D-2, 10 D-1, 40 P-5, 20 P-4, 38 P-3, 6 P-2/1 et 63 AL
Effectif prévu pour 2021	230	1 SSG, 4 D-2, 10 D-1, 46 P-5, 27 P-4, 52 P-3, 8 P-2/1 et 82 AL
Nouveaux postes	48	6 P-5, 7 P-4, 14 P-3, 2 P-2/1 et 19 AL

IV.81 Le Secrétaire général demande d'inscrire au total 73 postes au budget ordinaire pour 2021, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2020.

Transferts

IV.82 Le Secrétaire général propose de redéployer trois postes d'agent(e) local(e) [1 assistant(e) principal(e) (relations et liaison), 1 assistant(e) administratif(ve) principal(e) et 1 assistant(e) administratif(ve)] qui seraient cédés au sous-programme 4 par la composante Direction exécutive et administration, de sorte qu'une seule division s'occupe des relations extérieures (A/75/6 (Sect. 15), par. 15.72 et annexe III). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Habitat avait fait en 2019 l'objet d'un processus de restructuration, au cours duquel la Division des relations extérieures (composante Direction exécutive et administration) a été intégrée à la Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation (sous-programme 4). Le redéploiement proposé est conforme au caractère programmatique de la nouvelle division.

Postes vacants et taux de vacance

IV.83 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, ONU-Habitat ne comptait aucun poste qui était vacant depuis deux ans ou plus. Au total, cinq postes étaient vacants (1 P-5, 2 P-3 et 2 AL) ; celui qui l'était resté le plus longtemps était vacant depuis avril 2019. Un avis de vacance de poste temporaire avait été publié pour pourvoir l'un de ces deux postes P-3.

IV.84 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes demandés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 15 (voir tableau IV.13).

Tableau IV.13
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	49	3,5	49	5,1	49	3,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	24	1,9	24	3,1	24	2,4

IV.85 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

IV.86 Le montant des ressources demandées pour 2021, qui s'élève à 1 338 800 dollars avant actualisation des coûts, est identique au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 15), tableau 15.12). **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les**

postes soit approuvée, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.

Questions diverses

Impact de la crise de liquidités et de la pandémie de maladie à coronavirus

IV.87 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la situation des liquidités avait conduit ONU-Habitat à prendre des mesures pour donner suite à la demande faite par le Contrôleur de l'ONU de prévoir une réduction de 10 % des fonds disponibles au titre du budget ordinaire pour 2020 ; les crédits qui resteraient ainsi inutilisés étaient susceptibles d'être débloqués au quatrième trimestre de 2020 pour répondre aux besoins opérationnels si la situation s'améliorait. En outre, les recrutements avaient été suspendus.

IV.88 Le Comité consultatif a été informé que le montant total des ressources extrabudgétaires prévues pour 2021 (252 188 200 dollars) comprenait des fonds non préaffectés de 33,9 millions de dollars en provenance de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, soit une augmentation de 15 millions de dollars par rapport à 2020. Cependant, ONU-Habitat ne prévoyait pas d'utiliser ces fonds supplémentaires, compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les ressources dont disposaient les institutions internationales. En outre, le Comité a été informé que le recrutement restait gelé pour 80 des 135 emplois de temporaire autorisés pour 2020 en raison des contraintes financières pesant sur les fonds non préaffectés de la Fondation, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration en novembre 2019.

Appui aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

IV.89 S'étant renseigné sur l'appui technique apporté par ONU-Habitat aux États Membres, le Comité consultatif a été informé que 41 % de l'ensemble de l'appui technique avait été fourni aux pays les moins avancés, 40 % aux pays en développement sans littoral et 2 % aux petits États insulaires en développement.

Chapitre 16
Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	22 167 700
Crédits ouverts pour 2020	21 627 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	20 990 700
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	402 536 900
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	360 763 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.90 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 16 du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 20 990 700 dollars avant actualisation des

coûts, soit une diminution nette de 636 400 dollars (2,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1, tableau 16.29). Sur les ressources totales prévues pour 2021, 360 763 000 dollars (94,5 %) sont extrabudgétaires. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.26.

IV.91 Selon le Secrétaire général, la diminution nette de 636 400 dollars s'explique par les changements prévus au titre des organes directeurs, à savoir le non-renouvellement des crédits prévus pour 2020 au titre des dépenses se rapportant à la préparation du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et du sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée), à savoir le non-renouvellement des crédits prévus pour 2020 au titre de la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, en application de la résolution 74/247 de l'Assemblée générale. Ces changements seraient contrebalancés en partie par l'augmentation prévue au titre du sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale), correspondant à la budgétisation en année pleine du coût d'un poste (1 P-3, juriste) créé en 2020 au secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants comme suite à la résolution 74/262.

Tableau IV.14
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	125	1 SGA, 3 D-2, 8 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 27 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1ᵉC) et 24 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	125	1 SGA, 3 D-2, 8 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 27 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1ᵉC) et 24 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	545	1 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 168 P-4, 133 P-3, 20 P-2, 11 G(1ᵉC) et 162 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	545	1 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 168 P-4, 133 P-3, 20 P-2, 11 G(1ᵉC) et 162 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.92 Le Secrétaire général propose 125 postes au titre du chapitre 16, dont 98 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 27 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées, ce qui ne ferait apparaître aucun changement par rapport à 2020.

Postes vacants et taux de vacance

IV.93 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, 10 postes (3 P-4, 4 P-3 et 3 P-2) étaient vacants. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

IV.94 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019

et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes demandés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 16 (voir tableau IV.15).

Tableau IV.15
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	97	9,2	98	8,7	98	9,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	28	5,2	27	2,0	27	5,9

IV.95 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

IV.96 Les ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 2 595 100 dollars, soit une diminution nette de 697 300 dollars (21,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1, tableau 16.34). Le Comité consultatif a été informé que cette diminution résultait principalement des baisses qui étaient prévues au titre des organes directeurs, aux rubriques Autres dépenses de personnel, Experts, Consultants, Voyages des représentants et Services contractuels, du fait du non-renouvellement des dispositions prises dans le cadre du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

IV.97 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.**

Questions diverses

Présentation des ressources au titre des organes directeurs

IV.98 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau IV.16 sur les ressources de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de la Commission des stupéfiants et de ses organes subsidiaires. Il a aussi été informé que les postes n'étaient pas spécifiquement affectés à chacune de ces commissions, le tableau d'effectifs du Secrétariat des organes directeurs englobant non seulement les deux commissions, mais également le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Tableau IV.16
Organes directeurs : ressources
(En dollars des États-Unis)

Commission	*Rubrique*	*Ressources approuvées pour 2020*	*Ressources proposées pour 2021*
Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Voyages des représentants	51 200,0	51 200,0
Commission des stupéfiants et organes subsidiaires	Voyages des représentants	148 100,0	148 100,0
Total		**199 300,0**	**199 300,0**

Sécurité informatique

IV.99 Ayant demandé des précisions sur le rôle de l'ONUDC dans la lutte contre la cybercriminalité, le Comité consultatif a été informé que la politique de sécurité informatique de l'Office s'appuyait sur la politique et les normes institutionnelles établies par le Bureau de l'informatique et des communications et sur les normes officielles relatives aux technologies de l'information et des communications. Le Comité a également été informé que l'ONUDC avait mis en place des mesures d'authentification internes (taux d'exécution : 96 % au 1er juillet 2020) et pris des mesures adéquates pour ses sites Web publics.

Mise en œuvre des réformes

IV.100 Dans son projet de budget, le Secrétaire général indique que l'ONUDC a participé à plusieurs réformes, notamment la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la mise en place du nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, la réforme de la gestion et la réforme du pilier Paix et sécurité (ibid., par. 16.7 et 16.9), et mis en œuvre des initiatives liées à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. En outre, le Comité consultatif a été informé que l'ONUDC avait créé un réseau de praticiens pour faciliter les réformes, participé activement aux travaux du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et participé à l'élaboration d'une politique pour la conduite d'évaluations à l'échelle du système des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Au sujet de la réforme de la gestion de l'ONU et de la résolution 72/266 B de l'Assemblée générale, le Comité a appris que l'ONUDC appliquait le nouveau système de délégation de pouvoirs et la politique prévoyant la publication annuelle d'une déclaration relative au contrôle interne. L'ONUDC renforçait également la gestion axée sur les résultats et la culture de la responsabilité, avec l'appui de sa section d'évaluation indépendante.

Ressources extrabudgétaires

IV.101 Le Secrétaire général indique dans son projet de budget que le montant des ressources extrabudgétaires est estimé à 402 536 900 dollars pour 2020 et qu'il devrait s'élever à 360 763 000 dollars en 2021, soit une diminution de 41 773 900 dollars (ibid., tableau 16.32). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la diminution prévue s'expliquait principalement par l'achèvement du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, ainsi que de plusieurs projets régionaux.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

IV.102 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que la pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement prises partout dans le monde avaient empêché le personnel de l'ONUDC d'entreprendre des missions sur le terrain et d'organiser des ateliers et des formations en présentiel, et que les réunions des groupes d'experts avaient été reportées, pour l'instant, au second semestre de 2020. En outre, l'ONUDC assisterait virtuellement aux réunions des organisations internationales et des groupes consultatifs auxquelles elle devrait participer. Les activités de formation sur l'application de la loi et les techniques criminalistiques étaient déjà menées essentiellement en ligne avant la pandémie. Le Comité a également été informé que l'action normative du programme de criminalistique n'avait été touchée que dans une moindre mesure et que tous les travaux d'établissement des normes (production de manuels, de directives, de supports de formation normalisés, d'avis spécialisés, etc.) étaient menés à bien dans les délais prévus. En outre, il a été indiqué au Comité que les services fonctionnels à fournir aux réunions en ligne ne représentaient pas moins de travail que s'il s'agissait de réunions ordinaires, et que la tenue en ligne des réunions ne faisait donc pas nécessairement baisser les coûts de façon considérable. **Le Comité consultatif estime que le passage aux réunions tenues en ligne devrait se traduire par des économies, notamment parce qu'il éliminait certains coûts liés aux réunions en présentiel, notamment les dépenses liées aux voyages (voir, par exemple, par. IV.91 et tableau IV.16 ci-dessus), ainsi qu'à l'impression et à la distribution des documents de réunion. Le Comité espère que tout sera fait pour réaliser ces économies et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir des informations à ce sujet dans le prochain projet de budget-programme**.

Chapitre 17
ONU-Femmes

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	9 525 700
Crédits ouverts pour 2020	9 741 400
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	485 000 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	9 741 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	485 000 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.103 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 17 du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 9 741 400 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 17), tableau 17.5). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.27.

IV.104 Le montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021 est de 485 000 000 dollars, soit le même montant que celui prévu pour 2020. Ces ressources constitueraient 98 % des ressources totales d'ONU-Femmes.

Tableau IV.17
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	49	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1 et 12 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	49	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1 et 12 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif approuvé pour 2020	465	1 SSG, 4 D-2, 20 D-1, 85 P-5, 55 P-4, 50 P-3, 7 P-2/1, 48 G(1ᵉC), 119 G(AC) et 76 AN
Effectif prévu pour 2021	465	1 SSG, 4 D-2, 20 D-1, 85 P-5, 55 P-4, 50 P-3, 7 P-2/1, 48 G(1ᵉC), 119 G(AC) et 76 AN

Observations et recommandations concernant les postes

IV.105 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des postes s'élèvent à 9 067 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettraient de maintenir 49 postes [37 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 12 dans la catégorie des services généraux (Autres classes)], ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2020.

IV.106 D'après les informations fournies au Comité consultatif, les ressources extrabudgétaires prévues pour 2021 au titre des emplois de temporaire étaient estimées à 146 521 900 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de financer 465 emplois de temporaire, ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2020.

Postes vacants et taux de vacance

IV.107 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, deux postes (1 P-3 et 1 P-4) étaient vacants. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

IV.108 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 17 (voir tableau IV.18).

Tableau IV.18
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (janvier-juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	37	2,7	37	6,0	37	3,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	12	1,6	12	–	12	5,9

IV.109 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.** On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les postes vacants et les taux de vacance.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

IV.110 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des objets de dépenses autres que les postes s'élèvent à 673 900 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020. La répartition de ces ressources entre les objets de dépense autres que les postes serait la même qu'en 2020. Les principaux objets de dépense sont les suivants : frais généraux de fonctionnement (161 500 dollars), experts (147 300 dollars), services contractuels (117 700 dollars), voyages des représentants (102 300 dollars), autres dépenses de personnel (54 900 dollars), consultants (48 900 dollars) et voyages du personnel (33 300 dollars) (A/75/6 (Sect. 17), tableau 17.5).

Services contractuels

IV.111 En ce qui concerne les services contractuels, d'après les informations fournies au Comité consultatif, sur les 117 700 dollars inscrits au budget ordinaire pour 2020, seuls 4 900 dollars avaient été dépensés au 30 avril 2020. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée à ce jour, le Comité consultatif recommande une réduction de 20 %, soit 23 500 dollars, des ressources demandées au titre du budget ordinaire pour les services contractuels.**

Frais généraux de fonctionnement

IV.112 En ce qui concerne les frais généraux de fonctionnement, d'après les informations fournies au Comité consultatif, sur les 161 500 dollars inscrits au budget ordinaire pour 2020, seuls 46 500 dollars avaient été dépensés au 30 avril 2020. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée à ce jour, le Comité consultatif recommande une réduction de 15 %, soit 24 200 dollars, des ressources demandées au titre du budget ordinaire pour les frais généraux de fonctionnement.**

IV.113 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées plus haut aux paragraphes IV.110 et IV.111 et au chapitre I, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des objets de dépense autre que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Processus de gestion du changement

IV.114 Le Secrétaire général indique dans sa proposition que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement décidé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279 a conduit ONU-Femmes à revoir son organisation à l'échelle régionale et à envisager un ajustement de la structure de son siège (A/75/6 (Sect. 17), par. 17.1 et 17.6). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Femmes avait entamé un processus de gestion du changement visant à optimiser ses structures, ses processus-métier et sa gouvernance, l'objectif étant d'obtenir des résultats produisant des effets concrets. En outre, ONU-Femmes avait réalisé un examen de sa présence physique dans les pays, en accordant la priorité aux bureaux dotés de toutes les attributions d'un bureau de pays et en tirant pleinement parti de ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies dans les pays où elle n'était pas présente. En 2019, l'entité avait fait concorder les rôles et responsabilités de ses représentants dans les pays avec le cadre révisé de gestion et de responsabilité, et, en 2020, elle avait continué de définir la structure de fonctionnement et la gamme de services pour chaque type de bureau.

IV.115 En ce qui concerne les critères d'ouverture et de fermeture des bureaux de pays, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, qu'ONU-Femmes apportait un appui aux pays en fonction des demandes des pays, de ses propres capacités et du mandat qui lui avait été confié. L'aide apportée aux pays qui ne disposaient pas d'un bureau de pays pouvait se traduire par un appui au (à la) coordonnateur(trice) résident(e) et à l'équipe de pays des Nations Unies, une participation à distance à l'équipe de pays, l'exécution de projets par l'intermédiaire d'un autre organisme des Nations Unies ou un appui direct aux partenaires nationaux, sur demande. ONU-Femmes a donc configuré sa présence dans les pays en fonction des demandes des États Membres, des perspectives d'activités de programme, des besoins des pays, des capacités des équipes de pays et des ressources disponibles.

IV.116 Le Comité consultatif a en outre été informé qu'ONU-Femmes était également en train de revoir l'organisation de son siège afin de la faire correspondre à la structure sur le terrain et d'améliorer son efficacité et son efficience. Selon les informations fournies, ces changements ne devraient avoir aucune incidence budgétaire en 2021. Compte tenu de l'organigramme et de la répartition des postes pour 2021, le Comité note toutefois que le Secrétaire général propose : a) une fusion de la Division des politiques avec la Division de l'appui aux programmes ; b) la création d'un nouveau bureau des ressources humaines relevant de l'appui aux programmes, auquel serait affecté un poste (P-3) inscrit au budget ordinaire (ibid., annexe I). **Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a décidé que les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes normatifs intergouvernementaux seraient prélevées sur le budget ordinaire, tandis que les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et aux activités opérationnelles à tous les niveaux seraient prélevées sur les contributions volontaires. De l'avis du Comité, les changements proposés pourraient perturber le lien entre les fonctions et les ressources tel qu'il a été prévu par l'Assemblée**.

IV.117 **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur les efforts d'harmonisation des rôles et des responsabilités des représentants nationaux d'ONU-Femmes avec le cadre révisé de gestion et de responsabilité ainsi que sur les changements structurels proposés pour les structures régionales et celle du siège seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport, et qu'elles figureront dans le prochain projet de budget.**

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

IV.118 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 2020 avait débuté comme une année charnière pour l'accélération du mouvement mondial en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, en ce qu'elle marquait le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption du Programme d'action de Beijing, le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et le dixième anniversaire de la création d'ONU-Femmes par l'Assemblée générale. Toutefois, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait considérablement réduit les possibilités d'action et de mobilisation. Elle avait déjà entraîné l'annulation ou le report de plusieurs réunions intergouvernementales auxquelles ONU-Femmes avait prévu de contribuer en organisant des réunions d'experts et des manifestations parallèles ou en leur apportant un appui fonctionnel. Parmi ces réunions figuraient la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les activités préparatoires du cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 destiné à appuyer l'application de la Convention sur la diversité biologique ainsi que la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, qui était prévue pour le second semestre 2020. Le Comité a également été informé qu'il était à prévoir qu'environ 70 % des bureaux de pays d'ONU-Femmes soient touchés et que l'établissement des plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pourrait prendre du retard.

IV.119 Le Comité consultatif a en outre été informé que la réduction de la durée de la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme en 2020 avait permis de réaliser des économies, notamment parce qu'aucun représentant n'avait voyagé au Siège et que les dépenses liées à la participation d'experts invités aux dialogues interactifs et aux tables rondes avaient diminué.

Tableau IV.19

Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) : : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	75 502,3	74 530,2	35 713,4	74 880,6	350,4	5 109,5	9 589,0	9 068,8	(520,2)	80 611,8	84 119,2	83 949,4	(169,8)
Émoluments des non-fonctionnaires	–	–	–	–	–	28,2	–	–	–		–	–	–
Autres dépenses de personnel	718,9	1 295,0	437,9	1 266,7	(28,3)	49 730,1	55 054,7	57 503,4	2 448,7	50 449,0	56 349,7	58 770,1	2 420,4
Dépenses de représentation	4,2	12,2	0,3	12,2	–	6,5	–	–	–	10,7	12,2	12,2	–
Consultants	411,6	673,2	116,1	651,2	(22,0)	5 740,6	6 850,9	3 614,3	(3 236,6)	6 152,2	7 524,1	4 265,5	(3 258,6)
Experts	975,8	1 667,3	30,2	1 638,6	(28,7)	168,9	57,8	50,5	(7,3)	1 144,7	1 725,1	1 689,1	(36,0)
Voyages des représentants	1 375,1	1 927,6	224,8	1 927,6	–	196,4	1 261,5	500,5	(761,0)	1 571,5	3 189,1	2 428,1	(761,0)
Voyages du personnel	537,4	705,1	60,5	691,9	(13,2)	3 649,8	4 602,4	3 128,1	(1 474,3)	4 187,2	5 307,5	3 820,0	(1 487,5)
Services contractuels	1 676,8	1 335,7	620,5	1 422,9	87,2	1 722,8	3 461,8	1 938,6	(1 523,2)	3 399,6	4 797,5	3 361,5	(1 436,0)
Frais généraux de fonctionnement	581,4	720,1	142,7	731,0	10,9	2 549,8	2 900,2	2 407,3	(492,9)	3 131,2	3 620,3	3 138,3	(482,0)
Fournitures et accessoires	7,5	96,0	3,6	96,0	–	91,3	117,4	78,4	(39,0)	98,8	213,4	174,4	(39,0)
Mobilier et matériel	298,2	257,1	47,7	251,2	(5,9)	274,0	164,8	80,4	(84,4)	572,2	421,9	331,6	(90,3)
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–		–	–	–
Bourses, subventions et contributions	263,9	73,9	8,3	73,9	–	27 618,3	26 744,0	22 500,6	(4 243,4)	27 882,2	26 817,9	22 574,5	(4 243,4)
Total	**82 353,1**	**83 293,4**	**37 406,0**	**83 643,8**	**350,4**	**98 886,2**	**110 804,5**	**100 870,9**	**(9 933,6)**	**181 239,3**	**194 097,9**	**184 514,7**	**(9 583,2)**

Tableau IV.20

Chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) : : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	5 096,4	5 208,2	2 492,0	5 330,9	122,7		–	–	–	5 096,4	5 208,2	5 330,9	122,7
Autres dépenses de personnel	202,9	315,5	98,6	315,5	–	–	–	–	–	202,9	315,5	315,5	–
Dépenses de représentation	0,5	1,2	–	1,2	–	–	–	–	–	0,5	1,2	1,2	–
Consultants	33,2	52,4	–	60,4	8,0	331,0	191,5	710,0	518,5	364,2	243,9	771,4	527,5
Experts	33,3	40,2	–	251,6	211,4	–	–	–	–	33,3	40,2	249,5	209,3
Voyages des représentants	1,8	–	–	–	–	69,5	1 401,5	382,5	–	71,3	1 401,5	382,5	–
Voyages du personnel	101,4	97,4	7,8	220,1	122,7	448,4	613,6	170,0	(443,6)	549,8	711,0	391,2	(319,8)
Services contractuels	105,6	107,0	23,9	139,2	32,2	54,8	410,6	51,0	(359,5)	160,4	517,5	190,2	(327,3)
Frais généraux de fonctionnement	43,5	36,2	11,1	36,9	0,7	53,3	87,0	48,0	(39)	96,8	123,2	84,9	(38,3)
Fournitures et accessoires	0,3	7,3	0,4	7,8	0,5	–	–	–	–	0,3	7,3	7,8	0,5
Mobilier et matériel	19,8	20,8	6,8	22,3	1,5	–	–	–	–	19,8	20,8	22,3	1,5
Aménagement des locaux	0,5	–	–	–	–	–	–	–	–	0,5	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	0,3	–	–	–	–	715,8	–	–	–	716,1	–	–	–
Total	**5 639,5**	**5 886,2**	**2 640,5**	**6 385,9**	**499,7**	**1 672,7**	**2 704,2**	**1 361,5**	**(323,6)**	**7 312,2**	**8 590,3**	**7 747,4**	**176,1**

Tableau IV.21

Chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) : : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020–2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	6 484,5	6 646,9	3 467,3	6 646,9	–	–	–	–	–	6 484,5	6 646,9	6 646,9	–
Autres dépenses de personnel	73,9	194,2	–	161,2	(33,0)	–	–	–	–	73,9	194,2	161,2	(33,0)
Dépenses de représentation	–	3,9	–	3,9	–	–	–	–	–	–	3,9	3,9	–
Consultants	183,8	157,5	34,7	180,7	23,2		180,0	140,0	(40,0)	183,8	337,5	320,7	(16,8)
Experts	88,3	368,4	9,6	345,2	(23,2)		–	–	–	88,3	368,4	345,2	(23,2)
Voyages du personnel	208,1	275,2	100,9	275,2		–	680,0	320,0	(360,0)	208,1	955,2	595,2	(360,0)
Services contractuels	171,6	259,7	44,5	292,7	33,0	898,0	700,0	700,0	–	1 069,6	959,7	992,7	33,0
Frais généraux de fonctionnement	52,4	56,3	25,0	56,3	–	2 010,0	6,0	3,0	(3,0)	2 062,4	62,3	59,3	(3,0)
Fournitures et accessoires	0,5	10,7	0,1	10,7	–	–	14,0	6,6	(7,8)	0,5	25,1	17,3	(7,8)
Mobilier et matériel	9,9	13,1	0,2	13,1	–	–	–	–	–	9,9	13,1	13,1	–
Bourses, subventions et contributions	16,2	–	6,9	–	–	377,0	2 144,0	1 793,9	(349,7)	393,2	2 143,6	1 793,9	(349,7)
Total	**7 289,2**	**7 985,9**	**3 689,2**	**7 985,9**	**–**	**3 285,0**	**3 724,0**	**2 963,5**	**(760,5)**	**10 574,2**	**11 709,9**	**10 949,4**	**(760,5)**

Tableau IV.22

Chapitre 12 (Commerce et développement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	65 808,6	62 537,5	30 679,4	62 537,5	–	1 147,8	1 114,0	1 114,0	–	66 956,4	63 651,5	63 651,5	–
Autres dépenses de personnel	453,4	641,7	143,3	641,7	–	18 272,4	18 320,0	18 320,0	–	18 725,8	18 961,7	18 961,7	–
Dépenses de représentation	22,4	21,7	0,4	21,7	–	7,0	–	–	–	29,4	21,7	21,7	–
Consultants	408,4	424,0	124,7	433,6	9,6	4 286,4	4 190,0	4 190,0	–	4 694,8	4 614,0	4 623,6	9,6
Experts	218,1	351,1	9,0	341,5	(9,6)	56,0	10,0	10,0	–	274,1	361,1	351,5	(9,6)
Voyages des représentants	101,1	175,7	8,2	175,7	–	20,7	24,0	24,0	–	121,8	199,7	199,7	–
Voyages du personnel	548,7	585,7	65,8	585,7	–	4 053,1	4 030,0	4 030,0	–	4 601,8	4 615,7	4 615,7	–
Services contractuels	985,8	767,7	657,6	767,7	–	3 992,7	3 999,0	3 999,0	–	4 978,5	4 766,7	4 766,7	–
Frais généraux de fonctionnement	1 890,3	1 727,6	440,6	1 727,6	–	939,1	1 136,0	1 136,0	–	2 829,4	2 863,6	2 863,6	–
Fournitures et accessoires	80,2	341,6	68,6	341,6	–	18,5	–	–	–	98,7	341,6	341,6	–
Mobilier et matériel	181,6	513,6	10,5	513,6	–	294,5	287,0	287,0	–	476,1	800,6	800,6	–
Bourses, subventions et contributions	31,0	–	3,0	–	–	9 862,5	9 646,3	9 946,3	300,0	9 893,5	9 646,3	9 946,3	300,0
Total	**70 729,7**	**68 087,9**	**32 211,2**	**68 087,9**	**–**	**42 950,6**	**42 756,3**	**43 056,3**	**300,0**	**113 680,3**	**110 844,2**	**111 144,2**	**300,0**

Tableau IV.23

Chapitre 13 (Centre du commerce international) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de francs suisses)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	28 737,7	28 555,3	13 400,8	28 555,3	–	21 349,4	22 537,0	22 537,0	–	50 087,1	51 092,3	51 092,3	–
Autres dépenses de personnel	539,9	514,7	160,5	514,7	–	1 137,4	1 200,7	1 200,7	–	1 677,3	1 715,4	1 715,4	–
Dépenses de représentation	7,0	9,5	–	9,5	–	4,3	4,6	4,6	–	11,3	14,1	14,1	–
Consultants	500,7	774,3	253,4	774,3	–	31 525,9	33 279,6	33 279,6	–	32 026,6	34 053,9	34 053,9	–
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	628,0	662,9	662,9	–	628,0	662,9	662,9	–
Voyages du personnel	316,4	339,1	104,5	339,1	–	4 421,5	4 667,4	4 667,4	–	4 737,9	5 006,5	5 006,5	–
Services contractuels	984,0	1 111,5	393,2	1 111,5	–	6 016,8	6 351,6	6 351,6	–	7 000,8	7 463,1	7 463,1	–
Frais généraux de fonctionnement	2 681,5	2 705,8	2 168,5	2 705,8	–	7 825,2	8 260,5	8 260,5	–	10 506,7	10 966,3	10 966,3	–
Fournitures et accessoires	349,9	441,8	323,9	441,8	–	706,5	745,8	745,8	–	1 056,4	1 187,6	1 187,6	–
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	24,2	25,6	25,6	–	24,2	25,6	25,6	–
Mobilier et matériel	831,1	598,5	334,7	598,5	–	986,6	1 041,5	1 041,5	–	1 817,7	1 640,0	1 640,0	–
Bourses, subventions et contributions	2 008,1	1 688,5	799,8	1 688,5	–	16 708,3	17 637,8	17 637,8	–	18 716,4	19 326,3	19 326,3	–
Autres	–	–	–	–	–	1,1	1,1	1,1	–	1,1	1,1	1,1	–
Total	**36 956,3**	**36 739,0**	**17 939,3**	**36 739,0**	**–**	**91 335,2**	**96 416,1**	**96 416,1**	**–**	**128 291,5**	**133 155,1**	**133 155,1**	**–**

Tableau IV.24

Chapitre 14 (Environnement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	21 466,8	21 665,0	9 747,2	21 665,0	–	16 667,3	113 980,0	113 980,0	–	38 134,1	135 645,0	135 645,0	–
Autres dépenses de personnel	91,5	18,9	7,7	215,2	196,3	87 083,2	40,0	40,0	–	87 174,7	58,9	255,2	196,3
Dépenses de représentation	15,3	0,4	–	19,6	19,2	26,8	–	–	–	42,1	0,4	19,6	19,2
Consultants	215,6	427,7	96,0	427,7	–	31 025,2	25 238,0	25 238,0	–	31 240,8	25 665,7	25 665,7	–
Experts	–	–	–	–	–	50,5	–	–	–	50,5	–	–	–
Voyages des représentants	36,3	62,7	(0,5)	62,7	–	36,1	–	–	–	72,4	62,7	62,7	–
Voyages du personnel	225,4	230,9	2,3	230,9	–	9 836,6	31 058,0	31 058,0	–	10 062	31 288,9	31 288,9	–
Services contractuels	113,2	227,0	19,5	227,0	–	6 862,9	13 445,0	13 445,0	–	6 976,1	13 672,0	13 672,0	–
Frais généraux de fonctionnement	613,8	360,8	49,8	546,9	186,1	19 671,3	15 672,2	15 672,2	–	20 285,1	16 033,0	16 219,1	186,1
Fournitures et accessoires	12,9	22,3	0,3	22,3	–	68,6	511,0	511,0	–	81,5	533,3	533,3	–
Mobilier et matériel	42,4	26,2	6,9	26,2	–	1 797,7	851,8	851,8	–	1 840,1	878,0	878,0	–
Aménagement des locaux	0,3	–	–	–	–	57,0	–	–	–	57,3	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	256,3	322,4	–	322,4	–	182 456,9	234 669,0	234 669,0	–	182 713,2	234 991,4	234 991,4	–
Autres dépenses	–	–	–	–	–	2,5	–	–	–	2,5	–	–	–
Total	**23 089,8**	**23 364,3**	**9 929,2**	**23 765,9**	**401,6**	**355 642,5**	**435 465,0**	**435 465,0**	**–**	**378 732,3**	**458 829,3**	**459 230,9**	**401,6**

Tableau IV.25

Chapitre 15 (Établissements humains) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	10 464,2	11 169,6	4 933,1	11 169,6	–	10 581,2	–	–	–	21 045,4	11 169,6	11 169,6	–
Autres dépenses de personnel	283,4	294,9	72,1	294,9	–	60 875,3	85 625,0	88 220,0	2 595,0	61 158,7	85 919,9	88 514,9	2 595,0
Dépenses de représentation	–	7,8	–	7,8	–	–	100,2	18,0	(82,2)	–	108,0	25,8	(82,2)
Consultants	155,0	134,6	–	134,6	–	104,4	18 539,0	19 966,2	1 427,2	259,4	18 673,6	20 100,8	1 427,2
Experts	–	80,4	–	80,4	–	465,6	–	–	–	465,6	80,4	80,4	–
Voyages du personnel	85,5	–	10,5	–	–	3 428,8	40,0	–	(40,0)	3 514,3	40,0	–	(40,0)
Services contractuels	196,6	143,7	0,5	143,7	–	15 857,1	15 113,6	15 103,2	(10,4)	16 053,7	15 257,3	15 246,9	(10,4)
Frais généraux de fonctionnement	84,6	252,0	11,1	252,0	–	19 885,4	17 457,9	20 806,9	3 349,0	19 970,0	17 709,9	21 058,9	3 349,0
Fournitures et accessoires	14,3	354,9	–	354,9	–	709,0	13 904,6	15 096,0	1 191,4	723,3	14 259,5	15 450,9	1 191,4
Mobilier et matériel	15,0	36,7	1,3	36,7	–	2 075,4	4 286,2	3 991,6	(294,6)	2 090,4	4 322,9	4 028,3	(294,6)
Aménagement des locaux	0,3	33,8	–	33,8	–	–	6 209,3	4 343,2	(1 866,1)	0,3	6 243,1	4 377,0	(1 866,1)
Bourses, subventions et contributions	1,2	–	0,1	–	–	40 101,6	79 163,8	84 643,1	5 479,3	40 102,7	79 163,8	84 643,1	5 479,3
Total	**11 300,0**	**12 508,4**	**5 028,7**	**12 508,4**	**–**	**154 083,8**	**240 439,6**	**252 188,2**	**11 748,6**	**165 383,8**	**252 948,0**	**264 696,6**	**11 748,6**

Tableau IV.26

Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	19 423,5	18 334,7	8 859,0	18 395,6	60,9	45 095,0	145 382,0	133 810,6	(11 571,4)	64 518,5	163 716,7	152 206,2	(11 510,5)
Autres dépenses de personnel	327,5	305,0	137,8	148,7	(156,3)	89 318,0	1 662,3	1 302,9	(359,4)	89 645,5	1 967,3	1 451,5	(515,8)
Dépenses de représentation	2,7	2,9	–	2,9	–	6,4	4,6	4,6	–	9,1	7,5	7,5	–
Consultants	162,7	324,5	56,3	165,6	(158,9)	24 082,2	24 956,3	22 679,8	(2 276,5)	24 244,9	25 280,8	22 845,4	(2 435,4)
Experts	157,5	369,2	–	356,4	(12,8)	–	–	–	–	157,5	369,2	356,4	(12,8)
Voyages des représentants	584,2	983,7	75,2	670,2	(313,5)	–	–	–	–	584,2	983,7	670,2	(313,5)
Voyages du personnel	338,5	319,6	46,0	278,4	(41,2)	17 861,2	36 885,4	35 783,3	(1 102,1)	18 199,7	37 205,0	36 061,8	(1 143,2)
Services contractuels	691,9	599,7	342,6	570,2	(29,5)	28 575,8	55 115,6	56 251,3	1 135,7	29 267,7	55 715,3	56 821,5	1 106,2
Frais généraux de fonctionnement	111,3	65,3	29,0	77,2	11,9	38 320,7	35 933,1	35 796,9	(136,2)	38 432,0	35 998,4	35 874,1	(124,3)
Fournitures et accessoires	58,4	95,7	46,8	95,7	–	2 159,5	4 980,8	4 010,8	(970,0)	2 217,9	5 076,5	4 106,5	(970,0)
Mobilier et matériel	291,5	195,0	3,0	202,0	7,0	15 004,2	16 976,5	14 453,1	(2 523,4)	15 295,7	17 171,5	14 655,1	(2 516,4)
Bourses, subventions et contributions	18,0	31,8	7,6	27,8	(4,0)	86 120,4	80 640,3	56 669,7	(23 970,6)	86 138,4	80 672,1	56 697,5	(23 974,6)
Total	**22 167,7**	**21 627,1**	**9 603,3**	**20 990,7**	**(636,4)**	**346 543,4**	**402 536,9**	**360 763,0**	**(41 773,9)**	**368 711,1**	**424 164,0**	**381 753,7**	**(42 410,3)**

Tableau IV.27

Chapitre 17 (ONU-Femmes) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	8 980,4	9 067,5	4 624,4	9 067,5	–	141 833,0	146 521,9	146 521,9	–	150 813,4	155 589,4	155 589,4	–
Autres dépenses de personnel	43,9	54,9	5,4	54,9	–	–	–	–	–	43,9	54,9	54,9	–
Consultants	63,9	48,9	–	48,9	–	–	–	–	–	63,9	48,9	48,9	–
Experts	96,0	147,3	9,2	147,3	–	–	–	–	–	96,0	147,3	147,3	–
Voyages des représentants	84,5	102,3	6,2	102,3	–	–	–	–	–	84,5	102,3	102,3	–
Voyages du personnel	10,6	33,3	–	33,3	–	35 657,0	39 739,8	39 739,8	–	35 667,6	39 773,1	39 773,1	–
Services contractuels	81,8	117,7	14,0	117,7	–	114 665,0	128 910,7	128 910,7	–	114 746,8	129 028,4	129 028,4	–
Frais généraux de fonctionnement	164,6	161,5	64,5	161,5	–	97 459,0	132 651,9	132 651,9	–	97 623,6	132 813,3	132 813,3	–
Dépenses de représentation	–	1,2	–	1,2	–		–	–	–	–	1,2	1,2	–
Fournitures et accessoires	–	6,8	–	6,8	–	11 754,0	16 688,0	16 688,0	–	11 754,0	16 694,8	16 694,8	–
Bourses, subventions et contributions	–	–	–	–	–	9 155,0	10 891,6	10 891,6	–	9 155,0	10 891,6	10 891,6	–
Autres dépenses	–	–	–	–	–	10 367,0	9 596,1	9 596,1	–	10 367,0	9 596,1	9 596,1	–
Total	**9 525,7**	**9 741,4**	**4 723,7**	**9 741,4**	**–**	**420 890,0**	**485 000,0**	**485 000,0**	**–**	**430 415,7**	**494 741,4**	**494 741,4**	**–**

Titre V
Coopération régionale pour le développement

Chapitre 18
Développement économique et social en Afrique

Chapitre 18A
Commission régionale en Afrique

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	79 410 700
Crédits ouverts pour 2020	80 863 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	80 111 000
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	22 184 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	25 423 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 18A du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 80 111 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 752 000 (0,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.13.

V.2 Le projet de budget indique que la variation des ressources demandées découle des ajustements techniques se rapportant au non-renouvellement en 2021 de crédits prévus pour la rénovation de l'Africa Hall de la CEA. On trouvera une analyse des variations par composante et sous-programme au paragraphe 18.208 du projet de budget et dans le tableau S.18.3 du complément d'information sur les prévisions budgétaires.

Tableau V.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020[a]	535	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2/1, 15 AN et 287 AL
Effectif proposé pour 2021[a]	535	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2/1, 15 AN et 287 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	51	1 D-1, 3 P-5, 1 P-4, 5 P-3, 5 AN et 36 AL
Effectif prévu pour 2021	61	1 D-1, 5 P-5, 3 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 5 AN et 38 AL

[a] Dont deux postes temporaires (1 P-3 et 1 AN).

V.3 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 51 959 600 dollars, avant actualisation des coûts, et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de financer 535 postes (233 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 302 postes d'agent(e)s des services généraux et des catégories apparentées), soit le même nombre qu'en 2020.

Postes vacants et taux de vacance

V.4 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, 61 postes à la CEA étaient vacants (2 D-2, 2 D-1, 8 P-5, 10 P-4, 24 P-3, 3 P-2, 11 AL et 1 AN), dont 3 (1 P-3 et 2 P-4) depuis plus de 2 ans (voir par. V.13). **Le Comité est conscient des incidences de la pandémie de COVID-19 et des problèmes de trésorerie sur les recrutements, mais il se déclare de nouveau préoccupé de ce que les postes en question soient vacants depuis longtemps. Il souligne qu'il est nécessaire de lancer les procédures de recrutement correspondantes, compte tenu notamment de la grande importance de certains postes de haut niveau. Le Comité compte que le Secrétaire général fera le point sur ces procédures dans le cadre de son prochain projet de budget ordinaire (voir ci-dessus, chap. I, par. 46 et 57)**.

V.5 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 18 (voir tableau V.2).

Tableau V.2
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*[a]	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	237	15,9	237	19,5	237	16,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	304	4,9	304	4,4	304	5,4

[a] Y compris les postes relevant du chapitre 18 (A et B).

V.6 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

V.7 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 28 151 400 dollars, soit une diminution de 752 000 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (28 903 400 dollars) (A/75/6 (Sect. 18), tableau 18.39). Comme indiqué au paragraphe V.2, cette diminution découle du non-renouvellement en 2021 de crédits prévus au titre des bourses, subventions et contributions dans le cadre de l'appui aux programmes pour la rénovation de l'Africa Hall de la CEA en 2020.

V.8 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources nécessaires à l'Institut africain de développement économique et de planification, qui étaient auparavant fournies au titre des bourses, subventions et contributions (1 109 800 dollars) dans le cadre du sous-programme 8 (Développement économique et planification), étaient désormais traités dans Umoja au titre du chapitre 18 et présentées par catégorie de dépenses pour rendre compte de l'emploi des ressources, comme suit : 996 800 dollars au titre des autres dépenses de personnel liées aux emplois de temporaire de quatre administrateur(rice)s et deux administrateur(rice)s recruté(e)s sur le plan national ; 53 000 dollars au titre des voyages du personnel ; 60 000 dollars au titre des services contractuels.

V.9 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.**

Questions diverses

Institut africain de développement économique et de planification

V.10 Dans son précédent rapport (A/74/7, par. V.12 à V.14), le Comité consultatif a noté que l'Institut africain de développement économique et de planification, organe subsidiaire de la CEA créé par l'Assemblée générale en 1962, était chargé du sous-programme 8 (Développement économique et planification) et qu'il était l'organisme de formation de la Commission, principalement financé au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, des contributions annuelles des États d'Afrique qui en étaient membres, de recettes internes correspondant à des frais d'inscription et de ressources allouées, dans le cadre de sous-programmes exécutés par d'autres commissions régionales, à des activités de formation précises organisées par l'Institut. En réponse à la demande du Comité (ibid., par. V.14), l'annexe II du projet de budget fait le point sur l'action menée et les progrès accomplis s'agissant de la mobilisation des ressources à l'appui du financement de l'Institut. Cette action a notamment consisté à communiquer directement avec les États membres de l'Institut, à travailler avec les bureaux sous-régionaux de la CEA et à faire participer l'Institut aux principales manifestations et conférences auxquelles assistent les hauts fonctionnaires de ses membres. Comme indiqué, elle a porté certains fruits : les pays avec lesquels le dialogue a été noué ont versé leurs contributions annuelles en 2019 et 2020, réglé en partie leurs arriérés et se sont engagés à régler l'intégralité des sommes dues à court terme. **Le Comité consultatif salue l'action menée et continue d'encourager la CEA à poursuivre ses efforts de mobilisation des ressources à l'appui du financement de l'Institut et à faire le point sur les progrès accomplis dans son prochain projet de budget**.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

V.11 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en raison des changements soudains engendrés par la pandémie de COVID-19, tous les voyages avaient cessé et le personnel avait commencé à travailler à domicile et à remanier les programmes de fond en vue de les mettre en œuvre en ligne. Il lui a également été indiqué, en réponse à sa question, que le projet de budget-programme pour 2021 avait été établi dans l'optique de permettre à la CEA de lutter contre les conséquences de la pandémie sur le continent africain. Des crédits ont été ouverts au titre des principales catégories de dépenses – experts, voyages, services contractuels et consultants – pour tous les sous-programmes de la CEA aux fins de la riposte à la pandémie de COVID-19 dans l'exécution des programmes. En outre, tous les projets de coopération technique, quelle que soit leur source de financement, ont été ajustés

pour tenir compte des nouveaux besoins et des priorités des États membres liés à la COVID-19. Les projets ont été exécutés en majeure partie en collaboration avec l'Union africaine ou ses organes.

V.12 Le Comité consultatif a également reçu des informations sur certaines initiatives et activités en cours relatives à la COVID-19, notamment : a) les actions mondiale et régionales en faveur d'un moratoire sur la dette et de plateformes de mutualisation des expériences en ce qui concerne la COVID-19 entre les ministres africains des finances et l'Union africaine ; b) les analyses portant sur les incidences socio-économiques de la COVID-19 aux niveaux régional, sous-régional et national ; c) le lancement de la Plateforme africaine de communication et d'information qui transmettra les avis de santé publique les plus récents à plus de 600 millions d'utilisateurs sur tout le continent ; d) l'organisation d'un webinaire sur le thème « la COVID-19 dans les villes africaines : Impacts, ripostes et recommandations politiques » ; e) l'élaboration d'une gamme de supports de connaissance aux fins de la concertation ; f) la collaboration avec les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies de l'Union africaine et la Banque africaine d'import-export dans l'objectif d'accroître la fabrication locale et de mutualiser les achats de fournitures ayant trait à la COVID-19 ; g) la mise en place d'une plateforme numérique panafricaine sur la COVID-19 à l'appui des activités d'analyse, de riposte à la pandémie et d'atténuation de ses incidences sanitaires et économiques ; h) le travail fait avec Alibaba Group pour élaborer des formations sur des sujets comme la préparation des hôpitaux face à la COVID-19, les options de traitement pour les patients gravement atteints par cette maladie, les pratiques d'isolement et les recommandations sur les politiques sanitaires générales sur la gestion de la pandémie de COVID-19.

Conséquences de la crise de liquidités

V.13 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le gel des recrutements aux postes inscrits au budget ordinaire en raison des contraintes financières résultant de la crise des liquidités avait lourdement pesé sur la CEA, du fait du taux de vacance élevé dans cette entité, en particulier dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, y compris aux postes de direction clefs.

Chapitre 18B
Bureau des commissions régionales à New York

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	875 500
Crédits ouverts pour 2020	1 025 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	1 025 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.14 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 18B du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 025 100 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020.

Tableau V.3
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	6	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	6	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)

V.15 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre de l'effectif proposé pour 2021 s'élèvent à 958 400 dollars et permettrait de financer 6 postes (4 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 2 postes d'agent(e)s des services généraux et des catégories apparentées), soit un montant de ressources et un nombre de postes identiques à ceux des crédits ouverts pour 2020. Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'élève à 66 700 dollars, est également identique à celui des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 18), tableau 18.60).

V.16 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes et les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.**

Questions diverses

Coopération entre les commissions régionales

V.17 On trouvera aux paragraphes 18.239 à 18.245 du projet de budget des précisions sur la fonction de coordination assurée par le Bureau des commissions régionales à New York. Dans son précédent rapport, le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale encourage les commissions régionales à continuer de renforcer les liens de coopération et de coordination qu'elles entretenaient entre elles et avec le système de coordinateurs résidents et qu'elle prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son projet de budget suivant, des informations à jour sur toutes les activités menées et les succès rencontrés à cet égard (A/74/7, par. V.59). Les commissions régionales ont fourni les informations demandées à l'annexe II de leurs projets de budget respectifs.

V.18 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les commissions régionales travaillaient en étroite collaboration et coordonnaient leurs activités de fond et de gestion. Les secrétaires exécutifs se sont régulièrement réunis pour examiner et coordonner leurs contributions aux forums mondiaux tels que le Forum sur le suivi du financement du développement et le forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les commissions régionales ont coordonné leurs interactions avec le Département des affaires économiques et sociales pour examiner les questions liées aux données et aux statistiques à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et travaillé en partenariat pour réaliser conjointement des projets prévus au titre du Compte pour le développement qui visaient à renforcer les capacités des États Membres dans un large éventail de domaines thématiques. En outre, elles ont mutualisé des plateformes et technologies nouvellement mises au point. Par exemple, la CESAO a permis aux autres commissions d'utiliser son système de Centre régional du savoir et proposé de l'adapter gratuitement à leurs besoins spécifiques.

V.19 Le Comité consultatif a en outre été informé que les commissions régionales ont coordonné leurs positions dans le cadre de la consultation sur la réforme régionale des Nations Unies. Par exemple, sous la direction générale de la CEA – actuel

coordonnateur des commissions régionales – des consultations intersectorielles ont été organisées pour établir des exposés de principes communs et communiquer à l'équipe interne chargée de la réforme des données d'expérience, ainsi que pour partager les données d'expérience s'agissant de la mise en œuvre concrète des recommandations du Secrétaire général sur la plateforme de collaboration régionale proposée, les centres de gestion des connaissances, les mesures de renforcement de la transparence et de la gestion axée sur les résultats, la consolidation des capacités existantes en matière de données et de statistiques et la fourniture de services administratifs aux bureaux régionaux par des services de soutien communs. Les commissions régionales étaient également représentées dans l'équipe interne d'experts chargée de l'examen de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, soutenue par le Bureau des commissions régionales à New York.

V.20 **Le Comité consultatif salue les efforts déployés en faveur de la coordination et de la coopération entre les commissions régionales et appelle à une plus grande complémentarité, à des échanges sur les meilleures pratiques et à des mesures d'efficacité dans l'exécution de leurs mandats respectifs, ainsi qu'à l'établissement de rapports sur les résultats obtenus.**

Coordination entre les commissions régionales et le système des coordonnateurs résidents et les autres entités du système des Nations Unies pour le développement

V.21 Le Comité consultatif s'est fait fournir divers exemples de coordination et de coopération entre les commissions régionales et le système des coordonnateurs résidents, ainsi qu'avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement.

V.22 La CEA a indiqué que le nouveau système des coordinateurs résidents lui offrait des possibilités : a) de tenir compte des questions transfrontalières et régionales dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; b) de collaborer avec les coordonnateurs résidents pour apporter l'appui de la CEA aux pays par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents, conformément aux priorités définies dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et la gamme de services de la CEA ; c) de collaborer avec tous les coordinateurs résidents du continent, la coordination étant assurée par le bureau régional du Bureau de la coordination des activités de développement ; d) de renforcer l'intégration de la stratégie de l'ONU d'appui aux États Membres par l'intermédiaire des coordinateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies.

V.23 La CEE a indiqué qu'au cours des dernières années, elle avait continuellement amélioré la coordination avec les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans les 17 pays de programme des Nations Unies dans sa région en participant activement aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable . Elle contribue actuellement à l'élaboration de nouveaux plans-cadres pour 2021-2025 dans 11 pays, en apportant des contributions de fond à toutes les étapes, des bilans communs de pays à la signature finale des plans-cadres. En outre, ses conseillers régionaux ont participé à des discussions avec les coordonnateurs résidents afin de veiller à la cohérence des interventions concernant les priorités nationales et des réponses aux demandes de coopération technique des États membres, en particulier dans les domaines de l'environnement, des transports, des statistiques, de la coopération et de l'intégration économiques, de l'énergie et du commerce, renforçant ainsi son travail au niveau national.

V.24 La CESAP a indiqué qu'elle entretenait des relations de travail étroites avec le bureau régional du Bureau de la coordination des activités de développement et qu'elle collaborait étroitement avec celui-ci et d'autres organismes, fonds et programmes, tant au niveau régional que national. Elle a répondu aux demandes

d'assistance de ses États membres en étroite coordination avec les coordonnateurs résidents qui, depuis 2017, ont été invités à participer au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable pour interagir avec elle et l'ONU au niveau régional. En outre, la collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies a été mise en exergue tout au long du plan-programme, et la rubrique « stratégie » de chaque sous-programme indique les principaux partenaires avec lesquels la CESAP travaillerait pour exécuter son programme de travail.

V.25 La CEPALC a indiqué que ses priorités stratégiques en matière de coopération avec le bureau régional du Bureau de la coordination des activités de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes comprenaient : a) le renforcement de la coordination avec le bureau régional dans le cadre des efforts qu'elle mène pour appuyer les équipes de pays des Nations Unies ; b) l'adhésion comme membre actif au mécanisme régional de groupes d'entraide aux fins de l'élaboration et de l'examen des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; c) la poursuite du travail avec le bureau régional sur des questions comme les incidences socio-économiques de la pandémie de COVID-19 dans la région et l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures constituant un cadre d'intervention immédiate du système des Nations Unies pour le développement dans la région. Le Comité consultatif a en outre été informé que le rôle de la CEPALC et celui du bureau régional s'agissant de faire le lien entre les niveaux régional et national étaient complémentaires et clairement définis : le bureau régional assurait la liaison entre la CEPALC et les coordonnateurs résidents des pays de la région, en facilitant la fourniture de services par la CEPALC au niveau national, et la CEPALC apportait une valeur ajoutée au système des coordonnateurs résidents sous forme d'analyse des politiques, de fourniture de données et d'informations spécialisées et de services de renforcement des capacités.

V.26 La CEPALC a également indiqué avoir organisé des réunions conjointes intégrées du système des Nations Unies pour le développement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ; cette action s'inscrivait dans une phase de transition vers une plateforme de collaboration régionale à part entière en attendant que les États membres décident des méthodes de travail de la nouvelle plateforme.

V.27 La CESAO a indiqué qu'elle aidait les coordonnateurs résidents à élaborer leurs bilans communs de pays et plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle dialoguait avec neuf équipes de pays des Nations Unies dans la région et avait jusqu'alors apporté un appui dans le cadre de sept bilans communs de pays. Elle a ajouté qu'elle avait assisté les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans quatre domaines spécifiques, en particulier un portail de données sur mesure rassemblant toutes les données pertinentes disponibles obtenues auprès de toutes les sources du système des Nations Unies, ainsi que de sources nationales. En outre, tous les coordonnateurs résidents ont été invités et encouragés à participer au Forum arabe annuel pour le développement durable, tenu à la CESAO, afin d'améliorer les partenariats avec les bureaux des coordonnateurs résidents, les organismes, fonds et programmes et les États membres.

V.28 **Le Comité consultatif prend note de la coopération existant entre les commissions régionales et le système des coordonnateurs résidents et d'autres entités des Nations Unies et estime que tout devrait être mis en œuvre pour la renforcer, gagner en efficacité et éviter les doubles emplois. Il rappelle que, dans sa résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a souscrit à l'idée de procéder à un réaménagement progressif du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional et prié le**

Secrétaire général de proposer au Conseil économique et social, pour chaque région, des formules de réorganisation et de réaménagement à long terme des ressources régionales des Nations Unies. Il compte que de nouvelles informations actualisées seront communiquées dans de prochains projets de budget.

Appui à la réalisation des activités relatives aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

V.29 La CESAP propose de créer une section des pays en situation particulière dans le cadre de sa composante Direction exécutive et administration pour tenir compte du fait que ses travaux sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sont menés par l'ensemble du secrétariat de la CESAP dans tous les secteurs, y compris toutes ses sous-régions, et pour veiller à la prise en compte systématique des besoins prioritaires des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement tous les travaux de tous les organes subsidiaires de la Commission. Le résultat qu'elle escompte est que la cohérence de la coordination soit assurée dans l'ensemble du programme.

V.30 La CEPALC a indiqué qu'elle avait mis sur pied des initiatives conjointes avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et organisé à son siège, en juin 2019, la réunion d'examen à mi-parcours des pays d'Amérique latine, en préparation de l' examen à mi-parcours approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, à laquelle a participé la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

V.31 **Le Comité consultatif compte que les enseignements à retenir et les meilleures pratiques en matière de prise en compte systématique des priorités des pays en situation particulière prévues par la CESAP et la CEPALC seront communiqués aux autres commissions régionales.**

Coopération dans le domaine de la technologie, notamment avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés

V.32 Dans le cadre de son sous-programme 1 (Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles) actuel, la CESAO renforce les capacités des États membres en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables et favorise également le transfert des nouvelles technologies agricoles. Le sous-programme 4 (Statistiques, société de l'information et technologie) proposé permettra de resserrer les liens entre les bureaux nationaux de transfert de technologie au sein d'un réseau régional afin de mieux orienter et coordonner les initiatives de transfert de technologie en cours dans la région, en mettant en relation les chercheurs, les laboratoires d'innovation et les responsables des politiques d'innovation dans les pays arabes (A/75/6 (Sect. 22), par. 22.24 et 22.50).

V.33 Le Comité consultatif a été informé que la CESAO avait proposé un projet conjoint avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés consistant à élargir l'initiative en cours de la Commission visant à créer des bureaux nationaux de technologie et des centres de technologie des Nations Unies (conjointement avec le Bureau de l'informatique et des communications) dans les pays les moins avancés membres de la CESAO.

V.34 Dans le cadre de son sous-programme 2 (Production et innovation), la CEPALC prévoit de contribuer à mieux diversifier les structures de production par l'innovation et la diffusion des nouvelles technologie et de renforcer les liens des réseaux entre les entreprises en s'attachant à faciliter la concertation et l'échange de données d'expérience comme de bonnes pratiques entre les parties prenantes s'agissant de la dynamique du développement productif, aux niveaux régional, national et local ainsi que dans le cadre de réunions, de séminaires et de forums électroniques, au moyen, notamment, de services de coopération technique, de formation spécialisée et d'ateliers (A/75/6 (Sect. 21), par. 21.35).

V.35 Par ses activités sous-régionales, la CEA contribue à stimuler la compétitivité et la productivité des économies locales en fournissant des services consultatifs et une assistance technique aux États membres afin de les aider à moderniser leur infrastructure informatique et leur cadre réglementaire relatif à l'informatique et aux communications, qui sont nécessaires à la transition numérique, notamment un appui à la création de centres d'innovation technologique dans deux pays sélectionnés, au développement du commerce électronique et à la mise en œuvre de systèmes d'identification numériques. La collaboration avec le Centre d'excellence de la CEA pour l'identité, le commerce et l'économie numériques sera bénéfique à cet égard. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'améliorer l'accès des entreprises locales aux produits informatiques et de stimuler leur productivité (A/75/6 (Sect. 18), par. 18.138).

V.36 Dans le cadre du sous-programme 5, la CEA aidera les États membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques nationales et régionales visant à créer une base scientifique, technologique et industrielle solide grâce, premièrement, à des travaux de recherche sur les nouvelles technologies et l'innovation et des décisions fondées sur des données ; deuxièmement, à la mise en place de plateformes d'apprentissage entre pairs, de dialogue et de recherche de consensus sur la science, la technologie et l'innovation et sur les méthodologies et les cadres de transformation numérique ; troisièmement, à l'assistance technique aux États membres (ibid., par. 18.75).

V.37 Dans le cadre de son sous-programme 2 (Commerce, investissement et innovation) et en s'appuyant notamment sur le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, la CESAP assurera le renforcement des capacités par des ateliers, des activités de formation et des conseils pratiques et élaborera des supports de connaissance sur l'investissement étranger direct durable, l'innovation, les nouvelles technologies et les technologies de pointe, les entreprises responsables et inclusives, les entreprises sociales, l'investissement à impact et les modes de financement innovants pour l'entrepreneuriat des femmes. Elle tiendra compte par ailleurs des éléments issus d'échanges entre les États membres, l'objectif étant que ceux-ci mettent en commun des démarches de lutte contre la COVID-19 et d'autres pandémies qui soient axées sur les technologies et cherchent ensemble des solutions innovantes dans la perspective de futures pandémies (A/75/6 (Sect. 19), par. 19.44).

V.38 La capacité des États membres de mobiliser des investissements au profit du développement a été renforcée par les connaissances partagées dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct et par l'organisation sur demande de sessions nationales de formation sur la promotion et la facilitation des investissements étrangers directs. Les résultats déjà obtenus ont contribué à la création d'autres réseaux de coopération régionale, tels que le Réseau asiatique d'information sur la biotechnologie, le réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et la technologie des herbes officinales, le Réseau de coopération Asie-Pacifique pour les énergies renouvelables, le réseau Asie-Pacifique de gestion de la recherche-développement en nanotechnologies, le réseau ASEAN de centres

d'excellence pour la technologie de conversion de la biomasse et le réseau régional Asie-Pacifique de savoirs en matière d'innovation pour les technologies de la quatrième révolution industrielle (ibid., par. 19.44).

V.39 **Le Comité consultatif salue tous les efforts faits dans les domaines des données, des statistiques, de la science, de la technologie et de l'innovation, qui continuent de revêtir une grande importance pour la réalisation du Programme 2030, et compte que les commissions régionales renforceront leur coopération, notamment avec la Banque de technologie des pays les moins avancés, en vue d'aider leurs États membres respectifs à mettre en œuvre les priorités définies (voir aussi par. IV.13).**

Chapitre 19
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	53 079 800
Crédits ouverts pour 2020	55 526 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	54 619 600
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	24 357 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	23 293 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.40 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 19 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 54 619 600 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 907 200 dollars (1,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.14.

V.41 Le projet de budget indique que les changements découlent : a) d'ajustements techniques représentant une diminution de 907 200 dollars pour la composante Appui au programme, imputable au non-renouvellement de crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263 au titre du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie de la CESAP ; b) d'autres variations des ressources proposées, sans incidence sur le montant global, qui sont principalement liées à la réaffectation de ressources entre les composantes et les sous-programmes en lien avec un certain nombre de changements institutionnels proposés. On trouvera au paragraphe 19.251 du projet de budget et au tableau S.19.3 du complément d'information sur les prévisions budgétaires des détails sur ces changements relatifs à la structure et aux ressources (voir également les paragraphes V.50 à V.53 ci-dessous).

Tableau V.4
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	418	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 52 P-3, 33 P-2/1, 214 AL et 3 AN
Transfert (au sein du chapitre)		1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 AL relevant du sous-programme 1 transférés à la composante Direction exécutive et administration
		1 P-4 relevant du sous-programme 4 transféré à la composante Direction exécutive et administration
		1 AL relevant de la composante Appui au programme transféré à la composante Direction exécutive et administration
		1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 5 AL relevant de la composante Direction exécutive et administration transférés à la composante Appui au programme
Effectif proposé pour 2021	418	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 52 P-3, 33 P-2/1, 214 AL et 3 AN
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	105	3 D-1, 3 P-5, 12 P-4, 17 P-3, 1 P-2/1, 63 AL et 6 AN
Nouveaux postes		1 P-5, 1 P-4 et 1 AN
Effectif prévu pour 2021	108	3 D-1, 4 P-5, 13 P-4, 17 P-3, 1 P-2/1, 63 AL et 7 AN

Observations et recommandations concernant les postes

V.42 Le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élève à 48 085 800 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de financer 418 postes (201 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 217 postes d'agent(e)s des services généraux et des catégories apparentées), soit le même nombre qu'en 2020.

V.43 Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs consistent en un total de 19 transferts entre composantes et sous-programmes, liés principalement à des changements institutionnels (voir par. V.50 à V.53 ci-dessous) : a) il est proposé de transférer la Section des pays ayant des besoins particuliers du sous-programme 1 (Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement) à la composante Direction exécutive et administration, ce qui entraînerait le transfert de 7 postes (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 2 agents locaux) et son changement d'intitulé en « Section des pays en situation particulière »; b) il est proposé de transférer la Section de la communication stratégique et de la sensibilisation de la composante Direction exécutive et administration à la composante Appui au programme, ce qui entraînerait le transfert de 10 postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 5 agents locaux) qui seront combinés avec six postes existants de la Bibliothèque dans la composante Appui au programme afin de créer une nouvelle Section de la communication et de la gestion des connaissances ; c) le transfert d'un poste de spécialiste du développement durable (P-4) du sous-programme 4 (Environnement et développement), à la composante Direction exécutive et administration afin de coordonner la préparation du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ; d) le transfert d'un poste d'assistant(e) de secrétariat (agent local) de la composante Appui au programme (Bibliothèque) au Bureau de la Secrétaire exécutive (composante Direction exécutive et administration) pour fournir un appui administratif (voir les paragraphes V.50 à V.53 ci-dessous).

Postes vacants et taux de vacance

V.44 En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif qu'au 30 juin 2020, 44 postes étaient vacants au total (6 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 7 P-2 et 19 AL) à la CESAP, tous depuis moins de deux ans.

V.45 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 19 (voir tableau V.5).

Tableau V.5
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	202	8,2	201	11,8	201	7,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	217	4,6	217	8,2	217	4,5

V.46 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité consultatif concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

V.47 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 6 533 800 dollars, soit une diminution de 907 200 dollars (12,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (7 441 000 dollars) (tableau 19.53). On trouvera dans le projet de budget (A/75/6 (Sect. 19), par. 19.251 et tableau 19.48), ainsi que dans le tableau S.19.3 du document complémentaire des précisions et des explications sur les variations par objet de dépense. La diminution proposée de 907 200 dollars correspond à la non-reconduction des dépenses non renouvelables liées au projet de mise aux normes parasismiques de la CESAP. Les augmentations et les diminutions proposées au titre des différents objets de dépenses n'ont aucune incidence sur les coûts :

a) Des ressources moins importantes sont demandées pour : i) les autres dépenses de personnel (18 100 dollars, soit 2,1 %) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), ce qui correspond aux dépenses effectivement engagées ; ii) les experts (53 500 dollars, soit 8,9 %), en raison principalement d'une réduction du nombre de réunions de groupes d'experts et des services de conseil associés au titre de divers sous-programmes ; iii) les frais généraux de fonctionnement (321 900 dollars, soit 13,4 %), en raison principalement de la réduction des dépenses liées à la téléphonie, aux équipements collectifs et à l'électricité comme suite à l'ajustement des paramètres de climatisation et à la renégociation des contrats ; iv) les fournitures et le matériel (79 200 dollars, soit 24,0 %) en raison de la réduction de l'utilisation de fournitures de bureau, de papier et de fournitures diverses ;

b) Des ressources plus importantes sont demandées au titre : i) des consultants (7 300 dollars, soit 2,1 %), ce qui correspond à l'effet net de l'augmentation des dépenses au titre de la composante Direction exécutive et administration et des réductions au titre de divers sous-programmes ; ii) des voyages du personnel (58 100 dollars, soit 9,5 %), en raison des augmentations au titre de la composante Direction exécutive et administration (36 400 dollars) et de divers sous-programmes, principalement pour renforcer la collaboration avec les États Membres aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région ; iii) des services contractuels (302 000 dollars, soit 39,7 %), essentiellement au titre de la composante Appui au programme (voir paragraphe V.48) ; iv) du mobilier et du matériel (75 300 dollars, soit 12,5 %), principalement pour couvrir les besoins supplémentaires au titre de la composante Direction exécutive et administration pour les ordinateurs portables destinés à appuyer le télétravail dans le cadre du plan de continuité des opérations et le transfert de ressources précédemment affectées aux frais généraux de fonctionnement aux fins de la consolidation des besoins dans le cadre du l'achat et du renouvellement d'outils de bureautique, ainsi que les besoins accrus d'acquisition de matériel informatique et d'autres équipements au titre de divers sous-programmes et de l'appui aux programmes.

Services contractuels

V.48 Le montant des ressources demandées au titre des services contractuels s'élève à 1 062 000 dollars, soit une augmentation de 302 000 dollars (39,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, principalement au titre de la composante Appui au programme (334 400 dollars) en raison d'une augmentation des besoins en bande passante pour permettre le télétravail et maintenir la connectivité entre la CESAP et ses bureaux extérieurs [ibid., par. 19.251 o) iii)], ainsi que de la hausse des besoins en matière d'impression externe au titre du sous-programme 1 (Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement) (11 500 dollars) ; du sous-programme 2 (Commerce, investissement et innovation) (15 100 dollars) ; du sous-programme 4 (Environnement et développement) (6 100 dollars) et du sous-programme 5 (Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe) (12 100 dollars). En réponse à sa demande concernant la nécessité de continuer à imprimer les publications, le Comité consultatif a été informé que la numérisation des documents avait été lancée en 2010 et que la plupart des publications étaient publiées soit au format numérique, soit sur papier et au format numérique. Toutefois, si les efforts de numérisation se sont poursuivis à la CESAP, il est resté nécessaire d'imprimer des exemplaires de certaines publications pour les diffuser, en particulier auprès des parties prenantes des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans lesquels Internet et son infrastructure sont insuffisamment développés, coûteux ou peu fiables.

V.49 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.**

Questions diverses

Changements apportés à la structure

V.50 Comme indiqué au paragraphe V.43 ci-dessus, la CESAP propose de réaliser les changements institutionnels suivants : a) transférer la Section des pays ayant des besoins particuliers du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration et la rebaptiser « Section des pays en situation particulière » ;

b) transférer la Section de la communication stratégique et de la sensibilisation de la composante Direction exécutive et administration à la composante Appui au programme et associer à cette section six postes existants de la Bibliothèque dans la composante Appui au programme afin de créer une nouvelle Section de la communication et de la gestion des connaissances. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu un organigramme montrant les changements et les mouvements de sections entre la structure de 2020 et la structure proposée pour 2021.

V.51 S'étant enquis de la raison du transfert des activités relatives aux programme à la composante Direction exécutive et administration, le Comité consultatif a été informé que le changement de nom de la Section des pays ayant des besoins particuliers en Section des pays en situation particulière et son transfert du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration tenait compte du fait que les travaux de la CESAP sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement étaient menés par l'ensemble du secrétariat de la CESAP dans tous les secteurs, y compris toutes ses sous-régions. Le Comité consultatif a en outre été informé que l'appareil de conférence de la CESAP demandait que les besoins prioritaires des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement soient intégrés aux travaux de tous les organes subsidiaires de la Commission, et que le transfert de la Section à la composante Direction exécutive et administration permettrait d'assurer cette intégration et une coordination cohérente dans l'ensemble du programme. Le Comité consultatif a également appris que les produits liés au processus de suivi et d'examen du Programme 2030, dont le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, nécessitaient une collaboration intensive entre les divisions et bureaux de la CESAP et qu'à partir de 2020, il serait rendu compte des produits transversaux au titre de la composante Direction exécutive et administration, ce qui permettait à la CESAP de mieux faire apparaître les produits à l'échelle de la structure.

V.52 En ce qui concerne la raison pour laquelle la Section de la communication stratégique et de la sensibilisation a été transférée de la composante Direction exécutive et administration et intégrée à la Bibliothèque dans la nouvelle Section de la communication et de la gestion des connaissances au titre de la composante Appui au programme, le Comité consultatif a été informé, comme suite à sa demande, qu'il était essentiel que la CESAP se modernise et utilise au mieux des technologies en plein essor telles que l'intelligence artificielle, la bibliothéconomie, l'innovation, l'informatique distribuée et la gestion interne et externe des connaissances pour les supports de connaissances et les services de communication et d'information qu'elle fournit pour appuyer ses États Membres. La CESAP a en outre indiqué que ces services devraient être placés sous la supervision directe d'un gestionnaire et coordonnateur de haut niveau pour assurer l'encadrement nécessaire en matière de technologie, d'innovation et de gestion du savoir, ainsi que pour garantir l'efficacité de la communication interne et externe dans tous les sous-programmes. En outre, il a été proposé de placer la Section de la communication et de la gestion des connaissances sous la supervision directe du Secrétaire exécutif adjoint chargé de l'appui aux programmes, ce qui permettrait de maintenir le lien entre la Section et la composante Direction exécutive et administration. Ayant posé la question, le Comité consultatif a aussi appris qu'il n'y avait pas de fonction de porte-parole pour la Secrétaire exécutive, qui serait assistés par la section proposée pour les communications externes et la gestion du savoir. La CESAP a en outre indiqué que la création de la section proposée devrait renforcer ses capacités en matière de communication et de diffusion des publications et favoriser la mise en place une stratégie de gestion des connaissances qui comprendrait un appui à la création d'une

bibliothèque de publications moderne qui pourrait être intégrée à celles qui existent déjà dans le système des Nations Unies.

V.53 **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera le point, dans son prochain projet de budget pour la CESAP, sur la création de la Section des pays en situation particulière et de la Section de la communication et de la gestion des connaissances, en indiquant notamment si ces deux sections fonctionnent correctement et produisent les résultats et avantages escomptés**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations supplémentaires du Comité consultatif concernant les structures institutionnelles.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

V.54 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif qu'en raison de la COVID-19, le personnel de la CESAP travaillait à domicile depuis mars 2020 et que les déplacements du personnel étaient suspendus depuis février 2020. En outre, la CESAP a utilisé d'autres modalités pour exécuter son programme de travail, notamment des discussions en ligne, le recours à des experts locaux, l'emploi d'enquêtes et de questionnaires pour dialoguer avec les experts et les États Membres ainsi que l'utilisation de programmes d'apprentissage en ligne et d'autres plateformes en ligne pour les ateliers, la formation et les activités de renforcement des capacités au lieu d'activités en présentiel. Elle a également déclaré que les premiers commentaires des États Membres montraient une préférence pour les réunions en présentiel ou mixtes. Le Comité consultatif a en outre été informé que, si les dépenses liées aux voyages avaient été réduites en raison des restrictions en la matière, le recours à d'autres modalités pour atteindre les objectifs avait entraîné des dépenses non prévues au budget, comme le coût des plateformes en ligne pour l'organisation de réunions et d'ateliers et séminaires de renforcement des capacités.

V.55 S'étant enquis de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les travaux prévus par la CESAP pour 2020, le Comité consultatif a été informé que le projet de plan-programme, notamment l'avant-propos, les orientations générales et les chapitres de stratégie des cadres des sous-programmes, avait été révisé avant sa publication pour tenir compte des travaux de la CESAP liés à l'appui aux États Membres pendant la pandémie. La CESAP a aussi indiqué que les objectifs, stratégies et mandats généraux devraient rester d'actualité. Tout changement porterait sur les modalités d'exécution de certaines activités ou réalisations, notamment le remplacement des interactions en personne par des échanges en ligne, la modification des services consultatifs en matière de politique pour tenir compte des aspects liés à la pandémie de COVID-19, les changements dans les fiches de pays visant à évaluer l'incidence de la COVID-19 et le recentrage des projets de coopération technique vers l'appui en réponse à la pandémie. Le Comité consultatif a en outre été informé que ces changements seraient entrepris en consultation avec les États Membres, le cas échéant, et qu'il en serait rendu compte dans le cadre du rapport sur l'exécution du programme.

Conséquences de la crise de liquidités

V.56 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que, en raison de la crise de liquidités et de la nécessité de conserver des liquidités autant que possible, et en raison de la COVID-19, certaines activités et dépenses non essentielles avaient été reportées au second semestre 2020. En outre, les voyages ont été limités dès le début de l'année et aucune dépense liée aux voyages n'a été engagée après mars en raison de la COVID-19 (voir également le paragraphe V.54) ; la session de la Commission a été réduite de cinq jours à un jour et s'est déroulée en ligne ; certains ateliers et réunions ont également été tenus en ligne ; le recrutement a été limité pour

tous les postes du budget ordinaire et les postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; les achats liés aux articles discrétionnaires au titre des fournitures et accessoires ainsi que du mobilier et du matériel ont été reportés ou redéployés vers d'autres catégories budgétaires pour couvrir des besoins opérationnels urgents.

Chapitre 20
Développement économique en Europe

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	33 588 400
Crédits ouverts pour 2020	33 290 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	33 283 500
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	25 903 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	23 079 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.57 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 20 pour 2021 s'élève à 33 283 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 6 500 dollars (0,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.15.

V.58 Le projet de budget indique que la variation des ressources demandées découle de deux facteurs : a) des mandats nouveaux et élargis représentant une augmentation des dépenses non renouvelables d'un montant de 40 000 dollars au titre des frais de voyage des experts (20 000 dollars) et des consultants (20 000 dollars) liés à la tenue de la soixante-neuvième session de la CEE en 2021 et à l'élaboration de documents analytiques de référence ; b) d'autres variations des ressources représentant une diminution nette de 46 500 dollars, reflétant l'effet combiné d'une diminution de 165 700 dollars liée à la suppression d'un poste d'assistant(e) administratif(e) principal(e) [agent des services généraux (1re classe)] au titre du sous-programme 2, compensée en partie par une augmentation de 119 200 dollars au titre de l'appui au programme résultant de la création d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) (85 500 dollars), et d'une augmentation des ressources nécessaires au titre des autres dépenses de personnel (33 700 dollars).

Tableau V.6
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	188	1 SGA, 1 D-2, 8 D-1, 23 P-5, 35 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1eC) et 57 G(AC)
Suppression	(1)	1 G(1eC) (sous-programme 2)
Création	1	1 P-3 (Appui au programme)

	Nombre	*Classe*
Effectif proposé pour 2021	188	1 SGA, 1 D-2, 8 D-1, 23 P-5, 35 P-4, 37 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1eC) et 57 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	51	1 P-5, 9 P-4, 25 P-3, 3 P-2 et 13 G(AC)
Nouveau	1	1 D-1
Effectif prévu pour 2021	52	1 D-1, 1 P-5, 9 P-4, 25 P-3, 3 P-2 et 13 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

V.59 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des postes s'élève à 31 644 500 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 80 200 dollars (0,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de financer 188 postes (126 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 62 postes d'agent(e)s des services généraux et des catégories apparentées), soit le même nombre qu'en 2020. Les changements de postes proposés sont décrits à l'annexe III du projet de budget, et sont les suivants :

a) Suppression d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) principal(e) [G(1eC)] au titre du sous-programme 2. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le poste avait été prêté par le sous-programme 2 à la composante Appui au programme depuis 2011, en échange du transfert correspondant d'un poste de fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) de la composante Appui au programme au sous-programme 2 (A/66/6 (Sect. 20), et A/66/6 (Sect. 20)/Corr.1, par. 20.36 et 20.71). En outre, étant donné que les fonctions du poste ont été redistribuées à d'autres assistants administratifs du sous-programme 2 en 2011, la suppression proposée du poste n'aurait aucun impact sur le programme de travail dudit sous-programme ;

b) Création d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) au titre de la composante Appui au programme. Le projet de budget indique que le poste proposé renforcera le suivi financier, l'établissement de rapports sur les résultats et le contrôle du budget ordinaire et qu'il absorbera également les fonctions du poste susmentionné d'assistant(e) administratif(ve) principal(e) [agent(e) des services généraux (1re classe)], prêté par le sous-programme 2, qu'il est proposé de supprimer. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les fonctions du poste avaient considérablement changé depuis 2011 et qu'elles nécessitaient désormais non seulement une expertise administrative en matière de processus et de procédures, mais aussi toute une série de compétences professionnelles, conceptuelles et analytiques en matière de gestion et de contrôle. La ou le titulaire du poste serait en outre chargé(e) d'un certain nombre de fonctions nouvelles ou élargies, dont la gestion et la supervision du nouveau système de délégation de pouvoirs aux chefs d'entité, l'établissement de la déclaration annuelle relative au contrôle interne envoyée par les chefs d'entité au Secrétaire général, la supervision de trois agents des services généraux du Groupe du budget et des finances, la fourniture d'un appui à toutes les étapes du cycle annuel du budget-programme, l'établissement de rapports financiers et de rapports d'exécution, selon les besoins, la fourniture d'un appui à l'amélioration continue des procédures internes ainsi que la gestion et la supervision des services administratifs relevant du budget ordinaire fournis par l'Office des Nations Unies à Genève à la CEE.

Postes vacants et taux de vacance

V.60 En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif qu'au 30 juin 2020, 11 postes étaient vacants au total [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 1 G(1ᵉC), et 3 G(AC)] à la CEE, tous depuis moins de deux ans.

V.61 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 20 (voir tableau V.7).

Tableau V.7
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	125	6,1	125	6,7	126	5,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	63	1,6	63	5,1	62	1,6

V.62 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité consultatif concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

V.63 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 1 639 000 dollars, soit une augmentation de 73 700 dollars (4,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 (A/75/6 (Sect. 20), tableau 20.23). On trouvera dans le projet de budget (ibid., par. 20.157 et tableau 20.18), ainsi que dans le tableau S.20.3 du document complémentaire des précisions et des explications sur les variations par objet de dépense, qui sont présentées ci-après :

a) Autres dépenses de personnel : le montant des ressources proposées s'élève à 139 600 dollars, soit une augmentation de 33 700 dollars (31,8 %) pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de couvrir entièrement la demande de remplacement du personnel en congé de maternité et de paternité ou en congé de maladie de longue durée et de faire face aux pics d'activité ou aux imprévus [ibid., par. 20.158 b) ii)] ;

b) Consultants : le montant des ressources proposées s'élève à 157 500 dollars, soit une augmentation de 20 000 dollars (14,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, pour couvrir les dépenses non renouvelables au titre de la composante Direction exécutive et administration afin d'établir des documents de référence analytiques en vue de la tenue de la soixante-neuvième session de la CEE, en 2021 (ibid., par. 20.157) ;

c) Experts : le montant des ressources proposées s'élève à 63 300 dollars, soit une augmentation de 20 000 dollars (46,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, pour couvrir les dépenses non renouvelables au titre de la composante Direction

exécutive et administration destinées à financer les voyages des experts en vue de la tenue de la soixante-neuvième session de la CEE, en 2021 (ibid.) ;

d) Mobilier et matériel : le montant des ressources proposées s'élève à 217 600 dollars, soit une augmentation de 28 300 dollars (14,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, et servirait à financer le remplacement du matériel obsolète, en application du calendrier de remplacement de la CEE, le matériel n'étant plus sous garantie (tableau S.20.3 du document complémentaire) ;

e) Services contractuels : le montant des ressources proposées s'élève à 686 500 dollars, soit une diminution de 21 900 dollars (3,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 en raison de la baisse des dépenses prévues au titre des services de traitement des données, celle-ci étant imputable à une réduction du nombre de comptes desservis par l'Office des Nations Unies à Genève, notamment pour ce qui concerne l'hébergement et le stockage, le nombre de machines virtuelles et d'autres services facturables tels que les services sans fil et l'infrastructure.

V.64 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.**

Questions diverses

Division de la gestion des programmes et des services d'appui

V.65 Le Secrétaire général propose de créer, à compter du 1er janvier 2021, une nouvelle Division de la gestion des programmes et des services d'appui relevant de la composante Direction exécutive et administration, qui serait dirigée par un poste de niveau D-1 financé au moyen de ressources extrabudgétaires. On trouvera aux paragraphes 20.165, 20.181 et 20.182 du projet de budget des informations sur la justification, la composition, les responsabilités et les fonctions de la division proposée. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires du Comité consultatif concernant les structures institutionnelles.

V.66 Dans une lettre datée du 28 mai 2020, adressée par le Contrôleur au Président du Comité consultatif, le Secrétaire général a demandé l'accord du Comité pour la création d'un poste D-1, qui serait financé par des ressources extrabudgétaires et serait basé à la CEE à Genève. Le Contrôleur a indiqué qu'à l'instar de la CEPALC, la CEE proposait de créer une nouvelle division de la gestion des programmes et des services d'appui en regroupant, dans une seule unité administrative, les fonctions liées à la stratégie, à la gestion des programmes, au contrôle, à l'évaluation, à la gestion du risque institutionnel, à l'appui aux programmes et à la coordination du programme de coopération technique, y compris ceux touchant l'appui aux coordonnateurs résidents et aux coordonnatrices résidentes dans les pays membres. Cette division serait dirigée par un(e) directeur(trice) de la gestion des programmes et des services d'appui (D-1). En application de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1980, le Comité a approuvé la demande du Contrôleur de créer un poste D-1 à la CEE pour une période d'un an allant du 1er janvier au 31 décembre 2021, sous réserve que l'Assemblée approuve la proposition de création de la Division de la gestion des programmes et des services d'appui.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

V.67 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'en raison des restrictions en matière de voyage liées à la pandémie de COVID-19, la plupart des voyages officiels prévus au cours du premier semestre 2020 avaient été reportés à la fin de l'année et que les réunions et conférences en présentiel avaient été

remplacées par des activités en ligne lorsque cela était possible. La CEE a aussi fait savoir qu'elle poursuivait ses activités de planification et continuerait de s'acquitter de ses mandats et d'utiliser les ressources financières correspondantes de manière efficace et efficiente. Toutefois, il était trop tôt pour procéder à une évaluation significative de l'incidence de la COVID-19 sur les activités prévues pour 2021.

V.68 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a aussi été informé que la CEE s'était engagée à différents niveaux dans la réponse immédiate à la pandémie apportée au niveau socioéconomique par le système des Nations Unies, notamment par le lancement d'un cadre d'action pour les réponses à la COVID-19 (comprenant 13 instruments d'urgence et 55 mesures et instruments à moyen et long terme) ; une coordination accrue avec les équipes de pays des Nations Unies, en participant aux analyses des pays et en les aidant à discuter des solutions de relance budgétaire ; plusieurs coalitions thématiques à l'échelle régionale, notamment les coalitions récemment créées en matière d'environnement et de changements climatiques et de systèmes alimentaires durables. De plus, la CEE aidait de façon active ses États Membres à faire face aux retombées économiques de la pandémie au moyen de projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement, le programme ordinaire de coopération technique et le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action face à la COVID-19.

V.69 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la CEE s'était également engagée avec des partenaires du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation à contribuer à une approche de l'évaluation de la réponse apportée par le système des Nations Unies à la COVID-19 à l'échelle de celui-ci, qui visait à fournir des éléments d'évaluation crédibles sur les progrès, l'innovation, les bonnes pratiques et les enseignements tirés, afin d'améliorer constamment les résultats et de démontrer que le principe de responsabilité est appliqué. En ce qui concerne le contrôle, la CEE a indiqué qu'elle avait également travaillé avec le Bureau des services de contrôle interne pour recentrer un audit prévu sur la réponse de la CEE à la COVID-19 et sur l'appui apporté à ses États Membres.

Conséquences de la crise de liquidités

V.70 En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que compte tenu de la crise de liquidités, la CEE avait limité toutes les dépenses autres que les postes dans la mesure du possible et reporté toutes les dépenses discrétionnaires, sauf si elles étaient directement et immédiatement liées à des activités en cours prescrites qui n'étaient pas touchées par les restrictions mises en place comme suite à la pandémie.

Chapitre 21
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	59 914 900
Crédits ouverts pour 2020	57 591 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	57 306 000
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	9 363 000

Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	9 424 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.71 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 21 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 57 306 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 285 800 dollars (0,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.16.

V.72 Le projet de budget indique que la variation des ressources demandées découle : a) d'ajustements techniques se rapportant au non-renouvellement en 2021 de crédits prévus au titre du projet relatif au bâtiment nord de la CEPALC, et b) d'autres variations des ressources proposées, sans incidence sur le montant global, qui concernent essentiellement le redéploiement de ressources comme suite aux ajustements proposés au programme de travail des sous-programmes 1, 2, 4 et 13 (A/75/6 (Sect. 21), par. 21.5 et 21.6). On trouvera une analyse des variations par composante et sous-programme aux paragraphes 21.211 et 21.212 du projet de budget et dans le tableau S.21.3 du complément d'information sur les prévisions budgétaires.

Tableau V.8
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020[a]	480	1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(AC), 256 AL et 3 AN
Transfert (à l'intérieur du chapitre)	–	1 P-3, spécialiste des questions sociales, transféré du sous-programme 4 au sous-programme 13
Effectif proposé pour 2021	480	1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(AC), 256 AL et 3 AN
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	40	1 D-1, 1 P-3 et 38 AL
Effectif prévu pour 2021	46	1 D-1, 1 P-3 et 44 AL

[a] Dont trois postes temporaires (1 P-4 et 2 P-3).

Observations et recommandations concernant les postes

V.73 Le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élève à 48 542 800 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de financer 480 postes (217 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 263 postes d'agent(e)s des services généraux et des catégories apparentées), soit le même nombre qu'en 2020.

V.74 Les modifications d'effectifs proposées comprennent le transfert d'un poste de spécialiste des questions sociales (P-3) du sous-programme 4 (Développement social et égalité sociale) au sous-programme 13 (Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales) afin de

renforcer l'aspect social de l'appui fourni par la CEPALC aux États Membres en vue de l'intégration régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes (ibid., annexe III).

Postes vacants et taux de vacance

V.75 En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif qu'au 30 juin 2020, 38 postes étaient vacants au total (2 D-1, 2 P-5, 10 P-4, 4 P-3, 9 P-2 et 11 AL) à la CEPALC, tous depuis moins de deux ans..

V.76 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 21 (voir tableau V.9).

Tableau V.9
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	217	10,2	217	12,2	217	10,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	264	4,5	263	3,5	263	4,7

V.77 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité consultatif concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

V.78 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 8 763 200 dollars, soit une diminution de 285 800 dollars (3,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (9 049 000 dollars) (A/75/6 (Sect. 21), tableau 21.36). Les ressources demandées au titre de tous les objets de dépense autres que les postes resteraient inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2020, à l'exception d'une diminution de 285 800 dollars (96,0 %) au titre des bourses, subventions et contributions, qui tient au non-renouvellement en 2021 de crédits au titre de dépenses relatives au projet de bâtiment nord de la CEPALC approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263 (ibid., tableau 21.31 et par. 21.211). Le tableau 21.34 du projet de budget montre l'évolution des ressources par composante et par sous-programme, en tenant compte des transferts entre sous-programmes n'ayant pas d'incidence sur les coûts, dont le transfert d'un montant total de 32 000 dollars pour les ressources autres que les postes du sous-programme 2 au sous-programme 1 afin d'appuyer les activités de logistique et d'infrastructure (voir également A/75/6 (Sect. 21), par. 21.212, et le tableau S.20.3 du document complémentaire).

V.79 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre** I**.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

V.80 En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que les répercussions de la pandémie de COVID-19 étaient notamment les suivantes : a) les réunions du groupe spécial d'experts ont été suspendues ou reportées en raison des troubles civils au Chili et de la pandémie ; b) les déplacements du personnel ont été suspendus en raison de l'interdiction de voyager promulguée comme suite à la pandémie ; c) les réunions et ateliers et activités de formation qui auraient dû se tenir en présentiel ont été organisés selon d'autres modalités, notamment au moyen de plateformes en ligne. La CEPALC a indiqué que l'interprétation simultanée et la prise en compte des besoins des personnes handicapées avaient posé des défis, des investissements dans des plateformes numériques étant nécessaires pour permettre la communication. Le Comité consultatif a en outre été informé que 80 % du personnel de la CEPALC travaillait à distance : des réunions étaient tenues chaque jour et un accès à distance à tous les serveurs de la CEPALC et aux services en nuage avait été mis en place depuis tous les lieux d'affectation. Les investissements réalisés en décembre 2019 pour moderniser les réseaux et les équipements informatiques, compte étant tenu des troubles civils dans le pays et de l'éventuelle obligation de télétravail pendant le couvre-feu, ont facilité cette nouvelle organisation.

V.81 S'étant enquis de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les travaux prévus par la CEPALC pour 2020, le Comité consultatif a appris que celle-ci avait continué de fournir à ses États Membres un appui sous la forme d'analyses, de recommandations et de services de conseil et de renforcement des capacités pour faire face aux effets socioéconomiques de la pandémie. À cet égard, elle a organisé des dialogues politiques avec les ministres des finances, de l'égalité des sexes, du développement social, de la science et de la technologie, entre autres, ainsi qu'avec des parlementaires et des représentants de la société civile, sur l'incidence de la pandémie et les mesures visant à y faire face, et a également publié un certain nombre de notes de synthèse. Le Comité consultatif a également été informé que la CEPALC continuerait d'évaluer les retombées socioéconomiques de la pandémie dans la région. Il est possible que la pandémie influe davantage encore l'exécution du programme de travail de la Commission en 2020, mais il est trop tôt pour le prévoir avec un niveau de précision moyen. Toutefois, les objectifs, les stratégies et les mandats de la Commission restent d'actualité. Tout ajustement nécessaire pour ce qui concerne les objectifs à atteindre serait effectué en étroite consultation avec les États Membres, selon le cas, en application de la règle 106.2 b) des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

Conséquences de la crise de liquidités

V.82 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les différentes mesures prises par la CEPALC pour atténuer les incidences négatives des problèmes de liquidités :

a) La prise de fonction du personnel sélectionné a été reportée à janvier 2020, date à laquelle on attendait une amélioration des liquidités. Le nombre de postes vacants a également été affecté par les troubles civils au Chili (d'octobre 2019 à mars 2020), par la pandémie qui sévit depuis fin février 2020 et par le gel du recrutement pour les postes relevant du budget ordinaire imposé depuis avril 2020 ;

b) Dans les cas où il s'avérait indispensable de recruter, la CEPALC a eu recours à des vacataires plutôt qu'à des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour faire face au gel du recrutement et limiter les passifs ;

c) Le recours au congé de compensation en lieu et place des heures supplémentaires a été encouragé chaque fois que possible, et le paiement du congé annuel à la fin des missions temporaires a été suspendu par l'octroi de congés pendant la durée du contrat ;

d) Toutes les dépenses non essentielles au titre des fournitures et accessoires et du mobilier et du matériel ont été reportées au dernier trimestre de 2020.

Chapitre 22
Développement économique et social en Asie occidentale

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	36 995 900
Crédits ouverts pour 2020	36 518 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	36 517 900
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	9 732 900
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	9 609 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.83 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 22 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 36 517 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.17.

V.84 Le projet de budget (A/75/6 (Sect. 22), par. 22.4) indique que, dans sa résolution 335 (S-VI) du 21 décembre 2019, la CESAO a adopté une nouvelle structure et restructuré son programme général, qui est passé de sept sous-programmes à six sous-programmes portant sur des sujets interdépendants, comme indiqué dans la note du Secrétaire général intitulée « Nouvelle vision stratégique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale » (E/2020/12). Il est en outre précisé que la structure du programme de la CESAO reflète le changement proposé de sept sous-programmes en 2020 à six sous-programmes en 2021 et que le rapport sur les résultats de la Commission pour 2019 est présenté sur la base de la structure de 2020, qui comprenait sept sous-programmes (A/75/6 (Sect. 22), annexe à la partie A). On trouvera aux paragraphes 22.74 et 22.75 du projet de budget un résumé des changements apportés à la structure (voir également les paragraphes V.93 à V.95 ci-dessous).

V.85 Le projet de budget-programme pour 2021 comprend des propositions de transfert de postes et d'objets de dépense autres que les postes, sans incidence en termes de coûts, pour passer de la structure actuelle à celle qui a été définie pour 2021. La variation découle : a) d'ajustements techniques tenant à la budgétisation en année pleine d'un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national qui a été transféré en 2020, et b) d'autres changements liés la réforme interne menées par la Commission. On trouvera une analyse des variations par composante et sous-programme aux paragraphes 22.79 et 22.80 du projet de budget et dans le tableau S.22.3 du complément d'information sur les prévisions budgétaires. On trouvera à

l'annexe III du projet de budget des détails sur les postes qu'il est proposé de redéployer entre les composantes et les sous-programmes.

Tableau V.10
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020[a]	255	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 32 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN et 129 AL
Réaffectation	–	1 poste de statisticien (P-3), réaffecté du sous-programme 5, Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits, qui a été supprimé, au sous-programme 3, Prospérité économique partagée, où il deviendrait un poste d'économiste
Transfert (à l'intérieur du chapitre)	–	4 D-1, 13 P-5, 14 P-4, 12 P-3, 9 P-2/1, 1 AN et 32 AL
Effectif proposé pour 2021[a]	255	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 32 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN et 129 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	28	4 P-4, 3 P-3, 3 AN, 18 AL
Effectif prévu pour 2021	28	4 P-4, 3 P-3, 3 AN, 18 AL

[a] Dont 4 postes temporaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 agent local).

V.86 Le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élève à 30 553 600 dollars, soit une diminution de 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (30 553 700 dollars). Ces ressources permettraient de financer 255 postes (121 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 134 postes d'agent(e)s des services généraux et des catégories apparentées), soit le même nombre qu'en 2020.

V.87 Les modifications proposées concernent la réaffectation d'un poste de statisticien(ne) (P-3) précédemment rattaché au sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits), au sous-programme 3 (Prospérité économique partagée) où il deviendrait un poste d'économiste (P-3) [A/75/6 (Sect. 22), par. 22.80 h) iii)].

Postes vacants et taux de vacance

V.88 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif qu'au 30 juin 2020, il y avait au total 32 postes vacants (1 D-2, 4 P-5, 8 P-4, 10 P-3, 2 P-2 et 7 agents locaux) à la CESAO, dont deux [un(e) économiste (P-4) et un(e) spécialiste de l'évaluation (adjoint(e) de 1re classe) (P-2)] étaient vacants depuis plus de deux ans. Ayant demandé pourquoi le poste de Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) (D-2) était resté vacant depuis avril 2019, il a été répondu au Comité consultatif qu'il avait été décidé de suspendre le recrutement en attendant l'achèvement d'un examen complet visant à réformer la structure de la Commission. Toutefois, au cours de cette période, le Contrôleur a publié une communication demandant aux entités du Secrétariat de prendre des décisions de recrutement en fonction du taux de vacance et des liquidités disponibles, qui a été suivie d'une autre décision de geler jusqu'à nouvel ordre les recrutements pour tous les types de postes relevant du budget ordinaire, ce qui a eu une incidence sur le statut du poste.

V.89 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à

juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 22 (voir tableau V.11).

Tableau V.11
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	121	13,3	121	19,8	121	13,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	134	5,8	134	5,9	134	6,6

V.90 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité consultatif concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

V.91 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 5 964 300 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 22), tableau 22.19). Les ressources demandées au titre de tous les objets de dépense autres que les postes resteraient inchangées (A/75/6 (Sect. 22), tableau 22.14). L'évolution des ressources par sous-programme (ibid., tableau 22.17) est liée au redéploiement des ressources de la structure actuelle vers la structure proposée pour 2021.

V.92 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.**

Questions diverses

Changements apportés à la structure

V.93 Comme indiqué aux paragraphes V.84 et V.85 ci-dessus, la Commission a adopté une nouvelle structure réorganisant en six sous-programmes son programme général composé de sept sous-programmes ; le projet de budget-programme pour 2021 comprend les propositions de transferts de postes et de ressources autres que celles affectées à des postes de la structure actuelle à la structure proposée pour 2021. En résumé, les principaux changements apportés à la structure sont les suivants :

a) L'intitulé du sous-programme 1, « Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable », est remplacé par « Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles » ;

b) Le sous-programme 2 (Développement social) et le sous-programme 6 (Promotion des femmes) ont été fusionnés pour créer un nouveau sous-programme 2 intitulé « Justice de genre, populations et développement inclusif » ;

c) Le sous-programme 3 (Intégration et développement économiques) est rebaptisé « Prospérité économique partagée » ;

d) Le sous-programme 4 (La technologie au service du développement et de l'intégration régionale) et le sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits) sont fusionnés pour former un nouveau sous-programme 4, intitulé « Statistiques, société de l'information et technologie » ;

e) Le sous-programme 7 (Atténuation des conflits et développement), est renommé devient le sous-programme 6, intitulé « Gouvernance et prévention des conflits » ;

f) Il est proposé d'aligner les structures institutionnelle et programmatique avec six nouveaux groupes thématiques portant le nom de chacun des sous-programmes au lieu des sept divisions actuelles ;

g) Au titre de l'appui au programme : i) la Section de la planification des programmes et de la coopération technique de la Division des services administratifs est transférée à la composante Direction exécutive et administration et renommée « Section de la stratégie, de la planification, de la responsabilité, des résultats et des connaissances » ; ii) la Section de la stratégie, de l'évaluation et des partenariats de la Division des services administratifs est transférée à la composante Direction exécutive et administration et rebaptisée « Section de la mobilisation des ressources et des partenariats » ; iii) la Division des services administratifs est rebaptisée « Division de la gestion des ressources et du développement des services » ;

h) Les autres unités administratives de la Division des services administratifs sont renommées sous la Division de la gestion des ressources et du développement des services, qui comprendra : la Section centrale du personnel (Section de la gestion des ressources humaines) ; le Groupe de la formation ; la Section de la gestion financière (Section du budget et des finances) ; la Section de l'information, de la communication et des services informatiques ; la Section de la gestion des installations et des biens (Section des services généraux) ; la Section de la gestion des conférences (Section des services de conférence) ; la Section des services médicaux et du bien-être (Groupe commun des services médicaux).

V.94 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le projet de création de la Section de la stratégie, de la planification, de la responsabilité, des résultats et des connaissances et de la Section de la mobilisation des ressources et des partenariats dans la composante Direction exécutive et administration, dans le cadre de la restructuration de la CESAO, permettrait de faire en sorte que ces fonctions essentielles relèvent directement de la Secrétaire exécutive et que la stratégie à moyen terme, les méthodes de travail, le processus de planification annuelle, les évaluations et les fonctions de gestion des connaissances de la CESAO, ainsi que la mise en œuvre de ses stratégies de collecte de fonds et de partenariat, soient pleinement intégrées et complémentaires. La Section de la stratégie, de la planification, de la responsabilité, des résultats et des connaissances s'attacherait à aider la Secrétaire exécutive à élaborer la stratégie quinquennale de la CESAO, à assurer l'alignement des programmes, des processus et des technologies sur la vision et la mission de la CESAO, et à faciliter et permettre les synergies entre les fonctions stratégiques, opérationnelles et les fonctions d'appui découlant des initiatives des hauts responsables. Elle contribuerait aussi à la présentation en temps voulu du cadre de résultats annuel et à faire en sorte que le modèle d'activité de la CESAO reste efficace et fidèle à la mission et à la vision de la Commission, et à ce que les recommandations des organes de contrôle en matière d'audit et d'évaluation soient transformées en possibilités d'apprentissage et généralisent la gestion axée sur les résultats et la

gestion du risque institutionnel. En outre, la Section serait responsable, entre autres, du déploiement et de la maintenance de Manara, le pôle de connaissances et de données du système des Nations Unies pour le développement, de la création de tableaux de bord d'analyse décisionnelle, de la qualité des données dans les systèmes de suivi, de l'appui au bon fonctionnement des applications de planification stratégique et de gestion de projets d'Umoja et de l'élaboration de capacités d'analyse axées sur les clients et les objectifs.

V.95 Le Comité consultatif a en outre été informé que le changement de nom de la Division des services administratifs en Division de la gestion des ressources et du développement des services visait à faire en sorte que les ressources (humaines, financières et matérielles) soient gérées dans un cadre intégré afin d'optimiser leur utilisation de manière efficace, efficiente et cohérente. **Le Comité consultatif compte que des informations complémentaires sur la proposition de restructuration seront communiquées à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent chapitre. Il espère aussi que le Secrétaire général fera le point, dans son prochain rapport, sur l'état d'avancement de la mise en place de la nouvelle structure et de son fonctionnement, et qu'il indiquera si les changements apportés produisent les améliorations attendues**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations supplémentaires du Comité consultatif concernant les structures institutionnelles.

Renforcement des capacités internes

V.96 Ayant demandé des informations actualisées sur l'application des mesures visant à renforcer les capacités internes (A/74/7, par. V.92), le Comité consultatif a été informé que les progrès suivants avaient été réalisés : a) en ce qui concerne l'établissement d'un inventaire de son vivier de talents, un portail a été mis en place en 2019 afin que les membres du personnel puissent y enregistrer leurs compétences dans divers domaines ; ce portail est accessible aux responsables des postes à pourvoir et aux chefs de projet et est également utilisé pour constituer des équipes multifonctionnelles travaillant sur des projets de développement concernant des divisions et programmes différents ; b) en ce qui concerne l'utilisation optimale des cours de formation et des connaissances en ligne, tous les cours en ligne mis à disposition ont été annoncés, des séances d'information ont été organisées sur l'accès aux cours et la recherche de cours, ainsi que sur l'élaboration de listes de cours pour les besoins de chaque membre du personnel ou entité, et le Groupe de la formation était disponible à tout moment pour fournir des orientations et des conseils aux membres du personnel intéressés ; c) concernant l'élaboration d'une stratégie d'apprentissage pour chaque membre du personnel, le document de performance de chacun d'entre eux comprenait un plan de développement à discuter avec les superviseurs, dont les deux parties étaient responsables. En outre, la CESAO s'est efforcée d'utiliser ses compétences et ses ressources internes (telles que mises au jour dans le portail du vivier de talents) pour organiser des sessions de formation interne à l'intention des membres de son personnel, ce qui a permis de réaliser des économies sur les coûts élevés liés à la formation externe ou à l'embauche de formateurs. **Le Comité consultatif prend note des progrès accomplis et encourage la CESAO à poursuivre ses efforts pour renforcer ses capacités internes, ainsi qu'à partager les enseignements tirés avec les autres commissions régionales**.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

V.97 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif qu'au cours des premiers mois de 2020, comme les effets de la pandémie de COVID-19 empêchaient la mise en œuvre des activités prévues par la CESAO, ses États Membres et de nombreuses autres parties prenantes, la Commission s'est appuyée sur ses

capacités internes dans la mesure du possible et les consultations, les réunions et les autres interactions se sont déroulées en ligne. Les outils électroniques déjà en place ont été pleinement utilisés et ont permis d'éviter les perturbations, de maintenir la fourniture de services et de réduire les réunions en présentiel. Pour les conférences liées au mandat, l'utilisation de nouvelles plateformes a été étudiée et est en cours de test afin de permettre la tenue de réunions en ligne avec l'aide de services d'interprétation. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités et les voyages prévus, ainsi que l'interdiction de voyager dans le monde entier qui en a résulté, ont influé sur les dépenses pour les consultants, les experts et les voyages du personnel.

V.98 Le Comité consultatif a en outre été informé que les experts du programme et des questions de fond de la CESAO s'étaient attachés à reprogrammer les activités prévues pour faire face aux nouveaux problèmes qui se posent dans la région afin d'apporter des solutions aux effets de la pandémie, notamment en mettant au point de nouveaux outils pour mesurer son incidence économique, sociale et financière.

Conséquences de la crise de liquidités

V.99 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif qu'en raison du gel du recrutement résultant de la crise de liquidités, la CESAO n'a pas pu achever le recrutement pour un certain nombre de postes vacants, ce qui a entraîné un taux de vacance supérieur à 20 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en avril et mai 2020.

Chapitre 23
Programme ordinaire de coopération technique

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	33 026 100
Crédits ouverts pour 2020	35 577 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	35 577 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.100 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 23 du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 35 577 600 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.18.

V.101 Le Secrétaire général indique que, si le montant total des ressources demandées pour 2021 est inchangé par rapport aux crédits approuvés pour 2020, les montants demandés ont été redistribuées entre les programmes et sous-programmes sans que cela ait d'incidence sur les coûts, comme suit : a) autres dépenses de personnel : 18 911 000 dollars, soit une augmentation de 459 400 dollars (2,5 %) ; b) consultants : 3 626 300 dollars, soit une diminution de 388 400 dollars (9,7 %) ; c) voyages du personnel : 3 201 000 dollars, soit une augmentation de 61 500 dollars (2,0 %) ; d) services contractuels : 675 600 dollars, soit une augmentation de 33 500 dollars (5,2 %) ; e) frais généraux de fonctionnement : 536 700 dollars, soit une

diminution de 13 100 dollars (2,4 %) ; f) bourses, subventions et contributions : 8 623 200 dollars, soit une diminution de 152 900 dollars (1,7 %) (A/75/6 (Sect. 23), tableau 23.2).

V.102 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Comité du programme et de la coordination n'examinait pas le projet de programme établi pour le programme ordinaire de coopération technique, mais qu'il examinait les projets de programme des entités de réalisation. La répartition des ressources demandées au titre du programme dans le projet de budget du Secrétaire général était ensuite examinée par le Comité, qui était habilité à faire des recommandations à l'Assemblée générale avant l'approbation du budget.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

V.103 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 30 juin 2020, 108 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) étaient répartis entre les entités de réalisation (7 D-1, 35 P-5, 17 P-4, 10 P-3, 1 P-2, 2 G(1°C), 27 G(AC) et 9 AL). Le Comité a reçu des informations sur les périodes d'occupation de ces emplois par les mêmes titulaires. **Compte tenu de la nature des projets et du cycle budgétaire annuel, le Comité consultatif estime que l'utilisation de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une période prolongée devrait faire l'objet d'un suivi rigoureux et être conforme aux règles et règlements régissant le recrutement et la sélection du personnel temporaire. Le Comité compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant l'utilisation des emplois de temporaire (autres que pour les réunions).

Ressources extrabudgétaires

V.104 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité que les activités amorcées grâce aux ressources du programme ordinaire pouvaient conduire à des propositions de projets à plus grande échelle et à un financement à l'aide de ressources extrabudgétaires, comme le Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par ailleurs, le programme ordinaire servait souvent à compléter le financement des projets exécutés au moyen de ressources extrabudgétaires par le PNUD ou d'autres organismes résidents, qui bénéficiaient alors, grâce aux ressources du programme, de conseils sur les politiques, les stratégies et les méthodes. Le Comité a également été informé que les entités de réalisation pouvaient rattacher les projets soutenus par le programme ordinaire de coopération technique au Compte de l'ONU pour le développement et aux ressources extrabudgétaires associées. D'après les informations fournies au Comité, les projets relevant du programme ordinaire étaient de courte durée, tandis que les projets à plus long terme étaient gérés par le Compte pour le développement. **Le Comité consultatif réaffirme que la complémentarité entre le programme ordinaire de coopération technique et le Compte de l'ONU pour le développement doit être maintenue et approfondie afin d'optimiser l'effet conjugué des activités menées dans le cadre de ces deux mécanismes (A/70/7, par. V.100 ; A/68/7, par. V.114 ; A/66/7, par. V.102)**.

V.105 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant le programme ordinaire de coopération technique soit approuvée, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I.**

Questions diverses

Appui fourni aux États Membres

V.106 Il est indiqué dans le projet de budget que les activités financées au titre du chapitre 23 visent à répondre aux besoins exprimés par les États Membres et les groupes de coopération régionaux et sous-régionaux, à la demande d'un État ou conformément au processus intergouvernemental. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, lorsqu'elles recevaient des demandes et définissaient leur programme de travail annuel, toutes les entités s'appuyaient sur les critères énoncés dans le projet de budget-programme (A/75/6 (Sect. 23), par. 23.13) pour évaluer les différents projets qui seraient menés dans le cadre du programme. Le Comité a également été informé que les demandes d'assistance pouvaient prendre l'une des formes suivantes : i) communication directe du pays ou du coordinateur résident ; ii) demande exprimée dans le cadre d'ateliers ou de séminaires où étaient prises des décisions concernant des interventions futures ou des activités de suivi ; iii) demande exprimée dans le cadre des commissions techniques qui évaluaient la nécessité de renforcer les connaissances des pays dans certains domaines. Le Comité a en outre été informé que, comme le programme ordinaire était axé sur la demande, les activités d'information n'étaient pas menées sous forme de campagnes, mais par le bouche à oreille et au moyen de rencontres directes avec des représentants des gouvernements, dans le cadre de réunions intergouvernementales, de conférences et d'ateliers ministériels. **Le Comité consultatif estime que les départements compétents du Secrétariat et les commissions régionales devraient renforcer leurs activités d'information auprès des États Membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en ce qui concerne les services offerts dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique (voir également A/74/7, par. V.98). Par conséquent, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à élaborer des lignes directrices pour le programme ordinaire de coopération technique, notamment en ce qui concerne les ressources disponibles et les critères et processus de sélection, de les communiquer aux États Membres, et de faire rapport à ce sujet dans le cadre de son prochain projet de budget**.

Rapport d'activité

V.107 Le Comité consultatif a été informé que, conformément aux dispositions de la résolution 72/266 A de l'Assemblée générale, les informations sur l'exécution des programmes avaient été incorporées dans le projet de budget-programme global et n'avaient pas fait l'objet d'un rapport distinct pendant la période d'expérimentation. Ainsi, aucun rapport distinct sur l'exécution du programme ordinaire de coopération technique n'avait été fait pendant la période d'expérimentation et les informations sur l'exécution du programme en 2019 avaient été présentées dans le projet de budget-programme pour 2021 concernant le programme ordinaire de coopération technique et dans des documents complémentaires. Ayant examiné le rapport du Secrétaire général, intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget », le Comité a recommandé à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de présenter un rapport distinct sur l'exécution du budget à la suite de la clôture d'un exercice budgétaire [A/72/7/Add.24, par. 58)]. L'information relative à l'exécution du budget de l'exercice antérieur serait donc examinée en même temps que le projet de budget portant sur l'exercice à venir. Étant donné que l'Assemblée a souscrit à cette recommandation dans sa résolution 72/266 A, la présentation du rapport final sur l'exécution du budget ordinaire de 2020 aura lieu après la clôture de l'exercice et la certification des états financiers par le Comité des

commissaires aux comptes. Le rapport final sur l'exécution du budget sera donc établi en 2021 et présenté à l'Assemblée pour qu'elle l'examine à sa soixante-sixième session.

V.108 **Le Comité consultatif prend note des informations qui lui ont été communiquées et considère une nouvelle fois que le rapport d'activité fournit des informations détaillées et utiles concernant le programme ordinaire de coopération technique, aussi recommande-t-il une fois de plus que le rapport d'activité soit soumis systématiquement lors de l'examen de la présentation du budget (A/68/7, par. V.107). Le Comité compte que le Secrétaire général communiquera de plus amples informations sur ce sujet à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

V.109 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité que les entités de réalisation avaient des difficultés à apporter leur appui aux États Membres en raison des restrictions en matière de voyage. Des ajustements avaient été faits pour que des services consultatifs puissent être fournis dans le cadre d'un appui à distance, sauf pour certaines activités qui étaient difficiles à mener en ligne du fait du manque de connectivité ou de difficultés d'utilisation des technologies numériques. En ce qui concerne les projets, il avait fallu aménager les délais des projets sur le terrain, et les capacités d'absorption des États Membres avaient été mises à mal. Compte tenu des incidences de la COVID-19 sur les populations vulnérables, de nombreuses entités, comme le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, avaient redéfini les priorités de certains de leurs programmes afin d'aider les États Membres à lutter contre la pandémie. Le Comité a également été informé que de nombreuses entités, comme ONU-Habitat et les commissions régionales, avaient désigné des consultants locaux dans les pays pour trouver des solutions aux restrictions de voyage. **Le Comité consultatif prend acte du recours à des consultants locaux face aux défis imposés par la pandémie et engage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en ce sens**.

Conséquences de la crise de liquidités

V.110 Les difficultés provoquées par la crise de liquidités se traduisent principalement, pour le programme, par une incertitude quant à la disponibilité des fonds destinés à financer les interventions prévues par les entités de réalisation, compte tenu des demandes des États Membres, comme en témoigne le niveau relativement faible des dépenses dans presque toutes les entités de réalisation. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les dépenses engagées au premier semestre 2020 par les entités de réalisation (voir le tableau V.12).

Tableau V.12
Dépenses par entité de réalisation, au 30 juin (premier semestre 2020)
(En milliers de dollars des États-Unis)

Entité	*Crédits ouverts*	*Dépenses effectives*	*Taux d'application (pourcentage)*
Département des affaires économiques et sociales	8 582,5	2 459,7	28,7
CNUCED	1 501,4	367,2	24,5
ONU-Habitat	1 047,9	500,4	47,8
ONUDC	959,6	180,4	18,8

Entité	*Crédits ouverts*	*Dépenses effectives*	*Taux d'application (pourcentage)*
HCDH	2 265,8	622,9	27,5
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	680,5	203,0	29,8
CEA	7 523,7	1 700,0	22,6
CESAP	3 489,8	625,5	17,9
CEE	2 172,6	623,2	28,7
CEPALC	3 915,8	1 464,2	37,4
CESAO	3 438,0	1 212,4	35,3
Total	**35 577,6**	**9 958,7**	**28,0**

Tableau V.13

Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	48 211,7	51 959,6	23 020,6	51 959,6	–	2 564,2	4 697,2	5 967,6	1 270,4	50 775,9	56 656,8	57 927,2	1 270,4
Autres dépenses de personnel	2 485,9	2 972,1	1 063,3	4 257,6	1 285,5	567,4	435,3	947,5	512,2	3 053,3	3 407,4	5 205,1	1 797,7
Dépenses de représentation	69,8	51,1	–	51,1	–	1 076,2	1 100,0	1 183,6	83,7	1 146,0	1 151,1	1 234,8	83,7
Consultants	1 932,6	1 461,4	615,4	1 429,2	(32,2)	3 228,5	5 053,2	5 097,5	44,3	5 161,1	6 514,6	6 526,7	12,1
Experts	1 459,7	3 146,0	105,1	3 117,9	(28,1)	–	–	–	–	1 459,7	3 146,0	3 117,9	(28,1)
Voyages du personnel	1 336,3	1 723,4	363,1	1 876,7	153,3	2 634,8	2 741,3	1 640,6	(1 100,7)	3 971,1	4 464,7	3 517,3	(947,4)
Services contractuels	8 867,0	6 877,1	2 357,8	6 858,6	(18,5)	2 583,9	2 077,4	2 768,7	691,3	11 450,9	8 954,5	9 627,3	672,8
Frais généraux de fonctionnement	6 482,8	5 278,1	1 615,3	5 223,8	(54,3)	1 244,7	1 143,7	3 152,0	2 008,3	7 727,5	6 421,8	8 375,8	1 954,0
Fournitures et accessoires	1 981,9	1 807,9	126,5	1 700,7	(107,2)	524,8	1 203,8	1 256,2	52,4	2 506,7	3 011,7	2 956,9	(54,8)
Mobilier et matériel	3 870,4	3 143,7	1 556,5	3 055,0	(88,7)	267,5	337,0	405,0	68,0	4 137,9	3 480,7	3 460,0	(20,7)
Aménagement des locaux	12,2	52,2	11,8	52,2	–	0,0	–	–	–	12,2	52,2	52,2	–
Bourses, subventions et contributions	2 700,4	2 390,4	69,4	528,6	(1 861,8)	2 957,3	3 395,1	3 004,6	(390,5)	5 657,7	5 785,5	3 533,2	(2 252,3)
Total	**79 410,7**	**80 863,0**	**30 904,8**	**80 111,0**	**(752,0)**	**17 649,2**	**22 184,0**	**25 423,3**	**3 239,4**	**97 059,9**	**103 047,0**	**105 534,4**	**2 487,4**

Tableau V.14

Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	46 316,6	48 085,8	22 268,6	48 085,8	–	4 197,2	3 949,7	4 065,9	116,2	26 465,8	52 035,5	52 152,0	116,2
Autres dépenses de personnel	559,1	860,9	239,3	842,8	(18,1)	4 516,7	6 291,1	6 908,9	617,8	4 756,0	7 152,0	7 751,7	599,7
Dépenses de représentation	0,3	14,3	–	14,3	–	5,6	9,5	4,5	(5,0)	5,6	23,8	18,8	(5)
Consultants	455,3	346,7	149,2	354	7,3	2 660,4	3 208,8	2 667,3	(541,5)	2 809,6	3 555,5	3 021,3	(534,2)
Experts	386,9	600,2	10,2	546,7	(53,5)	–	–	–	–	10,2	600,2	546,7	(53,5)
Voyages du personnel	327,6	613,5	55,1	671,6	58,1	1 113,0	1 762,2	1 293,6	(468,6)	1 168,1	2 375,7	1 965,2	(410,5)
Services contractuels	1 152,8	760,0	456,4	1 062	302	1 408,4	1 888,6	1 857,1	(31,5)	1 864,8	2 648,6	2 919,1	270,5
Frais généraux de fonctionnement	2 064,6	2 403,1	1 105,5	2 081,2	(321,9)	1 553,6	1 389,6	1 348,2	(41,4)	2 659,1	3 792,7	3 429,4	(363,3)
Fournitures et accessoires	116,2	330,5	33,4	251,3	(79,2)	60,4	42,8	58,4	15,6	93,8	373,3	309,7	(63,6)
Mobilier et matériel	609,4	604,6	48,9	679,9	75,3	214,9	157,0	199,1	42,1	263,8	761,6	879,0	117,4
Bourses, subventions et contributions	1 064,7	907,2	3,2	–	(907,2)	4 498,4	5 657,4	4 890,4	(767)	4 501,6	6 564,6	4 890,4	(1 674,2)
Aménagement des locaux	26,3	–	–	30,0	30,0	–	–	–	–	–	–	30,0	30,0
Total	**53 079,8**	**55 526,8**	**24 369,8**	**54 619,6**	**(907,2)**	**20 228,6**	**24 356,7**	**23 293,4**	**(1 063,3)**	**44 598,4**	**79 883,5**	**77 913,0**	**(1 970,5)**

Tableau V.15

Chapitre 20 (Développement économique en Europe) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	32 355,5	31 724,7	15 500,2	31 644,5	(80,2)	650,3	1 018,0	1 243,0	225,0	33 005,8	32 742,7	32 887,5	144,8
Autres dépenses de personnel	82,2	105,9	4,0	139,6	33,7	6 156,2	11 135,2	9 996,9	(1 138,3)	6 238,4	11 241,1	10 136,5	(1 104,6)
Consultants	71,4	137,5	4,1	12,7	–	3 158,0	–	–	–	3 229,4	137,5	12,7	–
Experts	8,6	43,3	–	157,5	20,0	8,6	416,3	162,5	(253,8)	17,2	459,6	320,0	(233,8)
Voyages du personnel	230,0	242,5	24,4	63,3	20,0	828,1	–	–	–	1 058,1	242,5	63,3	20,0
Services contractuels	217,8	708,4	194,0	242,5	–	927,5	10,0	10,0	–	1 145,3	718,4	252,5	–
Frais généraux de fonctionnement	3,3	75,6	10,0	686,5	(21,9)	337,1	1 505,8	1 324,4	(181,4)	340,4	1 581,4	2 010,9	(203,3)
Dépenses de représentation	7,1	12,7	–	69,2	(6,4)	(0,7)	1 289,1	1 170,4	(118,7)	6,4	1 301,8	1 239,6	(125,1)
Fournitures et accessoires	3,8	50,1	–	50,1	–	17,1	20,3	25,2	4,9	20,9	70,4	75,3	4,9
Mobilier et matériel	76,9	189,3	43,8	217,6	28,3	41,1	135,2	112,6	(22,6)	118,0	324,5	330,2	5,7
Bourses, subventions et contributions	531,7	–	0,0	–	–	7 567,3	10 373,1	9 034,3	(1 338,9)	8 099,0	10 373,1	9 034,3	(1 338,9)
Total	**33 588,4**	**33 290,0**	**15 780,5**	**33 283,5**	**(6,5)**	**19 690,6**	**25 903,0**	**23 079,3**	**(2 823,8)**	**53 279,0**	**59 193,0**	**56 362,8**	**(2 830,3)**

Tableau V.16

Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	50 155,5	48 542,8	23 408,4	48 542,8	–	807,4	970,1	970,1	–	50 962,9	49 512,9	49 512,9	–
Autres dépenses de personnel	722,8	1 001,1	247,2	1 001,1	–	2 164,9	2 137,8	2 132,5	(5,3)	2 887,7	3 138,9	3 133,6	(5,3)
Dépenses de représentation	16,2	11,4	–	11,4	–	–	–	–	–	16,2	11,4	11,4	–
Consultants	533,4	420,3	329,3	420,3	–	3 287,4	3 463,2	3 585,2	122,0	3 820,8	3 883,5	4 005,5	122,0
Experts	474,3	461,2	4,0	461,2	–	50,4	40,0	41,9	1,9	524,7	501,2	503,1	1,9
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	899,6	961,3	96,2	961,3	–	902,4	822,9	821,2	(1,7)	1 802,0	1 784,2	1 782,5	(1,7)
Services contractuels	1 785,4	1 543,3	540,6	1 543,3	–	617,6	714,2	694,0	(20,2)	2 403,0	2 257,5	2 237,3	(20,2)
Frais généraux de fonctionnement	3 349,4	3 629,9	2 013,9	3 629,9	–	190,8	206,6	201,4	(5,2)	3 540,2	3 836,5	3 831,3	(5,2)
Fournitures et accessoires	233,0	185,2	25,8	185,2	–	3,5	3,5	3,5	–	236,5	188,7	188,7	–
Mobilier et matériel	1 426,3	515,5	100,4	515,5	–	20,2	22,5	21,5	(1,0)	1 446,5	538,0	537,0	(1,0)
Aménagement des locaux	–	22,0	–	22,0	–	–	–	–	–	–	22,0	22,0	–
Bourses, subventions et contributions	318,8	297,8	73,2	12,0	(285,8)	1 923,6	982,2	952,8	(29,4)	2 242,4	1 280,0	964,8	(315,2)
Total	**59 914,7**	**57 591,8**	**26 839,0**	**57 306,0**	**(285,8)**	**9 968,2**	**9 363,0**	**9 424,1**	**61,1**	**69 882,9**	**66 954,8**	**66 730,1**	**(224,7)**

Tableau V.17

Chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	30 024,6	30 553,7	14 017,0	30 553,6	(0,1)	12,1	–	–	–	30 036,7	30 553,7	30 553,6	(0,1)
Autres dépenses de personnel	593,7	706,7	310,0	706,7	–	1 389,5	910	910	–	1 983,2	1 616,7	1 616,7	–
Dépenses de représentation	–	16,2	2,2	16,2	–	–	–	–	–	–	16,2	16,2	–
Consultants	533,5	657,2	145,6	657,2	–	969,7	3 302,4	3 697,5	395,1	1 503,2	3 959,6	4 354,7	395,1
Experts	28,3	1 022,9	–	1 022,9	–	8,0	–	–	–	36,3	1 022,9	1 022,9	–
Voyages des représentants	5,3	–	–	–	–	4,6	–	–	–	9,9	–	–	–
Voyages du personnel	451,9	432,8	20,6	432,8	–	255,2	974,4	1 020,0	45,6	707,1	1 407,2	1 452,8	45,6
Services contractuels	2 221,5	1 059,7	451,3	1 059,7	–	490,2	833	1 005,4	172,4	2 711,7	1 892,7	2 065,1	172,4
Frais généraux de fonctionnement	1 638,0	1 542,9	704,5	1 542,9	–	457,1	241,6	521,4	279,8	2 095,1	1 784,5	2 064,3	279,8
Fournitures et accessoires	78,0	278,2	54,2	278,2	–	26,6	75	75	–	104,6	353,2	353,2	–
Mobilier et matériel	744,8	247,7	110,9	247,7	–	1,9	9,6	–	(9,6)	746,7	257,3	247,7	(9,6)
Bourses, subventions et contributions	0,8	–	7,9	–	–	1 159,7	3 386,9	2 379,9	(1 007,0)	1 160,5	3 386,9	2 379,9	(1 007,0)
Autres dépenses	675,6	–	–	–	–	–	–	–	–	675,6	–	–	–
Total	**36 995,9**	**36 518,0**	**15 824,1**	**36 517,9**	**(0,1)**	**4 774,7**	**9 732,9**	**9 609,2**	**(123,7)**	**41 770,6**	**46 250,9**	**46 127,1**	**(123,8)**

Tableau V.18

Chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	15 717,7	18 451,6	6 854,1	18 911,0	459,4	–	–	–	–	–	–	–	–	15 717,7	18 451,6	18 911,0	459,4
Consultants et experts	4 778,9	4 014,7	1 555,1	3 626,3	(388,4)	–	–	–	–	–	–	–	–	4 778,9	4 014,7	3 626,3	(388,4)
Voyages du personnel	3 603,9	3 139,5	401,4	3 201,0	61,5	–	–	–	–	–	–	–	–	3 603,9	3 139,5	3 201,0	61,5
Services contractuels	964,7	642,1	194,6	675,6	33,5	–	–	–	–	–	–	–	–	964,7	642,1	675,6	33,5
Frais généraux de fonctionnement	996,3	549,8	109,1	536,7	(13,1)	–	–	–	–	–	–	–	–	996,3	549,8	536,7	(13,1)
Fournitures et accessoires	4,7	2,6	–	2,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4,7	2,6	2,6	–
Mobilier et matériel	17,5	1,2	7,9	1,2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	17,5	1,2	1,2	–
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	6 942,4	8 776,1	693,7	8 623,2	(152,9)	–	–	–	–	–	–	–	–	6 942,4	8 776,1	8 623,2	(152,9)
Autres dépenses	–	–	(0,0)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**33 026,1**	**35 577,6**	**9 958,7**	**35 577,6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**33 026,1**	**35 577,6**	**35 577,6**	**–**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, qui sont inscrites au budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Titre VI
Droits humains et affaires humanitaires

Chapitre 24
Droits humains

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019[a]	114 114 600
Crédits ouverts pour 2020[b]	115 119 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021[b]	100 899 600
Montant approuvé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020	1 895 000
Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021[c]	2 385 200
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	191 980 600
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	195 378 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Dont 483 400 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre.
[b] Dont 547 900 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre.
[c] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 74/280 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VI.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 24 du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 100 899 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 14 219 700 dollars (12,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 24), tableaux 24.12 et 24.15 et annexe III). Ces ressources se répartissent comme suit : a) 100 351 700 dollars au titre des postes et des autres objets de dépense du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ; b) 547 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes du Comité des personnes disparues à Chypre. Sur le montant prévu pour 2021, 2 385 200 dollars (0,8 %) proviennent de quotes-parts hors budget ordinaire et 195 378 600 dollars (65,4 %) de ressources extrabudgétaires. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.8.

VI.2 Le Secrétaire général attribue la diminution nette du montant demandé aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques entraînant une diminution nette de 16 044 500 dollars, en raison du non-renouvellement de crédits liés principalement à des mandats de durée limitée découlant essentiellement des résolutions du Conseil des droits de l'homme – diminution contrebalancée en partie par la budgétisation en année pleine du coût de 18 postes (1 D-1, 3 P-4, 7 P-3, 1 G(AC), 4 AN et 2 AL) créés en 2020 ;

b) Les nouveaux mandats et mandats élargis, qui font apparaître une augmentation de 1 824 800 dollars se décomposant comme suit : i) 420 700 dollars pour l'augmentation de la durée des réunions des organes conventionnels, en application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, du rapport du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme (A/74/643) et des résolutions 42/7, 27/21 et 26/2 du Conseil des droits de l'homme ;

ii) 261 400 dollars pour les dépenses cycliques et non renouvelables supplémentaires liées à des mandats découlant de la résolution 69/16 de l'Assemblée et des résolutions 42/23, 39/11, 27/21 et 26/2 du Conseil ; iii) 1 142 700 dollars au titre des autres dépenses de personnel, dont neuf nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [7 P-3 et 2 G(AC)], pour faire face à l'augmentation prévue de la charge de travail du système des organes conventionnels, en application de la résolution 68/268 de l'Assemblée et du rapport du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme (A/74/643) (voir par. VI.10 à 16 ci-après), et couvrir les dépenses non renouvelables entraînées par les résolutions 42/30, 40/20 et 40/1 du Conseil ;

c) D'autres changements, dont le résultat net est nul, qui tiennent au transfert des ressources allouées aux voyages du personnel et à l'augmentation des ressources demandées au titre des organes directeurs, de la direction exécutive et de l'administration et du sous-programme 3, qui est compensée par une diminution des ressources demandées au titre des sous-programmes 1, 2, 4 et de l'appui aux programmes.

VI.3 Le Comité consultatif a reçu le tableau VI.1 ci-après, dans lequel est présenté un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2020 et de ceux proposés pour 2021. Y figurent aussi les postes prévus pour 2021 qu'il est proposé de financer à l'aide de quotes-parts hors budget ordinaire et de fonds extrabudgétaires.

Tableau VI.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020[a]	433	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 11 D-1, 44 P-5, 101 P-4, 147 P-3, 21 P-2, 4 G(1ᵉC), 78 G(AC), 6 AL et 5 AN
Effectif proposé pour 2021[a]	433	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 11 D-1, 44 P-5, 101 P-4, 147 P-3, 21 P-2, 4 G(1ᵉC), 78 G(AC), 6 AL et 5 AN
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	10	1 P-5, 5 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	10	1 P-5, 5 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	809	5 D-1, 43 P-5, 109 P-4, 152 P-3, 21 P-2, 3 G(1ᵉC), 100 G(AC), 213 AL et 163 AN
Effectif prévu pour 2021	817	5 D-1, 45 P-5, 109 P-4, 155 P-3, 21 P-2, 3 G(1ᵉC), 100 G(AC), 215 AL et 164 AN
Nouveaux postes	8	2 P-5, 3 P-3, 2 AL et 1 AN

[a] Dont 10 postes temporaires : 2 P-4, 5 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC).

Observations et recommandations concernant les postes

VI.4 Le Secrétaire général propose au total 433 postes, dont 330 postes et emplois de temporaire dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 93 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées, d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et d'agent(e) local(e), sans changement proposé par rapport à 2020.

Postes vacants et taux de vacance

VI.5 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, on comptait un total de 41 postes vacants (1 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 19 P-3, 2 P-2, 8 postes d'agent(e) des services généraux et 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national). Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

VI.6 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 24 (voir tableau VI.2).

Tableau VI.2
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*[a]	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	327[a]	9,3	338[b]	10,6	338[b]	9,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées[c]	88[a]	11,3	95[d]	18,3	95[d]	11,6

[a] Dont cinq postes temporaires.
[b] Dont huit postes temporaires.
[c] Y compris des AN et des AL.
[d] Dont deux postes temporaires.

VI.7 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.8 Les ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes du Haut-Commissariat aux droits de l'homme s'élèvent à 30 666 900 dollars, ce qui fait apparaître une diminution nette de 15 303 600 (33,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 24), tableaux 24.12 et 24.17). Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes du Comité des personnes disparues à Chypre, qui se chiffre à 547 900 dollars, reste inchangé par rapport à 2020.

Autres dépenses de personnel

VI.9 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que les ressources demandées par le Secrétaire général devaient servir à financer 157 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en 2021, dont neuf nouveaux emplois (voir par. VI.11 ci-après), contre 148 emplois au 30 avril 2020.

VI.10 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était proposé de maintenir les 148 emplois de temporaire susmentionnés, dont cinq emplois de spécialiste des droits de l'homme (voir par. VI.12 ci-dessous), de sorte que leurs titulaires continuent d'appuyer les diverses activités menées par le Conseil des droits

de l'homme, et ce pour une durée allant de 2 à 12 mois en 2021. **Le Comité consultatif a demandé qu'on lui présente des arguments convaincants qui justifient le maintien de 16 emplois de temporaire à long terme pour une durée 12 mois en 2021, mais n'en a pas reçu, et compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, au moment où elle examinera le présent rapport, des arguments justifiant ces emplois, notamment en ce qui concerne la charge de travail et la durée de ces emplois en 2021. Il réaffirme que tous les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), y compris ceux qui sont reconduits, doivent être pleinement justifiés dans les projets de budget, qu'ils aient ou non déjà été approuvés dans le budget de l'exercice précédent (voir également A/74/7, par. 97). Il recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de justifier à nouveau ces emplois dans chaque projet de budget à venir, selon qu'il convient**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

VI.11 Le Secrétaire général indique que les ressources demandées au titre du sous-programme 2 (Appui aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme) comprennent un montant de 737 100 dollars destiné à financer les neuf nouveaux emplois de temporaire susmentionnés [7 emplois de spécialiste des droits de l'homme (P-3) et 2 emplois d'assistant(e) (gestion des programmes) [Services généraux (Autres classes)], de façon à faire face à l'augmentation prévue de la charge de travail du système des organes conventionnels résultant de l'accroissement du nombre de communications individuelles, en application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale et du rapport du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme [A/74/643 et A/75/6 (Sect. 24), par. 24.108 c)].

VI.12 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, selon le Secrétaire général, des ressources devant servir à financer un total de 14 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ont été demandées au titre de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, à savoir : a) cinq postes de spécialiste des droits de l'homme, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/262 (voir également A/72/7, par. VI.10 et VI.11) ;b) les neuf nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) mentionnés ci-dessus. Comme suite à ses questions, le Comité a également été informé que, selon le Secrétaire général, la demande des ressources nécessaires à la création des nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) était fondée sur les deux derniers rapports du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels droits de l'homme (A/74/643 et A/73/309).

VI.13 **Le Comité consultatif constate que le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme (A/74/643) est actuellement examiné par la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles (Troisième Commission) de l'Assemblée générale. Il note également que le Secrétaire général indique que l'Assemblée examinera ce rapport durant la partie principale de sa soixante-quinzième session et que les propositions qui y figurent pourraient avoir une incidence sur le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Introduction), par. 67). Tout en reconnaissant le rôle que joue le Secrétaire général dans l'appui aux organes conventionnels conformément à la résolution 68/268, le Comité souligne que l'efficacité des mesures prises est toujours examinée sur la base de l'exécution des mandats et des orientations complémentaires fournies dans les résolutions ultérieures adoptées par les États Membres. Il est d'avis que toute nouvelle demande de crédits au titre de cette résolution, ou toute demande de reconduction de crédits déjà ouverts, n'a pas vocation à se renouveler indéfiniment et doit donc être pleinement justifiée et présentée sous la forme**

appropriée et conformément aux pratiques budgétaires établies à une date ultérieure, après que les États Membres auront pris une décision sur le rapport susmentionné (voir également A/74/7, par. VI.11).

VI.14 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'un taux de vacance de 0 % était retenu pour les nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions). **Compte tenu du caractère récurrent d'un certain nombre de ces emplois, il estime qu'un taux de vacance de 50 % devrait être appliqué aux nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions)**.

VI.15 Le Comité consultatif note que, dans sa proposition initiale concernant les effectifs qui découlait de la résolution 68/268, le Secrétaire général soulignait notamment la nécessité de prendre des mesures pour éviter qu'il y ait des rapports et des communications individuelles en souffrance, comme indiqué au paragraphe 26 de la résolution (voir également A/72/7, par. VI.9), mais que cette nécessité ne suffisait pas à justifier les neuf postes de temporaire nouvellement proposés. **Le Comité consultatif est toutefois conscient de l'éventuelle nécessité d'étoffer les effectifs pour assurer un appui continu aux organes conventionnels, notamment pour ce qui est de résorber le retard accumulé, et recommande d'approuver les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour deux postes de spécialiste des droits de l'homme (P-3) et un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [Services généraux (Autres classes)], et de ne pas approuver les ressources demandées pour cinq postes de spécialiste des droits de l'homme (P-3) et un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [Services généraux (Autres classes)]. Les montants connexes prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence. Le Comité compte que le Secrétaire général fournira des informations actualisées sur le retard accumulé à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

VI.16 Le Comité consultatif note qu'aux paragraphes 27 et 40 de sa résolution 68/268, l'Assemblée générale a décidé que le temps de réunion et les besoins connexes du système des organes conventionnels seraient revus tous les deux ans et modifiés à la demande du Secrétaire général, conformément aux procédures budgétaires établies. **Le Comité consultatif estime que l'examen du système des organes conventionnel peut avoir des incidences financières et fait observer que le Secrétaire général s'est mis à mener cet examen chaque année, au lieu de tous les deux ans comme le prévoit la résolution 68/268. Il est d'avis que la fréquence à laquelle a lieu cet examen est une question de politique générale qui relève de la compétence de l'Assemblée**.

VI.17 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I et aux paragraphes VI.14 et VI.15 ci-dessus.**

Questions diverses

Présentation des composantes du sous-programme 1

VI.18 Ayant demandé des précisions sur la manière dont les activités et les ressources demandées se répartissaient entre les trois domaines d'intervention du sous-programme 1 (Intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse), le Comité a été informé que les estimations tenaient compte de l'ensemble des besoins du sous-programme et qu'il n'était pas possible d'avoir le détail de la répartition. **Le Comité consultatif continue d'insister sur le fait que les**

ressources demandées au titre des trois domaines d'intervention du sous-programme 1 doivent être présentées de manière claire et transparente (voir également A/74/7, par. VI.14). Il compte que le Secrétaire général indiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, comment se répartissent les ressources demandées. En outre, il recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général d'inclure une ventilation détaillée des ressources demandées au titre des trois composantes du sous-programme 1 dans tous les futurs projets de budget.

Représentation géographique

VI.19 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations détaillées sur la nationalité des personnes occupant les postes du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Il rappelle qu'au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, il est stipulé que sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Il rappelle également que, dans sa résolution 71/263 (par. 9 et 17), l'Assemblée a demandé que l'on s'efforce de parvenir à une répartition géographique équitable au Secrétariat (A/73/497, par. 11). Il aborde la question de la représentation géographique du personnel au chapitre I ci-dessus.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus et de la crise de liquidités

VI.20 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'interruption des voyages dans le monde et les mesures de confinement ont eu une incidence sur les dépenses en 2020, des réunions, séminaires, ateliers et activités de formation ayant été annulés, reportés ou organisés en ligne à partir de la mi-mars. En outre, la crise de liquidités a eu des conséquences sur les dépenses en 2020, les recrutements ayant été gelés à partir du 1er avril 2020. Le Comité a également été informé que le HCDH avait fourni des orientations concernant les programmes relatifs aux droits humains des femmes et des filles pendant la pandémie de COVID-19 aux niveaux mondial, régional et national, et qu'il avait publié des directives mondiales dans toutes les langues officielles de l'ONU. Par ailleurs, si la pandémie de COVID-19 aura probablement une incidence considérable sur la capacité des États de financer la réalisation des objectifs de développement durable, la crise démontre également l'importance de la mise en œuvre globale du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Chapitre 25
Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	43 327 800
Crédits ouverts pour 2020	40 098 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	40 098 900
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	8 627 582 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	8 575 735 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.21 Le montant total des ressources demandées, subventions et contributions comprises, par le Secrétaire général au titre du chapitre 25 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 40 098 900 dollars avant actualisation des coûts et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 25), tableaux 25.3 et 25.6). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.9.

Tableau VI.3
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	2	1 SGA et 1 SSG
Effectif proposé pour 2021	2	1 SGA et 1 SSG
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	14 329	2 SSG, 31 D-2, 127 D-1, 352 P-5, 1 033 P-4, 1 619 P-3, 722 P-2/1, 676 G(1ᵉC), 8 373 G(AC) et 1 394 AN
Effectif prévu pour 2021	14 431	2 SSG, 31 D-2, 126 D-1, 348 P-5, 1 037 P-4, 1 643 P-3, 734 P-2/1, 690 G(1ᵉC), 8 422 G(AC) et 1 398 AN
Postes non reconduits	5	1 D-1 et 4 P-5
Nouveaux postes	107	4 P-4, 24 P-3, 12 P2/1, 14 G(1ᵉC), 49 G(AC) et 4 AN

VI.22 Le montant total des ressources demandées, subventions et contributions comprises, au titre du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 40 098 900 dollars et se répartit comme suit (ibid., par. 25.41 et tableaux 25.3, 25.8 et 25.11) :

a) Des ressources demandées au titre du budget ordinaire devant servir à financer les postes de Haut(e)-Commissaire et de Haut(e)-Commissaire adjoint(e) (670 500 dollars) ;

b) Des subventions et des contributions devant servir à financer les dépenses d'administration du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à savoir l'équivalent de 218 postes dans les services chargés de la gestion et de l'administration (39 428 400 dollars) et une partie des dépenses connexes autres que les postes à la rubrique Bourses, subventions et contributions, dont les activités financées en commun (295 300 dollars).

VI.23 En ce qui concerne l'objet et les modalités de la dotation forfaitaire, le Comité consultatif rappelle qu'aux termes de l'article 20 du Statut du HCR, aucune dépense, en dehors des dépenses administratives motivées par le fonctionnement du Haut-Commissariat, ne sera imputée sur le budget de l'Organisation des Nations Unies. Il rappelle que le terme « dépenses administratives » n'est pas défini dans le Statut, mais qu'il est entendu comme visant les dépenses autres que les dépenses afférentes aux activités opérationnelles et les frais de gestion s'y rapportant. Il rappelle également que la dotation forfaitaire inscrite au budget ordinaire de l'Organisation a pour objet de compléter les ressources extrabudgétaires du HCR. La formule de la dotation forfaitaire a été retenue pour la première fois lors de l'exercice biennal 2002-2003 aux fins de la simplification de la procédure budgétaire (voir A/74/7, par. VI.21). Dans sa résolution 63/263, l'Assemblée générale a approuvé le maintien, dans les projets de budget-programme suivants, de cette formule pour le financement du HCR.

VI.24 En ce qui concerne le montant des ressources allouées au Haut-Commissariat au titre du budget ordinaire, le Comité consultatif rappelle qu'à la section III de sa

résolution 59/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'inclure dans le projet de budget-programme des propositions tendant à augmenter progressivement la part du financement des activités du Haut-Commissariat à imputer sur le budget ordinaire en vue d'assurer la pleine application de l'article 20 du Statut de cet organisme. Il rappelle également que le montant des ressources allouées au HCR au titre du budget ordinaire avait été examiné lors de l'établissement du projet de budget-programme pour 2020 et qu'à l'époque, il n'avait pas pu savoir en quoi avait consisté cet examen ni sur quoi il avait porté (ibid., par. VI.22).

VI.25 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette augmentation progressive était fondée sur la proposition du Secrétaire général tendant à ce que le budget ordinaire finance 50,8 % des dépenses de gestion et d'administration, moyennant l'augmentation à hauteur de 12 millions de dollars des ressources affectées aux dépenses administratives autres que les postes, laquelle était fondée sur le rapport entre le nombre de postes financés par le budget ordinaire et le nombre total de postes de gestion et d'administration, telle qu'approuvée pour l'exercice biennal 2002-2003 (voir A/59/294). Il a également été informé que, depuis l'exercice biennal 2010-2011, la part du financement assuré au moyen du budget ordinaire par rapport au budget total avait diminué du fait de l'accroissement des contributions volontaires, qui sont passées de 3,9 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 à 8,7 milliards de dollars en 2020.

VI.26 **Le Comité consultatif note que la part des ressources provenant du budget ordinaire devant servir à financer le chapitre 25 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance) baisse progressivement et réitère la recommandation qu'il a déjà faite, à savoir que les prochains projets de budget devraient justifier l'utilisation des ressources provenant du budget ordinaire, en particulier la part allouée sous forme de dotation forfaitaire, et fournir notamment des précisions sur la composition et l'objet des 218 postes, ainsi que sur les dépenses connexes autres que les postes (A/74/7, par. VI.22)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité consultatif concernant l'actualisation du coût des subventions, notamment des dotations forfaitaires.

VI.27 Ayant demandé des précisions sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les activités du HCR, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2020, la structure des dépenses était comparable à celle de 2019. On lui a également indiqué que, si le projet de budget-programme biennal du Haut-Commissariat, qui comprenait les contributions extrabudgétaires, tenait compte des prévisions actualisées pour 2020 et 2021, il était trop tôt pour prévoir les besoins liés à la COVID-19 pour 2021.

VI.28 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes et les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.**

Chapitre 26
Réfugiés de Palestine

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	29 331 700
Crédits ouverts pour 2020	32 365 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	32 365 500

Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	1 095 307 900
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	1 054 678 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.29 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 26 du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 32 365 500 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. [A/75/6 (Sect. 26), tableau 26.7]. Sur le montant prévu pour 2021, 1 054 678 500 dollars (97 %) proviennent de ressources extrabudgétaires. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.10.

Tableau VI.4
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	158	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 12 D-1, 28 P-5, 62 P-4, 34 P-3, 2 P-2/1, 9 G(AC) et 1 AL
Effectif proposé pour 2021	158	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 12 D-1, 28 P-5, 62 P-4, 34 P-3, 2 P-2/1, 9 G(AC) et 1 AL
Ressources extrabudgétaires[a]		
Effectif estimé pour 2020	80	2 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 20 P-4, 40 P-3, 8 P-2/1 et 6 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	48	2 D-2, 3 P-5, 12 P-4, 18 P-3, 7 P-2/1 et 6 G(AC)
Postes non reconduits	32	1 D-1, 8 P-4, 22 P-3 et 1 P-2/1

[a] En outre, l'UNRWA emploie 28 179 fonctionnaires recrutés sur le plan national.

Observations et recommandations concernant les postes

VI.30 Le Secrétaire général propose au total 158 postes au titre du chapitre 26, dont 148 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 9 dans la catégorie des services généraux et 1 poste d'agent(e) local(e), sans changement net par rapport à 2020. Ayant demandé des précisions sur la suppression de 32 postes financés à l'aide de ressources extrabudgétaires (voir tableau VI. 4), le Comité consultatif a été informé que le financement des donateurs pour les projets dont relevaient ces postes avait atteint son terme. **Le Comité compte que des informations supplémentaires sur la suppression des postes financés à l'aide de ressources extrabudgétaires seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Postes vacants et taux de vacance

VI.31 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, on comptait un total de 9 postes vacants (1 SSG, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 4 postes dans la catégorie des services généraux). Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

VI.32 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à

juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 26 (voir tableau VI.5).

Tableau VI.5
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	148	8,5	148	6,3	148	9,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	10	30,0	10	40,0	10	25,5

VI.33 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

VI.34 Les ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 28 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 26), tableau 26.1). **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I**.

Autres observations

Modalités de financement dans le cadre du budget ordinaire

VI.35 En ce qui concerne les modalités de financement des activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 3331 B (XXIX), l'Assemblée générale a décidé que les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'UNRWA qui auraient été financées par des contributions volontaires seraient imputées à compter du 1er janvier 1975 sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour la durée du mandat de l'Office. Le Comité rappelle également que, compte tenu du déficit chronique de financement de l'UNRWA, le Secrétaire général a proposé dans son rapport sur le renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA (A/65/705) d'accroître progressivement le financement de l'Office, en commençant par une augmentation de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, ce que l'Assemblée a approuvé dans sa résolution 65/272 (voir également A/72/7, par. VI.41). Dans la même résolution, l'Assemblée a pris note de la situation financière désastreuse de l'Office et demandé à celui-ci de continuer à réformer sa gestion en vue de réduire les coûts et d'améliorer la fourniture de ses services. Dans sa résolution 71/93, elle a demandé au Secrétaire général de faciliter la tenue de vastes consultations avec les États Membres, en particulier les pays hôtes, les membres de la Commission consultative de l'Office et les autres donateurs, ainsi qu'avec des institutions financières internationales, afin d'étudier tous les moyens éventuels,

notamment les contributions volontaires et quotes-parts, susceptibles de garantir à l'Office un financement suffisant, prévisible et soutenu tout au long de son mandat. Dans son rapport suivant, le Secrétaire général a présenté 16 recommandations connexes et a demandé à l'Assemblée générale et à ses Commissions concernées d'envisager la possibilité de renforcer l'appui fourni au titre du budget ordinaire de l'ONU à l'UNRWA, à commencer par le budget ordinaire pour 2018-2019 (A/71/849, par. 51). Ce rapport a été examiné par l'Assemblée, mais aucune mesure n'a été prise.

VI.36 **Le Comité consultatif note que le Secrétaire général n'a pas demandé de ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire, bien que l'Assemblée générale ait approuvé, dans sa résolution 65/272, la recommandation du Secrétaire général d'accroître progressivement le financement de l'Office à partir de l'exercice biennal 2012-2013 au vu de sa situation financière désastreuse (voir également A/74/7, par. VI.32, et par. VI.38 à VI.42 ci-dessous). Il est préoccupé par la situation financière de l'UNRWA, qui demeure précaire (voir également la résolution 65/272, par. 4), compte tenu également de l'incertitude qui entoure le montant des contributions extrabudgétaires (voir par. VI. 43 ci-dessous), et recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de procéder à un examen des fonctions actuellement financées à l'aide de ressources extrabudgétaires, y compris des fonctions des prestataires de services indépendants considérées comme ayant un caractère continu (voir par. VI.37 ci-dessous), et de déterminer les fonctions qui devraient être financées au moyen du budget ordinaire, en tenant compte de la résolution 3331 B (XXIX) et de la résolution 65/272. Il recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de présenter les résultats de cet examen, ainsi que les ressources supplémentaires qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire, dans le projet de budget-programme pour 2022.**

Prestataires de services indépendants

VI.37 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nombre de prestataires de services indépendants, soit les membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, était passé de 1 345 en 2016 à 531 en 2020. Environ 15 % des fonctions exercées par ces non-fonctionnaires sont de nature continue, et les conditions d'emploi de ces derniers, qu'ils soient employés à temps plein ou à temps partiel, dépendent en outre des directives des autorités locales, en particulier pour certaines spécialités, telles que l'expertise médicale et psychiatrique. Le Comité a également été informé que les conditions d'emploi des prestataires de services indépendants, indépendamment de la durée de leur emploi, différaient sensiblement de celles du personnel permanent, notamment en ce qui concerne les prestations telles que l'assurance maladie, l'accès à la sécurité et à la protection et les droits à congé. **Le Comité consultatif constate avec satisfaction que le nombre d'engagements ne conférant pas la qualité de fonctionnaire de l'UNRWA continue de diminuer et encourage le Secrétaire général à faire en sorte de régulariser, au cas par cas, les fonctions qui ont un caractère continu (voir par. VI.36 ci-dessus). Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir des renseignements à ce sujet, ainsi que des informations sur le nombre total des effectifs dans toutes les catégories, y compris le nombre de prestataires de services indépendants, dans le projet de budget pour 2022**.

Déficit de financement et mobilisation des ressources extrabudgétaires

VI.38 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le montant total demandé pour 2020 aux fins du financement du budget-programme, des projets, des appels d'urgence et des activités liées à COVID-19 de l'UNRWA était de

1,494 milliard de dollars et qu'au 8 juin 2020, 633,4 millions de dollars (43 %) avait été promis et 442 millions de dollars (29 %) avait été reçus. Il a également été informé que des liquidités étaient disponibles uniquement jusqu'au 30 juin 2020. L'Office ne pourrait poursuivre ses activités que si un grand donateur versait en juillet la totalité de sa contribution prévue dans le cadre des accords pluriannuels. Aucun versement n'a toutefois été confirmé. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les versements les plus récents seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**.

VI.39 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a également été informé que l'UNRWA avait lancé deux appels d'urgence en faveur de la Jordanie, du Liban, de la République arabe syrienne et des territoires palestiniens occupés, pour que des activités humanitaires vitales, telles que l'aide alimentaire et l'assistance pécuniaire, puissent y être menées, ainsi qu'un appel de fonds de 93,4 millions de dollars pour lutter contre la COVID-19 qui, à ce jour, a permis de rassembler 39,2 millions de dollars (42 %). Il a également été informé qu'en 2020, 62,6 millions de dollars supplémentaires seraient nécessaires, soit : a) 34 millions de dollars pour répondre aux besoins humanitaires les plus urgents à Gaza et en Cisjordanie, notamment la distribution de nourriture à un million de réfugiés à Gaza et la fourniture de services de santé mentale et de soutien psychosocial aux écoliers et aux autres groupes vulnérables ; b) 28,6 millions de dollars pour lutter contre la crise régionale liée à la situation en République arabe syrienne, de manière à répondre aux besoins urgents pour lesquels aucun fonds n'est disponible, y compris une aide en espèces à plus de 400 000 réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la pandémie COVID-19 avait entravé la capacité de l'Office de collecter des fonds et celle des donateurs de verser des contributions.

VI.40 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que le montant estimatif des ressources extrabudgétaires demandées (1 054,7 millions de dollars) dans le cadre du budget-programme de l'UNRWA pour 2021 était inférieur à celui de 2020, cette diminution tenant aux économies réalisées et aux mesures d'austérité prises en réponse à la situation financière difficile plutôt qu'à une baisse des besoins de la population. Il a également été informé que l'Office avait réduit ses activités depuis 2018. Il rappelle que l'UNRWA avait pris diverses mesures de contrôle des coûts, ce qui avait eu des répercussions sur la prestation des services de santé de base (santé familiale et services de télémédecine par exemple) et l'exécution des programmes éducatifs (le nombre d'élèves par classes avait augmenté sans qu'on puisse financer les postes d'enseignant requis). Il rappelle également que, parmi ces mesures, figuraient un gel des embauches, y compris pour les postes qui étaient précédemment occupés par des retraités, une réduction des dépenses autres que les dépenses de personnel et des restrictions sur les achats de fournitures (A/74/7, par. VI.33).

VI.41 Le Comité consultatif rappelle qu'aucune somme importante n'avait figuré au fonds de roulement depuis 2012 et que, par conséquent, les paiements des créanciers avaient dû être suspendus temporairement. Il rappelle également qu'au cours des dernières années, l'Office avait dû demander des avances aux donateurs et obtenir des prêts du Fonds central pour les interventions d'urgence, ce qui avait encore accru le déficit (ibid., par. VI.34). S'étant renseigné à ce sujet, il note que la situation continue de s'aggraver et que l'UNRWA avait dû reporter, de 2019 à 2020, des passifs d'un montant de 25 millions et 30 millions de dollars, respectivement, correspondant aux avances du Fonds central pour les interventions d'urgence. Il rappelle en outre qu'une réserve stratégique d'un montant de 300 millions de dollars, à savoir l'équivalent de trois mois de dépenses moyennes, contribuerait à assurer la continuité des activités (ibid.) et, ayant demandé des renseignements supplémentaires, a été informé qu'il n'était toujours pas possible de maintenir pareil

fonds de réserve, l'ensemble des fonds disponibles devant être consacrés aux programmes et aux activités. On lui a indiqué que, du fait de ses difficultés financières et du manque de financement dont il souffre, l'UNRWA a été contraint de revoir la façon dont il planifie ses activités, passant d'une planification fondée sur les besoins à une planification fondée sur les ressources limitées disponibles, ou planification à partir des liquidités disponibles.

VI.42 **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des renseignements actualisés sur les ressources globales dont l'UNRWA dispose et sur sa situation financière, ainsi que les informations les plus récentes concernant ses activités.**

VI.43 S'agissant des activités de collecte de fonds, le Comité consultatif rappelle les efforts faits par l'Office, parmi lesquels figurent de nouvelles initiatives visant à trouver des modes de financement novateurs et à obtenir de nouvelles contributions volontaires d'un montant suffisant, comme la campagne mondiale de collecte de fonds et d'information du corps diplomatique à laquelle ont participé des donateurs traditionnels et non traditionnels, dont plusieurs entités publiques et privées internationales et régionales (ibid., par. VI.35). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'UNRWA prévoyait d'augmenter le nombre d'accords pluriannuels et les montants prévus dans le cadre de ces accords afin d'assurer un financement plus prévisible et durable de ses activités. **Le Comité consultatif salue les efforts de collecte de fonds déployés par l'Office et encourage celui-ci à les renforcer et à élargir encore sa base de donateurs de façon à réunir de façon durable des contributions volontaires d'un montant suffisant**.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

VI.44 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'UNRWA avait pris de nombreuses mesures, telles que le travail à distance, la mise en place de son programme d'enseignement dans les situations d'urgence (enseignement en ligne), la télémédecine, la poursuite des activités de secours et le lancement de deux appels éclairs en réponse à la pandémie de COVID-19. Ainsi, la majorité du personnel sur le terrain et dans les villes sièges a travaillé à distance et les services de première ligne et les services essentiels ont continué d'être assurés. En outre, des accessoires de protection individuelle ont été mis à la disposition de l'ensemble du personnel médical, les 141 centres de santé de l'Office sont restés ouverts, la télémédecine et la livraison des médicaments à domicile ont permis de désengorger les cliniques et certains services tels que l'accompagnement psychologique et le travail social ont été fournis à distance. Le Comité a également été informé que les 709 écoles de l'Office, qui accueillent plus de 532 000 élèves, ont été fermées et que des outils en ligne et des documents de cours au format papier étaient proposés aux élèves. En outre, les activités de secours menées en faveur de quelque 1,8 million de réfugiés vulnérables se sont poursuivies et des livraisons à domicile de denrées alimentaires ont été organisées à Gaza afin de réduire le risque d'infection sur les sites de distribution.

Chapitre 27
Aide humanitaire

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	22 891 900
Crédits ouverts pour 2020	25 124 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	15 803 500
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	332 887 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	344 479 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.45 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 27 du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 15 803 500 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution nette de 9 320 500 dollars (37,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 27), tableaux 27.12 et 27.15). Un montant de 344 479 500 dollars (95,5 %) provient de ressources extrabudgétaires. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.11.

VI.46 Le Secrétaire général attribue la diminution nette du montant demandé aux facteurs suivants :

a) Direction exécutive et administration : la diminution de 2 843 500 dollars est due au fait que le mandat du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, qui expirait le 10 juillet 2020 conformément à la résolution 2504 (2020) du Conseil de sécurité, n'avait pas été renouvelé au moment de l'élaboration du projet de budget-programme (voir par. VI.54 ci-dessous) ;

b) Sous-programme 6 (Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola) : la diminution de 6 477 000 dollars est due à la suppression du Bureau.

VI.47 Le Comité consultatif a reçu le tableau VI.6, dans lequel est présenté un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2020 et de ceux proposés pour 2021. Y figurent aussi les postes prévus pour 2021 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau VI.6
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 G(1eC) et 15 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 G(1eC) et 15 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	2 060	1 SSG, 1 D-2, 35 D-1, 102 P-5, 294 P-4, 316 P-3, 30 P-2, 1 G(1eC), 799 G(AC) et 481 AN

	Nombre	*Classe*
Effectif prévu pour 2021	2 060	1 SSG, 1 D-2, 35 D-1, 102 P-5, 294 P-4, 316 P-3, 30 P-2, 1 G(1ᵉC), 799 G(AC) et 481 AN

Observations et recommandations concernant les postes

VI.48 Le Secrétaire général propose un effectif total de 72 postes au titre du chapitre 27, dont 55 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 17 dans la catégorie des services généraux et catégories apparentées, sans changement proposé par rapport à 2020.

Postes vacants et taux de vacance

VI.49 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé qu'au 30 juin 2020, on comptait un total de cinq postes vacants [3 P-2 et 2 postes dans la catégorie des services généraux (Autres classes)]. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

VI.50 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 27 (voir tableau VI.7).

Tableau VI.7
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	55	5,1	55	3,2	55	5,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	17	2,8	17	4,4	17	3,6

VI.51 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.52 Les ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 2 860 400 dollars, et font apparaître une diminution nette de 9 320 500 dollars, (76,5 %), par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 27), tableau 27.17).

VI.53 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.**

Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

VI.54 Comme indiqué plus haut, aucun crédit n'a été demandé au titre du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne dans le projet de budget, ce dernier ayant été établi avant l'expiration du mandat du Mécanisme le 10 juillet 2020, en application de la résolution 2504 (2020) du Conseil de sécurité. Le mandat du Mécanisme a depuis été reconduit jusqu'au 10 juillet 2021, en application de la résolution 2533 (2020) du Conseil. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Secrétaire général présenterait les ressources nécessaires à l'Assemblée générale dans son rapport sur les prévisions budgétaires révisées relatives au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne pour le budget-programme pour 2021. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'inclure dans le rapport sur les prévisions budgétaires révisées un état détaillé des ressources financières et effectifs nécessaires et complète les renseignements fournis aux paragraphes VI.49 à VI.51 et aux tableaux VI.5 et VI.6 du précédent rapport du Comité (A/74/7)**.

Questions diverses

Décentralisation des opérations

VI.55 Le Comité consultatif a été informé qu'en 2019, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait commencé à mettre en œuvre sa stratégie de décentralisation, conformément au programme de réforme du Secrétaire général, dans l'objectif d'axer ses activités davantage sur le terrain et d'accroître la portée de ses services de coordination en rapprochant certaines fonctions des lieux où ces services sont assurés, à savoir : la coordination civilo-militaire ; la collaboration entre l'action humanitaire et le développement ; l'évaluation des besoins et la planification des interventions ; l'appréciation de la situation ; les campagnes de sensibilisation fondées sur des données factuelles. Le Comité a également été informé que le Bureau avait introduit un modèle de fonctionnement collaboratif afin que l'appui apporté par son siège aux opérations sur le terrain soit plus rapide, plus cohérent et plus efficace, et qu'il avait également renforcé ses plateformes afin qu'elles soient plus à-même de faciliter le déploiement de renforts et le renfort à distance des opérations locales. En outre, grâce au nouveau système de délégation de pouvoirs, le Bureau a, entre autres, élargi ses fonctions d'achat au niveau régional, transféré les fonctions de ressources humaines aux bureaux régionaux afin d'assurer un soutien opérationnel plus direct et renforcé les capacités de gestion des cadres sur le terrain, notamment par l'intermédiaire d'un nouveau programme de perfectionnement des cadres supérieurs organisé avec l'École des cadres du système des Nations Unies.

Appui au coordonnateur résident et au coordonnateur humanitaire

VI.56 Le Secrétaire général indique que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en lien avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, compte renforcer son appui aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies en 2021 (A/75/6 (Sect. 27), par. 27.61). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le/la coordonnateur(trice) résident(e), ou un(e) coordonnateur(trice) de l'action humanitaire désigné, dirige et coordonne les interventions des organisations humanitaires, tandis que le Bureau fournit un appui, entre autres en coordonnant l'action humanitaire, en défendant les droits des personnes dans le besoin, en élaborant des orientations générales et réalisant des analyses en matière d'action humanitaire, en gérant les systèmes d'information humanitaire et en gérant les fonds humanitaires de financement commun. Le/La Chef du bureau extérieur du Bureau de la coordination des affaires

humanitaires rend compte au coordonnateur humanitaire, qui définit l'orientation stratégique générale. Le Comité rappelle la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a notamment souligné la nécessité qu'il était nécessaire de remédier aux lacunes et aux chevauchements au niveau régional et prié le Secrétaire général de mettre en œuvre les mesures proposées pour en optimiser le fonctionnement et renforcer la collaboration aux niveaux régional et sous-régional (voir par. 18 et 19). **Le Comité consultatif compte que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera de veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement entre son rôle d'appui et les fonctions de coordonnateur résident et de coordonnateur de l'action humanitaire**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les questions relatives aux coordonnateurs résidents et à la coopération régionale, notamment en lien avec la résolution susmentionnée.

Représentation géographique

VI.57 Le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a reçu une répartition des postes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires par nationalité. Il note que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à une représentation plus équilibrée des différents États Membres parmi le personnel. Il rappelle qu'au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, il est stipulé que sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Il rappelle également que, dans sa résolution 71/263 (par. 9 et 17), l'Assemblée a demandé que l'on s'efforce de parvenir à une répartition géographique équitable au Secrétariat (A/73/497, par. 11). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant la question de la représentation géographique du personnel.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

VI.58 Le Comité a été informé que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'était bien adapté à l'utilisation d'un environnement en ligne pour les réunions et les procédures administratives et que les enseignements tirés de cette expérience aideraient à recenser toutes les possibilités de renforcer l'efficacité et la rentabilité des opérations sur le terrain. Il a également été informé que le Bureau continuait de s'acquitter de son mandat et que, du fait des défis posés par la pandémie de COVID-19, il fonctionnait selon de nouvelles modalités, notamment aux fins : de la mobilisation de ressources et d'autres formes d'appui pour le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 ; de l'appui analytique à la prise de décisions ; de l'amélioration des analyses prédictives, par exemple la modélisation de l'épidémie de COVID-19 ; du devoir de protection, des services de conseil et des services psychologiques destinés aux membres du personnel, en particulier à ceux qui sont sur le terrain ; du renforcement de sa capacité à répondre au besoin accru d'appui aux bureaux extérieurs dans l'ensemble de leurs fonctions.

Tableau VI.8

Chapitre 24 (Droits humains) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	70 642,7	68 600,9	34 247,8	69 684,8	1 083,9	1 450,1	1 342,8	1 791,0	448,2	62 898,2	102 768,8	104 587,7	1 818,9	134 991,0	172 712,5	176 063,5	3 351,0
Autres dépenses de personnel	23 121,2	20 806,6	12 214,5	9 874,0	(10 932,6)	200,0	306,3	353,7	47,4	47 471,9	–	–	–	70 793,1	21 112,9	10 227,7	(10 885,2)
Dépenses de représentation	3,0	4,9	–	4,9	–	–	–	–	–	0,6	3 359,2	3 418,7	59,5	3,6	3 364,1	3 423,6	59,5
Experts	0,1	81,1	–	–	(81,1)	–	–	–	–	2,1	34 476,4	35 086,6	610,2	2,2	34 557,5	35 086,6	529,1
Consultants	396,6	285,3	98,9	309,1	23,8	–	–	–	–	9 721,4	5 300,9	5 394,8	93,9	10 118,0	5 586,2	5 703,9	117,7
Voyages des représentants	10 967,5	12 286,5	2 021,9	11 642,0	(644,5)	–	–	–	–	1 119,4	8 331,1	8 478,6	147,5	12 086,9	20 617,6	20 120,6	(497,0)
Voyages du personnel	2 964,5	3 539,8	622,1	2 262,6	(1 277,2)	169,1	220,8	220,5	(0,3)	7 528,9	13 193,5	13 427,0	233,5	10 662,5	16 954,1	15 910,1	(1 044,0)
Services contractuels	953,9	844,4	240,5	822,2	(22,2)	25,5	16,1	11,0	(5,1)	6 591,3	1 783,0	1 814,6	31,6	7 570,7	2 643,5	2 647,8	4,3
Frais généraux de fonctionnement	2 182,5	3 736,6	908,2	2 648,2	(1 088,4)	1,3	3,5	3,5	–	12 299,3	–	–	–	14 483,1	3 740,1	2 651,7	(1 088,4)
Fournitures et accessoires	116,8	255,6	30,4	242,4	(13,2)	0,5	5,5	5,5	–	715,8	5 814,3	5 917,2	102,9	833,1	6 075,4	6 165,1	89,7
Mobilier et matériel	452,7	582,7	130,3	275,1	(307,6)	–	–	–	–	2 465,2	–	–	–	2 917,9	582,7	275,1	(307,6)
Aménagement des locaux	3,2	–	–	–	–	–	–	–	–	12,3	1 154,7	1 175,1	20,4	15,5	1 154,7	1 175,1	20,4
Bourses, subventions et contributions	1 826,5	3 547,0	254,3	2 586,4	(960,6)	–	–	–	–	38 811,2	15 798,7	16 078,3	279,6	40 637,7	19 345,7	18 664,7	(681,0)
Total	**113 631,2**	**114 571,4**	**50 768,9**	**100 351,7**	**(14 219,7)**	**1 846,5**	**1 895,0**	**2 385,2**	**490,2**	**189 637,5**	**191 980,6**	**195 378,6**	**3 398,0**	**305 115,3**	**308 447,0**	**298 115,5**	**(10 331,5)**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, qui sont inscrites au budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau VI.9

Chapitre 25 Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

Évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	661,9	670,5	367,9	670,5	–	958 407,9	1 200 462,0	1 211 255,6	10 793,6	959 069,8	1 201 132,5	1 211 926,1	10 793,6
Autres dépenses de personnel		–		–	–	88 918,9	94 934,8	96 338,0	1 403,2	88 918,9	94 934,8	96 338,0	1 403,2
Consultants		–		–	–	58 536,5	143 726,9	142 480,8	(1 246,1)	58 536,5	143 726,9	142 480,8	(1 246,1)
Voyages du personnel		–		–	–	65 155,7	71 156,4	71 722,2	565,9	65 155,7	71 156,4	71 722,2	565,9
Services contractuels		–		–	–	1 427 517,5	3 725 307,2	3 692 430,3	(32 876)	1 427 517,5	3 725 307,2	3 692 430,3	(32 876,9)
Frais généraux de fonctionnement		–		–	–	401 661,4	900 404,3	896 291,1	(4 113,2)	401 661,4	900 404,3	896 291,1	(4 113,2)
Fournitures et accessoires		–		–	–	448 211,9	496 918,9	492 654,9	(4 264,0)	448 211,9	496 918,9	492 654,9	(4 264,0)
Mobilier et matériel		–		–	–	119 457,2	148 737,9	147 845,2	(892,7)	119 457,2	148 737,9	147 845,2	(892,7)
Bourses, subventions et contributions	42 665,9	39 428,4	21 354,6	39 428,4	–	–	1 002 882,0	993 282,3	(9 599,8)	42 665,9	1 042 310,4	1 032 710,7	(9 599,8)
Contributions aux activités communes du système des Nations Unies		–		–	–	25 986,7	39 591,4	40 253,7	662,3	25 986,7	39 591,4	40 253,7	662,3
Autres dépenses		–		–	–	769 331,4	803 460,4	791 181,6	(12 278,8)	769 331,4	803 460,4	791 181,6	(12 278,8)
Total	**43 327,8**	**40 098,9**	**21 722,5**	**40 098,9**	**–**	**4 363 185,1**	**8 627 582,1**	**8 575 735,7**	**(51 846,4)**	**4 406 512,9**	**8 667 681,0**	**8 615 834,6**	**(51 846,4)**

Tableau VI.10

Chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	29 331,7	32 337,2	14 056,4	32 337,2	–	539 119,8	683 285,2	685 469,0	2 183,7	568 451,5	715 622,4	717 806,2	2 183,7
Autres dépenses de personnel	–	28,3	–	28,3	–	28 389,8	19 764,0	18 058,0	(1 706,0)	28 389,8	19 792,3	18 086,3	(1 706,0)
Voyages du personnel	–	–	–	–	–	14 476,6	1 365,0	1 365,0	–	14 476,6	1 365,0	1 365,0	–
Services contractuels	–	–	–	–	–	46 973,2	53 259,9	39 374,5	13 885,3	46 973,2	53 259,9	39 374,6	13 885,3
Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–	–	19 093,5	14 987,3	15 023,2	35,8	19 093,5	14 987,3	15 023,2	35,8
Fournitures et accessoires	–	–	–	–	–	55 259,5	80 195,1	81 019,2	824,0	55 259,5	80 195,1	81 019,2	824,0
Mobilier et matériel	–	–	–	–	–	97 465,2	179 157,6	147 401,9	31 755,7	97 465,2	179 157,6	147 401,9	31 755,7
Bourses, subventions et contributions	–	–	–	–	–	95 237,4	63 293,6	66 967,7	3 674,0	95 237,4	63 293,7	66 967,7	3 674,0
Total	**29 331,7**	**32 365,5**	**14 056,4**	**32 365,5**	**–**	**896 115,1**	**1 095 307,9**	**1 054 678,5**	**40 629,2**	**925 546,7**	**1 127 673,4**	**1 087 044,1**	**40 629,2**

Tableau VI.11

Chapitre 27 (Aide humanitaire) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	12 792,8	12 943,1	6 303,0	12 943,1	–	212 374,9	221 074,5	229 294,8	8 220,3	225 167,7	234 017,6	242 237,9	8 220,3
Autres dépenses de personnel	4 505,4	6 787,9	3 941,7	255,1	(6 532,8)	5 518,8	7 687,7	8 439,3	751,6	10 024,2	14 475,6	8 694,4	(5 781,2)
Dépenses de représentation	–	27,7	0,2	6,7	(21,0)	14,3	167,3	174,0	6,7	14,3	195,0	180,7	(14,3)
Consultants	66,0	8,2	2,6	–	(8,2)	5 278,6	5 620,1	4 623,5	(996,6)	5 344,6	5 628,3	4 623,5	(1 004,8)
Experts	–	98,9	–	–	(98,9)		5 461,4	5 083,3	(378,1)	–	5 560,3	5 083,3	(477,0)
Voyages du personnel	727,0	742,4	426,4	358,5	(383,9)	19 004,6	17 411,2	17 906,2	495,0	19 731,6	18 153,6	18 264,7	111,1
Services contractuels	872,7	530,8	21,4	153,6	(377,2)	8 235,2	14 629,8	12 784,6	(1 845,2)	9 107,9	15 160,6	12 938,2	(2 222,4)
Frais généraux de fonctionnement	1 358,9	1 864,7	562,4	254,5	(1 610,2)	37 721,1	41 534,4	47 836,5	6 302,1	39 080,0	43 399,1	48 091,0	4 691,9
Fournitures et accessoires	134,2	42,7	30,2	7,7	(35,0)	1 454,9	1 841,5	1 908,2	66,7	1 589,1	1 884,2	1 915,9	31,7
Mobilier et matériel	2,3	124,2	0,4	42,8	(81,4)	5 686,4	4 022,6	4 175,7	153,1	5 688,7	4 146,8	4 218,5	71,7
Aménagement des locaux	78,2	3,0	210,0	–	(3,0)	–	–	–	–	78,2	3,0	–	(3,0)
Bourses, subventions et contributions	2 354,4	1 950,4	782,4	1 781,5	(168,9)	11 690,5	13 436,7	12 253,4	(1 183,3)	14 044,9	15 387,1	14 034,9	(1 352,2)
Total	**22 891,9**	**25 124,0**	**12 280,7**	**15 803,5**	**(9 320,5)**	**306 979,3**	**332 887,2**	**344 479,5**	**11 592,3**	**329 871,2**	**358 011,2**	**360 283,0**	**2 271,8**

Titre VII
Communication globale

Chapitre 28
Communication globale

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	89 453 500
Crédit ouvert pour 2020	94 692 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	96 846 000
Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020[a]	873 000
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	11 911 800
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	11 911 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 74/280 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VII.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 28 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 9 846 000 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 2 153 600 dollars (2,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VII.3.

VII.2 D'après le projet de budget, la variation des ressources demandées découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la budgétisation en année pleine de postes et emplois de temporaire créés en 2020 et au non-renouvellement de crédits prévus pour 2020 ; b) d'autres changements liés à l'initiative du Secrétaire général visant à renforcer la capacité du Département de la communication globale de mettre en œuvre sa nouvelle stratégie de communication globale (A/75/6 (Sect. 28), par. 28.66). On trouvera une analyse des variations par composante et sous-programme aux paragraphes 28.67 et 28.68 du projet de budget et dans le tableau S.28.3 du complément d'information sur les prévisions budgétaires.

VII.3 Selon le projet de budget, le Département adopte une nouvelle approche de la communication qui met l'accent sur le public et les solutions afin d'être mieux à même d'exécuter sa nouvelle stratégie de communication globale. Il mènera des activités de communication ciblées qui mettront en évidence le rôle moteur, l'impact et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, reposeront sur des informations faisant autorité et sur le partage des connaissances et aideront à lutter contre la désinformation. Ayant à cœur de mettre le public au centre de son action, il relatera des faits et des situations qui inciteront les uns et les autres à s'intéresser à l'action de l'Organisation et qui renforceront la solidarité aux niveaux local et mondial. Le Département fera également sienne une approche du journalisme privilégiant les solutions, qui donnera espoir au public et lui donnera des idées sur la manière de surmonter les difficultés (ibid., par. 28.68). **Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés et encourage le Secrétaire général à continuer d'étudier de nouvelles mesures novatrices pour améliorer la communication**.

Tableau VII.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	688	1 SGA, 3 D-2, 18 D-1, 34 P-5, 72 P-4, 106 P-3, 57 P-2/1, 7 G(1eC), 197 G(AC), 144 AL et 49 AN
Transferts	–	1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC) cédés à la composante Direction exécutive et administration par le sous-programme 2, et 1 G(AC) cédé à la même composante par le sous-programme 3
		1 P-5 et 1 P-3 cédés au sous-programme 2 par le sous-programme 3
		1 G(AC) cédé au sous-programme 3 par le sous-programme 2
Effectif proposé pour 2021	688	1 SGA, 3 D-2, 18 D-1, 34 P-5, 72 P-4, 106 P-3, 57 P-2/1, 7 G(1eC), 197 G(AC), 144 AL et 49 AN
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2020	4	2 P-4, 1 P-2/1 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	4	2 P-4, 1 P-2/1 et 1 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	11	1 P-3 et 10 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	11	1 P-3 et 10 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VII.4 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 79 370 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 148 200 dollars (0,2 %) par rapport au crédit ouvert pour 2020, montant qui correspond au coût budgétisé en année pleine de deux nouveaux postes P-3 approuvés en 2020 par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/262. Le montant demandé permettrait de financer 688 postes (291 dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 397 dans la catégorie des services généraux et catégories apparentées), soit le même effectif que celui approuvé en 2020. On trouvera à l'annexe III du projet de budget le détail des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs, qui sont notamment les suivantes :

a) Transfert de quatre postes à la composante Direction exécutive et administration (1 poste de spécialiste de l'information (P-3), 1 poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) et 1 poste d'assistant(e) d'information, cédés par le sous-programme 2, et 1 poste d' assistant(e) d'information, cédé par le sous-programme 3), l'objectif étant, conformément à la résolution 72/303 de l'Assemblée générale sur l'application du principe de responsabilité, de disposer de moyens d'évaluation regroupés et renforcés qui pourraient aider le Département de manière plus stratégique à un moment où il place le public au centre de son action et est plus soucieux de mesurer l'effet de ses activités de communication ;

b) Transfert de deux postes [1 poste de spécialiste hors classe de l'information (P-5) et 1 poste de spécialiste de l'information (P-3)], cédés par le sous-programme 3 au sous-programme 2 aux fins du renforcement de l'équipe des médias sociaux ;

c) Transfert d'un poste d'assistant(e) d'information [agent(e) des services généraux (Autres classes)], cédé au sous-programme 3 par le sous-programme 2 aux

fins du renforcement de l'Initiative de mobilisation de la communauté artistique dans le cadre du sous-programme 3.

Postes vacants et taux de vacance

VII.5 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2020, on comptait un total de 65 postes vacants [2 D-1, 6 P-5, 1 P-4, 10 P-3, 16 P-2, 7 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 20 postes d'agent(e) des services généraux (autres classes) et 3 postes d'agent(e) local(e)], dont 1 poste d'aide-bibliothécaire [agent(e) local(e)] était vacant depuis plus de deux ans.

VII.6 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 28 (voir tableau VII.2).

Tableau VII.2
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (janvier-juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	289	7,4	291	11,2	291	7,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	409	8,4	397	7,6	397	8,4

VII.7 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité sur les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

VII.8 Les crédits demandés pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 17 475 900 dollars, soit une augmentation de 2 005 400 dollars (13,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts (15 470 500 dollars) pour 2020 (A/75/6 (Sect. 28), tableaux 28.7 et 28.12). La variation s'explique par une augmentation des ressources nécessaires au titre des autres dépenses de personnel (929 400 dollars), des services contractuels (928 900 dollars), des frais généraux de fonctionnement (116 500 dollars) et du mobilier et matériel (49 500 dollars), en partie compensée par une diminution des ressources nécessaires au titre des bourses, subventions et contributions (18 900 dollars).

Autres dépenses de personnel

VII.9 Le montant des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel s'élève à 3 742 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 929 400 dollars (33,0 %) par rapport au crédit ouvert pour 2020. La variation s'explique par :

a) Une augmentation nette de 217 000 dollars au titre du sous-programme 1, qui tient aux ajustements techniques découlant de la budgétisation en année pleine de six emplois de temporaire [1 P-3, 1 P-2 et 4 agents des services généraux (Autres

classes)] prévus à l'appui des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, comme l'a approuvé l'Assemblée générale dans sa résolution 74/262 (358 800 dollars), compensée en partie par le non-renouvellement de crédits liés à la cérémonie de remise du Prix des Nations Unies Nelson Rolihlahla Mandela qui a eu lieu en 2020 et qui se tient tous les cinq ans (141 800 dollars) ;

b) Une augmentation nette de 712 400 dollars au titre du sous-programme 2, qui doit permettre de financer six nouveaux emplois de temporaire [1 P-3 et 5 agents des services généraux (Autres classes)], dont les titulaires seraient chargés de la diffusion sur le Web et de l'archivage audiovisuel des séances plénières du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social dans les six langues officielles, à l'appui de l'initiative du Secrétaire général visant à renforcer la capacité du Département à mettre en œuvre sa nouvelle stratégie de communication mondiale (748 500 dollars), compensée en partie par le non-renouvellement de crédits prévus par la résolution 72/249 de l'Assemblée (36 100 dollars). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le montant des crédits demandés pour les six emplois de temporaire qu'il est proposé de créer en 2021 avait été estimé en appliquant un taux de vacance de 50 %.

Services contractuels

VII.10 Le montant des crédits demandés au titre des services contractuels s'élève à 6 352 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 928 900 dollars (17,1 %) par rapport au crédit ouvert pour 2020. La variation tient essentiellement à l'initiative susmentionnée du Secrétaire général concernant la nouvelle stratégie de communication globale et se décompose comme suit :

a) 355 000 dollars au titre du sous-programme 1, devant notamment servir à financer le recrutement de rédacteurs, de photographes et de vidéastes locaux qui seront chargés de présenter au public des situations vécues ; le renforcement des capacités nécessaires pour donner corps à un journalisme de solutions et relater des situations sous une forme qui permet d'avoir un impact plus fort ; la création de contenu multimédia pour les campagnes d'information auprès du public ; la modernisation du site Web consacré aux objectifs de développement durable ; des partenariats stratégiques avec les médias pour que le contenu sur les objectifs de développement durable porte sur des aspects locaux et sur des aspects mondiaux [ibid., par. 28.68 a) i)] ;

b) 539 500 dollars au titre du sous-programme 2, qui serviront à répondre aux besoins supplémentaires suivants : abonnements à des outils d'analyse des médias sociaux qui faciliteront la planification de la communication en cas de crise et les recherches liées aux publics cibles ; abonnements à des outils de suivi des médias traditionnels ; outils informatiques d'analyse des données, outils de veille stratégique, outils de visualisation des données et outils d'analytique complets [ibid., par. 28.68 a) ii)].

VII.11 Le Comité consultatif constate que les ressources allouées aux services contractuels sont passées de quelque 4,4 millions de dollars en 2019 à 5,4 millions de dollars en 2020, puis à un montant proposé de 6,4 millions de dollars pour 2021. **Conscient que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour appuyer l'initiative du Secrétaire général, le Comité consultatif estime que des efforts devraient être faits pour développer les capacités internes et assurer certains des services requis en interne. Le Comité consultatif recommande par conséquent de réduire de 25 % (232 200 dollars) le montant supplémentaire demandé au titre des services contractuels (928 900 dollars)**.

Frais généraux de fonctionnement

VII.12 Le montant des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement s'élève à 4 681 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 116 500 dollars (2,6 %) par rapport au crédit ouvert pour 2020. Il servirait à financer, entre autres, les services informatiques et les services de communication, les locaux et les frais de communication (voir le paragraphe VII.9 b) ci-dessus) dans le cadre de l'initiative susmentionnée du Secrétaire général. **Bien qu'il voie l'intérêt de l'initiative du Secrétaire général, le Comité consultatif estime qu'il est possible de limiter certaines des dépenses supplémentaires prévues et recommande par conséquent de réduire de 30 % (35 000 dollars) le montant supplémentaire demandé au titre des frais généraux de fonctionnement (116 500 dollars)**.

VII.13 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VII.11 et VII.12 ci-dessus.**

Questions diverses

Centres d'information des Nations Unies

VII.14 Dans son précédent rapport, le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de procéder à un examen d'ensemble des besoins en locaux des centres d'information des Nations Unies et de lui faire rapport, dans son prochain projet de budget, sur toute économie réalisée à cet égard, les accords de partage des coûts et les locaux partagés (A/74/7, par. VII.14). Comme suite à cette recommandation, il est indiqué à l'annexe II du projet de budget que le Département examine s'il y a lieu de conserver les bibliothèques des centres d'information et que, se fondant sur le nombre de visiteurs, il a réduit les activités de certaines d'entre elles et en a fermé d'autres après en avoir numérisé les collections. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, ces dernières années, les changements suivants avaient été apportés : a) 31 bibliothèques avaient été fermées (51,7 %), dont 7 après en avoir numérisé les collections ; b) 12 avaient vu leurs activités réduites (20,0 %) ; c) 6 n'avaient jamais vu le jour (10,0 %) ; d) 11 avaient maintenu leurs activités selon les modalités initiales (18,3 %). **Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis et compte que le Secrétaire général continuera de rendre compte de tout fait nouveau dans les futurs projets de budget**.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

VII.15 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait eu les effets suivants : a) une sous-utilisation des crédits au titre des voyages du personnel et des dépenses de représentation ; b) une sous-utilisation des crédits au titre des dépenses afférentes aux postes, les congés dans les foyers et les rapatriements ayant été moins nombreux que prévu ; c) une sous-utilisation des crédits au titre des fournitures de bureau et du mobilier et matériel, de nombreux membres du personnel du Département, tous lieux d'affectation confondus, ayant télétravaillé ; d) une sous-utilisation des crédits au titre des bourses, subventions et contributions, qui s'explique par le report, l'annulation ou la réduction de l'ampleur de programmes tels que le Programme annuel de stages de journalisme Reham Al-Farra, destiné aux journalistes de la presse écrite et audiovisuelle des pays en développement, et le programme de formation à l'intention des journalistes palestiniens, en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19.

VII.16 Le Comité consultatif a également été informé que, depuis son lancement, le portail consacré au coronavirus avait enregistré plus de 1,7 million de visiteurs uniques et 2,8 millions de pages vues. En outre, entre février et mai 2020, alors que l'épidémie s'était transformée en pandémie mondiale, le site Web général de l'Organisation des Nations Unies (www.un.org) avait enregistré la plus large audience et la plus forte participation depuis cinq ans, attirant 36 millions de visiteurs dans toutes les langues, ce qui représentait une augmentation de 77 % par rapport à la même période en 2019. Toutes les versions linguistiques avaient enregistré une forte croissance par rapport à la même période en 2019, les versions espagnole et anglaise ayant enregistré la meilleure audience (7 millions et 5 millions d'utilisateurs respectivement), tandis que les taux de croissance les plus importants avaient été enregistrés par les versions arabe (219 %), espagnole (116 %) et russe (112 %). Le Comité a en outre été informé que la participation du public sur le site Web avait augmenté dans toutes les langues et que le public touché par les contenus publiés par l'ONU sur les médias sociaux s'était également considérablement élargi au cours de la période. Selon le Département, la meilleure audience et la plus grande participation étaient directement attribuables aux communications qu'il avait publiées sur le site Web à la suite de la pandémie.

Incidence de la crise de liquidités

VII.17 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la situation de trésorerie et le gel des recrutements qui en a résulté avaient eu une incidence sur les dépenses afférentes aux postes. En outre, des dépenses au titre des services contractuels et des frais généraux de fonctionnement, ainsi que des acquisitions prévues au titre des fournitures et accessoires et du mobilier et matériel avaient été reportées jusqu'à ce que des liquidités soient disponibles.

Tableau VII.3

Chapitre 28 (Communication globale) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Janvier à juin 2020 (dépenses effectives)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	78 437,3	79 221,9	37 629,0	79 370,1	148,2	1 021,4	986,8	986,8	–	539,8	588,5	756,6	168,1	79 998,5	80 797,2	81 113,5	316,3
Autres dépenses de personnel	2 035,2	2 813,3	653,0	3 742,7	929,4	1 895,6	4 011,0	4 011,0	–	14,4	37,8	37,8	–	3 945,2	6 862,1	7 791,5	929,4
Dépenses de représentation	15,2	59,9	1,7	59,9	–	1,3	–	–	–	–	–	–	–	16,5	59,9	59,9	–
Consultants	42,1	–	18,7	–	–	43,3	–	–	–	–	–	–	–	85,4	–	–	–
Voyages des représentants	6,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	299,8	438,1	58,7	438,1	–	167,7	504,8	504,8	–	29,5	34,6	34,6	–	497,0	977,5	977,5	–
Services contractuels	4 393,2	5 423,7	2 264,9	6 352,6	928,9	3 989,3	4 294,6	4 294,6	–	26,6	41,1	41,1	–	8 409,1	9 759,4	10 688,3	928,9
Frais généraux de fonctionnement	3 241,8	4 564,7	1 112,5	4 681,2	116,5	778,0	1 007,2	1 007,2	–	–	2,9	2,9	–	4 019,8	5 574,8	5 691,3	116,5
Fournitures et accessoires	186,8	655,8	36,3	655,8	0,0	1,0	–	–	–	–	–	–	–	187,8	655,8	655,8	0,0
Mobilier et matériel	428,2	707,1	258,8	756,6	49,5	196,1	203,6	203,6	–	–	–	–	–	624,3	910,7	960,2	49,5
Aménagement des locaux	17,2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	350,1	807,9	17,6	789,0	(18,9)	456,7	903,7	903,7	–	–	–	–	–	806,8	1 711,6	1 692,7	(18,9)
Total	**89 453,5**	**94 692,4**	**42 051,2**	**96 846,0**	**2 153,6**	**8 550,4**	**11 911,8**	**11 911,8**	**–**	**610,3**	**704,9**	**873,0**	**168,1**	**98 590,4**	**107 309,0**	**109 630,7**	**2 321,7**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, qui sont inscrites au budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Titre VIII
Services communs d'appui

Chapitre 29
Services de gestion et d'appui

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	305 172 100
Crédits ouverts pour 2020	301 780 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	298 620 700
Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021[a]	261 783 300
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	194 785 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	202 088 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 74/280 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.1 Le titre VIII du projet de budget-programme pour 2021 comprend le chapitre 29 (Services de gestion et d'appui), qui est subdivisé en six sous-chapitres : de 29A à 29C (sous la responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, du Département de l'appui opérationnel et du Bureau de l'informatique et des Communications, respectivement) et de 29E à 29G (sous la responsabilité des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, respectivement). Chaque sous-section est traitée séparément ci-dessous.

VIII.2 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 298 620 700 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 3 159 700 dollars (1,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020.

VIII.3 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé de l'augmentation prévue des ressources financières provenant des quotes-parts hors budget ordinaire et de sources extrabudgétaires, qui devraient s'élever à 30,2 millions de dollars pour 2021, comme suit :

a) Une augmentation de 22,9 millions de dollars du montant des quotes-parts hors budget ordinaire, qui s'explique principalement par : i) une augmentation de 11,8 millions de dollars au titre du sous-chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité), principalement due à : la part des dépenses afférentes au progiciel de gestion intégré (Umoja) qui serait financée au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ; b) l'augmentation des dépenses de personnel due à l'augmentation des coûts salariaux standard et des dépenses communes de personnel et à une diminution des taux de vacance ; c) la hausse des dépenses de personnel motivée par l'augmentation des affaires nouvelles ou en souffrance dont est saisie la Section de la gestion des recours, ainsi que l'appui à l'élargissement du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ; ii) une augmentation de 9,5 millions de dollars au titre du sous-chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel), principalement due au traitement des

demandes de remboursement pour troubles post-traumatiques, à l'augmentation des coûts salariaux standard, aux postes temporaires supplémentaires demandés et aux installations et infrastructures ;

b) Une augmentation de 7,3 millions de dollars du montant des ressources extrabudgétaires, qui s'explique principalement par : i) une augmentation de 5,6 millions de dollars au titre du sous-chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel), principalement due à l'augmentation du nombre et de l'ampleur des cours d'ingénierie et de médecine dispensés dans le cadre du projet de partenariat triangulaire et à l'augmentation du nombre de postes extrabudgétaires, qui passerait de 70 à 72 ; ii) une augmentation de 2,2 millions de dollars au titre du sous-chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité), principalement due à la part des dépenses afférentes au progiciel de gestion intégré (Umoja) qui serait financée au moyen de ressources extrabudgétaires en 2021 et à l'augmentation des dépenses de personnel qu'entraîne, entre autres, l'établissement de la déclaration relative au contrôle interne.

VIII.4 **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des informations complémentaires sur les raisons de l'augmentation prévue du montant des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires.**

Sous-chapitre 29A
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	54 274 600
Crédits ouverts pour 2020	52 921 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	54 444 200
Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021[a]	68 488 600
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	23 359 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	25 602 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 74/280 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.5 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29A du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 54 444 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 1 522 800 dollars (2,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.13.

VIII.6 Le Secrétaire général indique que l'augmentation nette est imputable aux facteurs suivants : a) des ajustements techniques entraînant une diminution de 3 282 100 dollars, du fait de la non-reconduction des dépenses non renouvelables liées au progiciel de gestion intégré (Umoja) figurant au budget ordinaire pour 2020 ;

b) la création de mandats nouveaux et élargis représentant une augmentation de 204 900 dollars en lien avec l'augmentation du nombre des membres du Comité consultatif, prévue par la résolution 74/267 de l'Assemblée générale ; c) d'autres rééquilibrages représentant une augmentation de 4 600 000 dollars liée à la part des dépenses non renouvelables afférentes au progiciel de gestion intégré (Umoja) qui sera financée par le budget ordinaire pour 2021 (3 900 000 dollars), à l'augmentation des besoins de formation (700 000 dollars) et à d'autres changements n'ayant aucune incidence budgétaire (A/75/6 (Sect. 29A), par. 29A.179).

Tableau VIII.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2020	272	1 SGA, 2 SSG, 7 D-2, 16 D-1, 34 P-5, 46 P-4, 37 P-3, 24 P-2/1, 20 G(1ᵉC) et 85 G(AC)
Postes proposés pour 2021	272	1 SGA, 2 SSG, 7 D-2, 16 D-1, 34 P-5, 46 P-4, 37 P-3, 24 P-2/1, 20 G(1ᵉC) et 85 G(AC)
Transferts	–	Transfert à la composante 3 du sous-programme 2 de 1 P-5, 1 P-4 et 4 G(AC) cédés par la composante 1 du sous-programme 2
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2020	194	1 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 58 P-4, 42 P-3, 7 P-2/1, 5 G(1ᵉC) et 65 G(AC)
Postes proposés pour 2021	195	1 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 58 P-4, 42 P-3, 7 P-2/1, 5 G(1ᵉC) et 66 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	112	9 P-5, 16 P-4, 21 P-3, 5 P-2/1, 10 G(1ᵉC), 48 G(AC) et 3 AL
Postes proposés pour 2021	115	9 P-5, 18 P-4, 21 P-3, 6 P-2/1, 10 G(1ᵉC), 48 G(AC) et 3 AL
Nouveaux postes	4	1 D-1[a], 2 P-4 et 1 P-2/1

[a] Reflète l'assentiment donné par le Comité consultatif, conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1980, à la création d'un poste d'administrateur principal (D-1) au Bureau de la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour une période de deux ans.

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.7 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 38 984 700 dollars, avant actualisation des coûts, et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de financer 272 postes (167 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 105 postes d'agent(e)s des services généraux et des catégories apparentées), soit le même nombre qu'en 2020. Les ressources demandées aux titre des postes s'expliquent par le transfert proposé de six postes au sous-programme 2 (Planification des programmes, finances et budget), qui implique l'échange de six postes de la composante 3 (Planification des programmes et budget) financés par des fonds extrabudgétaires [1 P-5, 1 P-4 et 4 agent(e)s des services généraux (Autres classes)] avec six postes correspondants [1 P-5, 1 P-4 et 4 agent(e)s des services généraux (Autres classes)] de la composante 1 (Finances). Le Secrétaire général déclare que la modification proposée permettrait de rationaliser les sources de financement des postes concernés ainsi que le travail des composantes, étant donné que les postes de la composante 1 remplissent des fonctions liées aux fonds d'affectation spéciale mais sont financés par le budget ordinaire, tandis que les postes de la composante 3 remplissent principalement des fonctions

liées au budget-programme mais sont financés par des ressources extrabudgétaires (ibid., par. 29A.179 c) et d) ; voir également A/74/809, paragraphe 65, et A/74/743, paragraphe 250). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, au moment de l'examen du présent rapport, des informations complémentaires sur le transfert proposé et lui indiquera si d'autres postes financés par le budget ordinaire à la Division des finances et à la Division de la planification des programmes et du budget remplissent des fonctions liées à des activités extrabudgétaires**.

Postes vacants et taux de vacance

VIII.8 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, 45 postes financés par le budget ordinaire étaient vacants, dont 30 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 7 P-4, 11 P-3 et 4 P-2) et 15 dans celle des services généraux et les catégories apparentées, en raison notamment de la situation de trésorerie. Au total, 10 postes étaient vacants depuis un an ou plus [1 D-1, 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 1 poste d'agent(e) des services généraux (1re classe) et 3 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)], dont 1 qui venait d'être pourvu. **Le Comité est conscient des incidences de la pandémie de COVID-19 et des problèmes de trésorerie sur les recrutements, mais il se déclare préoccupé par le nombre de postes vacants. Il souligne qu'il est nécessaire de lancer les procédures de recrutement correspondantes, compte tenu notamment de la grande importance de certains postes de haut niveau. Il compte que le Secrétaire général fera le point sur ces procédures dans le cadre de son prochain projet de budget ordinaire (voir ci-dessus, chap. I, par. 46 et 57)**.

VIII.9 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du sous-chapitre 29A (voir tableau VIII.2).

Tableau VIII.2
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	167	14,7	167	17	167	14,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	128	14,7	105	15,5	105	14,7

VIII.10 **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général concernant les postes**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

VIII.11 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 15 459 500 dollars, ce qui représente une

augmentation nette de 1 522 800 dollars (10,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 29A), tableau 29A.35). Sur ce point, le Comité consultatif s'est vu communiquer les informations suivantes :

a) Autres dépenses de personnel : le montant demandé de 1 769 800 dollars, en augmentation de 197 800 dollars (12,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettrait notamment : i) de maintenir 7 postes de temporaire [2 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)] et, entre autres, de transférer un poste d'administrateur hors classe responsable du programme (P-5) de la Division des stratégies et des politiques au Service d'intervention en cas de crise (Division du droit administratif) [ibid., par. 29A.179 e)] ; ii) de créer trois nouveaux postes (1 spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) à la Division des finances des missions, et 1 spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) et 1 assistant principal (budget) (agent des services généraux (1re classe) à la Division de la planification des programmes et du budget), pour faire face à l'augmentation de la charge de travail liée à l'élargissement du Comité consultatif. Le Comité a été informé que la transformation de ces postes en postes permanents pourrait être demandée, à terme, sur la base de l'analyse de la charge de travail réelle ;

b) Consultants : le montant demandé de 158 700 dollars, qui est légèrement supérieur aux crédits ouverts pour 2020, servira principalement à financer les services de consultants de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité afin de soutenir le renforcement des capacités en matière d'analyse des données, d'évaluation, de coordination des audits, de gestion environnementale et de continuité des activités. La Division prévoit de réduire ses besoins en consultants à mesure qu'elle renforcera son expertise interne. On s'attend néanmoins à ce que l'appui de consultants externes soit encore nécessaire dans le domaine de l'analyse des données, qui évolue rapidement ;

c) Voyages du personnel : le montant demandé de 525 600 dollars, qui est inchangé par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettrait notamment de financer la participation aux réunions du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité Administration-personnel ; les déplacements liés au contrôle de la gestion financière et aux contrôles internes dans les bureaux hors Siège ; des missions de sensibilisation et des salons de l'emploi ; les déplacements liés à un projet pilote pour la mise en œuvre du cadre de compétences linguistiques à Genève et à Nairobi. Le Comité a été informé que certains déplacements liés à la transformation opérationnelle et aux questions de responsabilité pourraient en principe être évités grâce à la participation en ligne. En ce qui concerne la réunion plénière du Comité Administration-personnel, la nature sensible des débats a toutefois été invoquée pour justifier l'intérêt des déplacements plutôt que de la participation en ligne. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu par la justification fournie et estime qu'il convient d'examiner les moyens de répondre aux préoccupations en matière de sécurité et de confidentialité afin de permettre la tenue de réunions par Internet (voir par. VIII.12 ci-dessous)** ;

d) Services contractuels : le montant demandé de 8 010 800 dollars, en augmentation de 731 000 dollars (10 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettrait notamment de financer la formation (7 010 400 dollars) (voir par. VIII.13 à VIII.18 ci-après) et les dépenses afférentes aux services communs, tels que les accords de prestation de services pour les ordinateurs de bureau et le coût de la maintenance du matériel informatique, y compris le stockage et l'hébergement des données ;

e) Mobilier et matériel : le montant demandé de 144 500 dollars, en baisse de 14 600 dollars (9,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettrait de remplacer du matériel et des logiciels de bureautique ;

f) Bourses, subventions et contributions : le montant demandé de 4 336 500 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 617 900 dollars (16,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, tient à la part des dépenses non renouvelables afférentes à Umoja qui devrait être financée par le budget ordinaire pour 2021 (voir par. VIII.19-VIII.20 ci-après).

Voyages et utilisation de nouveaux moyens de communication

VIII.12 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'expérience de ces derniers mois avait montré que d'autres méthodes de communication, telles que les réunions en ligne, permettaient d'assurer la continuité des activités et l'exécution des mandats, de gagner du temps et d'économiser des ressources pour les voyages et les arrangements connexes, et de réduire les perturbations. Il a toutefois été constaté que les réunions et la communication en ligne n'étaient pas des substituts parfaits aux interactions en personne, notamment parce qu'elles pouvaient soulever des préoccupations liées à la confidentialité et qu'elles offraient moins de possibilités d'échanges informels ou approfondis et de promotion du multiculturalisme. Il a donc été suggéré d'utiliser de façon judicieuse les réunions par Internet et les échanges en face à face de manière à préserver la nature multiculturelle et multilingue unique de l'Organisation. **Rappelant les directives fixées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/262 B concernant l'utilisation judicieuse des ressources affectées aux voyages, qui encourageaient notamment le recours accru à de nouveaux moyens de communication (voir chap. I, par. 62, ci-dessus), le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de préparer, pour examen par l'Assemblée à sa soixante-quinzième session, une étude sur les principes et les modalités qui permettraient de parvenir à un nouvel équilibre entre réunions en présentiel et réunions en ligne, en faisant fond sur l'expérience acquise, notamment en cette période de développement de la communication par Internet, et en tenant compte des avantages que présente chacune de ces modalités, des gains d'efficacité, ainsi que des investissements technologiques et des contraintes financières à prévoir (voir aussi par. VIII.16 ci-dessous)**.

Formation

VIII.13 Le montant des ressources demandées au titre des besoins de formation, qui sont gérés de façon centralisée par le Département, s'élève à 7 010 400 dollars, faisant apparaître une augmentation de 700 000 dollars (11,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Le Comité consultatif a été informé qu'une évaluation des besoins de formation à l'échelle du Secrétariat avait été réalisée entre janvier et août 2020 en vue d'identifier les priorités essentielles dans ce domaine pour 2021-2022, afin de permettre à l'Organisation de faire face à ses besoins opérationnels stratégiques dans un contexte particulièrement volatile. En outre, une étude sur les changements de comportement dus à la formation serait menée en 2020. L'évaluation de l'impact de la formation sur l'Organisation n'était cependant pas prévue à cette heure, en raison de sa complexité et de son coût.

VIII.14 Le Comité consultatif a également été informé que, ces derniers mois, l'apprentissage par Internet était devenu un outil de formation de premier plan et que le Département optimiserait l'utilisation de celui-ci et assurerait la transition des programmes de formation vers l'enseignement en ligne afin d'améliorer l'accessibilité de la formation et de réduire les dépenses de voyage. Le montant

demandé de 390 000 dollars permettrait la mise en place et la maintenance de la plateforme de gestion de l'apprentissage, qui regrouperait les diverses plateformes d'apprentissage en ligne existantes et les ressources externes disponibles.

VIII.15 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une liste des formations proposées, qui comprend des formations en ligne et des formations en présentiel (certaines étant accessibles à l'ensemble du personnel tandis que d'autres sont destinées à des groupes spécifiques), des formations obligatoires et de nouveaux programmes qui tiennent compte des résultats préliminaires de l'évaluation en cours.

VIII.16 **Le Comité consultatif se félicite de la volonté du Secrétariat d'élargir et de rationaliser l'offre de formation en ligne et considère que des gains d'efficacité supplémentaires peuvent être réalisés. Il note également que certains programmes spécialisés semblent de prime abord se chevaucher ou faire double emploi dans leur contenu et que, d'une manière générale, l'offre de formation gagnerait à être plus cohérente, rationalisée et consolidée.**

VIII.17 **Le Comité consultatif recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de mener à bien l'évaluation des besoins de formation en cours et de faire rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget-programme. Il souligne que l'évaluation devrait permettre de dégager une stratégie concrète sur la manière d'exploiter les technologies disponibles pour faire en sorte que la formation devienne plus rentable, profite à un plus grand nombre indépendamment de la situation géographique de chacun et contribue efficacement aux besoins de l'Organisation, en tenant compte également des enseignements tirés de l'expérience et des possibilités de synergies au sein du système des Nations Unies. Le Comité compte que l'évaluation permettra également au Secrétaire général de clarifier la répartition des responsabilités en matière de formation entre le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, afin de réduire au minimum les doubles emplois et d'accroître l'efficacité.**

VIII.18 **Compte tenu de ce qui précède, et en attendant l'achèvement de l'évaluation, le Comité consultatif recommande de réduire de 40 %, soit 280 000 dollars, l'augmentation proposée au titre des ressources contractuelles destinées à la formation.**

Progiciel de gestion intégré

VIII.19 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le budget total prévu pour le progiciel de gestion intégré (Umoja) pour 2021 s'élevait à 26 millions de dollars, dont 3,9 millions provenant du budget ordinaire, 16,1 millions du compte d'appui et 5,9 millions de fonds extrabudgétaires. S'agissant de l'état d'avancement du projet, le Comité a été informé que l'achèvement du déploiement d'Umoja-Extension 2 était prévu pour la fin de 2020 et que l'accent serait mis par la suite sur la stabilisation et l'amélioration. En outre, l'amélioration d'Umoja-Démarrage et d'Umoja-Extension 1 se poursuivra, et de nouvelles possibilités d'intégration dans tous les modules Umoja seront étudiées et mises en œuvre. Le plan relatif à la prise en main d'Umoja sera fourni dans le douzième rapport sur l'état d'avancement du projet. **Le Comité consultatif rappelle qu'à la section XVII de sa résolution 74/263, l'Assemblée générale a demandé que le projet soit achevé d'ici la fin de décembre 2020 et qu'un rapport final sur le projet lui soit soumis pour examen de l'Assemblée lors la partie principale de sa soixante-quinzième session**.

VIII.20 **Le Comité consultatif relève que le montant de 3 900 000 dollars prévu dans le projet de budget-programme est indicatif et sera examiné dans le cadre du prochain rapport d'étape que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée**

générale durant la partie principale de sa soixante-quinzième session. Il reviendra sur la question des coûts directs et indirects du projet Umoja pour 2021 dans son prochain rapport (voir également A/74/7, par. VIII.19).

VIII.21 **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes, sous réserve des recommandations qu'il a formulées au chapitre I et au paragraphe VIII.18 du présent rapport.**

Questions diverses

Délégation de pouvoirs

VIII.22 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le nouveau dispositif de délégation de pouvoirs, dans le cadre duquel les pouvoirs sont délégués directement par le Secrétaire général aux chefs d'entité, améliore et accélère la prise de décisions, et renforce la responsabilité. Les chefs d'entités bénéficient, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués, de l'appui du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Département de l'appui opérationnel. Le Comité a été informé que la délégation de pouvoirs aux chefs d'entités ne donnait généralement pas lieu à un transfert de ressources humaines et financières. Le Secrétaire général a souligné que la délégation de pouvoirs ne devrait pas entraîner la création de nouvelles capacités administratives faisant double emploi dans des entités qui ne possèdent pas les moyens institutionnels nécessaires à l'exécution des décisions (ST/SGB/2019/2, par. 2.3). En outre, l'amélioration des processus et les gains d'efficacité liés à la diminution des besoins de coordination avec le Siège ont entraîné une réduction de la charge de travail au niveau des entités.

VIII.23 Le Comité consultatif a en outre été informé que le Département, en consultation avec les entités, procédait à un examen en ligne de la délégation de pouvoirs et des instruments connexes en faisant fond sur l'expérience acquise à ce jour. Le Département a en outre procédé à un examen des indicateurs clés de performance de la délégation de pouvoirs initiale, et une série d'indicateurs révisée et élargie devrait être utilisée en 2020.

VIII.24 **Le Comité consultatif souligne qu'un dispositif d'application du principe de responsabilité efficace et renforcé est essentiel au succès du cadre de délégation de pouvoirs. Le Comité attend avec intérêt de recevoir des informations détaillées sur la mise en œuvre du cadre de délégation de pouvoirs ainsi que sur l'examen dont il fait l'objet dans le prochain rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application du principe de responsabilité (voir également A/74/741).**

Portail d'information budgétaire

VIII.25 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à partir de 2021, le processus intergouvernemental de révision budgétaire serait facilité par la mise en place d'un portail d'information budgétaire mis à l'intention des États Membres. Celui-ci devait être déployé progressivement, la première phase étant prévue pour le dernier trimestre de 2020. Les retours d'expérience du Comité et des États Membres seront recueillis à partir de 2020 et serviront à améliorer le portail de façon continue. Le Comité aborde plus haut, au chapitre I du présent rapport, la question de l'information budgétaire.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

VIII.26 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'approche « tous risques » adoptée par le Secrétariat en matière de planification de

la continuité des opérations, qui exige des entités qu'elles anticipent la perte potentielle de personnel, de locaux, de matériel informatique et/ou de fournisseurs, par opposition à une stratégie axée sur un événement précis, s'était révélée efficace pendant la pandémie de COVID-19 (voir également chapitre I ci-dessus). Étant donné que les plans originaux de continuité des opérations prévoyaient un retour à la normale en quelques semaines, des modifications y ont été apportées pour faire face à une crise à long terme. En outre, le Groupe de la gestion de la résilience et de la viabilité du Département a continué de recueillir et de diffuser les connaissances, les expériences, les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de continuité des opérations, notamment au moyen de réunions bihebdomadaires avec les points focaux concernés.

VIII.27 De nombreuses orientations liées à la COVID-19 (instruments politiques, foires aux questions, conseils sur des thèmes divers allant des questions administratives à la santé et au bien-être) ont été élaborées, coordonnées dans l'ensemble du système des Nations Unies et publiées sur un site Web dédié (www.un.org/fr/coronavirus), accessible au grand public. Le personnel d'encadrement a suivi une formation sur la manière de diriger en période d'incertitude, et la communication, qui est la clé de la réussite en cas d'aménagement des modalités de travail, a été facilitée grâce à des plateformes en ligne, à la radiodiffusion et à des réunions publiques.

VIII.28 Le Comité consultatif a également été informé qu'il était peu probable que la réponse de l'Organisation à la pandémie aurait été aussi efficace et rapide sans la réforme de l'administration engagée à l'ONU, qui a conduit à séparer les responsabilités opérationnelles de la stratégie et de la politique, et sans le renforcement de la collaboration entre le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel.

Conséquences de la crise de liquidités

VIII.29 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la sous-utilisation des crédits en 2020 s'expliquait par les mesures que l'Organisation avait prises pour gérer les liquidités, notamment en limitant les recrutements et en reportant l'inscription au budget ordinaire des dépenses afférentes à Umoja et au projet de dispositif de prestation de services centralisée. Les retards dans l'examen et le règlement des factures de 2020 concernant des services liés aux technologies de l'information et des communications ont contribué à réduire les dépenses au titre des services contractuels et des frais généraux de fonctionnement. La sous-utilisation des crédits au titre des fournitures et le matériel était liée à la COVID-19. Le Comité a toutefois été informé qu'une évaluation approfondie de l'impact réel de la COVID-19 et de ses implications financières, notamment la présentation de prévisions budgétaires révisées, ne pourrait avoir lieu que lorsque la situation commencerait à se stabiliser. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira des informations supplémentaires à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport**.

Sous-chapitre 29B
Département de l'appui opérationnel

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	91 024 900
Crédits ouverts pour 2020	93 025 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	86 355 400
Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021[a]	111 900 500
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	48 718 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	54 275 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 74/280 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.30 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29B du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 86 355 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 6 670 200 dollars (7,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.14.

VIII.31 Le Secrétaire général indique que la diminution nette est imputable aux facteurs suivants : a) ajustements techniques, soit une diminution de 6 795 900 dollars due à la non-reconduction du crédit exceptionnel approuvé pour 2020 par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263 aux fins de la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail ; b) nouveaux mandats et mandats élargis, soit une augmentation de 125 700 dollars correspondant au crédit exceptionnel devant financer le réaménagement des locaux à usage de bureaux rendu nécessaire par l'augmentation du nombre des membres du Comité consultatif, décidée par la résolution 74/267 de l'Assemblée ; c) autres changements, soit une augmentation des crédits demandés liée aux reclassements proposés compensée par une réduction des crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes, le montant global étant inchangé (A/75/6 (Sect. 29B), par. 29B.133 à 29B.135).

Tableau VIII.3
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	354	1 SGA, 2 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 12 P-3, 12 P-2/1, 10 G(1e C), 184 G(AC) et 95 ACM
Effectif proposé pour 2021	354	1 SGA, 2 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 12 P-3, 12 P-2/1, 14 G(1e C), 180 G(AC) et 95 ACM
Reclassements	–	4 G(1e C) et 4 G(AC) au titre du sous-programme 4 et de la composante Appui au programme

	Nombre	*Classe*
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2020	454	2 D-2, 9 D-1, 33 P-5, 90 P-4, 134 P-3, 9 P-2/1, 20 G(1eC) et 157 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	452	2 D-2, 9 D-1, 33 P-5, 91 P-4, 133 P-3, 9 P-2/1, 20 G(1eC) et 155 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	70	3 P-5, 9 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1, 4 G(1eC), 38 G(AC) et 3 ACM
Effectif prévu pour 2021	72	3 P-5, 9 P-4, 8 P-3, 6 P-2/1, 4 G(1eC), 39 G(AC) et 3 ACM
Nouveaux postes	2	1 P-2 et 1 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.32 Les ressources demandées pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 36 722 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 70 800 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de financer 354 postes (65 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 289 postes d'agent(e)s des services généraux et des catégories apparentées), soit le même nombre qu'en 2020. L'augmentation des ressources demandées au titre des postes s'explique par les reclassements proposés de : a) trois postes d'assistant(e) à la gestion des installations [agent(e) des services généraux (Autres classes)] en postes d'assistant(e) principal(e) à la gestion des installations [agent(e) des services généraux (1re classe)] au sein du Groupe des manifestations spéciales de la Division de l'administration, compte tenu de l'augmentation du volume de travail et des responsabilités décisionnelles touchant des questions politiquement sensibles qui ont des incidences financières et impliquent certains risques ; b) un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines [agent(e) des services généraux (Autres classes)] en poste d'assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines [agent(e) des services généraux (1re classe)] au titre de l'appui au programme, le Service de l'appui aux clients au Siège offrant un soutien à un grand nombre d'entités clientes et étant chargé de donner des avis sur des questions complexes liées aux ressources humaines, en particulier sur la gestion des délégations de pouvoirs [ibid., annexe II ; voir également le par. VIII.45 ci-après).

Postes vacants et taux de vacance

VIII.33 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2020, le Département comptait 44 postes vacants, soit 7 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (2 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) et 37 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées, ce qui s'expliquait notamment par la crise de liquidités. Au total, 15 postes étaient vacants depuis un an ou plus ; 6 d'entre eux, qui avaient été transférés de l'ancien Département de la gestion le 1er janvier 2019, étaient vacants depuis presque deux ans ou plus longtemps, dont 4 parce que leurs titulaires étaient temporairement affectés ailleurs tout en gardant un droit sur eux. Le Comité a été informé qu'un poste de spécialiste des achats (P-4) était vacant depuis octobre 2016 ; celui-ci avait été occupé pour la dernière fois le 31 décembre 2017 et était désormais vacant du fait de la crise de liquidités. Les fonctions qui y étaient attachées avaient été réparties entre les autres membres de l'équipe, qui avaient ainsi vu leur charge de travail considérablement alourdie. D'après les informations communiquées au Comité, à la différence des autres, ce poste ne semblait pas bloqué pour un(e) agent(e) temporairement affecté(e) ailleurs. **Le Comité consultatif rappelle que, de façon générale, il convient de déterminer s'il faut maintenir les postes qui sont vacants depuis deux ans ou**

plus et d'en justifier dûment le maintien dans le projet de budget si tel est le cas, ou d'en proposer la suppression (voir A/74/7, par. 90 ; A/72/7, par. 97 ; A/70/7, par. 90). Comme aucune explication n'a été donnée pour justifier le maintien du poste de spécialiste des achats (P-4), vacant de longue date, le Comité en recommande la suppression. Les montants connexes prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.

VIII.34 **En outre, tout en prenant acte de l'incidence sur les recrutements de la pandémie de COVID-19 et des difficultés liées à la crise de liquidités, le Comité consultatif exprime sa préoccupation quant au nombre de postes vacants et à la durée des vacances. Le Comité souligne qu'il est nécessaire de lancer les procédures de recrutement correspondantes, notamment au vu de l'importance critique de certains postes de haut niveau. Le Comité compte que le Secrétaire général fera le point sur la situation en matière de recrutement dans son prochain projet de budget ordinaire (voir ci-dessus, chap. I, par. 46 et 57).**

VIII.35 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du sous-chapitre 29B (voir tableau VIII.4).

Tableau VIII.4
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	65	14,3	65	11,9	65	14,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	273	12,4	289	12,6	289	12,6

VIII.36 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.33 du présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.37 Les ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 49 633 200 dollars, ce qui représente une diminution nette de 6 741 000 dollars (12 %) par rapport au crédit ouvert pour 2020 (A/75/6 (Sect. 29B), tableau 29B.24). Le Comité consultatif s'est vu communiquer les informations suivantes :

a) Consultants : les ressources demandées, qui s'élèvent à 217 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettraient notamment de financer 234 jours de travail d'un(e) ou deux consultants chargés d'évaluer les pratiques en vigueur dans les différents lieux d'affectation du Secrétariat en matière de gestion des dossiers et des archives et de donner des avis sur la meilleure façon d'appuyer la gestion des archives (105 300 dollars) ;

b) Voyages du personnel : les ressources demandées, qui s'élèvent à 359 100 dollars, font apparaître une diminution de 83 200 dollars (18,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, ce qui s'explique par la diminution des dépenses prévues au titre des activités de formation en présentiel liée à la multiplication des formations offertes en ligne (voir par. VIII.38 ci-dessous) ;

c) Services contractuels : les ressources demandées, qui s'élèvent à 4 447 800 dollars et font apparaître une augmentation de 37 700 dollars (0,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettraient notamment de financer l'exécution de programmes de renforcement des capacités et de formation (2 528 400 dollars) (voir les paragraphes VIII.38 et VIII.39 ci-dessous) et le remboursement de services informatiques, y compris les services d'informatique personnelle, de télécommunications et d'hébergement de serveurs fournis par le Bureau de l'informatique et des communications (550 000 dollars) ;

d) Frais généraux de fonctionnement : les ressources demandées, qui s'élèvent à 39 674 000 dollars et font apparaître une diminution de 346 000 dollars (0,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettraient notamment de financer : la location et l'entretien des locaux (27 532 700 dollars) et les services collectifs de distribution (9 969 500 dollars) (voir par. VIII.40 à VIII.43 ci-après) ; un crédit exceptionnel prévu pour les petits travaux d'aménagement rendus nécessaires par l'augmentation du nombre des membres du Comité consultatif (100 700 dollars) ; l'entretien du parc de véhicules du Siège (244 300 dollars) ;

e) Mobilier et matériel : les ressources nécessaires, qui s'élèvent à 485 200 dollars, font apparaître une diminution de 2 196 200 dollars (81,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, qui s'explique par la non-reconduction du crédit exceptionnel alloué au projet de gestion souple de l'espace de travail (voir également partie XI ci-après). Les ressources demandées permettraient notamment de financer les dépenses ponctuelles afférentes à l'achat de mobilier et de matériel supplémentaires rendu nécessaire par l'augmentation du nombre des membres du Comité consultatif, et à l'achat de trois véhicules (deux camionnettes légères et une fourgonnette). Conformément à l'action menée pour redimensionner le parc de véhicules du Siège, qui compte actuellement 21 véhicules, ces ressources ne visent à remplacer que la moitié des véhicules qui satisferaient aux critères de remplacement en 2021.

Formation

VIII.38 Les ressources demandées au titre de la formation, qui s'élèvent à 2 528 400 dollars, font apparaître une augmentation de 83 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020, qui s'explique par les crédits supplémentaires nécessaires pour que des cours de langue et de communication soient dispensés tout au long de l'année. Le Comité consultatif a été informé que cette augmentation était compensée par une diminution correspondante des ressources demandées au titre des voyages, rendue possible par le passage proposé de la formation en présentiel à la formation en ligne. Le Comité a été informé que la formation en ligne était plus économique, accessible à un plus grand nombre de personnes étant donné que les cours pouvaient être suivis depuis n'importe quel endroit, et susceptible de reproduire, dans une certaine mesure, l'expérience de l'apprentissage en face à face grâce à la technologie disponible. En outre, des outils permettant de mesurer l'efficacité des cours en ligne étaient en cours d'élaboration. Toutefois, le Comité a également été informé que les participants assimilaient parfois plus facilement et plus durablement les connaissances qui leur étaient transmises lorsque les cours étaient dispensés intégralement ou partiellement en présentiel. S'étant fait communiquer une liste des formations proposées, il note que, si la plupart des programmes sont dispensés en ligne, certaines formations

touchant les ressources humaines (319 800 dollars), le programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau (93 600 dollars), la formation à la gouvernance et à l'administration des ressources destinée aux cadres supérieurs (168 800 dollars) et les ateliers de formation des formateurs à Umoja organisés dans les centres de services (175 200 dollars) sont donnés entièrement ou partiellement en présentiel et, dans certains cas, sur place, ce qui occasionne des frais de déplacement. Depuis mars 2020, les cours de langue en face à face proposés au Siège sont dispensés en ligne en raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19 (voir par. VIII.52 ci-dessous).

VIII.39 **Le Comité consultatif prend note des efforts déployés pour recourir davantage à la formation en ligne, qui est plus économique et peut s'adresser à un public plus large que la formation classique en présentiel. Il est toutefois convaincu qu'il est possible de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires et recommande donc que l'augmentation proposée au titre des ressources contractuelles destinées à la formation soit réduite de 40 % (33 300 dollars)**. On trouvera des observations supplémentaires sur les questions liées à la formation dans la partie du présent rapport consacrée au sous-chapitre 29A.

Dépenses afférentes aux locaux

VIII.40 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées pour la part imputée au budget ordinaire des dépenses afférentes à la location et à l'entretien des locaux comprennent : 8,2 millions de dollars au titre de la location et de l'entretien ; 10,4 millions de dollars au titre des services de nettoyage ; 8,9 millions de dollars au titre des autres services d'entretien, notamment les services d'électricité, de chauffage, de ventilation et de climatisation, d'ascenseur, de sécurité incendie, de gestion des déchets, de déménagement, de petits travaux d'aménagement et de jardinage pour les locaux appartenant à l'ONU. Le Comité a également été informé que les baux en cours n'arriveraient pas à échéance avant longtemps (mars 2023 pour les locaux sis 1 et 2 United Nations Plaza, décembre 2024 pour l'immeuble Falchi, septembre 2027 pour l'immeuble Albano et décembre 2027 pour le bâtiment FF) et qu'il n'était pas possible de les écourter ou de les résilier sans que cela occasionne des coûts importants. En outre, toute réduction à long terme du taux d'occupation des locaux causée par la COVID-19 devrait se fonder sur une analyse détaillée de l'espace disponible.

VIII.41 En ce qui concerne les services collectifs de distribution, le Comité consultatif a été informé que le montant proposé de 9,96 millions de dollars avait été calculé sur la base des dépenses passées et de l'augmentation des tarifs annoncée par les prestataires locaux pour 2021 (hausse de 6,3 % pour l'électricité et de 6,1 % pour le gaz). Il a également été informé que, au cours des quatre années précédentes, le coût des services collectifs de distribution était resté relativement constant, la diminution du coût de l'électricité ayant compensé l'augmentation de celui de la vapeur et de l'eau. Les dépenses effectives engagées au titre de ces services se sont élevées à 19,2 millions de dollars durant l'exercice 2018-2019 et à 18 611 229 dollars durant l'exercice 2016-2017. Le projet de gestion souple de l'espace de travail ayant entraîné une hausse du taux d'occupation du bâtiment du Secrétariat, on s'attendait à ce que la consommation d'eau continue à augmenter (celle des autres services ne devant pas varier sensiblement). L'impact de la COVID-19 sur le taux d'occupation des locaux et les dépenses afférentes aux services collectifs de distribution n'a pas encore été déterminé.

VIII.42 **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les dépenses afférentes aux locaux, notamment sur**

les frais de location et le coût des services collectifs de distribution, lesquelles tiendront compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19. Le Comité rappelle également qu'il s'inquiète, comme il l'a déjà exprimé à plusieurs reprises, de ce que les frais de location et les dépenses afférentes aux services collectifs de distribution continuent d'augmenter malgré l'abandon progressif des locaux loués et les gains d'efficacité qui auraient dû découler du plan-cadre d'équipement et du projet de gestion souple de l'espace de travail (A/74/7, par. VIII.38 ; A/72/7, par. VIII. 68). Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une analyse coûts-avantages de la résiliation anticipée des baux en cours, en tenant compte également du coût des services collectifs de distribution, de l'expérience passée et des enseignements qui en ont été tirés et de l'impact des modalités de travail aménagées et des stratégies de gestion souple de l'espace de travail, ainsi que des gains d'efficacité escomptés, et de faire rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget.

VIII.43 **Compte tenu du montant total des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement, ainsi que des observations qu'il a formulées au sujet des coûts afférents aux locaux dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande que le montant demandé à ce titre soit réduit de 700 000 dollars.**

VIII.44 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I et aux paragraphes VIII.33, VIII.39 et VIII.43 ci-dessus.**

Questions diverses

Délégation de pouvoirs

VIII.45 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département avait concouru à la mise en œuvre du dispositif de délégation des pouvoirs, notamment en offrant des services consultatifs et en exerçant les pouvoirs qui lui avaient été délégués dans les circonstances particulières liées à la fin du mandat de la MINUJUSTH et à la création du BINUH. Il a également été informé que le Service administratif du Service de l'appui aux clients au Siège fournissait un appui au Département, au Bureau de l'informatique et des communications et à 17 entités du Siège qui n'avaient pas la capacité administrative d'effectuer des opérations relatives aux ressources humaines, aux finances ou aux achats, en leur dispensant des conseils et en exécutant les décisions prises par leurs chefs conformément aux pouvoirs qui leur étaient délégués. On trouvera des observations supplémentaires sur la délégation de pouvoirs dans la partie du présent rapport consacrée au sous-chapitre 29A.

Service de l'appui aux clients au Siège

VIII.46 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Service de l'appui aux clients au Siège comptait trois composantes, à savoir le Service administratif (voir par. VIII.45 ci-dessus), le Groupe de l'impôt et la composante Opérations relatives aux ressources humaines. Le Groupe de l'impôt facilitait le remboursement annuel de l'impôt sur le revenu aux membres du personnel du Secrétariat et de certains fonds, programmes et institutions spécialisées qui étaient citoyens ou résidents permanents des États-Unis d'Amérique et avaient signé une renonciation aux privilèges et immunités octroyés aux fonctionnaires recrutés sur le plan international. La composante Opérations relatives aux ressources humaines assurait le traitement des indemnités versées à l'arrivée et au départ et des prestations

complexes, telles que l'indemnité pour frais d'études, l'indemnité pour charges de famille et l'allocation-logement, pour l'ensemble du personnel en poste à New York. Elle avait été établie à titre provisoire en attendant que l'Assemblée générale examine le projet de dispositif de prestation de services centralisée.

Appui au Bureau de la coordination des activités de développement et au système des coordonnateurs résidents

VIII.47 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département, qui avait pour mandat d'offrir un appui opérationnel global à toutes les entités du Secrétariat, fournissait des services au Bureau de la coordination des activités de développement et au système des coordonnateurs résidents. Le Bureau de la coordination des activités de développement recevait tous les services proposés par le Département, y compris ceux qui touchaient aux installations à New York et aux possibilités d'apprentissage opérationnel. Par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Département offrait également un appui opérationnel en matière de ressources humaines, d'administration et de traitement des états de paie au système des coordonnateurs résidents, dont il était en passe de devenir le principal prestataire de services opérationnels (voir partie I, sect. 1). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées, y compris sur les éventuels coûts liés aux services opérationnels, seront communiquées dans le prochain projet de budget**.

Progrès accomplis grâce à l'analyse des données

VIII.48 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département avait recouru à l'analyse des données pour recenser les points à améliorer. Le Département avait par exemple repéré des problèmes à régler dans la procédure de recrutement, ce qui avait permis d'élaborer de nouveaux outils de recrutement (questionnaire sur les compétences liées au poste concerné, résumé des candidatures, modèle de rapport d'entretien axé sur les compétences, centres d'activité, outil concernant les critères appliqués et nouvelle version du manuel de sélection du personnel) en 2019 et 2020. Le Comité a été informé que la modeste diminution des délais de recrutement constatée depuis la mise en place de ces outils (d'une moyenne mondiale de 147 jours en 2018 à 134 jours en 2019) aurait pu être plus importante, même si la crise de liquidités et la pandémie de COVID-19 avaient limité les recrutements. **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à recourir davantage à l'analyse des données pour éclairer la prise de décision et améliorer la performance organisationnelle (voir également la résolution 74/271 de l'Assemblée générale, par. 11), et compte qu'il fera figurer des informations sur les gains d'efficacité connexes dans le prochain projet de budget. Le Comité reviendra sur la question du recrutement quand il examinera les prochains rapports sur la gestion des ressources humaines**.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

VIII.49 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département avait fourni des orientations et un soutien aux lieux d'affectation du monde entier aux fins de la gestion de l'épidémie, le but étant de préserver la santé et la sécurité de tout le personnel et d'assurer la continuité des activités prescrites.

VIII.50 La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail avait organisé des séances de formation quotidiennes avec les services médicaux sur le terrain, notamment sur les contrôles de l'état de préparation, les outils de calcul de la vitesse d'épuisement des stocks d'équipements de protection individuelle et la mise en place des quarantaines. Au Siège, elle avait mis en place des moyens permettant d'effectuer des tests d'amplification en chaîne par polymérase grâce aux dons versés

par des États Membres, et proposait également des tests d'anticorps. Elle s'employait à doter l'ONU de sa propre capacité de dépistage sur le terrain.

VIII.51 Le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement avait accru la fréquence des réunions de planification intégrée des activités qu'il tenait avec les clients en vue de relever les nouveaux défis et de veiller à ce que les plans de gestion de la chaîne d'approvisionnement demeurent pertinents. Les séminaires destinés aux fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition se déroulaient en ligne depuis le début de la COVID-19, de sorte que bien plus de personnes venant de nombreux endroits avaient la possibilité d'y participer. Une enquête de suivi visant à accroître l'efficacité des webinaires avait été conduite dans toutes les langues officielles.

VIII.52 De même, dès que les restrictions liées à la COVID-19 avaient été imposées au Siège, le Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle avait immédiatement adapté ses cours de langue pour qu'ils puissent être dispensés en ligne et avait ainsi proposé un programme complet de plus de 135 cours en ligne à la session de printemps.

VIII.53 Une stratégie par étapes avait été mise au point en vue du retour dans les locaux du Siège après la réouverture progressive de la ville de New York. Le Comité consultatif a été informé que la quasi-absence de personnel et de visiteurs au Siège avait eu de graves répercussions sur les activités productrices de recettes (restauration, boutique de cadeaux, garage et opérations de l'Administration postale de l'ONU) et entraînerait des pertes dont l'ampleur dépendrait du plan de réouverture (voir titre XIV, Income sect. 2).

Conséquences de la crise de liquidités

VIII.54 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses étaient peu élevées en 2020 en raison des mesures que l'Organisation avait prises pour gérer les liquidités, notamment en limitant les recrutements et en reportant le décaissement des ressources du budget ordinaire destinées à financer les loyers, le remboursement des dépenses engagées par le Bureau de l'informatique et des communications et l'exécution de projets lancés à l'initiative du Secrétariat. Dans des domaines tels que les voyages du personnel et les fournitures et accessoires, la sous-utilisation des crédits s'expliquait par la COVID-19. Aux rubriques Mobilier et matériel et Travaux de construction, de transformation et d'entretien, elle tenait au fait que l'exécution du projet de gestion souple de l'espace de travail avait été interrompue en mars 2020 (voir également la partie XI ci-dessous). Le Comité a été informé qu'on ne pouvait pas encore prendre pleinement la mesure des effets de la COVID-19 car certaines économies, par exemple à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, seraient contrebalancées par les dépenses supplémentaires qui seraient engagées au cours des mois suivants pour financer les mesures d'hygiène supplémentaires et le renforcement du système de ventilation (voir également le chapitre I ci-dessus).

Sous-chapitre 29C
Bureau de l'informatique et des communications

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	54 007 800
Crédits ouverts pour 2020	49 959 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	51 959 800
Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021[a]	81 394 200
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	47 133 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	46 204 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 74/280 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.55 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29C du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 51 959 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 2 millions de dollars (4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, laquelle s'explique par les autres changements apportés à la rubrique Frais généraux de fonctionnement pour renforcer le dispositif de continuité des activités et la résilience opérationnelle des infrastructures et des services et enrichir les fonctionnalités (A/75/6 (Sect. 29C), par. 29C.69). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.15.

Tableau VIII.5
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	183	1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 23 P-4, 36 P-3, 11 P-2/1, 16 G(1ᵉC), 71 G(AC) et 2 AL
Effectif proposé pour 2021	183	1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 23 P-4, 36 P-3, 11 P-2/1, 16 G(1ᵉC), 71 G(AC) et 2 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2020	56	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 14 P-4, 13 P-3, 3 P-2/1, 5 G(1ᵉC) et 17 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	55	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 14 P-4, 13 P-3, 3 P-2/1, 5 G(1ᵉC) et 16 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	12	1 P-4, 2 G(1ᵉC) et 9 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	12	1 P-4, 2 G(1ᵉC) et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.56 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 24 501 600 dollars avant actualisation des coûts et ne font

apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de financer 183 postes (94 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 89 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées), soit le même nombre qu'en 2020.

Postes vacants et taux de vacance

VIII.57 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2020, le Bureau comptait 14 postes vacants, soit 8 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 3 P-2) et 6 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées, ce qui s'expliquait par la crise de liquidités. Quatre postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] étaient vacants depuis plus d'un an, dont un poste de spécialiste de la cybersécurité (P-4) à Genève, qui l'était depuis février 2018 et pour lequel un(e) candidat(e) était en cours de recrutement, et un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-5), qui l'était depuis août 2017 et pourrait ne pas être pourvu avant la nomination du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'informatique. Le Comité note que le poste d'assistant(e) spécial(e) est déjà resté vacant pendant deux ans et demi durant le mandat de la précédente Directrice générale de l'informatique. **Le Comité consultatif rappelle que, de façon générale, il convient de déterminer s'il faut maintenir les postes qui sont vacants depuis deux ans ou plus et d'en justifier dûment le maintien dans le projet de budget si tel est le cas, ou d'en proposer la suppression (voir A/74/7, par. 90 ; A/72/7, par. 97 ; A/70/7, par. 90). Le Comité recommande donc la suppression du poste d'assistant spécial (P-5), vacant de longue date. Les montants connexes prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence**.

VIII.58 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du sous-chapitre 29C (voir tableau VIII.6).

Tableau VIII.6
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	94	11,3	94	9,5	94	12,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	78	7,0	89	5,7	89	7,2

VIII.59 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.57 du présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.60 Les ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 27 458 200 dollars, soit une augmentation de 2 000 000 dollars (7,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 29C), tableau 29C.16). Le Comité consultatif s'est vu communiquer les informations suivantes :

a) Autres dépenses de personnel : les ressources demandées, qui s'élèvent à 1 744 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettraient de financer : i) les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit nécessaires pour maintenir en fonctionnement le système de radiotélédiffusion et de gestion des conférences, offrir un appui technique sur place et assurer des services pendant les périodes de pointe et en cas d'urgence ; ii) le personnel temporaire chargé d'appuyer diverses activités, telles que le projet d'informatique en nuage, les services de radiotélédiffusion et de conférence et la gestion de la relation client ;

b) Consultants : les ressources demandées, qui s'élèvent à 127 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettraient notamment de financer 682 jours de travail de trois consultants chargés de fournir des services liés aux solutions institutionnelles ;

c) Voyages du personnel : les ressources demandées, qui s'élèvent à 154 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettraient notamment de financer: i) les déplacements qu'effectueront les nouveaux spécialistes de la cybersécurité et d'autres fonctionnaires chargés de la cybersécurité afin d'assurer une compréhension commune du programme de sécurité informatique de l'Organisation ; ii) les voyages associés aux ateliers qui devraient être tenus en 2020 en vue d'assurer l'intégration et la normalisation dans les différents lieux d'affectation ; iii) les voyages associés aux ateliers techniques consacrés à la conception et à l'architecture des applications ;

d) Services contractuels : les ressources demandées, qui s'élèvent à 10 629 700 dollars et font apparaître une petite augmentation de 15 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettraient notamment de financer le personnel contractuel et la maintenance des systèmes de vidéosurveillance, de sécurité physique et de contrôle de l'accès aux locaux ;

e) Mobilier et matériel : les ressources demandées, qui s'élèvent à 2 140 000 dollars, font apparaître une diminution de 43 000 dollars (2,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, qui s'explique par la baisse des dépenses prévues au titre du mobilier de bureau et du matériel de bureautique ;

f) Frais généraux de fonctionnement : les ressources nécessaires s'élèvent à 11 795 400 dollars et font apparaître une augmentation de 2 037 400 dollars (20,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, qui comprend : i) 2 millions de dollars destinés à financer : le renforcement de la résilience des infrastructures sécurisées du réseau équipant le Siège de l'ONU de sorte que les membres du personnel puissent travailler efficacement qu'ils soient dans les locaux de l'Organisation ou ailleurs (1 000 200 dollars) ; l'enrichissement des fonctionnalités et le renforcement de l'appui de sorte à stabiliser la plateforme servant aux services de radiotélédiffusion et de conférence et à la rendre plus efficace, et l'ajout de fonctionnalités aux outils de collaboration, à l'appui des départements, bureaux et organes intergouvernementaux au Siège (933 800 dollars) ; le renforcement de l'infrastructure des systèmes d'information géospatiale qui sous-tendra l'exploitation de produits évolués (66 000 dollars) (ibid., par. 29C.69) ; ii) 37 400 dollars destinés à financer les dépenses

afférentes aux communications, en augmentation compte tenu des dépenses antérieures.

VIII.61 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les ressources investies dans les systèmes et les infrastructures informatiques permettraient notamment d'élargir l'accès au réseau, d'harmoniser autant que possible la qualité et le nombre des services informatiques offerts aux clients, où qu'ils se trouvent ; de renforcer la cybersécurité et de mieux intégrer les systèmes audiovisuels et les systèmes de radiotélédiffusion, de visioconférence et de réunions virtuelles, actuellement distincts. Le Comité n'a toutefois pas reçu d'informations financières plus détaillées ni de renseignements supplémentaires sur l'augmentation proposée, malgré ses demandes en ce sens.

VIII.62 **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de disposer de services informatiques efficaces, sûrs et fiables, lesquels sont essentiels à l'exécution des mandats de l'Organisation. Le Comité regrette toutefois de ne pas avoir reçu d'informations complètes ou de justifications et précisions supplémentaires concernant les ressources demandées à ce titre. Le Comité considère que des informations complètes à ce sujet devraient être communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

VIII.63 **Le Comité consultatif est d'avis que les ressources liées à l'informatique et aux communications qui sont demandées pour une vaste gamme de produits, de services et d'accords dans de multiples lieux d'affectation devraient être présentées avec plus de clarté. En outre, le Comité réaffirme qu'il importe de disposer d'informations complètes, détaillées, transparentes et exactes sur les ressources liées à l'informatique et aux communications et les coûts correspondants, toutes sources de financement confondues (voir également A/70/7, par. VIII.130 et VIII.136)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant le regroupement des ressources proposées à ce titre et les initiatives connexes.

VIII.64 **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande que l'augmentation de 2 000 000 dollars proposée au titre des frais généraux de fonctionnement soit réduite de 200 000 dollars, soit 10 %.**

VIII.65 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I et aux paragraphes VIII.57 et VIII.64 ci-dessus.**

Questions diverses

Domaines d'action prévus

VIII.66 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau s'alignerait sur la vision du Secrétaire général d'une « ONU numérique » et concourrait à la concrétiser, et qu'il exploiterait tout le potentiel des technologies numériques, notamment les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, afin d'appuyer l'exécution des mandats de l'Organisation. Le Bureau jouerait également un rôle important en mettant en place la stratégie d'exploitation des données du Secrétaire général et en aidant l'Organisation à axer davantage son approche sur les données. En outre, il continuerait à faciliter la collaboration et à améliorer la continuité des activités, notamment en renforçant encore la cybersécurité dans un paysage virtuel de plus en plus complexe, grâce à la mise à niveau des solutions techniques et à l'amélioration de la capacité de surveillance et de coordination des interventions. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir , dans le prochain projet de budget,**

des informations actualisées et détaillées sur ces activités, une attention particulière devant être accordée à la cybersécurité.

Recouvrement des coûts liés aux services informatiques et aux services de communication

VIII.67 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'accélérer les efforts visant à harmoniser les pratiques et les procédures de recouvrement des coûts des prestataires de services informatiques et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur la stratégie Informatique et communications (A/74/7, par. VIII.59). **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir, dans le prochain projet de budget, des informations sur l'avancement de l'harmonisation des procédures de recouvrement des coûts**. On trouvera des observations supplémentaires concernant le recouvrement des coûts aux paragraphes VIII.85 et VIII.86 du présent rapport.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

VIII.68 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la pandémie avait mis en évidence l'importance cruciale de l'informatique et des communications, grâce auxquelles l'Organisation avait pu poursuivre ses travaux dans le monde entier. On devait cette réussite principalement à l'action de modernisation menée par le Bureau au cours des années précédentes et à des initiatives telles que l'informatique en nuage, l'achèvement du déploiement de Microsoft Office 365 et la disponibilité en ligne d'applications essentielles (Umoja, Inspira et Field Support Suite, par exemple).

VIII.69 Dans le même temps, la soudaine explosion des besoins informatiques qui a fait suite à la pandémie a mis à rude épreuve les capacités dans certains domaines et a révélé l'existence de faiblesses infrastructurelles, si bien qu'il a fallu faire un travail de renforcement et de modernisation pour veiller à ce que l'exécution des mandats soit appuyée par des systèmes informatiques et des systèmes de communication efficaces, robustes et résistants. Il a notamment fallu apporter un appui aux réunions intergouvernementales nécessitant des services d'interprétation, de traduction, de sous-titrage et de diffusion sur le Web, étant donné que les systèmes informatiques et audiovisuels utilisés pour assurer ces services reposaient sur la présence physique des participants et des prestataires de services au Siège.

VIII.70 Au cours des derniers mois écoulés, les membres du personnel du Bureau avaient continué de se rendre au Siège pour exercer des fonctions essentielles qui ne pouvaient être assurées à distance. Ils avaient déployé des efforts considérables pour mettre au point des solutions informatiques sur mesure propres à répondre aux nouveaux besoins, et le travail qu'ils avaient dû accomplir pour assurer les services essentiels à la continuité des opérations avait considérablement alourdi leur charge de travail.

VIII.71 **Le Comité consultatif salue l'appui essentiel apporté par le Bureau de l'informatique et des communications, qui a permis à l'Organisation de poursuivre ses travaux malgré l'impact sans précédent de la COVID-19.**

Conséquences de la crise de liquidités et dépenses

VIII.72 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'il y avait eu une sous-utilisation des crédits au premier semestre 2020, en partie à cause de la crise de liquidités, qui avait limité les recrutements, et en partie à cause de la COVID-19, comme pour les ressources relatives aux voyages du personnel et aux fournitures et accessoires. En outre, les dépenses à plusieurs rubriques, notamment

les rubriques Services contractuels, Frais généraux de fonctionnement et Mobilier et matériel, avaient été modestes parce que des montants plus conséquents devaient être versés aux fournisseurs au cours du deuxième semestre.

VIII.73 Le Comité consultatif a également été informé que les dépenses engagées à la fin du mois de mai 2020 comprenaient 1 123 200 dollars pour l'acquisition d'urgence de matériel de radiotélédiffusion et de conférence destiné à répondre à l'augmentation des besoins liée à la COVID-19. En outre, les dépenses afférentes aux services de visioconférence et aux réunions virtuelles étaient estimées à 1 530 900 dollars pour 2020.

Sous-chapitre 29E
Administration (Genève)

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	71 518 200
Crédits ouverts pour 2020	69 736 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	71 289 500
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	34 987 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	34 887 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.74 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29E du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 71 289 500 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation nette de 1 553 100 dollars (2,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera dans le tableau VIII.16 des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

VIII.75 Le Secrétaire général indique que l'augmentation nette est imputable aux facteurs suivants : a) des ajustements techniques, qui représentent une augmentation nette de 44 200 dollars et qui sont dus au non-renouvellement de crédits prévus pour 2020 et à la budgétisation en année pleine du coût des postes créés en 2020 ; b) des nouveaux mandats et des mandats élargis conformément à la résolution 42/23 du Conseil des droits de l'homme et à la résolution 74/50 de l'Assemblée générale, qui ont entraîné une augmentation nette de 9 200 dollars ; c) d'autres changements, qui ont entraîné une augmentation nette de 1 499 700 dollars due principalement à des transferts de postes depuis le chapitre 2 et à une augmentation des crédits demandés au titre du mobilier et du matériel, compensée en partie par une diminution des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes (A/75/6 (Sect. 29E), par. 29E.87 et 29E.89 à 29E.92).

Tableau VIII.7
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	289	1 D-2, 4 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 20 P-3, 21 P-2/1, 17 G(1ᵉC) et 200 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	300	1 D-2, 4 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 20 P-3, 22 P-2/1, 18 G(1ᵉC) et 209 G(AC)
Transferts	11	1 P-2, 1 G(1ᵉC) et 9 G(AC) transférés du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) au sous-programme 4
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	152	3 P-5, 12 P-4, 29 P-3, 3 G(1ᵉC) et 105 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	152	3 P-5, 12 P-4, 29 P-3, 3 G(1ᵉC) et 105 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.76 Les ressources demandées au titre des postes pour 2021 s'élèvent à 43 364 500 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation de 1 560 300 dollars (3,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de financer 300 postes (73 d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur et 227 d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées), soit une augmentation de 11 postes [1 P-2, 1 d'agent(e) des services généraux (1re classe) et 9 d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] due à des transferts de postes depuis le chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le personnel concerné était installé et intégré dans les services informatiques de l'Office depuis 2016 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications de l'ONU (A/69/517).

Postes vacants et taux de vacance

VIII.77 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, 20 postes étaient vacants, soit 9 d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur (2 P-4, 4 P-3 et 3 P-2) et 11 d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées. Deux postes (2 P-2) ont été pourvus, les titulaires devant en principe prendre leurs fonctions en septembre 2020, et le titulaire d'un autre poste (agent des services généraux) qui avait été temporairement affecté devrait revenir en juillet 2020. Le recrutement pour les autres postes, y compris un poste [agent(e) des services généraux (Autre classe)] qui était vacant depuis plus d'un an, a été retardé en raison de la crise de liquidités. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera des informations actualisées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport**.

VIII.78 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du sous-chapitre 29E (voir tableau VIII.8).

Tableau VIII.8
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	71	4,9	72	10,9	73	4,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	226	4,6	217	5,3	227	4,4

VIII.79 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

VIII.80 Le montant des ressources demandées pour 2021 s'élève à 27 925 000 dollars, soit une légère diminution de 7 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 29E), tableau 29E.16). Le Comité consultatif s'est vu communiquer les informations suivantes :

a) Consultants : aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique, dont le montant est identique à celui des crédits ouverts pour 2020 ;

b) Voyages du personnel : les ressources demandées, d'un montant de 55 300 dollars (identique à celui des crédits ouverts pour 2020), permettraient notamment de financer des voyages officiels à New York et à Vienne à des fins de consultations et de réunions d'orientation sur les questions relatives aux finances, au budget et aux ressources humaines ;

c) Services contractuels : les ressources demandées, d'un montant de 1 953 800 dollars, soit une légère diminution de 17 900 dollars (0,9 %), par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettraient notamment de financer les services contractuels de chauffeur pendant les périodes de forte charge de travail ;

d) Frais généraux de fonctionnement : les ressources demandées, d'un montant de 17 876 500 dollars, soit une diminution de 120 400 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettraient notamment de financer la location du Palais Wilson et du bâtiment Motta (2 866 700 dollars) et l'entretien des locaux (7 227 500 dollars) ;

e) Mobilier et matériel : les ressources demandées, d'un montant de 1 578 900 dollars, soit une augmentation de 152 200 dollars (10,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettraient notamment de financer : i) l'achat et le remplacement de matériel informatique et de matériel de bureautique, notamment les composantes du réseau d'infrastructure, le matériel de visioconférence, le matériel relatif aux bibliothèques et le matériel destiné aux utilisateurs finals ; ii) les dépenses liées au mobilier de bureau ; iii) les dépenses liées au matériel d'information et de communications et au matériel de génie divers ; iv) le remplacement d'un véhicule de 11 ans qui a dépassé sa durée de vie prévue. L'Office prévoit de remplacer au moins un véhicule par an pour garantir la sécurité, la sûreté et la continuité des services et de maintenir son parc de 16 véhicules en bon état de fonctionnement.

VIII.81 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

VIII.82 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Office avait, conformément aux mesures liées à la COVID-19 prises par le pays hôte, mené une politique de réduction temporaire du taux d'occupation des bureaux et continué de fonctionner en s'appuyant sur son robuste dispositif de continuité des opérations. L'Office étudiait des solutions qui lui permettraient de faciliter la tenue des réunions programmées et qui favoriseraient à la fois une participation physique et une participation à distance grâce à l'interprétation simultanée. Le Comité a également été informé que la réduction des dépenses (notamment des frais de voyage et des frais généraux de fonctionnement) que favoriserait la COVID-19 serait contrebalancée par l'apparition de besoins de ressources supplémentaires et imprévus liés à la COVID-19 (par exemple, en matière de services de nettoyage, d'accessoires mobiliers, tels que les panneaux de séparation plus hauts et les cloisons mobiles, d'équipements de protection individuelle, de logiciels et de matériel de téléconférence, et de services informatiques). Ces besoins supplémentaires n'ont pas été prévus dans le budget-programme pour 2020 ou 2021 (voir également le paragraphe VIII.83). Le Comité a en outre été informé que la COVID-19 devrait avoir une incidence majeure sur le plan stratégique patrimonial (voir également la partie XI).

Conséquences de la crise de liquidités

VIII.83 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la sous-utilisation des crédits en 2020 résultait principalement de la crise de liquidités, qui avait entraîné des retards dans le recrutement, la réduction ou l'annulation de certaines activités, telles que l'entretien, et le report du premier paiement de la part du budget ordinaire de l'Office destinée aux services médicaux. Le Comité a également été informé que l'Office n'était guère en mesure de couvrir les dépenses supplémentaires imprévues relatives à la COVID-19 avec ses ressources existantes, du fait des incertitudes liées à l'encaissement des contributions mises en recouvrement.

Ressources extrabudgétaires et recouvrement des coûts

VIII.84 En 2021, le Bureau devrait bénéficier de ressources en espèces d'un montant estimé à 34 887 000 dollars, soit une diminution de 100 000 dollars (0,3 %) par rapport au montant prévu pour 2020, qui lui permettraient notamment de maintenir 152 postes (A/75/6 (Sect. 29E), par. 29E.92).

VIII.85 Le Comité consultatif a été informé que les ressources extrabudgétaires de l'Office provenaient de la fourniture de services moyennant remboursement et que l'Office maintenait en place un régime de recouvrement systématique, transparent et détaillé des coûts visant à garantir que les coûts des services d'appui liés à des activités extrabudgétaires soient systématiquement imputés aux entités auxquelles ils étaient fournis. En ce qui concerne les services informatiques financés au moyen du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires fournis aux clients qui choisissent de se les payer, le Comité a été informé que les paiements reçus étaient comptabilisés comme coûts recouvrés et que les dépenses correspondantes apparaissaient dans la partie extrabudgétaire du projet de budget. Le Comité rappelle que, dans sa résolution

74/262, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation qu'il lui avait faite de prier le Secrétaire général de faire figurer dans le présent projet de budget des informations sur le nombre et le type de services fournis par chaque office, ainsi que sur les postes et autres objets de dépense, sur la méthode de recouvrement des coûts appliquée, et sur les recettes provenant du recouvrement des coûts (A/74/7, par. VIII. 78). **Le Comité consultatif regrette que les informations données dans le cadre du présent projet de budget ne soient pas suffisamment claires et détaillées. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans le prochain projet de budget, des informations complètes et plus transparentes sur les services fournis aux différentes entités, les ressources nécessaires pour fournir ces services et les différentes modalités de financement et de recouvrement des coûts, ainsi que sur la comptabilisation des recettes et des dépenses correspondantes par source de financement**.

VIII.86 Le Comité consultatif a également été informé que les travaux d'harmonisation des activités de recouvrement des coûts au sein du Secrétariat avançaient lentement (ibid., par. VIII. 77) du fait de la divergence des priorités et de l'énorme effort de coordination mondiale requis pour cette tâche. Le groupe de travail créé à cet effet en septembre 2019 réévaluerait ses priorités et établirait un calendrier précis. **Le Comité consultatif réaffirme une fois de plus que le recouvrement des coûts devrait être appliqué de manière harmonisée et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rendre compte, dans son prochain projet de budget, des progrès accomplis dans la mise au point d'une méthode commune de calcul des coûts (voir également A/74/7, VIII.78)**.

Auto-évaluation

VIII.87 L'Office prévoit d'entreprendre, en 2021, une auto-évaluation de la mise en œuvre du cadre et des outils #NewWork afin de promouvoir une gestion souple du lieu de travail (A/75/6 (Sect. 29E), par. 29E.17 et 29E.37). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera les principaux résultats de l'auto-évaluation dans son prochain projet de budget**.

Sous-chapitre 29F
Administration (Vienne)

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	18 099 000
Crédits ouverts pour 2020	18 088 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	18 088 400
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	19 624 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	19 676 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.88 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29F du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 18 088 400 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera dans le tableau VIII.17 des informations sur

l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

Tableau VIII.9
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	83	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 6 G(1ᵉC) et 57 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	83	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 6 G(1ᵉC) et 57 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	84	2 D-1, 1 P-5, 7 P-4, 16 P-3, 1 P-2, 3 G(1ᵉC) et 54 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	84	2 D-1, 1 P-5, 7 P-4, 15 P-3, 2 P-2, 3 G(1ᵉC) et 54 G(AC)
Reclassement	–	1 P-3 reclassé à P-2 (composante Direction exécutive et administration)
Transfert (au sein du sous-chapitre 29F)	–	1 G(AC) relevant de la composante Direction exécutive et administration transféré au sous-programme 2

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.89 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 9 288 200 dollars, avant actualisation des coûts, et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Ces ressources permettraient de maintenir 83 postes (20 d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur et 63 d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées), soit le même nombre que celui approuvé pour 2020.

Postes vacants et taux de vacance

VIII.90 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, quatre postes [1 P-4 et 3 d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] étaient vacants. Aucun n'était vacant depuis plus d'un an, et le recrutement était suspendu en raison de la crise de liquidités.

VIII.91 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du sous-chapitre 29F (voir tableau VIII.10).

Tableau VIII.10
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	20	2,5	20	5,0	20	2,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	63	4,2	63	1,8	63	4,9

VIII.92 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

VIII.93 Le montant des ressources demandées pour 2021, qui s'élève à 8 800 200 dollars, est le même que celui des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 29F), tableau 29F.14). Le Comité consultatif s'est vu communiquer les informations suivantes :

a) Consultants : les ressources demandées, d'un montant de 8 900 dollars, soit une diminution de 500 dollars (5,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettraient de financer les services d'un(e) consultant(e) chargé(e) d'examiner les plans d'urgence, de mener des exercices de simulation de situations d'urgence et de former le personnel de gestion des crises ;

b) Voyages du personnel : les ressources demandées, d'un montant de 40 000 dollars, soit une diminution de 8 100 dollars (16,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettraient de financer la participation à des réunions de gestion et à des ateliers sur la continuité des opérations ;

c) Services contractuels : les ressources demandées, d'un montant de 841 500 dollars, soit une augmentation de 24 700 dollars (3 %), par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettraient notamment de financer les services informatiques (578 300 dollars), y compris les services de base liés aux ordinateurs personnels, la maintenance des systèmes de stockage et les abonnements annuels à des logiciels de cybersécurité ;

d) Mobilier et matériel : les ressources demandées, d'un montant de 299 600 dollars, soit une légère augmentation de 1 700 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, permettraient principalement de financer le matériel de bureautique nécessaire à la continuité des opérations (148 800 dollars) et l'achat de matériel, en particulier de logiciels, d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs portables et d'imprimantes, et le remplacement du matériel obsolète (120 400 dollars). L'Office a allongé le cycle normal de remplacement des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portables afin de réaliser des économies.

VIII.94 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

VIII.95 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Office avait continué de fournir des services à ses clients. Pendant le confinement total à Vienne, environ 95 % des membres de son personnel avaient fait du télétravail, sans qu'il y ait eu de difficultés majeures. Bien que les conséquences sur les modalités de travail après la COVID-19 ne puissent pas encore être mesurées, le Comité a été informé que la combinaison du télétravail et du travail au bureau semblait être la méthode la plus efficace pour garantir le bien-être du personnel. Il a également été informé que des économies qui seraient éventuellement faites grâce à la COVID-19, notamment sous la forme d'une réduction des dépenses afférentes aux services

collectifs de distribution, aux services de nettoyage, à la sécurité et à l'entretien. Certains voyages ont été annulés. Cependant, l'exploitation des technologies de l'information et des communications a exigé d'accroître encore plus les services de maintenance et d'appui. Le Centre international de Vienne, qui abrite les locaux de l'Office, a rouvert ses portes le 15 mai 2020, suivant une politique de retour progressif et échelonné. Le Comité a été informé que le Centre ne disposait pas d'espaces de travail modulables (voir également la partie XI).

Conséquences de la crise de liquidités

VIII.96 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la faible utilisation des crédits en 2020 s'expliquait par la crise de liquidités. À cet égard, l'Office a mis en place plusieurs mesures et a notamment déterminé les voyages qui pourraient être remplacés par des réunions virtuelles, réduit les services de courrier sortant, reporté à juillet 2020 l'achat d'articles liés à l'informatique et à la continuité des opérations, et interrompu l'acquisition de nouveaux meubles et fournitures de bureau.

Ressources extrabudgétaires

VIII.97 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en 2021, l'Office devrait bénéficier de ressources en espèces d'un montant estimé à 19 676 100 dollars, soit une légère augmentation de 51 900 dollars par rapport au montant prévu pour 2020 (19 624 200 dollars), laquelle s'expliquait par la réévaluation des coûts. Le Comité a également été informé que 73 % des ressources extrabudgétaires provenaient des fonds d'appui aux programmes et 27 % des activités de recouvrement des coûts. Les 84 postes qu'il est prévu de financer par des ressources extrabudgétaires (nombre identique à celui prévu pour 2020), comprennent un poste P-3 qui serait déclassé à P-2 au sein de la composante Direction exécutive et administration et un poste [agent(e) des services généraux (Autres classes)] qui serait transféré de l'équipe Umoja de la composante Direction exécutive et administration vers le Groupe de la formation et du développement organisationnel du Service de la gestion des ressources humaines.

Répartition géographique

VIII.98 Le Comité consultatif a été informé que l'Office continuait de promouvoir activement la réalisation de l'objectif consistant à accroître la diversité géographique, notamment dans le cadre d'une campagne d'information et d'activités de sensibilisation interne et grâce au suivi de la procédure de sélection. Toutefois, on estime qu'il faudrait à l'Office au moins 5 à 10 ans pour atteindre l'objectif d'une diversité régionale véritable grâce à la rotation du personnel, en raison du nombre limité d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur (20 fonctionnaires dont les postes sont financés au moyen du budget ordinaire et 27 dont les postes sont financés par des ressources extrabudgétaires) et du faible taux de renouvellement à l'Office (28 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ont quitté l'Office depuis 2015). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la répartition géographique.

Accords de partage des coûts liés aux locaux

VIII.99 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les services de la gestion des bâtiments du Centre international de Vienne étaient administrés par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et financés dans le cadre d'accords de partage des coûts entre les organisations sises à Vienne. Le ratio actuel de partage des coûts pour l'Office est de 22,758 %, soit le

même pourcentage qu'en 2020 (voir également A/74/7, par. XI.15). On trouvera dans la partie XI du présent rapport des observations supplémentaires concernant les accords de partage des coûts liés aux locaux de l'Office.

Sous-chapitre 29G
Administration (Nairobi)

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	16 247 600
Crédits ouverts pour 2020	18 048 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	16 483 400
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	20 962 800
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	21 443 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.100 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29G du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 16 483 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 1 565 400 dollars (8,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.18.

VIII.101 Le Secrétaire général indique que la diminution nette est imputable à des ajustements techniques se rapportant au non-renouvellement de crédits approuvés pour 2020 par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263 au titre du remplacement des bâtiments A à J (1 095 400 dollars) et de la rénovation des installations de conférence (470 000 dollars) à l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/75/6 (Sect. 29G), par. 29G.84).

Tableau VIII.11
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	112	1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 1 AN et 66 AL
Effectif proposé pour 2021	112	1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 1 AN et 66 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	224	5 P-4, 4 P-3, 2 P-2/1, 8 AN et 205 AL
Effectif prévu pour 2021	232	5 P-4, 4 P-3, 2 P-2/1, 8 AN et 213 AL
Création	8	8 AL

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.102 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes s'élèvent à 10 742 200 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2020. Ces ressources

permettraient de maintenir 112 postes (45 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 67 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées), soit le même nombre qu'en 2020.

Postes vacants et taux de vacance

VIII.103 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, 12 postes étaient vacants, dont 5 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 P-5, 1 P-4 et 3 P-3) et 7 postes d'agent(e) local(e). Le recrutement pour trois postes (1 P-5 et 2 P-3) est terminé et l'entrée en service des personnes recrutées est prévu pour août 2020. Deux postes d'agent(e) local(e) étaient vacants depuis plus d'un an : l'un en raison de la crise de liquidités ; l'autre du fait de l'affectation temporaire du titulaire, qui conservait un droit sur le poste. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera des informations actualisées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport**.

VIII.104 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du sous-chapitre 29G (voir tableau VIII.12).

Tableau VIII.12
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	45	9,7	45	10,4	45	9,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	67	7,8	67	8,8	67	7,5

VIII.105 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes**. Le Comité examine plus avant la question des taux de vacance et des postes vacants au chapitre I du présent rapport.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

VIII.106 Le montant proposé pour 2021 au titre des autres objets de dépense s'élève à 5 741 000 dollars, soit une diminution nette de 1 565 400 dollars (21,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 29G), tableau 29G.13). Cette diminution résulte du non-renouvellement de crédits approuvés pour 2020 par l'Assemblée générale (voir par. VIII.101). Les autres changements tiennent à la redistribution des ressources à l'intérieur du chapitre, sans changement du montant global, compte tenu des besoins opérationnels (A/75/6 (Sect. 29G), par. 29G.85 et tableau 29G.8).

VIII.107 Le Comité consultatif s'est vu communiquer les informations suivantes :

a) Consultants : aucun crédit n'est demandé au titre de cette rubrique budgétaire, ce qui représente une réduction de 100 % par rapport au montant ouvert

pour 2020. Cette réduction est imputable au non-renouvellement des crédits approuvés pour le projet relatif aux installations de conférence (voir par. VIII.101) ;

b) Voyages du personnel : aucun crédit n'est demandé au titre de cette rubrique budgétaire, ce qui représente une réduction de 100 % par rapport au montant ouvert pour 2020. Les crédits précédemment demandés étaient principalement destinés aux consultations avec la haute direction au Siège et à Genève. Pour 2021, l'Office propose de tenir toutes ces consultations à distance ;

c) Services contractuels : le crédit demandé est inférieur de 339 700 dollars (42,7 %) au montant ouvert pour 2020. Cette diminution s'explique principalement par la non-reconduction de dépenses non renouvelables (voir par. VIII.101) ;

d) Frais généraux de fonctionnement : le crédit demandé excède de 29 800 dollars (0,6 %) le montant ouvert pour 2020. Cette augmentation tient à la fois à la hausse du taux d'occupation des locaux des Nations Unies à Nairobi et à la hausse progressive générale des coûts d'entretien du complexe au fil des ans. Les coûts d'entretien courant (nettoyage et assainissement, travaux électriques, gros œuvre et génie civil, jardinage et aménagement paysager, travaux de réfection normaux) ne sont pas facturés directement aux locataires. Le Secrétariat examine actuellement les pratiques en matière de loyers suivies par les différents lieux d'affectation, notamment pour ce qui est du financement des travaux d'entretien et de rénovation des locaux loués [voir également A/75/6 (Income sect. 2)] ;

e) Mobilier et matériel : le crédit demandé est inférieur à 36 600 dollars (61,4 %) au montant ouvert pour 2020. Cette diminution est imputable au report de crédits et à l'augmentation des cycles de remplacement en raison de priorités concurrentes en ce qui concerne les locaux de Nairobi.

VIII.108 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

VIII.109 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Office, qui est un prestataire de services administratifs et d'appui logistique, n'avait pas vu le nombre de demandes de services de la part de ses clients diminuer sensiblement à la suite de la pandémie de COVID-19. Si le nombre de voyages officiels a globalement baissé, l'Office a néanmoins continué à appuyer les déplacements du personnel, facilité les évacuations médicales liées à la COVID-19, harmonisé les bonnes pratiques avec d'autres services, renforcé la formation et la communication en ligne, et noué avec le PAM un partenariat sur la fourniture de services de voyage aux entités humanitaires qui soutiennent les États Membres. Par ailleurs, l'Office a profité de la présence réduite du personnel dans le complexe pour accélérer les chantiers de transformation et les gros travaux d'entretien prévus pour 2020. Dans le souci de promouvoir un environnement de travail sain, l'Office a envisagé de proposer des espaces de travail mixtes intérieur/extérieur et de tirer parti de la douceur du climat dans la région, de la grandeur des espaces verts dans le complexe (140 acres) ainsi que de l'utilisation des technologies de l'information et des communications (voir également partie XI). Le Comité a également été informé que l'Office couvrait les coûts liés à la quarantaine et à l'isolement obligatoires dans des installations approuvées par les autorités du pays hôte.

Incidence de la crise de liquidités

VIII.110 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la sous-utilisation des crédits en 2020 résultait essentiellement de la crise de liquidités. Afin de faire face à la situation, l'Office a laissé des postes vacants et s'est employé dans toute la mesure du possible à reporter au second semestre les dépenses liées aux fournitures et accessoires ainsi qu'au mobilier et au matériel.

Ressources extrabudgétaires

VIII.111 En 2021, le montant des ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) devraient s'élever à 21 443 000 dollars, soit une augmentation de 480 200 dollars (2,2 %) par rapport aux estimations pour 2020. Cette augmentation résulte principalement de l'accroissement de la demande de services locaux et de services communs ainsi que de l'appui fourni au système des coordonnateurs résidents (A/75/7 (Sect. 29G), par. 29G.86). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources extrabudgétaires de l'Office provenaient entièrement du recouvrement des coûts dans le cadre d'accords d'utilisation et d'accords de prestation de service conclus avec plus de 70 clients, dont le PNUE, ONU-Habitat, le système des coordonnateurs résidents et autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le Comité a également été informé que l'augmentation prévue de huit emplois imputés sur les ressources extrabudgétaires [emplois d'agent(e) local(e)] par rapport aux 232 emplois prévus pour 2020 (voir tableau VIII.17) était liée à l'élargissement escompté des services, en particulier dans le domaine de l'informatique et des communications ainsi que dans celui des services relatifs aux relations avec le pays hôte.

Initiatives dans le domaine de l'environnement

VIII.112 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 74/262, l'Assemblée générale a fait sienne sa recommandation tendant à ce que le Secrétaire général soit prié de fournir dans son projet de budget des informations sur les économies réalisées grâce aux initiatives mises en œuvre dans le domaine de l'environnement à l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/74/7, par. VIII.105). Le Secrétaire général indique que les économies réalisées grâce aux initiatives environnementales sont difficiles à quantifier, mais que l'Office contrôle la quantité de déchets recyclés et le nombre d'émissions évitées (A/75/7 (Sect. 29G), annexe II). Le Comité entend maintenir la question à l'étude.

Tableau VIII.13

Sous-chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) : évolution des ressources financières globales par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	40 510,4	38 984,7	19 045,2	38 984,7	–	14 696,7	31 127,8	32 319,4	1 191,6	14 634,2	14 382,1	15 377,1	995,0	69 841,3	84 494,6	86 681,2	2 186,6
Autres dépenses de personnel	2 120,8	1 572,0	994,9	1 769,8	197,8	532,3	1 150,0	1 597,3	447,3	5 218,7	1 284,5	1 431,1	146,6	7 871,8	4 006,5	4 798,2	791,7
Dépenses de représentation	–	0,4	–	0,4	–		–	–	–		–	0,6	0,6	–	0,4	1,0	0,6
Consultants	414,8	158,5	239,3	158,7	0,2	31,8	643,0	647,4	4,4	131,4	35,5	113,5	78,0	578,0	837,0	919,6	82,6
Voyages du personnel	1 062,9	525,6	84,4	525,6	–	247,3	920,0	911,7	(8,3)	298,7	243,5	273,5	30,0	1 608,9	1 689,1	1 710,8	21,7
Services contractuels	6 609,0	7 279,8	1 763,8	8 010,8	731,0	422,4	2 013,9	2 237,8	223,9	244,8	271,3	271,7	0,4	7 276,2	9 565,0	10 520,3	955,3
Frais généraux de fonctionnement	728,8	368,7	19,7	369,9	1,2	70,3	419,7	274,1	(145,6)	9 767,6	1 695,4	1 634,0	(61,4)	10 566,7	2 483,8	2 278,0	(205,8)
Fournitures et accessoires	21,6	154,0	0,7	143,3	(10,7)	22,6	40,2	53,8	13,6	7,8	28,1	29,6	1,5	52,0	222,3	226,7	4,4
Mobilier et matériel	322,1	159,1	69,5	144,5	(14,6)	277,0	96,4	77,3	(19,1)	36,7	68,1	63,1	(5,0)	635,8	323,6	284,9	(38,7)
Bourses, subventions et contributions	2 484,2	3 718,6	150,4	4 336,5	617,9	30 161,9	20 245,4	30 369,8	10 124,4	6 484,5	5 350,9	6 408,5	1 057,6	39 130,6	29 314,9	41 114,8	11 799,9
Total	**54 274,6**	**52 921,4**	**22 368,0**	**54 444,2**	**1 522,8**	**46 462,3**	**56 656,4**	**68 488,6**	**11 832,2**	**36 824,4**	**23 359,4**	**25 602,7**	**2 243,3**	**137 561,3**	**132 937,2**	**148 535,5**	**15 598,3**

[a] L’exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, qui sont inscrites au budget du compte d’appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau VIII.14

Sous-chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) : évolution des ressources financières globales par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévi-sions avant actua-lisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estima-tions)*	*2021 (prévi-sions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estima-tions)*	*2021 (prévi-sions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estima-tions)*	*2021 (prévi-sions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	35 003,7	36 651,4	18 070,8	36 722,2	70,8	60 393,9	67 937,1	72 414,4	4 477,3	73 148,5	8 490,4	8 044,5	(445,9)	168 546,1	113 078,9	117 181,1	4 102,2
Autres dépenses de personnel	4 353,2	4 044,7	1 771,3	35 10,8	(533,9)	2 263,6	2 421,6	3 129,3	707,7	1 556,2	2 044,2	2 069,7	25,5	8 173,0	8 510,5	8 709,8	199,3
Dépenses de représentation	–	5,4	–	5,4	–		–	–	–		–	–	–	–	5,4	5,4	–
Consultants	120,0	217,1	358,1	217,1	–	850,8	772,8	805,6	32,8	612,0	682,3	664,3	(18,0)	1 582,8	1 672,2	1 687,0	14,8
Experts	12,1	–	–	–	–		–	–	–		–	–	–	12,1	–	–	–
Voyages du personnel	121,2	442,3	9,5	3 59,1	(83,2)	798,3	1 465,2	1 323,2	(142,0)	1 143,4	1 639,9	2 021,0	381,1	2 062,9	3 547,4	3 703,3	155,9
Services contractuels	1 186,4	4 410,1	971,2	4 447,8	37,7	3 081,2	324,9	449,3	1 24,4	1 411,2	3 459,0	4 475,3	1016,3	5 678,8	8 194,0	9 372,4	1 178,4
Frais généraux de fonctionnement	47 865,1	40 020,0	11 738,0	39 674,0	(346,0)	22 586,7	24 731,7	26 116,2	1 384,5	27 622,8	31 050,3	35 572,5	45 22,2	98 074,6	95 802,0	101 362,7	55 60,7
Fournitures et accessoires	512,2	883,6	129,5	847,3	(36,3)	101,6	20,7	78,2	57,5	414,9	126,0	121,9	(4,1)	1 028,7	1 030,3	1047,4	17,1
Mobilier et matériel	1 358,8	2 681,4	340,4	485,2	(21 96,2)	473,6	50,0	50,4	0,4	302,1	34,0	28,8	(5,2)	2134,5	2765,4	564,4	(2 201,0)
Aménagement des locaux	455,5	3 523,1	26,3	–	(3 523,1)		–	–	–	121,7	–	–	–	577,2	3523,1	–	(3 523,1)
Autres dépenses	–	–	–	–	–	8 895,4	4 666,4	7 533,9	2 867,5	796,5	919,1	1 109,9	190,8	9691,9	5585,5	8 643,8	3 058,3
Bourses, subventions et contributions	36,7	146,5	30,0	86,5	(60,0)	179,4	–	–	–	222,8	273,2	167,2	(106,0)	438,9	419,7	253,7	(166,0)
Total	**91 024,9**	**93 025,6**	**33 445,1**	**86 355,4**	**(6 670,2)**	**99 624,5**	**102 390,4**	**111 900,5**	**9 510,1**	**107 352,1**	**48 718,4**	**54 275,1**	**5 556,7**	**298 001,5**	**244 134,4**	**25 2531,0**	**8 396,6**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, qui sont inscrites au budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau VIII.15

Sous-chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) : évolution des ressources financières globales par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	24 197,2	24 501,6	12 456,4	24 501,6	–	7 741,0	8 328,2	8 729,4	401,2	1 525,5	1 267,4	1 267,4	–	33 463,6	34 097,2	34 498,4	401,2
Autres dépenses de personnel	1 428,9	1 744,4	500,0	1 744,4	–	600,4	424,5	501,3	76,8	1 542,6	2 201,8	2 201,8	–	3 571,9	4 370,7	4 447,5	76,8
Consultants	369,6	127,2	241,8	127,2	–	970,9	–	–	–	146,3	13,1	13,1	–	1 486,8	140,3	140,3	–
Voyages du personnel	120,5	154,9	9,0	154,9	–	239,8	365,0	367,0	2,0	397,6	394,7	394,7	–	757,9	914,6	916,6	2,0
Services contractuels	15 844,7	10 614,4	3 479,2	10 629,7	15,3	23 697,7	32 185,7	33 542,9	1 357,2	20 725,4	18 892,5	18 235,4	(657,1)	60 267,8	61 692,6	62 408,0	715,4
Frais généraux de fonctionnement	9 196,7	9 758,0	1 011,1	11 795,4	2 037,4	12 942,4	19 272,6	19 273,4	0,8	9 415,0	23 676,8	23 486,1	(190,7)	31 554,1	52 707,4	54 554,9	1 847,5
Fournitures et accessoires	53,4	100,4	25,9	90,7	(9,7)	29,2	8,4	6,5	(1,9)	50,7	35,9	35,9	–	133,3	144,7	133,1	(11,6)
Mobilier et matériel	2 785,6	2 183,0	333,8	2 140,0	(43,0)	8 080,4	1 149,6	1 150,2	0,6	872,9	651,0	570,0	(81,0)	11 738,9	3 983,6	3 860,2	(123,4)
Aménagement des locaux	9,3	775,9	0,3	775,9	–	1 882,9	–	–	–	165,2	–	–	–	2 057,4	775,9	775,9	–
Bourses, subventions et contributions	1,9													1,9			
Divers	–	–		–	–		18 115,6	17 823,5	(292,1)		–	–	–	-	18 115,6	17 823,5	(292,1)
Total	**54 007,8**	**49 959,8**	**18 057,5**	**51 959,8**	**2 000,0**	**56 184,7**	**79 849,6**	**81 394,2**	**1 544,6**	**34 841,2**	**47 133,1**	**46 204,3**	**(928,8)**	**145 033,6**	**176 942,6**	**179 558,4**	**2 615,8**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, qui sont inscrites au budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau VIII.16

Sous-Chapitre 29E [Administration (Genève)] : évolution des ressources financières globales par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	43 941,3	41 804,2	20 480,8	43 364,5	1 560,3	19 378,4	19 593,0	19 593,0		63 319,7	61 397,2	62 957,5	1 560,3
Autres dépenses de personnel	4 812,5	4 255,8	1 696,2	4 246,9	(8,9)	4 161,3	5 110,0	5 010,0	(100,0)	8 973,8	9 365,8	9 256,9	(108,9)
Dépenses de représentation	1,8	1,6	–	1,6	–		–	–	–	1,8	1,6	1,6	–
Consultants	–	–	–	–	–	313,2	129,0	129,0	–	313,2	129,0	129,0	–
Voyages du personnel	74,3	55,3	5,7	55,3	–	125,5	133,0	133,0	–	199,8	188,3	188,3	–
Services contractuels	2 068,2	1 971,7	891,0	1 953,8	(17,9)	2 995,7	3 028,0	3 028,0	–	5 063,9	4 999,7	4 981,8	(17,9)
Frais généraux de fonctionnement	16 364,2	17 996,9	5 725,4	17 876,5	(120,4)	6 176,0	6 567,0	6 567,0	–	22 540,2	24 563,9	24 443,5	(120,4)
Fournitures et accessoires	605,0	604,3	193,8	592,1	(12,2)	150,7	191,0	191,0	–	755,7	795,3	783,1	(12,2)
Mobilier et matériel	1 723,4	1 426,7	199,7	1 578,9	152,2	697,7	233,0	233,0	–	2 421,1	1 659,7	1 811,9	152,2
Aménagement des locaux	–	14,6	8,2	14,6	–	43,1			–	43,1	14,6	14,6	–
Bourses, subventions et contributions	1 927,5	1 605,3	602,0	1 605,3	–	5,4	3,0	3,0	–	1 932,9	1 608,3	1 608,3	–
Total	**71 518,2**	**69 736,4**	**29 802,8**	**71 289,5**	**1 553,1**	**34 046,9**	**34 984,0**	**34 884,0**	**(100,0)**	**105 565,1**	**104 723,4**	**106 176,5**	**1 453,1**

Tableau VIII.17

Sous-Chapitre 29F [Administration (Vienne)] : évolution des ressources financières globales par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	9 126,1	9 288,2	4 616,8	9 288,2	0,0	9 236,8	11 050,3	11 273,8	223,5	18 362,9	20 338,5	20 562,0	223,5
Autres dépenses de personnel	575,3	696,9	281,3	696,9	0,0	3 871,4	4 173,7	4 125,7	(48,0)	4 446,7	4 870,6	4 822,6	(48,0)
Dépenses de représentation	0,1	0,5	0,0	0,5	0,0		0,0	0,0	0,0	0,1	0,5	0,5	0,0
Consultants		9,4	0,0	8,9	(0,5)	7,9	40,0	40,0	0,0	7,9	49,4	48,9	(0,5)
Voyages du personnel	15,1	48,1	3,7	40,0	(8,1)	234,9	230,2	160,8	(69,4)	250,0	278,3	200,8	(77,5)
Services contractuels	702,3	816,8	376,1	841,5	24,7	(581,6)	2 140,2	2 063,3	(76,9)	120,7	2 957,0	2 904,8	(52,2)
Frais généraux de fonctionnement	1 179,3	950,6	289,0	935,9	(14,7)	2 864,5	1 690,8	1 691,3	0,5	4 043,8	2 641,4	2 627,2	(14,2)
Fournitures et accessoires	33,8	81,1	5,5	78,0	(3,1)	231,7	55,5	55,5	0,0	265,5	136,6	133,5	(3,1)
Mobilier et matériel	590,2	297,9	4,6	299,6	1,7	136,7	159,6	181,8	22,2	726,9	457,5	481,4	23,9
Bourses, subventions et contributions	5 876,8	5 898,9	2 636,3	5 898,9	0,0	29,2	83,9	83,9	0,0	5 906,0	5 982,8	5 982,8	0,0
Total	**18 099,0**	**18 088,4**	**8 213,3**	**18 088,4**	**0,0**	**16 031,4**	**19 624,2**	**19 676,1**	**51,9**	**34 130,4**	**37 712,6**	**37 764,5**	**51,9**

Tableau VIII.18

Sous-Chapitre 29G [Administration (Nairobi)] : évolution des ressources financières globales par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	10 857,5	10 742,2	5 294,4	10 742,2	–	8 656,3	10 537,3	11 109,5	572,2	19 513,8	21 279,5	21 851,7	572,2
Autres dépenses de personnel	920,7	381,1	133,5	381,1	–	922,0	496,8	255,5	(241,3)	1 842,7	877,9	636,6	(241,3)
Consultants	18,7	84,0			(84,0)	22,1	68,2	69,3	1,1	40,8	152,2	69,3	(82,9)
Voyages du personnel	2,9	10,4	1,2		(10,4)	259,8	249,9	254,1	4,2	262,7	260,3	254,1	(6,2)
Services contractuels	684,0	796,0	186,2	456,3	(339,7)	2 534,9	3 028,7	3 073,9	45,2	3 218,9	3 824,7	3 530,2	(294,5)
Frais généraux de fonctionnement	3 568,4	4 744,2	2 164,1	4 774,0	29,8	3 819,5	4 679,5	4 750,7	71,2	7 387,9	9 423,7	9 524,7	101,0
Fournitures et accessoires	89,3	135,9	21,4	106,8	(29,1)	413,9	534,3	543,0	8,7	503,2	670,2	649,8	(20,4)
Mobilier et matériel		59,6	16,7	23,0	(36,6)	649,8	1 353,1	1 371,5	18,4	649,8	1 412,7	1 394,5	(18,2)
Aménagement des locaux			9,0		–	275,9				275,9	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	106,1	1 095,4	–		(1 095,4)	39,8	15,1	15,5	0,4	145,9	1 110,5	15,5	(1 095,0)
Total	**16 47,6**	**18 048,8**	**7 826,5**	**16 483,4**	**(1 565,4)**	**17 593,8**	**20 962,9**	**21 443,0**	**480,1**	**33 841,4**	**39 011,7**	**37 926,4**	**(1 085,3)**

Titre IX
Contrôle interne

Chapitre 30
Contrôle interne

	Dollars É.-U.
Dépenses effectives pour 2019	20 052 200
Crédit ouvert pour 2020	20 509 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	20 681 200
Montant approuvé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020	29 078 300
Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020[a]	32 301 800
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	12 011 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	12 011 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 74/280 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

IX.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 30 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 20 681 200 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 171 300 dollars (0,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 [A/75/6 (Sect. 30), tableau 30.9]. Sur le montant des fonds prévus pour 2021, 32 301 800 dollars, soit 49,6 %, proviennent d'autres contributions et 12 011 400 dollars, soit 18,4 %, des ressources extrabudgétaires prévues. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement dans le tableau IX.3.

IX.2 Selon le Secrétaire général, l'augmentation nette de 171 300 dollars au titre du sous-programme 3 (Investigations) est due à des ajustements techniques liés à la budgétisation en année pleine de trois emplois de temporaire réservés à des enquêteurs (1 P-4 et 2 P-3) dont la création a été décidée pour 2020 par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/262 afin d'aider le Bureau des investigations de Vienne à faire face à l'augmentation de la charge de travail relative aux affaires de harcèlement sexuel.

Tableau IX.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	114	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1e C), 20 G(AC) et 1 AL
Effectif proposé pour 2021	114	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1e C), 20 G(AC) et 1 AL

	Nombre	*Classe*
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	131	3 D-1, 16 P-5, 47 P-4, 36 P-3, 3 G(1ᵉC), 10 G(AC), 5 AL et 11 SM
Effectif prévu pour 2021	130	3 D-1, 16 P-5, 47 P-4, 36 P-3, 3 G(1ᵉC), 11 G(AC), 4 AL et 11 SM
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	43	1 D-1, 6 P-5, 12 P-4, 12 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1ᵉC) et 10 G(AC)
Effectif prévu pour 2021	43	1 D-1, 6 P-5, 12 P-4, 12 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1ᵉC) et 10 G(AC)

IX.3 Conformément au paragraphe 2 d) de son mandat (voir résolution 61/275 de l'Assemblée générale, annexe), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a présenté un rapport portant sur son examen du projet de budget du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour 2021 (A/75/87). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a échangé des vues avec le Président du Comité consultatif indépendant et obtenu des éclaircissements écrits au sujet des recommandations formulées par ce Comité.

Observations et recommandations concernant les postes

IX.4 Le Secrétaire général propose un effectif total de 114 postes au titre du chapitre 30, dont 85 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 29 dans la catégorie des services généraux et catégories apparentées, sans changement net par rapport à 2020.

Postes vacants et taux de vacance

IX.5 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, on comptait un total de 25 postes vacants (6 P-4, 6 P-3, 9 P-2 et 4 postes dans la catégorie des services généraux). Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

IX.6 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 30 (tableau IX.2).

Tableau X.2
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
	Postes approuvés	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (janvier-juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	85	14,9	85	18,3	85	14,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	29	7,3	29	7,5	29	7,7

IX.7 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

IX.8 Les crédits demandés pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 3 173 100 dollars, soit une augmentation nette de 171 300 dollars (5,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 [A/75/6 (Sect. 30), fig. 30.IX].

Services contractuels

IX.9 Le montant des crédits demandés au titre des services contractuels s'élève à 616 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 180 900 dollars (41,5 %) par rapport au crédit ouvert (435 500 dollars) pour 2020. Sur cette augmentation, 26 900 dollars sont destinés à financer l'appui au programme dans le cadre des accords sur les niveaux de services relatifs à l'informatique et la maintenance d'un logiciel. Un montant net de 154 000 dollars devra permettre de recruter des vacataires qui seront chargés de procéder à une évaluation externe de la qualité. Ce montant sera financé par les montants énumérés, comme suit, inscrits dans le projet de budget-programme ainsi qu'au moyen du compte d'appui :

a) Pour le sous-programme 1 (Audit interne), un montant de 43 200 dollars, conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif qu'une évaluation était nécessaire au moins une fois tous les cinq ans, la dernière évaluation ayant été réalisée il y a trois ans, en 2017 ;

b) Pour le sous-programme 2 (Inspection et évaluation), un montant de 50 000 dollars. Le Comité a été informé que, pour le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, étant donné qu'il s'agissait d'un organe d'évaluation, il fallait procéder soit à un examen périodique par des pairs, soit à une évaluation externe, la dernière ayant été réalisée en 2012 ;

c) Pour le sous-programme 3 (Investigations), un montant de 60 800 dollars. Le Comité rappelle que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a recommandé d'accélérer le processus d'évaluation de la qualité dans la Division des investigations (A/73/304, par. 9).

IX.10 **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les évaluations externes de la qualité doivent être menées simultanément pour tous les sous-programmes. Le Comité recommande que les évaluations soient échelonnées sur trois ans (2021, 2022 et 2023) et qu'elles portent sur une division à la fois, en commençant par le sous-programme 3 (Investigations), afin de répondre aux préoccupations qu'il a soulignées à plusieurs reprises avec le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et de les classer par ordre de priorité (par. IX.18 et IX.19 ci-après et par. IX.20 et IX.21 du A/74/7). Le Comité recommande donc de réduire de 93 200 dollars (ce qui représente 52 % de l'augmentation proposée) les ressources proposées au titre des services contractuels. Toutes les ressources connexes relatives aux évaluations externes financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix devraient être ajustées en conséquence et au moment opportun.**

IX.11 Interrogé sur la question, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a répondu au Comité qu'il continuait de penser qu'il serait bénéfique de procéder à un examen global de l'ensemble du BSCI, conformément à sa recommandation précédente selon laquelle un tel examen global aiderait non seulement à évaluer la collaboration entre les divisions, mais aussi à régler des problèmes qui se posent de longue date, notamment la dynamique générale intra et interservices (moral du personnel, son degré d'implication et la qualité des relations

de travail) et le taux élevé de vacance de postes de la Division des investigations (A/70/284, par. 65). **Le Comité souscrit à l'avis du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit selon lequel un examen complet et global du BSCI serait utile pour régler les problèmes qui se posent de longue date (A/70/284, par. 84). Le Comité compte que, dans l'intervalle, les questions soulevées dans le cadre de chaque évaluation des différentes divisions au cours des trois prochaines années permettront de tenir compte, dans la mesure du possible, de la recommandation susmentionnée du Comité consultatif indépendant pour l'audit**.

IX.12 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées au chapitre I et au paragraphe IX.10 ci-dessus.**

Autres observations et recommandations

Sous-programme 1 (Audit interne)

IX.13 Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a indiqué que, dans le cadre de la nouvelle méthode de gestion du risque mise en place par la Division de l'audit interne, les domaines à haut risque devraient être audités sur une période de trois ans et les domaines à risque moyen sur une période de cinq ans, que les entités n'ayant pas été auditées au cours des cinq années précédentes seraient considérées comme étant à haut risque et que les risques élevés liés à l'informatique étaient examinés séparément et feraient l'objet d'un cycle quinquennal (A/75/87, par. 9 à 15). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les entités à haut risque étaient les suivantes : le Département de la communication globale, la Division des services de contrôle interne, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, l'Office des Nations Unies à Genève et le Département des affaires économiques et sociales, et que les celles à risque moyen comprenaient les missions politiques spéciales, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD). **Le Comité consultatif prend note de cette approche et attend avec intérêt d'être informé de la nouvelle méthode de gestion des risques de la Division de l'audit interne dans le cadre du prochain projet de budget-programme**.

IX.14 En ce qui concerne l'utilisation d'outils d'analyse de données pour exploiter les données issues des systèmes de gestion des ressources de l'Organisation, y compris Umoja, à des fins d'audit et d'analyses scientifiques connexes, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le module d'analyse décisionnelle d'Umoja était utilisé pour extraire des informations. Le Comité a en outre été informé que la Division de l'audit interne avait aidé les deux autres divisions à répondre à leurs besoins en matière d'analyse de données et leur avait dispensé une formation sur la manière d'extraire des données d'Umoja. En ce qui concerne le déficit de capacités relatives à l'audit informatique, le Comité a été informé, à sa demande, que la Division prévoyait d'accroître les compétences de ses auditeurs généraux en la matière en organisant une formation supplémentaire, y compris une formation en cours d'emploi dispensée par des spécialistes externes de l'audit informatique, lorsque cela serait possible. **Le Comité consultatif continue de se féliciter de la collaboration entre les trois divisions du BSCI et encourage le Bureau à utiliser davantage les outils d'analytique disponibles dans Umoja, notamment dans le cadre de l'audit de la performance (A/74/7, par. IX.17 et par IX.16 ci-dessous),**

pour continuer d'améliorer les fonctions de contrôle qui lui sont confiées. Le Comité attend avec intérêt de recevoir d'autres informations actualisées à ce sujet dans le cadre du prochain projet de budget-programme.

IX.15 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le BSCI avait donné des conseils à la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et qu'il procédait à une évaluation du dispositif d'application du principe de responsabilité du Secrétariat, mais qu'il avait reporté l'audit prévu sur le suivi de la délégation de pouvoirs. **Le Comité consultatif souligne l'importance d'un audit sur le suivi de la délégation de pouvoirs et compte que le BSCI communiquera des précisions sur l'échéancier de cet audit au moment où l'Assemblée générale examinera le présent rapport**.

Sous-programme 2 (Inspection et évaluation)

IX.16 Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a décrit la nouvelle méthode de la Division de l'inspection et de l'évaluation, selon laquelle tous les départements non programmatiques, tels que le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et la Division des services de contrôle interne, ne seraient plus soumis à des évaluations de programme mais seraient audités par la Division de l'audit interne. En outre, l'évaluation des départements restants ne porterait plus sur les programmes mais plutôt sur les sous-programmes, les sous-programmes étant évalués et classés en fonction des informations de l'inventaire des risques du Secrétariat. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a en outre indiqué que, grâce à cette nouvelle méthode, il n'y aurait pas à résorber un déficit de capacités au sein de la Division de l'inspection et de l'évaluation, étant donné que la Division de l'audit interne se chargerait désormais d'auditer les neuf entités non programmatiques et que la Division de l'inspection et de l'évaluation se chargerait elle uniquement de l'évaluation des 22 entités restantes. D'après le Comité, le BSCI a fait savoir que la Division de l'inspection et de l'évaluation aurait besoin d'un effectif de 26 personnes par an mais qu'elle ne comptait actuellement que 17 personnes, dès lors tous les sous-programmes ne pourraient pas faire l'objet d'une évaluation tous les 8 ans et certains ne seraient évalués que tous les 12 ans. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a également été informé par le BSCI que la Division de l'inspection et de l'évaluation donnerait la priorité aux sous-programmes à haut risque et à ceux qui revêtaient une importance particulière pour la réforme de l'ONU et l'action menée par l'Organisation en faveur des objectifs de développement durable (A/75/87, par. 20 à 26). Le Comité consultatif note que, pour 2021, le tableau d'effectifs de la Division de l'inspection et de l'évaluation se composera de 33 postes, dont 28 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, ventilés comme suit : a) 22 postes financés au titre du budget ordinaire [1 D-2, 3 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 5 P-2, 4 G(AC)] ; et b) 11 postes financés au moyen du compte d'appui, dont 3 nouveaux postes [1 P-5, 5 P-4, 4 P-3 (2 P-3 en 2020) et 1 G(AC) (pas de G(AC) en 2020)] (A/75/5, tableau 30.10). **Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires rappelle la recommandation du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit concernant la nécessité de ménager un équilibre entre audits de performance et audits de conformité, lesquels relèvent également de la Division de l'audit interne (A/73/304, par. 55 à 60). Le Comité espère que les deux divisions continueront de collaborer et de coordonner leur programme de travail et attend avec intérêt de recevoir d'autres informations actualisées à ce sujet dans le cadre du prochain projet de budget-programme**.

IX.17 Le Comité consultatif note qu'un certain nombre de chapitres du budget-programme, par exemple le chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) et le

chapitre 14 (Environnement), sont dotés de capacités d'auto-évaluation. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que le système d'évaluation à deux niveaux du Secrétariat se divisait entre les fonctions d'auto-évaluation des entités (premier niveau) et le contrôle indépendant du BSCI (deuxième niveau) et que, dans le cadre des évaluations des entités dotées d'une capacité d'auto-évaluation, la Division de l'inspection et de l'évaluation mettait l'accent sur les questions les plus importantes et les évaluations thématiques transversales. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations, dans le cadre du prochain projet de budget-programme, sur la complémentarité entre les évaluations des programmes effectuées par la Division de l'inspection et de l'évaluation et les activités d'auto-évaluation des entités**.

Sous-programme 3 (Investigations)

IX.18 En ce qui concerne les délais nécessaires pour mener à bien les investigations, le Comité consultatif rappelle qu'au premier trimestre de 2019, le taux moyen d'achèvement d'une enquête était de 11,5 mois (A/74/7, par. IX.19). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que le délai moyen d'achèvement d'une enquête était actuellement de 10,5 mois et que la Division des investigations s'était fixé comme objectif de boucler ses enquêtes dans un délai de 12 mois, avec un objectif final de 6 mois, les enquêtes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles devant être terminées dans un délai de 6 mois, ou dans un délai de 3 mois pour les cas les plus choquants, et les enquêtes sur les représailles dans un délai de 4 mois. Le Comité a également été informé qu'au 31 mai 2020, un total de 309 d'enquêtes étaient ouvertes dans neuf lieux géographiques (en moyenne, 6,3 dossiers par enquêteur), financées à la fois par le budget ordinaire et au moyen du compte d'appui. Par exemple, à Nairobi, 6 enquêteurs (2 financés par le budget ordinaire et 4 au moyen du compte d'appui) avaient une charge de travail de 10,5 dossiers chacun, tandis qu'à Bamako, 4 enquêteurs (financés par le compte d'appui) avaient une charge de travail de 2,5 dossiers chacun. S'étant renseigné à nouveau, le Comité a également été informé que, pour ce qui est de la détermination des méthodes d'investigation, le nombre de dossiers attribué à chaque enquêteur dépendait d'un certain nombre de facteurs, notamment le nombre total d'affaires, la sélection, les examens *prima facie* et le processus d'enquête. Le Comité a également été informé que la charge de travail de la Division des investigations (six dossiers par enquêteur) est considérée comme conforme à la norme établie par le secteur, tel qu'il ressort d'un rapport de référence de 2017 de l'Association of Certified Fraud Examiners, qui montre que la charge de travail pour les enquêtes sur les fraudes oscille entre moins de cinq et plus de cent dossiers par enquêteur à un moment donné.

IX.19 **Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées dans le cadre du projet de budget-programme pour 2020, notamment sa recommandation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/262, tendant à ce que le BSCI examine son approche de la gestion de ses enquêtes et ses méthodes de travail et présente des propositions de mesures correctives à cet égard dans le projet de budget-programme pour 2021 (A/74/7, par. IX.20 et IX.21). Le Comité constate que les propositions de mesures correctives qui avaient été demandées n'ont pas été présentées. Compte tenu des problèmes de longue date qui persistent à la Division des investigations, notamment pour ce qui est des délais d'achèvement des enquêtes, ainsi que de la charge de travail des enquêteurs, le Comité recommande à l'Assemblée générale de demander au BSCI de procéder à une évaluation externe de la Division des investigations en 2021, comme indiqué aux paragraphes IX.9 à IX.11 ci-dessus, et de veiller à ce que cette évaluation aborde également toutes les préoccupations qu'il a soulignées à plusieurs reprises avec le Comité consultatif indépendant pour les**

questions d'audit. Le Comité recommande à l'Assemblée de demander au BSCI de présenter les résultats de cette évaluation externe et le plan d'action correspondant du BSCI dans le cadre du prochain projet de budget-programme.

Questions diverses

Impact de la pandémie de maladie à coronavirus et situation des liquidités

IX.20 En ce qui concerne l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités du Bureau, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que les activités des trois divisions avaient été affectées et que les plans de travail respectifs étaient en cours de révision, certains audits et évaluations étant effectués à distance et les enquêtes étant suspendues, en particulier les enquêtes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles menées sur le lieu de travail. Le Comité a également été informé de la possibilité que des risques surviennent si les visites *in situ* ne pouvaient être effectuées en raison des restrictions de déplacement, en particulier en ce qui concerne les enquêtes, plus précisément les enquêtes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. En outre, il a été informé que la faible utilisation qui avait été faite à ce jour des ressources affectées aux postes et aux autres objets de dépenses en 2020 était due à la crise de liquidité que traverse l'Organisation et aux mesures d'urgence prises pour maîtriser les dépenses.

Tableau IX.3

Chapitre 30 (Contrôle interne) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
Catégorie	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (crédits ouverts)*	*janvier 2020 à juin (dépenses effectives)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation 2020-2021*
Postes	17 643,0	17 508,1	8 224,7	17 508,1	–	21 801,8	22 714,8	25 133,00	2 418,2	7 160,4	7 373,5	7 373,5	–	46 605,2	47 596,40	50 014,60	2 418,2
Autres dépenses de personnel	957,3	1 298,2	479,8	1 469,5	171,3	5 061,7	4 087,6	4 954,60	867,0	1 181,8	2 541,7	2 541,7	–	7 200,8	7 927,50	8 965,80	1 038,3
Dépenses de représentation	–	1,2	–	1,2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,2	1,2	–
Consultants	197,1	245,4	28,3	243,4	(2,0)	395,6	389,5	377,5	(12,0)	39,0	45,4	45,4	–	631,7	680,3	666,3	(14,0)
Voyages du personnel	383,0	729,3	37,1	583,4	(145,9)	747,9	998,1	957,9	(40,2)	644,2	1 099,8	1 099,8	–	1 775,1	2 827,20	2 641,10	(186,1)
Services contractuels	487,4	435,5	208,4	616,4	180,9	409,8	378,1	416,3	38,2	269,7	310,9	310,9	–	1 166,9	1 124,50	1 343,60	219,1
Frais généraux de fonctionnement	172,9	208,1	80,2	179,7	(28,4)	265,1	437,4	412,4	(25,0)	354,7	528,0	528,0	–	792,7	1 173,50	1 120,10	(53,4)
Fournitures et accessoires	8,5	32,3	0,9	26,6	(5,7)	13,6	15,1	10,5	(4,6)	6,8	16,1	16,1	–	28,9	63,5	53,2	(10,3)
Mobilier et matériel	76,2	51,8	13,4	52,9	1,1	85,2	57,7	39,6	(18,1)	16,0	37,4	37,4	–	177,4	146,9	129,9	(17,0)
Autres	0,4	–	–	–	–	8,2	–	–	–	55,4	58,6	58,6	–	64,0	58,6	58,6	–
Total	**19 925,8**	**20 509,9**	**9 072,8**	**20 681,2**	**171,3**	**28 788,9**	**29 078,3**	**32 301,8**	**3 223,5**	**9 728,0**	**12 011,4**	**12 011,4**	**–**	**58 442,7**	**61 599,6**	**64 994,4**	**3 394,8**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, qui sont inscrites au budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Titre X
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 31
Activités administratives financées en commun

	Dollars É.-U.
Dépenses pour 2019 (budget complet)	21 773 900
Dépenses pour 2019 (part à la charge de l'ONU)	6 290 000
Crédits ouverts pour 2020 (budget complet)	19 970 900
Part à la charge de l'ONU pour 2020	6 245 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021 (budget complet)	19 970 900
Part à la charge de l'ONU pour 2021	6 236 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.1 Les ressources demandées au chapitre 31 sont destinées à trois organes de l'Organisation des Nations Unies, dont le financement est assuré sur une base interinstitutionnelle, à savoir :

a) la CFPI et son secrétariat ;

b) le Corps commun d'inspection et son secrétariat ;

c) le CCS, y compris le projet IPSAS.

X.2 Les budgets complets de la CFPI et du Corps commun d'inspection sont présentés à l'Assemblée générale, qui doit les examiner et les approuver conformément aux dispositions en vigueur. Le budget complet du CCS, y compris le projet IPSAS, est présenté à titre d'information, tandis que la part du budget complet incombant à l'ONU est indiquée pour approbation (A/75/6 (Sect. 31), annexe IV, par. A.2). Des informations sur l'évolution des ressources financières par objet de dépense pour chaque entité sont présentées dans les tableaux X.3, X.6 et X.9.

X.3 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre du budget complet pour les trois organismes financés en commun (compte tenu des ressources demandées au titre du budget ordinaire) s'élève à 19 970 900 dollars avant actualisation des coûts. Ce montant est inchangé par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (ibid., tableau A.1). Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 31 du budget ordinaire s'élève à 6 236 300 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 9 500 dollars (0,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Dans le projet de budget, il est indiqué que la diminution nette de 54 900 dollars du montant demandé au titre du budget ordinaire résulte de la diminution de la part incombant à l'ONU dans les budgets cofinancés de la CFPI et du CCS, y compris le projet IPSAS, et de l'augmentation du montant demandé au titre du budget cofinancé du CCI (ibid.).

X.4 On trouvera dans le tableau X.1 le récapitulatif des postes approuvés pour 2020 et de ceux proposés pour 2021 au titre du budget complet.

Tableau X.1
Postes (activités financées en commun)[a]

	Nombre	*Classe*
Budgets cofinancés		
Effectif approuvé pour 2020	90	14 D-2, 5 D-1, 8 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 5 P-2, 4 G(1eC) et 31 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	90	14 D-2, 5 D-1, 8 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 5 P-2, 4 G(1eC) et 31 G(AC)

[a] Les 90 postes (y compris 11 postes temporaires) visés au présent chapitre sont cofinancés conformément aux accords de partage des coûts.

Postes vacants et taux de vacance

X.5 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, il existait deux postes vacants [1 P-5 et 1 G(AC)], qui étaient tous occupés depuis plus de deux ans.

X.6 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 31 (voir tableau X.2).

Tableau X.2
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (janvier-juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	55	6,6	55	2,9	55	6,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	35	3,6	35	2,9	35	3,6

Commission de la fonction publique internationale

	Dollars É.-U.
Dépenses pour 2019 (budget complet)	10 906 800
Dépenses pour 2019 (part à la charge de l'ONU)	3 452 200
Crédits ouverts pour 2020 (budget complet)	9 729 700
Part à la charge de l'ONU pour 2020	3 359 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021 (budget complet)	9 729 700

Part à la charge de l'ONU pour 2021	3 288 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.7 Le montant des ressources demandées au titre du budget complet pour la CFPI (qui comprend les crédits demandés au titre du budget ordinaire) s'élève à 9 729 700 dollars avant actualisation des coûts (A/75/6 (Sect. 31), tableau A.1).

X.8 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour la CFPI s'élève à 3 288 600 dollars avant actualisation des coûts, faisant apparaître une diminution de 70 700 dollars (2,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (ibid., tableau 31.9). La diminution de la part des coûts incombant à l'ONU au titre du présent chapitre (y compris la part à la charge de l'UNRWA et du HCR) s'explique par le fait que la part du budget de la CFPI incombant à l'Organisation (ibid., par. 31.25 ; voir également par. X.3 supra), telle que déterminée par le CCS selon la méthode établie, a été revue à la baisse. Des informations sur l'évolution des ressources financières par objet de dépense sont présentées dans le tableau X.3.

Tableau X.3
Commission de la fonction publique internationale : évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Classe d'objets	*Dépenses engagées en 2019*	*Crédits ouverts pour 2020*	*Dépenses engagées en 2020 (janvier-juin)*	*Prévisions pour 2021 (avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	7 545,6	6 521,1	4 087,5	6 521,1	–
Autres dépenses de personnel	40,5	132,6	16,7	132,6	–
Émoluments des non-fonctionnaires	623,3	577,2	265,4	577,2	–
Dépenses de représentation	2,5	3,3	0,0	3,3	–
Consultants	199,9	528,4	69,0	528,4	–
Voyages des représentants	482,9	542,9	94,0	542,9	–
Voyages du personnel	278,1	251,9	56,3	251,9	–
Services contractuels	230,2	132,0	201,1	132,0	–
Frais généraux de fonctionnement	1 480,5	956,6	38,3	956,6	–
Fournitures et accessoires	9,3	30,3	0,8	30,3	–
Mobilier et matériel	8,6	53,4	7,2	53,4	–
Travaux de construction, de transformation et d'entretien	2,3	–	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	3,1	–	0,8	–	–
Total	**10 906,8**	**9 729,7**	**4 837,1**	**9 729,7**	**–**

X.9 On trouvera dans le tableau X.4 le récapitulatif des postes approuvés pour 2020 et de ceux proposés pour 2021 au titre du budget complet.

Tableau X.4
Tableau d'effectifs proposé (Commission de la fonction publique internationale)

	Nombre	*Classe*
Budget complet		
Effectif approuvé pour 2020	45	1 D-1, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 3 G(1ᵉC) et 18 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	45	1 D-1, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 3 G(1ᵉC) et 18 G(AC)

Postes vacants et taux de vacance

X.10 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, un poste [G(AC)] était vacant à la CFPI.

X.11 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 à la CFPI (voir tableau X.5).

Tableau X.5
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (janvier-juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	24	11,4	24	2,2	24	11,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	21	2,9	21	4,8	21	2,5

Corps commun d'inspection

	Dollars É.-U.
Dépenses pour 2019 (budget complet)	7 390 600
Dépenses pour 2019 (part à la charge de l'ONU)	1 851 600
Crédits ouverts pour 2020 (budget complet)	7 049 000
Part à la charge de l'ONU pour 2020	1 913 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021 (budget complet)	7 049 000
Part à la charge de l'ONU pour 2021	2 009 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.12 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget complet pour le Corps commun d'inspection (qui comprend les crédits

demandés au titre du budget ordinaire), qui s'élève à 7 049 000 dollars avant actualisation des coûts, reste inchangé par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 31), tableau A.1).

X.13 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le Corps commun d'inspection s'élève à 2 009 000 dollars avant actualisation des coûts, faisant apparaître une augmentation de 95 700 dollars (5,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (ibid., tableau 31.16). Cette augmentation s'explique par le fait que la part du budget du Corps commun incombant à l'ONU (y compris la part à la charge de l'UNRWA et du HCR), telle que déterminée par le CCS selon la méthode établie, a été revue à la hausse (ibid., par. 31.49 ; voir également par. X.3 supra). Des informations sur l'évolution des ressources financières par objet de dépense sont présentées dans le tableau X.6.

Tableau X.6
Corps commun d'inspection : évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Classe d'objets	*Dépenses engagées en 2019*	*Crédits ouverts pour 2020*	*Dépenses engagées en 2020 (janvier-juin)*	*Prévisions pour 2021 (avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	6 893,9	6 498,3	3 441,2	6 498,3	–
Autres dépenses de personnel	31,1	49,1	–	49,1	–
Consultants	71,9	56,2	55,0	56,2	–
Voyages du personnel	253,0	310,2	47,0	310,2	–
Services contractuels	37,2	38,4	11,9	38,4	–
Frais généraux de fonctionnement	55,9	61,1	10,5	61,1	–
Fournitures et accessoires	5,7	10,1	4,4	10,1	–
Mobilier et matériel	41,9	25,7	22,4	25,7	–
Total	**7 390,6**	**7 049,0**	**3 592,4**	**7 049,0**	**–**

X.14 On trouvera dans le tableau X.7 le récapitulatif des postes approuvés pour 2020 et de ceux proposés pour 2021 au titre du budget complet.

Tableau X.7
Tableau d'effectifs proposé (Corps commun d'inspection)[a]

	Nombre	*Classe*
Budget complet		
Effectif approuvé pour 2020	20	1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 8 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	20	1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 8 G(AC)

[a] Comprend 11 inspecteurs et inspectrices nommés par l'Assemblée générale selon les conditions fixées dans sa résolution 31/192. Conformément aux articles 13 et 14 du Statut du Corps commun d'inspection, les inspecteurs ne sont pas considérés comme faisant partie du personnel du Secrétariat, mais ils reçoivent le traitement et les indemnités auxquels ont droit les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ayant rang de directeur (D-2) à l'échelon IV.

Postes vacants et taux de vacance

X.15 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, un poste d'administrateur hors classe chargé de l'évaluation (P-5) était vacant au sein du Corps commun d'inspection.

X.16 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour le Corps commun d'inspection en 2021 (voir tableau X.8).

Tableau X.8
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (janvier-juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	22	0,9	22	3,7	22	0,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	9	0,0	9	0,0	9	0,0

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public

	Dollars É.-U.
Dépenses pour 2019 (budget complet)	3 476 500
Dépenses pour 2019 (part à la charge de l'ONU)	986 200
Crédits ouverts pour 2020 (budget complet)	3 192 200
Part à la charge de l'ONU pour 2020	973 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021 (budget complet)	3 192 200
Part à la charge de l'ONU pour 2021	938 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.17 Le montant des ressources demandées au titre du budget complet pour le CCS et le projet IPSAS (qui comprend les crédits demandés au titre du budget ordinaire) s'élève à 3 192 200 dollars avant actualisation des coûts (dont 253 700 dollars pour le projet IPSAS) et reste inchangé par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 31), tableau A.1).

X.18 Comme il est indiqué au paragraphe 31.73 du projet de budget (voir également par. X.3 supra), le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire s'élève à 938 700 dollars, ce qui représente une diminution de 34 500 dollars (3,5 %). La

diminution de la part du budget du CCS (y compris la part à la charge de l'UNRWA et du HCR) incombant à l'ONU est déterminée par le CCS selon la méthode établie. Des informations sur l'évolution des ressources financières par objet de dépense sont présentées dans le tableau X.9.

Tableau X.9
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Classe d'objets	*Dépenses engagées en 2019*	*Crédits ouverts pour 2020*	*Dépenses engagées en 2020 (janvier-juin)*	*Prévisions pour 2021 (avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	2 706,6	2 477,4	1 379,7	2 477,4	–
Autres dépenses de personnel	261,8	226,7	128,6	226,7	–
Consultants	200,2	28,3	–	28,3	–
Voyages du personnel	176,1	169,4	48,4	176,1	6,7
Services contractuels	78,3	156,5	60,6	151,6	(4,9)
Frais généraux de fonctionnement	33,0	101,4	7,4	99,6	(1,8)
Fournitures et accessoires	0,7	11,9	–	11,9	–
Mobilier et matériel	12,8	20,6	1,9	20,6	–
Bourses, subventions et contributions	7,0	–	–	–	–
Total	**3 476,5**	**3 192,2**	**1 626,6**	**3 192,2**	**–**

X.19 On trouvera dans le tableau X.10 le récapitulatif des postes approuvés pour 2020 et de ceux proposés pour 2021 au titre du budget complet.

Tableau X.10
Tableau d'effectifs proposé (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination)

	Nombre	*Classe*
Budget complet		
Effectif approuvé pour 2020	14	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 5 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	14	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 5 G(AC)

Postes vacants et taux de vacance

X.20 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020 aucun poste n'était vacant au CCS.

X.21 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour le CCS en 2021 (voir tableau X.11).

Tableau X.11
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (janvier-juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	9	7,9	9	2,9	9	7,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5	13,3	5	0,0	5	16,0

Autres observations

Statistiques relatives au personnel des entités des Nations Unies

X.22 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les parts indicatives à la charge des organisations participantes et les montants correspondants pour le projet de budget pour 2021 étaient basés sur les données relatives au personnel au 31 décembre 2018, ces données étant arrêtées définitivement en juillet et publiées en août de chaque année, après avoir été recueillies, vérifiées et validées par les organisations concernées. Il a également été informé que les statistiques disponibles au 31 décembre 2018 avaient été publiées en août 2019 et que celles disponibles au 31 décembre 2019 seraient publiées en août 2020. En ce qui concerne l'utilisation des statistiques annuelles relatives au personnel du système des Nations Unies, la répartition des budgets des activités financées en commun doit être calculée en janvier de l'année qui précède l'exercice budgétaire, de sorte que toutes les entités participantes puissent prévoir dans leur budget leur contribution aux budgets des activités financées en commun.

X.23 Le Comité rappelle que, dans son rapport sur les mesures adoptées en vue d'assurer l'application effective des arrangements régissant actuellement le partage des dépenses afférentes à la sûreté et à la sécurité dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/62/641), le Secrétaire général a indiqué que le Comité de haut niveau sur la gestion avait décidé d'approuver les recommandations présentées par le groupe de travail technique qu'il avait chargé d'examiner la formule de partage des coûts en question et que le secrétariat du CCS mettait en service une nouvelle plateforme de gestion des données pour permettre une collecte plus fréquente (c'est-à-dire chaque année) et plus efficace de données démographiques de qualité. Il rappelle également que la plateforme devait être pleinement fonctionnelle d'ici à la fin de 2019 pour permettre au secrétariat du CCS de collecter chaque année des données sur les effectifs à partir du 31 décembre 2019 (A/74/7, par. X.17).

X.24 S'agissant des catégories de personnel incluses dans les statistiques, le Comité consultatif note qu'un certain nombre d'organisations du système des Nations Unies emploient du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, c'est-à-dire des personnes dont la relation qui les lie à l'organisation qui les emploie est régie par les termes de leur contrat de travail individuel. Il note également qu'il n'est pas précisé si les statistiques du CCS sur les effectifs prennent en compte tous les membres du personnel, y compris ceux n'ayant habituellement pas la qualité de fonctionnaire.

X.25 **Le Comité consultatif rappelle qu'il recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, à améliorer les statistiques sur les organismes des Nations Unies**

mises à la disposition des États Membres, notamment en fournissant des informations plus à jour (A/70/7, par. X.24 ; A/74/7, par. X.18). Le Comité réitère sa recommandation et compte que le Secrétaire général veillera à ce que des statistiques plus récentes soient mises à disposition par l'intermédiaire d'une base de données pleinement opérationnelle. Il compte également que ces statistiques prendront en compte l'ensemble du personnel et intégreront les données annuelles les plus récentes afin de pouvoir établir des projets de budget précis.

Questions diverses

Impact de la pandémie de COVID-19

X.26 En ce qui concerne l'impact de la pandémie de COVID-19, le Comité consultatif a été informé que le secrétariat de la CFPI avait tenu des réunions informelles par Internet avec divers interlocuteurs. Une réunion de groupe de travail a eu lieu entre des représentants du secrétariat de la CFPI, des organisations membres et des fédérations de fonctionnaires. Toutefois, les membres de la CFPI n'ont pas participé à la réunion semestrielle consacrée à l'examen des conditions de vie et de travail dans les lieux d'affectation, ayant estimé que les réunions en ligne n'étaient pas propices au processus participatif et aux consultations, notamment en raison du décalage horaire, qui empêchait la Commission de se réunir avec tous ses membres. Le Comité a également reçu des informations complémentaires sur l'impact de la pandémie et a été informé qu'une décision finale n'avait pas encore été arrêtée concernant le lieu où devaient se tenir certaines activités en 2021.

X.27 Le Comité consultatif a été informé que les organisations étaient disposées à travailler avec le Corps commun d'inspection par voie électronique, ce qui fonctionnait bien pour certains types d'informations mais moins bien pour les échanges d'informations ou d'opinions en personne, l'observation de première main ou le travail d'inspection. Il a également été informé que l'approche et la méthodologie du Corps commun d'inspection ne se limitaient pas à des réunions en présentiel et à des déplacements pour recueillir des informations, mais que des entretiens, des enquêtes et des questionnaires à distance étaient régulièrement utilisés dans le cadre de ses travaux.

X.28 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que du fait de la crise de la COVID-19, le secrétariat du CCS avait été obligé d'agir rapidement pour trouver des solutions de substitution aux réunions en présentiel qui étaient programmées, afin de permettre au CCS et à ses comités de haut niveau de poursuivre leurs travaux. Le Comité a également reçu des précisions concernant l'impact de la pandémie sur les réunions et les travaux prévus du CCS, les efforts supplémentaires consentis par le personnel et l'augmentation du nombre d'heures travaillées, et l'impact négatif de la COVID-19 sur la productivité des sessions du Conseil, certaines activités ayant été interrompues ou reportées de plusieurs mois.

X.29 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au titre du chapitre 31, sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I du présent document concernant les crédits alloués aux voyages du personnel.**

Chapitre 32
Dépenses spéciales

	Dollars É.-U.
Dépenses pour 2019	71 960 900
Crédits ouverts pour 2020	76 163 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	75 999 800
Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021[a]	11 294 100
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	5 751 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	5 881 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 74/280 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

X.30 Les ressources inscrites au chapitre 32 serviraient à régler les dépenses suivantes : a) l'assurance maladie après la cessation de service ; b) les indemnisations ; c) les assurances générales ; d) les frais bancaires ; e) les pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux.

X.31 Le montant des ressources demandées au titre du chapitre 32 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 75 999 800 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 163 800 dollars (0,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (A/75/6 (Sect. 32), par. 32.3).

X.32 Le Secrétaire général attribue cette diminution à d'autres changements, notamment aux diminutions constatées au titre des indemnisations (96 400 dollars), des frais bancaires (14 500 dollars) et des pensions versées aux anciens secrétaires généraux (194 800 dollars), qui sont en partie contrebalancées par une augmentation de 141 900 dollars au titre des assurances générales (ibid., tableau 32.2).

Assurance maladie après la cessation de service

X.33 Des ressources d'un montant de 70 439 700 dollars sont demandées pour couvrir les dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service en 2021, soit le même montant que les crédits ouverts pour 2020. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau X.12, qui présente les dépenses mensuelles engagées en 2019 et de janvier à mai 2020 au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, par source de financement. Comme suite à sa demande, et dans le cadre du projet de budget-programme pour 2020, le Comité a reçu le tableau X.13, qui récapitule les dépenses engagées à ce titre de 2017 à 2019 (voir également A/74/7, tableau X.7). **Le Comité consultatif compte que la ventilation mensuelle des dépenses sur cinq ans sera systématiquement fournie dans les futurs projets de budget**.

Tableau X.12
Dépenses mensuelles au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, par source de financement (2019 et janvier-mai 2020)
(En dollars des États-Unis)

Mois	*Budget ordinaire*	*Quotes-parts hors budget ordinaire*	*Ressources extrabudgétaires*
Janvier 2019	7 026 845	–	–
Février 2019	7 541 289	–	–
Mars 2019	8 184 999	–	–
Avril 2019	7 251 908	–	–
Mai 2019	6 451 516	–	–
Juin 2019	4 283 588	2 809 748[a]	–
Juillet 2019	1 202 922	–	–
Août 2019	4 956 698	2 462 300	–
Septembre 2019	1 443 646	1 846 581	2 836 901
Octobre 2019	4 783 350	851 777	1 439 124
Novembre 2019	16 447 384	–	–
Décembre 2019	(3 511 401)	1 645 138	877 407
Total	**66 062 744**	**9 615 544**	**5 153 432**

[a] Répartis entre neuf opérations de maintien de la paix (voir A/74/622).

Mois	*Budget ordinaire*	*Quotes-parts hors budget ordinaire*	*Ressources extrabudgétaires*
Janvier 2020	7 498 676	–	–
Février 2020	7 044 854	–	–
Mars 2020	7 217 062	–	–
Avril 2020	2 464 176	2 665 180	1 421 429
Mai 2020	5 931 579	1 945 943	1 037 836
Total	**30 156 347**	**4 611 123**	**2 459 265**

Tableau X.13
Dépenses mensuelles et annuelles au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, par source de financement (2017-2019)
(En dollars des États-Unis)

Mois	*Budget-programme*	*Compte d'appui*[a]	*Ressources extrabudgétaires*
Janvier 2017	7 520 656	1 511	–
Février 2017	6 126 538	2 481	–
Mars 2017	6 693 972	1 996	–
Avril 2017	5 169 581	3 536	–
Mai 2017	7 177 512	1 511	–
Juin 2017	1 367 207	4 945 248	2 636 659
Juillet 2017	3 530 173	3 975	–

Mois	*Budget-programme*	*Compte d'appui*[a]	*Ressources extrabudgétaires*
Août 2017	5 927 831	1 511	–
Septembre 2017	5 528 851	1 519	–
Octobre 2017	6 964 500	3 595	–
Novembre 2017	9 607 582	1 519	–
Décembre 2017	9 269 082	6 504 767	3 468 399
Total partiel, 2017	**74 883 486**	**11 473 172**	**6 105 058**
Janvier 2018	8 924 603	1 519	–
Février 2018	7 908 157	(28 772)	–
Mars 2018	7 315 990	–	–
Avril 2018	6 452 260	–	–
Mai 2018	7 249 373	–	–
Juin 2018	285 520	3 722 428	2 877 687
Total partiel (juillet 2017-juin 2018)	**78 963 922**	**10 212 061**	
Juillet 2018	6 116 012	–	–
Août 2018	8 441 786	–	–
Septembre 2018	6 199 433	1 588	–
Octobre 2018	1 942 002	3 546 813	1 891 633
Novembre 2018	7 556 118	–	–
Décembre 2018	4 389 519	1 680 143	959 074
Total partiel, 2018	**72 780 773**	**8 923 719**	**5 728 395**
Janvier 2019	6 976 887	11 431	–
Février 2019	7 622 473	4 887	–
Total partiel, 2019	**14 599 360**	**16 318**	**–**

[a] Occasionnellement, les états de paiement font apparaître des décaissements qui sont plus tard ajustés.

X.34 Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'Administration revoie la manière dont les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service étaient répartis entre les états financiers de l'ONU présentés dans le volume I et les états financiers des opérations de maintien de la paix présentés dans le volume II afin de tenir compte de la répartition actuelle des effectifs (A/74/5 (Vol. I), par. 88 et 89).

Indemnisations

X.35 Des ressources d'un montant de 1 431 900 dollars sont demandées pour couvrir les dépenses relatives aux indemnisations en 2021, soit une diminution de 96 400 dollars (6,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, qui s'explique par la réduction prévue du nombre de demandes d'indemnisation et des montants à verser, compte tenu des dépenses effectives engagées en 2018 et en 2019 (A/75/6 (Sect. 32), par. 32.4 a) et tableau 32.5).

Assurances générales

X.36 Des ressources d'un montant de 3 496 500 dollars sont demandées pour couvrir les dépenses relatives aux frais généraux d'assurance en 2021, soit une augmentation de 141 900 dollars (4,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, qui tient compte des dépenses effectivement engagées au titre des frais généraux de fonctionnement (ibid., par. 32.4 b) et tableau 32.6).

X.37 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la couverture actuelle en cas d'inondation dans le cadre de la politique globale de gestion des biens s'élevait à 50 millions de dollars pour tous les lieux d'affectation, à l'exception des bâtiments du Secrétariat qui sont fortement exposés au risque d'inondation, tels que le Siège à New York (25 millions de dollars) et la CEPALC à Santiago (25 millions de dollars). Les dommages liés au terrorisme sont couverts à concurrence de 500 millions de dollars. Le Comité a reçu une ventilation des différentes catégories d'assurances générales en fonction des dépenses engagées en 2019, des dépenses prévues en 2020 et des crédits demandés pour 2021 (tableau X.14).

Tableau X.14
Ventilation des catégories d'assurances générales en fonction des dépenses engagées et des crédits demandés (2019-2021)

Catégorie	*Dépenses engagées en 2019*	*Dépenses prévues en 2020*[a]	*Crédits demandés pour 2021*[a]
Bâtiments/locaux	2 069 117,4	2 101 613,1	2 204 800,0
Inondation des locaux	218 050,0	216 000,0	220 000,0
Terrorisme	679 557,0	705 361,1	749 000,0
Voyages en avion	140 424,7	154 000,0	155 000,0
Assurance automobile	81 991,0	88 000,0	88 000,0
Responsabilité civile	79 745,2	87 000,0	87 000,0
Frais de service et autres frais	7 147,0	37 500,0	37 500,0
Fonds d'auto-assurance	200 000,0	200 000,0	200 000,0
Total	**3 476 032,3**	**3 589 474,2**	**3 741 300,0**

[a] Sur la base des polices qui ont été renouvelées à ce jour ou dont le renouvellement est prévu avec une modification du montant des primes.

Frais bancaires

X.38 Des ressources d'un montant de 242 200 dollars sont demandées pour couvrir les dépenses relatives aux frais bancaires en 2021, soit une diminution de 14 500 dollars (5,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, qui tient compte des dépenses effectivement engagées en 2018 et en 2019 au titre des frais généraux de fonctionnement (A/75/6 (Sect. 32), par. 32.4 c) et tableau 32.7).

X.39 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les frais bancaires s'élevaient à 169 845 dollars pour 2019 et à 63 113 dollars pour la période de janvier à mai 2020. Les frais pour l'année 2020 sont estimés à 177 000 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande de réduire de 24 200 dollars (10 %) le montant des ressources demandées au titre des frais bancaires**.

Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux

X.40 Des ressources d'un montant de 389 500 dollars sont demandées pour 2021, soit une diminution de 194 800 dollars (33,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, en raison du versement d'une pension à un ancien secrétaire général en 2021, contre deux en 2020 (ibid., par. 32.4 d) et tableau 32.8).

X.41 **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées au chapitre I et au paragraphe X.39 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général au titre du chapitre 32 (Dépenses spéciales) soit approuvée.**

Titre XI
Dépenses d'équipement

Chapitre 33
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	102 035 300
Crédit ouvert pour 2020	71 046 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	19 461 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XI.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 33 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 19 461 200 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 51 584 900 dollars (72,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières, ventilées par composante, dans le tableau XI.2.

XI.2 Le Secrétaire général attribue cette diminution nette aux facteurs suivants :

a) des ajustements techniques d'un montant de 56 584 900 dollars, qui résultent de la non-reconduction de dépenses non renouvelables approuvées pour 2020 par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263 concernant les grands projets d'équipement suivants : i) le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (34 231 400 dollars) ; ii) le remplacement des bâtiments à usage de bureaux A à J au siège de l'Office des Nations Unies à Nairobi (9 169 600 dollars) ; iii) le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP (5 503 500 dollars) ; iv) la rénovation du bâtiment nord du siège de la CEPALC (103 300 dollars) ; v) la rénovation de l'Africa Hall, au siège de la CEA (7 577 100 dollars) ;

b) d'autres changements, qui représentent une augmentation de 5 000 000 dollars et correspondent aux ressources demandées pour le réseau institutionnel [A/75/6 (Sect. 33), par. 33.10-33.11].

XI.3 **Le Comité consultatif note que le projet de budget présenté au titre du chapitre 33, après ajustements techniques, fait apparaître une augmentation de 5 000 000 dollars (34,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, sans compter les montants qu'il faudra prévoir pour les grands projets de construction.**

Observations générales

Exclusion du chapitre 33 des grands projets d'équipement

XI.4 Le Secrétaire général indique que les ressources demandées pour 2021 au titre des grands projets de construction (voir par. XI.2 ci-dessus) feront l'objet de rapports d'activité annuels individuels, qui seront présentés à l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-quinzième session [A/75/6 (Sect. 33), par. 33.7].

XI.5 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la pratique du Secrétaire général consistant à ne pas inclure dans le projet de budget-programme les prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction a été introduite au cours de l'exercice biennal 2018-2019, à la suite d'une recommandation du Comité selon laquelle il n'y avait pas lieu d'inclure dans le projet de budget-programme de 2016-2017 les montants préliminaires des ressources afférentes aux projets recensés dans l'examen stratégique des biens immobiliers (A/70/7, par. XI.17, voir également la résolution 70/247 de l'Assemblée générale). Il a également été informé que le Secrétaire général pouvait, en principe, fournir des estimations au moment de l'examen du projet de budget-programme, mais qu'à ce moment de l'année, ces dernières seraient forcément de nature préliminaire. Des estimations plus détaillées et plus précises seraient fournies dans des rapports d'activité spécifiques durant la partie principale de la session de l'Assemblée.

XI.6 Le Comité consultatif note que la recommandation susmentionnée avait été formulée dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017. À l'époque, plusieurs grands projets d'équipement étaient à un stade de développement précoce et seules des estimations initiales préliminaires étaient disponibles (voir A/70/7, par. XI.11-XI.18). Au fil du temps, des ressources ont été approuvées pour la conduite de grands projets de construction ; le Comité estime donc que leur exclusion du chapitre 33 nuit à l'exhaustivité, à la cohérence et à l'intégrité du projet de budget-programme. En outre, les montants de ces ressources étant importants, leur exclusion peut conduire à une sous-estimation apparente des dépenses et altérer ainsi la clarté des montants totaux. **Afin d'améliorer la transparence, l'exhaustivité et la prévisibilité du projet de budget, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter, au titre du chapitre 33 du budget-programme, des estimations aussi précises que possible concernant les grands projets de construction. Ces estimations pourront être révisées ultérieurement, lors de la présentation des rapports d'activité relatifs à chaque projet**.

XI.7 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau XI.1, dans lequel la distinction est faite entre les ressources destinées aux grands projets de construction indépendants et celles inscrites au chapitre 33 depuis 2014 au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien. Un tableau récapitulatif actualisé sera communiqué à l'Assemblée générale lors de la partie principale de sa soixante-quinzième session.

Tableau XI.1

Ressources demandées au titre des grands projets de construction et ressources inscrites au chapitre 33 au titre des projets de transformation et d'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien, par année

(En dollars des États-Unis)

Projets au titre du chapitre 33	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020 (montant approuvé)*	*2021 (prévisions)*[a]
Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	33 716 600	33 920 700	26 519 000	26 512 300	23 147 800	23 563 800	16 187 400	19 849 200
Grands projets de construction								
Plan stratégique patrimonial	15 646 400	28 199 400	32 634 900	10 931 800	25 400 000	31 809 800	34 231 400	96 270 200
Africa Hall			6 572 600	6 903 600	5 700 300	8 931 100	8 434 100	19 366 800

Projets au titre du chapitre 33	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020 (montant approuvé)*	*2021 (prévisions)*[a]
Mise aux normes parasismiques				986 800	4 057 200	4 484 500	6 410 700	10 748 800
Remplacement des bâtiments A à J					503 400	6 594 900	10 490 100	21 220 700
Rénovation du bâtiment nord					160 000	676 700	389 100	6 346 400
Total partiel (Grands projets de construction)	**15 646 400**	**28 199 400**	**39 207 500**	**18 822 200**	**35 820 900**	**52 497 000**	**59 955 400**	**153 952 900**
Montant total des crédits ouverts	**49 363 000**	**62 120 100**	**65 726 500**	**45 334 500**	**58 968 700**	**76 060 800**	**76 142 800**	**173 802 100**

[a] Les estimations pour 2021 sont fournies dans les rapports d'activité qui ont été présentés à l'Assemblée générale lors de la partie principale de sa soixante-quatorzième session. Les prévisions établies l'année dernière pour 2021 seront sujettes à modification du fait de la pandémie de COVID-19 et des expériences tirées de l'exécution des projets en 2020. Elles seront réévaluées et mises à jour dans le cadre des prochains rapports d'activité, qui seront présentés peu avant la partie principale de la soixante-quinzième session. Le financement du plan stratégique patrimonial pour 2021 sera proposé au titre d'un compte séparé, conformément au mécanisme de financement proposé initialement, l'Assemblée ayant reporté sa décision sur ce mécanisme et, entre-temps, ouvert les crédits nécessaires au titre du budget ordinaire sur une base annuelle, en attendant que sa décision soit prise.

Effets de la pandémie de COVID-19

XI.8 Le Comité consultatif a reçu des informations préliminaires concernant les effets de la COVID-19 sur les locaux existants, les grands projets de construction, de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien prévus pour 2020.

Effets sur les locaux existants

XI.9 Des mesures diverses ont été ou sont actuellement mises en place dans chaque lieu d'affectation, en fonction de la situation sanitaire locale, des réglementations et restrictions imposées par les autorités locales et des atouts et besoins que présentent les bâtiments et installations. Par exemple, l'Office des Nations Unies à Nairobi a décidé de recourir davantage à des espaces intégrés permettant d'alterner travail à l'intérieur et travail à l'extérieur, tirant parti de la douceur du climat tout au long de l'année et des vastes espaces verts de son campus. L'Office des Nations Unies à Vienne, dont les espaces de travail ne sont pas flexibles, n'a pas eu besoin de configurer ses bureaux mais, pour faciliter la distanciation physique, a fait installer des cloisons en plexiglas, réorienté la circulation et réaménagé le mobilier. La CESAO reconfigure actuellement ses bureaux. Quant aux espaces de travail du Siège, ils seront configurés compte tenu des recommandations en matière de distanciation physique, lorsque cela sera possible et réalisable. S'agissant des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, l'Office des Nations Unies à Genève a appliqué les mesures recommandées par les associations régionales concernées, telles que l'allongement des heures de fonctionnement et la recirculation complète de l'air extérieur, ce qui risque d'entraîner des frais de fonctionnement supplémentaires. Des mesures analogues ont été envisagées au Siège. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les mesures en cours et envisagées, ainsi que sur leur coût, afin de prévenir et d'atténuer les effets de la COVID-19 sur la gestion des locaux du système des Nations Unies**.

Effets sur les grands projets de construction

XI.10 Le Comité consultatif a été informé que, la pandémie se poursuivant et ses effets n'étant pas encore pleinement connus, il n'était pas possible de fournir une évaluation complète ou précise des conséquences de celle-ci sur les coûts globaux des grands projets de construction. Il a été indiqué que des informations supplémentaires seraient incluses dans chacun des rapports relatifs à l'avancement des projets qu'il est prévu de présenter à l'Assemblée générale au cours de la partie principale de sa soixante-quinzième session. Le Comité a toutefois reçu des informations préliminaires, notamment concernant les domaines suivants :

a) *Projet de gestion souple de l'espace de travail au Siège.* Dans sa résolution 74/263, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de terminer le projet de gestion souple de l'espace de travail au troisième trimestre de 2020. Toutefois, en raison de la pandémie, l'exécution du projet a été suspendue à la mi-mars 2020 et son achèvement, reporté à 2021. Celui-ci sera examiné compte tenu des éventuelles modifications des modalités de travail entraînées par la COVID-19 concernant les espaces de bureaux. Les incidences financières connexes, dans la mesure où elles peuvent être anticipées, seront présentées dans le rapport d'activité du Secrétaire général sur le projet. **Le Comité consultatif rappelle les préoccupations qu'il avait exprimées au sujet du projet de gestion souple de l'espace de travail, notamment pour ce qui était du manque d'information et de transparence concernant la planification et le coût des baux de location, et de l'absence d'évaluation du projet (A/74/7/Add.18, par. 8-13 et 19-21). Il estime que, dans le cadre de son prochain rapport sur ce projet, le Secrétaire général devrait fournir : i) des informations sur les coûts prévus et réels du projet ; ii) des informations sur les économies prévues et réelles, y compris concernant la location de locaux et d'équipements, depuis le début du projet ; iii) une évaluation complète des points forts et des points faibles du projet, notamment en ce qui concerne les questions liées à la productivité et à la santé ; iv) une évaluation stratégique du projet qui prenne en considération la COVID-19 et les nouveaux protocoles sanitaires, ainsi que les effets de l'utilisation des TIC et du réaménagement des modalités de travail. Le Comité est d'avis que le Secrétaire général devrait également fournir une liste actualisée des projets d'aménagement de l'espace de travail (achevés, en cours et prévus) dans d'autres lieux d'affectation, assortie, dans la mesure du possible, d'une évaluation mise à jour pour chacun de ces projets, compte tenu notamment des nouvelles considérations sanitaires (voir également le paragraphe XI.11 ci-dessous)** ;

b) *Plan stratégique patrimonial*. La COVID-19 devrait avoir des effets considérables. Concernant le nouveau bâtiment permanent et l'infrastructure de conférence temporaire, les travaux ont été suspendus pendant un à deux mois conformément aux réglementations du pays hôte. À la reprise des travaux, la productivité a été limitée en raison des protocoles de distanciation physique et de la faible mobilisation de la main-d'œuvre. En outre, étant donné qu'une part importante des contrats de sous-traitance font l'objet d'appel d'offres pour la rénovation du Palais des Nations, des retards sont attendus, en raison de la perturbation du marché et des mesures réglementaires ;

c) *Rénovation de l'Africa Hall.* Comme il n'est pas prévu, dans le cadre du projet, de configurer l'intérieur du Hall, la COVID-19 ne devrait pas avoir d'incidence sur l'avancement de la rénovation. Cependant, cette dernière a récemment été retardée par un contretemps majeur, l'un des principaux entrepreneurs n'ayant pas rempli ses obligations, ce qui a entraîné un nouvel appel d'offres en février 2020 pour la construction des principaux ouvrages ;

d) *Autres projets*. Le projet de remplacement des bâtiments A à J à Nairobi, le projet de mise aux normes parasismiques à Bangkok et la rénovation du bâtiment nord à Santiago, qui sont en phase de préparation des travaux (conception ou appel d'offres), n'ont rencontré que des perturbations minimes, voire nulles.

XI.11 **Le Comité consultatif est d'avis que dans ses prochains rapports d'activité concernant les différents projets, le Secrétaire général devrait inclure des informations détaillées sur les effets de la pandémie de COVID-19, ainsi que des précisions sur les mesures prises afin d'atténuer les risques de sorte que l'incidence des retards possibles et réels et l'augmentation des coûts soient minimisés.**

Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien prévus pour 2020

XI.12 Le Comité consultatif a été informé qu'il n'était pas non plus possible de fournir une évaluation complète et précise des effets de la pandémie sur les projets de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien prévus pour 2020 au titre du chapitre 33. Les informations préliminaires montrent que les situations varient selon le lieu d'affectation. Aucun retard n'a été enregistré à l'Office des Nations Unies à Nairobi. L'Office a au contraire profité de la présence réduite du personnel pour accélérer les transformations et les gros travaux d'entretien prévus pour 2020. Les projets qu'il était prévu de mener à la CEPALC et à la CESAP devraient connaître des retards. À la CESAO, les échéances du projet 2020 devraient être respectées malgré les retards subis pendant le confinement. À la CEA, les projets ont été mis en pause et les travaux de la toiture de l'immeuble le Zambèze ne seront pas achevés à la mi-2020 comme prévu. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, au moment de son examen du présent rapport, un complément d'information concernant les effets de la COVID-19 sur les projets de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien**.

Incidence de la crise de liquidités

XI.13 Les informations fournies au Comité consultatif font apparaître des dépenses sensiblement faibles au 30 juin 2020, portant le taux d'exécution global à 3 580 400 dollars, soit 5,0 %, pour un crédit ouvert de 71 046 100 dollars au titre du chapitre 33 pour 2020 (voir tableau XI.3). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la sous-utilisation des crédits n'était pas liée à la COVID-19, mais était principalement due à la crise de liquidités pesant sur le budget ordinaire. Si la pandémie a entraîné une réduction des dépenses dans certains domaines depuis la mi-mars, ces dernières devraient augmenter d'ici septembre 2020. **Le Comité consultatif est préoccupé par le niveau minime des dépenses d'équipement et par les répercussions que les projets prévus pour 2020, du fait de leur inachèvement ou des retards rencontrés, pourraient avoir sur les projets proposés pour 2021**.

Observations concernant les crédits demandés

XI.14 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu un tableau présentant les projets proposés concernant la transformation et l'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien, ainsi que les montants des ressources nécessaires correspondantes, par catégorie et par lieu (voir tableau XI.3).

XI.15 Le Comité consultatif note que, telles qu'elles sont actuellement présentées, les trois catégories de projets, à savoir les projets nouveaux, les projets récurrents et les projets pluriannuels, ne sont pas suffisamment claires. Par exemple, certains projets appartenant à la catégorie des projets pluriannuels, comme la rénovation des

installations audio et vidéo de la CESAP, sont, semble-t-il, également des projets nouveaux. En outre, la modernisation des connexions à basse tension dans les bâtiments annexes à Genève, qui figure sur la liste des projets nouveaux, semble faire partie d'un projet de modernisation pluriannuel (voir également A/72/7, par. XI.6). **Le Comité consultatif estime donc qu'il faut améliorer la présentation des catégories affichées dans le tableau relatif au projets proposés pour la transformation et l'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien, par catégorie et par lieu. En particulier, le tableau doit indiquer si un projet pluriannuel est un projet nouveau ou en cours, et fournir le calendrier correspondant**.

XI.16 **D'une manière générale, le Comité consultatif estime que les ressources proposées au titre du chapitre 33 devraient être présentées avec plus de clarté et de transparence (voir également le par. XI.6 ci-dessus). En particulier, le Secrétaire général devrait fournir des informations plus détaillées et plus cohérentes sur chaque projet, ainsi que des données sur l'incidence des décisions de l'Assemblée générale, les dépenses et la justification des écarts par rapport aux besoins proposés.**

Réseau institutionnel

XI.17 Le montant des crédits demandés pour le réseau institutionnel s'élève à 5 241 500 dollars, dont : a) 3 000 000 dollars pour la mise à niveau de l'infrastructure du réseau institutionnel au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales, afin de combler les lacunes existantes en matière de capacités, de renforcer la sécurité de l'information et d'améliorer l'infrastructure Wi-Fi ; b) 1 341 500 dollars au titre du contrat de maintenance existant ; c) 900 000 dollars pour la maintenance et le renouvellement des applications pare-feux Check Point en vue de protéger le système de l'Organisation contre les cyberattaques [A/75/6 (Sect. 33), par. 33.41]. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité que ces besoins constituaient un investissement nécessaire et essentiel pour renforcer et sécuriser l'infrastructure obsolète du réseau institutionnel, permettre la continuité des opérations, appuyer les activités de l'ONU dans le domaine du numérique, améliorer les services et protéger l'Organisation contre les risques croissants en matière de sécurité. Le Comité a reçu une ventilation des ressources par lieu d'affectation et des explications concernant les différences de montants entre les divers lieux d'affectation. Toutefois, malgré ses demandes, il n'a pas reçu d'autres informations financières détaillées concernant l'augmentation proposée, notamment pour ce qui est des gains d'efficacité correspondants.

XI.18 **Le Comité consultatif rappelle que les services informatiques et de communication doivent être efficaces, sûrs et fiables (voir par. VIII.62 ci-dessus). Il considère cependant que cette proposition n'est pas suffisamment justifiée et que des informations complètes concernant l'état d'avancement du projet de réseau institutionnel, les dépenses correspondantes et les ressources proposées devraient être fournies à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport.**

XI.19 **En outre, le Comité consultatif estime qu'il faut améliorer la transparence, le contrôle et la prévisibilité des dépenses d'équipement afférentes aux TIC, et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir, dans le cadre de son prochain rapport, un plan détaillé énonçant les initiatives mises en œuvre dans ce contexte ces dernières années et les projets qu'il serait nécessaire de mettre en place dans un avenir proche, ainsi que les coûts respectifs, les dépenses prévues et les gains d'efficacité attendus**. Dans le présent rapport, il aborde également la question de l'amélioration des services et

systèmes informatiques (par. VIII.62) et examine la consolidation des moyens informatiques ou télématiques proposés ainsi que les initiatives correspondantes (chapitre I).

XI.20 **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande de réduire de 262 000 dollars (5 %) les crédits demandés au titre du réseau institutionnel.**

Siège

XI.21 Les ressources demandées, d'un montant de 3 311 900 dollars, permettraient de financer l'amélioration de l'accessibilité de l'ensemble du complexe (405 200 dollars), ainsi que plusieurs projets d'entretien des installations et infrastructures (2 906 700 dollars) au Siège, notamment la conception du nouvel éclairage de la salle de l'Assemblée générale (260 000 dollars). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que les réglementations du pays hôte imposant le remplacement des ampoules non durables (telles que celles utilisées dans la salle), qui auraient dû prendre effet en janvier 2020, avaient été abrogées avec effet en octobre 2019. Cependant, selon le Secrétariat, comme les fabricants avaient déjà prévu d'en arrêter la production, les ampoules non durables n'étaient plus disponibles à grande échelle. Le Comité a également été informé que le projet devait se traduire par des gains d'efficacité à long terme mais qu'il n'était pas possible de chiffrer ces économies sans que le remplacement de l'éclairage ait été pleinement conçu. **Le Comité consultatif n'est pas suffisamment convaincu que le projet de remplacement de l'éclairage soit justifié à ce stade et recommande donc de réduire de 130 000 dollars (50 %) les ressources demandées à ce titre**.

Office des Nations Unies à Genève

XI.22 Le montant des ressources demandées s'élève à 4 974 500 dollars, dont 2 568 200 dollars sont destinés aux remboursements annuels des prêts contractés auprès du pays hôte dans le cadre du plan stratégique patrimonial, conformément à la résolution 74/263 de l'Assemblée générale (ibid., par. 33.17). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le premier remboursement serait dû une fois achevée la construction du nouveau bâtiment permanent, ce qui était prévu pour 2020, mais, qu'en raison des retards liés à la pandémie de COVID-19, il pourrait être reporté à 2021.

XI.23 Les crédits demandés, d'un montant de 225 000 dollars, permettraient de réaliser une nouvelle étude sur la circulation des piétons et des véhicules sur le campus de l'Office. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que l'étude, qui sera réalisée par des consultants, avait pour objectif d'évaluer les effets de la construction du nouveau bâtiment H, du replacement de la ligne de chemin de fer et de la construction du nouveau bâtiment destiné à l'accueil des visiteurs, en vue de concevoir un réseau de circulation sûr et efficace, dans le respect des codes d'accessibilité et de sécurité. **Le Comité consultatif n'est pas suffisamment convaincu, à ce stade, de la portée attribuée à cette nouvelle étude. Compte tenu également des retards actuels dans les travaux de construction à Genève [voir par. XI.10 b) ci-dessus], il recommande que les crédits demandés soient réduits de 78 800 dollars, soit 35 %**.

Office des Nations Unies à Vienne

XI.24 Les crédits demandés, d'un montant de 1 187 500 dollars, permettraient de couvrir la part de l'Office des Nations Unies à Vienne dans le financement de l'amélioration et de l'entretien du Centre international de Vienne. Pour 2021, la part de l'Office, qui est calculée chaque année conformément à un accord conclu entre les

organisations ayant leur siège au Centre et le Gouvernement autrichien, est de 22,758 %, un chiffre identique à celui de 2020 [(A/75/6 (Sect. 33), par. 33.23, voir aussi A/74/7, par. XI.15]. Le Comité consultatif a été informé que les projets de transformation et d'amélioration comprendraient le remplacement du câblage, des sols et des plafonds, ainsi que des modifications des locaux pour en améliorer l'utilisation, et d'autres travaux selon les besoins. Il a été également été informé des projets de gros travaux d'entretien qu'il était prévu de mener, lesquels seraient examinés et approuvés par les organisations basées à Vienne et le Gouvernement à la fin de 2020. **Le Comité consultatif prend note des arrangements actuellement mis en place pour améliorer et entretenir l'Office des Nations Unies à Vienne. Dans le souci de présenter les ressources demandées au titre de l'article 33 de manière plus transparente, le Comité compte que le Secrétaire général fournira, dans le cadre de sa prochaine présentation budgétaire, un compte rendu détaillé des projets proposés pour 2021 et des dépenses connexes, ainsi que des informations sur l'incidence des dépenses sur le recouvrement des coûts, le cas échéant**.

XI.25 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le chapitre 33, sous réserve des recommandations qu'il a formulées au chapitre I et aux paragraphes XI.20, XI.21 et XI.23 ci-dessus.**

Tableau XI.2
Évolution des ressources financières, par composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

				Changements							
Composante	*2019 (dépenses effectives)* *(a)*	*2020 (crédits ouverts)* *(b)*	*Dépenses effectives au 30 juin 2020*	*Ajustements techniques* *(c)*	*Nouveaux mandats et mandats élargis* *(d)*	*Autres changements* *(e)*	*Total* *(f) = c + d + e*	*Pourcentage* *(g) = f/b*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)* *(h) = b + f*	*Actualisation des coûts*	*2021 (prévisions après actualisation des coûts)*
Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien											
Siège											
Transformation et amélioration des locaux	1 966,3	685,0	1 731,7	–	–	(279,8)	(279,8)	(40,8)	405,2	7,7	412,9
Gros travaux d'entretien	17 519,1	2 868,4	140,4	–	–	38,3	38,3	1,3	2 906,7	55,2	2 961,9
Total partiel	**19 485,4**	**3 553,4**	**1 872,1**	**–**	**–**	**(241,5)**	**(241,5)**	**(6,8)**	**3 311,9**	**62,9**	**3 374,8**
Genève											
Transformation et amélioration des locaux[a]	42 021,7	38 187,3	192,6	(34 231,4)	–	(6,4)	(34 237,8)	(89,7)	3 949,5	66,1	4 015,6
Gros travaux d'entretien	6 409,1	1 018,6	94,7	–	–	6,4	6,4	0,6	1 025,0	17,2	1 042,2
Total partiel	**48 430,8**	**39 205,9**	**287,3**	**(34 231,4)**	**–**	**–**	**(34 231,4)**	**(87,3)**	**4 974,5**	**83,3**	**5 057,8**
Vienne											
Transformation et amélioration des locaux	865,6	548,1	205,1	–	–	(17,7)	(17,7)	(3,2)	530,4	9,0	539,4
Gros travaux d'entretien	646,9	639,4	637,4	–	–	17,7	17,7	2,8	657,1	11,2	668,3
Total partiel	**1 512,5**	**1 187,5**	**842,5**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 187,5**	**20,2**	**1 207,7**
Nairobi											
Transformation et amélioration des locaux	7 106,1	10 131,2	175,4	(9 169,6)	–	44,0	(9 125,6)	(90,1)	1 005,6	41,7	1 047,3
Gros travaux d'entretien	1 779,5	154,0	34,7	–	–	(44,0)	(44,0)	(28,6)	110,0	4,6	114,6
Total partiel	**8 885,6**	**10 285,2**	**210,1**	**(9 169,6)**	**–**	**–**	**(9 169,6)**	**(89,2)**	**1 115,6**	**46,3**	**1 161,9**

Composante	2019 (dépenses effectives) (a)	2020 (crédits ouverts) (b)	Dépenses effectives au 30 juin 2020	Changements: Ajustements techniques (c)	Changements: Nouveaux mandats et mandats élargis (d)	Changements: Autres changements (e)	Changements: Total (f) = c + d + e	Changements: Pourcentage (g) = f/b	2021 (prévisions avant actualisation des coûts) (h) = b + f	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
CESAP											
Transformation et amélioration des locaux	5 192,0	6 067,2	18,4	(5 503,5)	–	448,2	(5 055,3)	(83,3)	1 011,9	16,2	1 028,1
Gros travaux d'entretien	11,9	448,2	20,9	–	–	(448,2)	(448,2)	(100,0)	–	–	–
Total partiel	**5 203,9**	**6 515,4**	**39,3**	**(5 503,5)**	**–**	**–**	**(5 503,5)**	**(84,5)**	**1 011,9**	**16,2**	**1 028,1**
CEPALC											
Transformation et amélioration des locaux	1 013,3	640,0	28,8	(103,3)	–	167,2	63,9	10,0	703,9	16,9	720,8
Gros travaux d'entretien	802,5	377,2	18,3	–	–	(167,2)	(167,2)	(44,4)	210,0	5,1	215,1
Total partiel	**1 815,8**	**1 017,2**	**47,1**	**(103,3)**	**–**	**–**	**(103,3)**	**(10,2)**	**913,9**	**22,0**	**935,9**
CEA											
Transformation et amélioration des locaux	14 144,3	8 928,4	170,0	(7 577,1)	–	107,4	(7 469,7)	(83,7)	1 458,7	32,8	1 491,5
Gros travaux d'entretien	1 266,1	107,4	26,0	–	–	(107,4)	(107,4)	(100,0)	–	–	–
Total partiel	**15 410,4**	**9 035,8**	**196,0**	**(7 577,1)**	**–**	**–**	**(7 577,1)**	**(83,9)**	**1 458,7**	**32,8**	**1 491,5**
CESAO											
Transformation et amélioration des locaux	256,1	245,7	86,0	–	–	–	–	–	245,7	4,7	250,4
Réseau institutionnel											
	1 034,8	–	–	–	–	5 241,5	5 241,5	100,0	5 241,5	99,6	5 341,1
Total	**102 035,3**	**71 046,1**	**3 580,4**	**(56 584,9)**	**–**	**5 000,0**	**(51 584,9)**	**(72,6)**	**19 461,2**	**388,0**	**19 849,2**

[a] Comprend un montant de 2 568 200 dollars pour les remboursements annuels des emprunts liés au plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève.

Tableau XI.3
Projets proposés pour 2021 au titre du chapitre 33, par catégorie et par site
(En milliers de dollars des États-Unis)

Projet	*Catégorie*	*Montants*
Siège		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Amélioration de l'accessibilité de l'ensemble du complexe	Projet pluriannuel	405,2
Total partiel		**405,2**
Gros travaux d'entretien		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Mise aux normes des ascenseurs	Projet nouveau	500,0
Rampes de sortie de l'Assemblée générale	Projet nouveau	1 035,0
Élimination de l'amiante de la bibliothèque Dag Hammarskjöld	Projet nouveau	300,0
Remplacement des conduites destinées aux eaux de rivière	Projet nouveau	811,7
Conception du remplacement de l'éclairage de la salle de l'Assemblée générale	Projet nouveau	260,0
Total partiel		**2 906,7**
Total, Siège		**3 311,9**
Office des Nations Unies à Genève		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Rénovation de la Villa Le Bocage et de la Villa La Pelouse	Projet nouveau	566,3
Remboursement du prêt contracté auprès de la Suisse pour la construction du nouveau bâtiment permanent	Projet pluriannuel	2 568,2
Amélioration de l'infrastructure informatique		
Mise à jour du pare-feu principal	Projet nouveau	175,0
Segmentation des utilisateurs du réseau Wi-Fi	Projet nouveau	105,0
Maintenance de l'infrastructure de communication unifiée	Projet nouveau	145,0
Intégration d'Office 365/Teams dans les terminaux de visioconférence	Projet nouveau	125,0
Modernisation des salles de conférence : systèmes de vidéoconférence et distribution audio	Projet nouveau	265,0
Total partiel		**3 949,5**
Gros travaux d'entretien		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Enlèvement et élimination des matières dangereuses conformément aux normes en vigueur dans le pays hôte	Projet récurrent	100,0
Entretien des routes, des aires de stationnement et nouvelle étude sur la circulation	Projet récurrent	525,0
Remplacement du film antiéclats sur les fenêtres	Projet récurrent	400,0
Total partiel		**1 025,0**
Total, Office des Nations Unies à Genève		**4 974,5**

Projet	*Catégorie*	*Montants*
Office des Nations Unies à Vienne		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Amélioration des installations et des infrastructures	Projet récurrent	530,4
Total partiel		**530,4**
Gros travaux d'entretien		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Amélioration des installations et des infrastructures	Projet récurrent	657,1
Total partiel		**657,1**
Total, Office des Nations Unies à Vienne		**1 187,5**
Office des Nations Unies à Nairobi		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Modernisation des infrastructures routières et de stationnement	Projet pluriannuel	348,6
Mise à niveau des installations électriques pour la continuité des opérations et la résilience	Projet récurrent	250,0
Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap	Projet nouveau	167,0
Cloisonnement des espaces de bureaux	Projet pluriannuel	80,0
Amélioration de l'infrastructure informatique		
Mises à niveau limitées du matériel informatique vieillissant	Projet récurrent	160,0
Total partiel		**1 005,6**
Gros travaux d'entretien		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Travaux de réparation électrique	Projet nouveau	50,0
Gros travaux d'entretien des dispositifs de sûreté et de sécurité		
Entretien des dispositifs de sûreté et de sécurité	Projet récurrent	60,0
Total partiel		**110,0**
Total, Office des Nations Unies à Nairobi		**1 115,6**
CESAP		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Modernisation des ascenseurs du secrétariat	Projet pluriannuel	245,0
Rénovation des systèmes audiovisuels	Projet pluriannuel	475,0
Amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité		
Nouvelle structure pour l'accès des visiteurs et les contrôles de sécurité au Centre de conférences des Nations Unies	Projet pluriannuel	291,9
Total partiel		**1 011,9**
Gros travaux d'entretien		
Total, CESAP		**1 011,9**

Projet	*Catégorie*	*Montants*
CEPALC		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Réparations structurelles du bâtiment principal de la CEPALC	Projet nouveau	200,0
Rénovation de la salle de conférence Celso Furtado	Projet nouveau	247,9
Services d'ingénierie pour la mise en place d'un système de gestion des ressources en eau	Projet nouveau	52,8
Rénovation des toilettes publiques dans le bâtiment du Centre latino-américain de documentation économique et sociale	Projet nouveau	45,0
Intégration d'un système de lutte contre l'incendie dans le bâtiment principal du Centre latino-américain de documentation économique et sociale	Projet nouveau	120,0
Amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité		
Application progressive de la politique de modernisation des installations pour les personnes handicapées	Projet nouveau	38,2
Total partiel		**703,9**
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des dispositifs de sûreté et de sécurité		
Entretien des dispositifs de sécurité et de sûreté	Projet nouveau	145,0
Entretien du matériel et des logiciels du système de contrôle d'accès	Projet nouveau	65,0
Total partiel		**210,0**
Total, CESAP		**913,9**
ECA		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Consultant programme/Architecte complexe (phase 4 sur 5)	Projet pluriannuel	464,0
Stratégies de gestion souple de l'espace de travail: projet pilote	Projet pluriannuel	915,2
Amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité		
Maintenance de la technologie liée aux contrôles des accès	Projet pluriannuel	79,5
Total partiel		**1 458,7**
Gros travaux d'entretien		
Total, CESAP		**1 458,7**
CESAO		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité		
Amélioration des installations de sécurité	Projet récurrent	245,7
Total, CESAP		**245,7**
Réseau institutionnel		
Mise à niveau de l'infrastructure du réseau institutionnel au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales	Projet récurrent	3 000,0
Contrat de maintenance existant couvrant le Siège, les bureaux hors Siège et les commissions régionales	Projet récurrent	1 341,5

Projet	*Catégorie*	*Montants*
Maintenance et renouvellement des applications pare-feux au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales	Projet récurrent	900,0
Total, réseau institutionnel		**5 241,5**

Titre XII
Sûreté et sécurité

Chapitre 34
Sûreté et sécurité

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	124 901 900
Crédits ouverts pour 2020	124 181 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	124 185 600
Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020	3 252 100
Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021[a]	3 567 700
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2020	12 447 300
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2021	12 080 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 74/280 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

XII.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 34 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 124 185 600 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 3 900 dollars (moins de 1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général [A/75/6 (Sect.34), tableau 34.11]. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau XII.4.

XII.2 D'après le projet de budget, la variation des ressources demandées découle des deux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques correspondant à une augmentation de 334 000 dollars au titre des postes, liée à la création annuelle de 10 postes d'agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)], approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/262, et à une diminution de 330 100 dollars au titre des autres objets de dépense, qui tient à la suppression des dépenses de sécurité non renouvelables liées à la rénovation de l'Africa Hall au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ainsi qu'au remplacement des bâtiments A à J à l'Office des Nations Unies à Nairobi, approuvés par l'Assemblée dans les chapitres X et XIII, respectivement, de sa résolution 74/263 ;

b) Des changements à l'intérieur du chapitre, sans incidence sur les coûts, intervenant entre le sous-programme 1 et le sous-programme 3 [ibid., par. 34.76 et 34.77 et tableaux 34.16 (1) et 34.17 (1)].

XII.3 Le montant global des ressources budgétaires nécessaires pour exécuter les activités cofinancées du Département de la sûreté et de la sécurité pour 2021 s'élève à 139 658 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui équivaut au montant des crédits ouverts pour 2020 (ibid., tableau 34.21). Le tableau 34.21 du projet de budget montre que 957 postes et emplois de temporaire au total sont financés au moyen du

budget consacré aux activités financées en commun pour l'exercice 2021, soit autant que pour l'exercice 2020. Comme indiqué dans la note du tableau 34.25 du projet de budget, le projet de budget ordinaire pour le chapitre 34 comprend la part à la charge du Secrétariat pour ce qui est des dépenses relatives aux activités financées en commun et des dépenses afférentes à l'assurance contre les actes de malveillance, qui s'élève à 24 472 900 dollars pour 2020 et 2021.

Tableau XII.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	1 039	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 6 P-5, 16 P-4, 15 P-3, 6 P-2/1, 8 G(1ᵉC), 162 G(AC) et 512 AL
Suppressions	(5)	5 AL relevant du sous-programme 1
Reclassements	–	3 postes reclassés de P-4 à P-5 au titre du sous-programme 1 et 1 poste reclassé de P-4 à P-5 au titre du sous-programme 3
Nouveaux postes	2	1 P-5 et 1 P-3 au titre du sous-programme 3
Effectif proposé pour 2021	1 036	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 12 P-4, 16 P-3, 6 P-2/1, 8 G(1ᵉC), 162 G(AC), 307 ASS et 507 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	16	1 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 2 G(AC) et 3 ASS
Effectif prévu pour 2021	16	1 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 2 G(AC) et 3 ASS
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2020	57	42 G(AC), 9 ASS et 6 AL
Effectif prévu pour 2021	54	39 G(AC), 9 ASS et 6 AL

Observations et recommandations concernant les postes

XII.4 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des postes s'élève à 83 360 500 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 311 300 dollars (0,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Les ressources proposées permettraient de financer 1 036 postes [52 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 477 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées et 507 postes d'agent(e) local(e)], ce qui représente une diminution nette de 3 postes, du fait des éléments suivants :

a) Suppression de 5 postes d'agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)] au Service de la sécurité et de la sûreté de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ;

b) Reclassement, de P-4 à P-5, de 3 postes de chef du Service de la sécurité et de la sûreté à la CESAO, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et à la CEA ;

c) Création de deux postes [1 poste de chef de la Section de la sécurité physique (P-5) et 1 poste de spécialiste de la conformité, de l'évaluation et du suivi (P-3)] et reclassement, de P-4 à P-5, du poste de chef de la Section de la conformité, de l'évaluation et du suivi.

On trouvera dans l'annexe III du projet de budget un résumé détaillé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 34.

XII.5 Il est indiqué dans le projet de budget que la variation des ressources demandées correspond aux changements à l'intérieur du chapitre, sans incidence sur les coûts, intervenant entre les sous-programmes 1 et 3 : suppression de cinq postes d'agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)] au Service de la sécurité et de la sûreté de la CESAO, en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires pour le reclassement, de P-4 à P-5, de trois postes de chef du Service de la sécurité et de la sûreté à la CESAO, à la CESAP et à la CEA. Sont également mentionnées : la diminution nette de 242 500 dollars qui en résulte (y compris l'augmentation au titre des objets de dépense autres que les postes pour les services informatiques) et l'augmentation correspondante de 242 500 dollars liée à la création de deux postes [1 poste de chef de la Section de la sécurité physique (P-5) et 1 poste de spécialiste de la conformité, de l'évaluation et du suivi (P-3)], ainsi que le reclassement, de P-4 à P-5, du poste de chef de la Section de la conformité, de l'évaluation et du suivi (ibid., par. 34.77). **Le Comité consultatif note que les propositions concernant les postes sont liées entre elles et qu'elles reflètent les changements réalisés à l'intérieur du chapitre entre les sous-programmes 1 et 3, qui sont sans incidence sur les coûts**.

Suppression

XII.6 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la proposition de suppression de cinq postes d'agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)] au sein du Service de la sécurité et de la sûreté de la CESAO était fondée sur une évaluation détaillée, menée dans tous les lieux d'affectation, des fonctions relatives à la sécurité et de leur déploiement au niveau opérationnel et s'appuyait sur des informations opérationnelles essentielles et classifiées, ainsi que sur des considérations connexes. Le Comité a été informé que les niveaux de risque et le renforcement des mesures et procédures de sécurité physique, ainsi que d'autres aspects du fonctionnement du complexe de la CESAO et de ses environs avaient été pris en compte dans l'évaluation. Les changements concernant l'évaluation des risques de sécurité encourus par la Secrétaire exécutive de la CESAO justifieraient également de réduire les effectifs, ce qui serait sans conséquence pour les opérations de sécurité à la CESAO, compte tenu des niveaux de sécurité en vigueur et des activités menées par les organismes des Nations Unies à la CESAO et au Liban.

XII.7 **Compte tenu du paragraphe 75 de la résolution 74/262, par lequel l'Assemblée générale a décidé de ne pas supprimer dix postes d'agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)] au Service de la sécurité et de la sûreté à Beyrouth et d'appliquer un taux de vacance de 50 pour cent, le Comité consultatif n'est pas convaincu par les justifications fournies et recommande donc de ne pas supprimer cinq postes d'agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)] au Service de la sécurité et de la sûreté de la CESAO.**

Reclassement

XII.8 En ce qui concerne le reclassement, de P-4 à P-5, de trois postes de chef du Service de la sécurité et de la sûreté à la CESAO, à la CESAP et à la CEA, le Comité consultatif a reçu des informations pertinentes et a notamment été informé des critères appliqués pour déterminer la classe des postes dans le secteur de la sécurité et la sûreté. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le reclassement proposé rendait compte des responsabilités des chefs, à qui on avait demandé d'exercer des fonctions associées à une classe supérieure : ils étaient responsables directement de 139, 97 et 78 agents de sécurité à la CESAO, à la CESAP et à la CEA, respectivement, et devaient garantir la sûreté et la sécurité de milliers de membres du personnel et de visiteurs chaque année.

XII.9 Le Comité consultatif a été informé également que le reclassement, de P-4 à P-5, du poste de chef de la Section de la conformité, de l'évaluation et du suivi permettrait de garantir la mise en œuvre de la politique générale et de donner au chef de la Section le niveau d'autorité requis pour vérifier la bonne exécution des ordres sur le terrain et donner suite aux recommandations adressées aux responsables désignés et aux conseillers pour les questions de sécurité, aux conseillers principaux et au chef. Le Comité a reçu des informations concernant la nécessité de renforcer les activités de la Section, y compris l'appui fourni pour le contrôle des activités de conformité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

XII.10 **Le Comité consultatif note qu'en ce qui concerne le reclassement des postes, le nombre de fonctionnaires de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées nécessitant une supervision n'a pas augmenté. Il note également que les explications fournies à l'appui des changements sont de nature essentiellement qualitative et se rapportent au niveau d'autorité. Il n'est donc pas convaincu qu'il existe une justification suffisante et recommande de ne pas approuver le reclassement, de P-4 à P-5, de trois postes de chef du Service de la sécurité et de la sûreté à la CESAO, à la CESAP et à la CEA ni le reclassement, de P-4 à P-5, du poste de chef de la Section de la conformité, de l'évaluation et du suivi.**

Création

XII.11 Ayant demandé des précisions concernant la proposition de création des postes de chef de la Section de la sécurité physique (P-5) et de spécialiste de la conformité, de l'évaluation et du suivi (P-3), le Comité consultatif a été informé que ces postes permettraient au Département d'établir un nouveau cadre de contrôle de la conformité, conformément à la politique du système de gestion de la sécurité des Nations Unies adoptée en 2019, et de donner suite aux recommandations des organes de contrôle. **Le Comité consultatif note qu'en ce qui concerne la proposition de création des postes de chef de la Section de la sécurité physique (P-5) et de spécialiste de la conformité, de l'évaluation et du suivi (P-3), les justifications fournies n'ont pas donné suffisamment d'informations qualitatives et quantitatives. Il compte que le Secrétaire général communiquera de plus amples informations à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2021**.

XII.12 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant la répartition géographique dans le Département et constate que la représentation géographique est limitée au sein du personnel, en particulier dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. **Le Comité consultatif compte que le nécessaire sera fait pour favoriser la représentation équitable des États Membres, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, qui dispose que sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible.** Le Comité consultatif traite de la question de la représentation géographique du personnel au chapitre I ci-dessus.

Postes vacants et taux de vacance

XII.13 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, il y avait 67 postes vacants [2 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 1 poste d'agent(e) des services généraux (1re classe), 18 postes d'agent(e) des services généraux (autres classes), 23 postes d'agent(e) local(e) et 17 postes d'agent(e) de sécurité], dont un seul [d'agent(e) local(e)] était vacant depuis plus de deux ans et qu'il était proposé de supprimer.

XII.14 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2019 et de janvier à juin 2020, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre du chapitre 34 (voir tableau XII.2).

Tableau XII.2
Effectifs et taux de vacance (2019-2021)

	2019		*2020*		*2021*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	50	10,3	50	13,1	52	10,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	991	4,9	989	5,7	477	5,0

XII.15 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes XII.7, XII.10 et XII.11 ci-dessus. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité sur les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

XII.16 Le montant proposé pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 40 825 100 dollars, soit une diminution de 307 400 dollars (0,7 %) par rapport au crédit ouvert pour 2020 (41 132 500 dollars), qui s'explique principalement par une baisse de 330 100 dollars découlant de la suppression des dépenses de sécurité non renouvelables liées à la rénovation de l'Africa Hall à la CEA et au remplacement des bâtiments A à J à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et par une augmentation de 22 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes pour les contributions aux services informatiques fournis de manière centralisée par le Bureau de l'informatique et des communications (ibid., par. 34.77 a) ii), tableau 34.18).

Frais généraux de fonctionnement

XII.17 Le projet de budget comprend un crédit pour les frais généraux de fonctionnement d'un montant de 1 776 800 dollars, dont 1 387 700 dollars au titre du sous-programme 1, Services de sûreté et de sécurité. Il est précisé dans le complément d'information fourni au Comité consultatif que ce montant couvrirait les communications (305 900 dollars) ; les services de traitement des données et de bureautique (12 200 dollars) ; la location et l'entretien de locaux à divers endroits (83 000 dollars) ; la location et l'entretien du mobilier et du matériel de bureau (89 100 dollars) ; des services divers, tels que la fourniture de services de location de tentes et d'appareils de radiographie, de permis de port d'armes, et de services vétérinaires et de pension pour chiens (809 500 dollars) ; l'entretien du matériel de transport et autres équipements publics (88 000 dollars). Il est également indiqué que les dépenses engagées au 31 mai 2020 s'élevaient à 481 600 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement et que le crédit ouvert pour 2020 s'élevait à 1 776 800 dollars au titre de cette rubrique budgétaire. Ayant demandé des précisions, le Comité

a été informé que le Département avait réduit ses dépenses autres que celles afférentes aux postes compte tenu de la situation de trésorerie du budget ordinaire et que la sous-utilisation des crédits était le résultat du report de plusieurs types de dépenses, notamment le report de paiements au second semestre de 2020, et le report des dépenses de communications et de remplacement du matériel (voir aussi par. XII.27 ci-dessous). **Compte tenu de l'évolution des dépenses et des prévisions de dépenses pour 2021, le Comité consultatif n'est pas certain que le projet de budget pour 2021 corresponde réellement aux besoins du Département pour ce qui est des frais généraux de fonctionnement. Il recommande donc une réduction d'un montant de 50 000 dollars des dépenses prévues au titre des frais généraux de fonctionnement**.

Voyages du personnel

XII.18 Le Comité consultatif a reçu un complément d'information concernant les voyages du personnel dans le cadre des activités financées en commun et note que les dépenses de l'année en cours, en juin 2020, s'élevaient à 1 037 000 dollars, sur un crédit de 5 487 300 dollars. Le montant proposé pour les voyages du personnel en 2021 au titre des activités financées en commun est au même niveau que le crédit ouvert pour 2020 (5 487 300 dollars). **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande une diminution de 10 %, soit 548 700 dollars, des crédits demandés pour les voyages officiels du personnel dans le cadre des activités financées en commun pour 2021**. Le Comité consultatif fait d'autres ajustements et recommandations concernant les voyages du personnel au chapitre I ci-dessus.

Assurance contre les actes de malveillance

XII.19 Il est indiqué dans le projet de budget que le montant proposé au titre des activités financées en commun pour 2021 comprend un montant de 4 028 400 dollars au titre du coût de l'assurance contre les actes de malveillance, dont la part de l'ONU s'élève à 572 000 dollars (ibid., tableaux 34.24 et 34.25). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations relatives à la couverture offerte par l'assurance. Il a été informé que la police actuelle était valable jusqu'au 31 décembre 2020 et qu'on examinerait les différentes options possibles avant de conclure un nouveau contrat le 1er janvier 2021 au plus tard. Il a été informé également que la police serait renouvelée pour une période de deux ou trois ans et que le Groupe de la gestion des risques s'efforcerait de maintenir la prime au même niveau qu'en 2020, mais qu'il était difficile d'exercer un contrôle sur son montant compte tenu des facteurs internes (nombre de membres du personnel et historique des sinistres) et externes (conditions du marché, goût du risque et nombre d'assureurs disposés à offrir une couverture) qui pourraient influer sur le montant définitif qui serait fixé au moment du renouvellement. Le Comité a été informé que, pour 2021, une provision d'un montant de 4 028 400 dollars avait été prévue, sur la base du montant alloué pour 2020.

XII.20 Le Comité consultatif a été informé que les pourcentages de participation aux coûts au titre de l'accord de partage des coûts des activités de tous les organismes et fonds des Nations Unies sur le terrain avaient été calculés sur la base des dernières données disponibles, soit au 31 décembre 2018. Il fait d'autres observations sur les améliorations à apporter aux statistiques relatives au système des Nations Unies fournies aux États Membres, notamment la communication de statistiques plus à jour par l'intermédiaire d'une base de données pleinement opérationnelle concernant l'ensemble du personnel, afin de garantir des projets de budget précis, au chapitre 31 (Activités administratives financées en commun).

XII.21 Le Comité consultatif a reçu le tableau XII.3, qui expose en détail le total des dépenses effectives se rapportant à la part du Secrétariat (à l'exclusion des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales qui sont imputées sur leurs budgets respectifs) pour 2018, 2019 et 2020. Pour 2021, une provision d'un montant de 572 000 dollars a été constituée pour la part du Secrétariat, sur la base du montant alloué pour 2020.

Tableau XII.3
Part du Secrétariat dans le coût de l'assurance du système des Nations Unies contre les actes de malveillance entre 2018 et 2021
(En dollars des États-Unis)

Année	*Coût*
2018	501 332
2019	507 661
2020	450 443
2021	572 000

XII.22 **Étant donné que le Secrétaire général indique que le coût pour 2021, d'un montant de 4 028 400 dollars, qui augmente la part de l'ONU de 121 567 dollars par rapport au niveau de 2020, est basé sur le montant de 3 996 107 dollars ouvert par l'Assemblée générale pour 2020 (résolution 74/262, par. 76), le Comité consultatif n'est pas pleinement convaincu par l'augmentation de la part de l'ONU, ni par l'augmentation globale par rapport au niveau approuvé par l'Assemblée en 2020, et recommande que le coût de la part de l'ONU dans la police d'assurance contre les actes de malveillance pour 2021 soit fixée au niveau de 2019, soit 507 661 dollars, ce qui entraînerait une réduction du montant global. Le Comité compte que le Secrétaire général communiquera des éclaircissements concernant la proposition relative à la police d'assurance contre les actes de malveillance à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2021.**

XII.23 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve de l'application des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes XII.15, XII.17, XII.18 et XII.22 et au chapitre I ci-dessus.**

Questions diverses

Groupe de gestion du stress traumatique

XII.24 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en 2019, le Groupe de gestion du stress traumatique avait dispensé une formation à la gestion du stress traumatique et à la résilience, en tant que domaine de compétence spécifique dans le cadre de l'intervention psychosociale, à 6 207 membres du personnel des Nations Unies dans le monde entier et que le mandat du Groupe s'étendait au-delà du Secrétariat pour inclure tous les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies dans tous les lieux d'affectation du monde. Le Comité a également été informé qu'en 2020, le Département de la sûreté et de la sécurité avait mené une enquête pour déterminer l'impact du stress sur son personnel. L'examen initial a révélé que cet impact était important, et que le Groupe jouait un rôle essentiel dans la conception et la mise en place de stratégies visant à assurer le bien-être du personnel du Département.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus et de la crise des liquidités

XII.25 Le Comité consultatif prend note du rôle joué par le Département de la sûreté et de la sécurité dans la fourniture de services de sûreté et de sécurité essentiels en cette période de grande incertitude et de bouleversements. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations sur les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment sur les limites auxquelles se heurtent les responsables du Département pour exercer les fonctions liées au contrôle de la conformité, au suivi et à l'uniformité, ainsi que sur le renforcement de la présence des services de sécurité et leur intervention plus rapide prévus dans certains lieux d'affectation complexes en raison de l'augmentation des troubles civils et de la crise humanitaire et sanitaire. En ce qui concerne le sous-programme 3, la Division de l'appui opérationnel spécialisé a subi les effets de la COVID-19 à plusieurs égards : tous les cours de formation en personne ont été suspendus, ce qui a réduit le nombre de membres du personnel de sécurité recevant les qualifications nécessaires, le Groupe de la sécurité des locaux n'a pas pu effectuer d'évaluations de sécurité physique sur le terrain, et le Groupe de gestion du stress traumatique n'a pas pu mener les exercices régionaux prévus par son mandat.

XII.26 Le Comité consultatif a été informé également que le Département de la sûreté et de la sécurité s'attendait à une augmentation de la demande de services, en particulier dans les pays dont les systèmes de santé sont faibles et les populations vulnérables, ainsi que dans les pays déjà en proie à une crise humanitaire. Compte tenu des conditions de sécurité changeantes, le Département a dû sans cesse redéfinir ses priorités en matière de ressources pour s'assurer qu'elles répondaient aux exigences opérationnelles croissantes liées à l'atténuation des menaces et des risques pour la sécurité. Le Comité a également été informé qu'en termes d'exécution du mandat, le Département devrait intensifier ses activités et son appui afin de revenir aux niveaux antérieurs à la COVID-19.

XII.27 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Département de la sûreté et de la sécurité avait pris des mesures pour atténuer les incidences négatives des problèmes de liquidités : adaptation des plans de travail et des dépenses en fonction des liquidités disponibles afin de réduire autant que possible les effets sur l'exécution des mandats ; réduction des dépenses autres que celles afférentes aux postes (voir par. XII.17 ci-dessus) ; report au deuxième semestre de 2020 des dépenses et des versements au Bureau de l'informatique et des communications concernant les services d'hébergement et les services liés aux ordinateurs personnels, les communications, les téléphones portables et les services sans fil au titre des services contractuels ; report des dépenses au titre des frais généraux de fonctionnement ; report du remplacement de matériel, tels que les ordinateurs portables, au-delà de leur durée de vie utile, et de la mise à niveau des équipements audio et vidéo de la salle de contrôle. En outre, en raison des répercussions de la COVID-19, tous les cours de certification de formation (premiers secours, lutte contre les incendies et armes à feu) ont été reportés à la fin de 2020.

Tableau XII.4

Chapitre 34 (Sûreté et sécurité) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2020-2021)*[a]	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*[a]	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*[a]	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*[a]
Postes	78 868,3	83 049,2	38 800,7	83 360,5	311,3	2 649,0	2 450,4	2 658,0	207,6	6 262,5	6 807,3	6 412,2	(395,1)	87 779,8	92 306,9	92 430,7	123,8
Autres dépenses de personnel	9 958,4	5 523,6	2 609,7	5 523,6	–	(0,8)	167,4	275,4	108,0	3 846,2	2 786,6	2 786,6	–	13 803,8	8 477,6	8 585,6	108,0
Consultants	80,9	67,2	26,3	67,2	–	–	–	–	–	79,9	150,5	150,5	–	160,8	217,7	217,7	–
Voyages du personnel	2 006,0	633,9	476,8	633,9	–	512,0	562,5	562,5	–	201,4	236,5	236,5	–	2 719,4	1 432,9	1 432,9	–
Services contractuels	802,9	1 243,8	250,7	1 266,5	22,7	37,6	44,1	44,1	–	700,2	926,3	954,2	27,9	1 540,7	2 214,2	2 264,8	50,6
Frais généraux de fonctionnement	2 235,1	1 776,8	982,6	1 776,8	–	21,5	25,9	22,3	(3,6)	1 168,4	885,8	885,8	–	3 425,0	2.688.5	2 684,9	(3,6)
Fournitures et accessoires	678,3	977,5	363,6	977,5	–	–	–	–	–	444,3	504,6	504,6	–	1 122,6	1 482,1	1 482,1	–
Mobilier et matériel	485,7	762,2	110,9	762,2	–	2,6	1,8	5,4	3,6	302,0	149,6	149,6	–	790,3	913,6	917,2	3,6
Aménagement des locaux	9,1	–	0,1	–	–	–	–	–	–	90,2	–	–	–	99,3	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	29 777,1	30 147,5	1 416,3	29 817,4	(330,1)	–	–	–	–	0,1	–	–	–	29 777,2	30 147,5	29 817,4	(330,1)
Total	**124 901,9**	**124 181,7**	**45 037,8**	**124 185,6**	**3,9**	**3 221,9**	**3 252,1**	**3 567,7**	**315,6**	**13 095,2**	**12 447,3**	**12 080,1**	**(367,2)**	**141 218,9**	**139 881,1**	**139 833,4**	**(47,7)**

[a] L’exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, qui sont inscrites au budget du compte d’appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau XII.5
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité) : évolution des activités financées en commun, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2020 (crédits ouverts)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*
Postes	105 043,4	51 197,6	106 748,5	106 748,5	–
Autres dépenses de personnel	4 469,2	2 280,4	5 260,9	5 260,9	–
Consultants	96,8	69,0	61,7	61,7	–
Voyages du personnel	5 413,7	1 037,0	5 487,3	5 487,3	–
Services contractuels	10 705,1	424,6	3 241,6	3 244,6	3,0
Frais généraux de fonctionnement	11 291,5	5 072,0	8 963,2	9 052,7	89,5
Fournitures et accessoires	974,5	213,3	3 180,9	3 130,1	(50,8)
Mobilier et matériel	2 810,2	620,2	1 166,3	1 124,6	(41,7)
Aménagement des locaux	26,2	–	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	2 392,1	2 682,1	5 547,7	5 547,7	–
Autres	0,5	(41,1)	–	–	–
Total	**143 223,2**	**63 555,1**	**139 658,1**	**139 658,1**	**–**

Titre XIII
Compte pour le développement

Chapitre 35
Compte pour le développement

	Dollars É.-U
Dépenses de 2019	14 199 400
Crédits ouverts pour 2020	14 199 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	14 199 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XIII.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 35 du budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 14 199 400 dollars avant actualisation des coûts, soit le même montant que les crédits ouverts pour 2020, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/75/6 (Sect. 35), tableau 35.1). Le Comité consultatif note que le Compte pour le développement n'a pas fait l'objet d'une actualisation des coûts par le passé, sauf une fois (voir par. XIII.5 à XIII.8). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des données historiques sur les ressources fournies au Compte et la part du Compte dans les budgets-programmes globaux respectifs, comme indiqué dans le tableau XIII.1. On trouvera un résumé des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau XIII.3.

Tableau XIII.1
Ressources fournies au Compte pour le développement et part du Compte dans les budgets-programmes globaux
(En milliers de dollars des États-Unis)

Année	*Résolution(s)*	*Montant des crédits ouverts au titre du budget-programme*	*Montant des crédits ouverts au titre du Compte pour le développement*	*Pourcentage*
1998-1999	52/221	2 532 331,2	13 065,0	0,52
2000-2001	54/250 A à C	2 535 689,2	13 065,0	0,52
2002-2003	56/254 A	2 625 178,7	13 065,0	0,50
2004-2005	58/271 A à C	3 160 860,3	13 065,0	0,41
2006-2007	60/246, 60/247, 61/252 et 62/235	4 188 772,4	21 551,9	0,51
2008-2009	62/236, 62/238 et 64/242 A et B	4 799 914,5	26 151,3	0,54
2010-2011	64/244 A et 64/243	5 156 029,1	23 651,3	0,46
2012-2013	66/248 A à C et 66/246	5 152 299,6	29 243,2	0,57
2014-2015	68/248 A à C	5 530 349,8	28 398,8	0,51
2016-2017	70/249 A à C	5 401 794,4	28 398,8	0,53
2018-2019	72/263 A à C	5 396 907,3	28 398,8	0,53
2020	74/264 A à C	3 073 830,5	14 199,4	0,46

Année	*Résolution(s)*	*Montant des crédits ouverts au titre du budget-programme*	*Montant des crédits ouverts au titre du Compte pour le développement*	*Pourcentage*
2021	Proposition figurant dans le document A/75/6 (Sect. 35)	3 036 585,6	14 199,4	0,47
	Total		**266 452,9**	

Financement du Compte pour le développement

XIII.2 Dans sa résolution 54/15, l'Assemblée générale a décidé que les économies résultant des mesures d'efficacité pourraient être indiquées dans les rapports sur l'exécution du budget et qu'elles seraient virées au chapitre « Compte pour le développement » avec son accord préalable. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau XIII.4, qui montre que l'Assemblée a fourni, à sa discrétion, des ressources supplémentaires au Compte, tant récurrentes que non récurrentes. Ayant demandé d'autres précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Assemblée avait décidé, dans ses résolutions 62/235 A et 64/242 A, d'augmenter le montant prévu au chapitre 34 (Compte pour le développement) de 5 millions de dollars et de 7,5 millions de dollars, respectivement, pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009. Dans les deux cas, les augmentations étaient non récurrentes et n'ont donc pas été comptabilisées dans la base de ressources du Compte.

XIII.3 Les ressources approuvées au titre du Compte pour le développement sont restées inchangées depuis l'exercice biennal 2014-2015 et la part des ressources fournies au Compte en pourcentage du montant global des crédits ouverts au titre du budget-programme a diminué, passant de 0,57 % pour l'exercice biennal 2012-2013 à 0,46 % en 2020. Comme indiqué dans l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme, le montant total des ressources demandées pour 2021 augmentera du fait de divers facteurs, ce qui contribuera à réduire encore la part en pourcentage du Compte dans le budget-programme dans son ensemble [A/75/6 (Introduction), par. 66 à 75]. **Le Comité consultatif note que le maintien du même niveau de ressources depuis 2014-2015 a entraîné, dans les faits, une diminution en termes réels des ressources approuvées au titre du Compte pour le développement. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de chercher à repérer les économies résultant des mesures d'efficacité à virer au Compte et de faire rapport à ce sujet dans le cadre de son prochain projet de budget**.

XIII.4 **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale augmente la base de ressources du Compte pour le développement d'un million de dollars à compter du projet de budget-programme pour 2021 en attendant que le Compte bénéficie d'un financement plus viable.**

Actualisation des coûts

XIII.5 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, depuis sa création en 1998-1999 jusqu'à l'exercice biennal 2014-2015, le Compte pour le développement s'était enrichi de 15 333 800 dollars, passant de 13 065 000 dollars à 28 398 800 dollars. Le montant théorique au titre de l'actualisation des coûts concernant la même période a été estimé à 3 349 700 dollars. Depuis 2014-2015, le niveau du Compte est resté à 14 199 400 dollars par an, le montant au titre de l'actualisation des coûts depuis lors jusqu'en 2021 étant estimé à 1 178 600 dollars. Le montant au titre de l'actualisation des coûts concernant le montant proposé dans le projet de budget pour 2021, soit 14 199 400 dollars, était estimé à 269 800 dollars supplémentaires.

XIII.6 Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport de 1998 sur le Compte pour le développement (A/52/1009), le Secrétaire général a indiqué que des économies supplémentaires éventuelles résultant de mesures d'efficacité et se situant entre 5 et 7 millions de dollars pourraient être réalisées au cours de l'exercice biennal 1998-1999, si l'Assemblée générale approuvait le transfert de ces ressources. Il a également fait savoir que le montant des gains de productivité qui pourraient être réaffectés au cours de l'exercice biennal 2001-2002 était de quelque 40 millions de dollars. Il était prévu à l'époque que la procédure consistant à virer des fonds sur le Compte pour le développement serait appliquée à chaque exercice jusqu'à ce que les États Membres déterminent le montant final du Compte. Étant donné les possibilités susmentionnées, le Comité consultatif avait estimé que la base de ressources du Compte ne devrait pas donner lieu à une actualisation des coûts (A/53/7/Add.1, par. 9).

XIII.7 Dans sa résolution 60/246, l'Assemblée générale a décidé que la base de ressources au titre du Compte pour le développement serait recalculée pour l'exercice biennal 2006-2007. L'Assemblée ayant examiné une nouvelle fois la question de l'actualisation des coûts à sa soixante-deuxième session dans le cadre du projet de budget-programme pour 2008-2009, a décidé de ne pas actualiser la base de ressources et, à la section VIII de sa résolution 62/238, a ouvert des crédits additionnels de 2,5 millions de dollars au titre du Compte pour le développement.

XIII.8 **Le Comité consultatif se dit préoccupé par le fait que la situation actuelle ne tient pas compte des dispositions de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci avait demandé que le Compte pour le développement soit alimenté à l'aide des économies réalisées grâce à la réduction éventuelle des dépenses d'administration et autres frais généraux qui se seraient accumulés sur une base annuelle et seraient venus accroître la base de ressources du Compte, rendant ainsi inutile l'actualisation des coûts. Le Comité recommande donc que l'Assemblée examine de nouveau la possibilité que le Compte soit soumis à l'actualisation des coûts afin d'atténuer toute nouvelle diminution de ses ressources.**

XIII.9 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le chapitre 35 soient approuvées, compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes XIII.4 et XIII.8 ci-dessus.**

Projets proposés pour 2021

XIII.10 D'après le projet de budget-programme pour 2021, 21 projets sont proposés pour 2021. Les objectifs de la plupart des projets concordent avec plus d'un objectif de développement durable ; plusieurs visent à réaliser des objectifs bien précis. La plupart des projets, qui sont déterminés par la demande, concernent des pays ayant des besoins particuliers, comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement [A/75/6 (Sect. 35), par. 35.7, 35.17 et 35.18]. L'annexe I du projet de budget-programme comporte une description des projets proposés ; les figures 35.III et 35.IV présentent les projets par groupe de pays et par zone géographique, respectivement. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nombre de projets en faveur de pays ayant des besoins particuliers, qui apparaissait dans ces chiffres, était provisoire et reposait sur les propositions concernant 13 projets pour lesquels des informations sur les pays bénéficiaires étaient disponibles au moment de l'établissement du projet de budget. La liste définitive des projets serait établie en fonction des besoins et des demandes exprimés par les États Membres une fois que ces propositions auraient pris la forme de documents de projet à part entière, et ce, après que l'Assemblée générale aurait approuvé le projet de budget-programme. Le

Comité consultatif a également été informé que le fait d'avoir un budget annuel permettait de répondre plus rapidement aux besoins et aux demandes des États Membres. Toutefois, cela signifiait aussi que l'équipe du Compte pour le développement et les personnes chargées de la gestion du programme dans les entités d'exécution devaient mettre en place des cycles et examens annuels.

XIII.11 **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général veillera à ce que la sélection des pays et des projets se fasse en toute transparence et continuera de consolider les efforts d'ouverture vers les pays ayant des besoins particuliers, conformément aux objectifs de développement durable, notamment au moyen d'une coordination étroite avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le système des coordonnateurs résidents, et au moyen de la diffusion d'informations sur les projets auprès des États Membres, afin de permettre à ces derniers de formuler leurs demandes.**

Activités d'évaluation

XIII.12 Dans le projet de budget-programme pour 2021, le Secrétaire général fait savoir qu'un nouveau système d'évaluation des projets financés au moyen du Compte pour le développement avait été mis en place en 2019. Ce nouveau système comporte un cadre d'évaluation, qui décrit la nouvelle fonction d'évaluation, ainsi que des lignes directrices relatives à l'évaluation des projets, qui encadrent la conception et le déroulement des évaluations de fin de projet (ibid., par. 35.19). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la viabilité des résultats obtenus au titre des projets financés au moyen du Compte était examinée dans le cadre de toutes les évaluations de projets. Les enseignements tirés de ces évaluations de projets constitueraient des éléments essentiels en vue des évaluations qui seraient faites au niveau du programme, qui, à leur tour, serviraient à définir la programmation future du Compte. Ils seraient également utiles aux autres activités entreprises par les entités d'exécution, notamment en vue d'améliorer la viabilité des interventions futures.

XIII.13 Le Comité consultatif a également été informé que, comme les évaluations faites au niveau du programme serviraient également à la programmation d'activités par telle ou telle entité de réalisation, le plan en vue de ces évaluations et les résultats seraient communiqués aux entités d'exécution en temps utile afin d'éviter les doubles emplois. Les résultats de cet exercice, ainsi que les acquis des projets de la dixième tranche, figureraient dans le douzième rapport d'activité du Secrétaire général sur le Compte pour le développement qui serait soumis à l'Assemblée générale. Les rapports sur les résultats obtenus et les produits réalisés seraient établis sur une base annuelle après la clôture complète de la douzième tranche, prévue en 2023 (ibid., par. 35.19 à 35.21).

XIII.14 Il est indiqué dans le projet de budget-programme pour 2021 que les rapports d'activité soumis à l'Assemblée générale fournissent des informations sur l'exécution des projets de la tranche du Compte pour le développement la plus récemment achevée (ibid., note de bas de page 1). Jusqu'à l'instauration de cycles budgétaires annuels en 2020, les nouvelles tranches étaient lancées tous les deux ans. Comme les projets sont exécutés sur une période de quatre ans, c'est à partir de 2025 que les rapports d'activité seront soumis à l'Assemblée générale sur une base annuelle. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le prochain rapport d'activité serait publié en mai 2021. **Le Comité consultatif compte que le rapport d'activité sera présenté dans le cadre de l'examen du budget-programme par l'Assemblée générale. Il compte également que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée, au moment de l'examen du présent rapport, des informations complètes sur l'état d'avancement des projets menés au cours des années**

précédentes, y compris les enseignements tirés et les évaluations faites des projets pilotes, ainsi que le cadre d'évaluation et les lignes directrices servant à l'évaluation des projets.

Entités responsables

XIII.15 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu la répartition des ressources entre les entités d'exécution (voir tableau XIII.2).

Tableau XIII.2
Répartition des ressources provenant du Compte pour le développement entre les entités d'exécution
(En milliers de dollars des États-Unis)

Entité	*2020*	*2021*
CEA	1 450,0	1 273,0
CEE	950,0	1 077,0
CEPALC	2 720,0	1 273,0
CESAO	950,0	1 019,0
CESAP	1 200,0	1 273,0
CNUCED	2 330,0	1 702,0
Département des affaires économiques et sociales	2 049,4	3 593,0
ONUDC	900,0	524,0
ONU-Habitat	550,0	1 077,0
PNUE	1 100,0	1 077,0
Évaluation au niveau des programmes		311,4
Total	**14 199,4**	**14 199,4**

XIII.16 Le Comité des commissaires aux comptes a fait part, dans plusieurs rapports, de ses préoccupations concernant les lacunes qui existaient en matière de gestion des partenaires de réalisation. Il a également noté que le Département des affaires économiques et sociales assurait la direction de programme des projets financés au moyen du Compte pour le développement, lesquels étaient exécutés par 10 entités du Secrétariat de l'ONU, de sorte qu'il gérait des projets de développement des capacités pour lesquels il ne possédait pas de compétences particulières. **Le Comité consultatif continue de partager la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne la gestion des entités d'exécution et souligne une nouvelle fois que des efforts supplémentaires doivent être faits en vue d'un suivi et d'un contrôle adéquats des différentes entités (A/74/528, par. 22, et A/73/430, par. 25)**.

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

XIII.17 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que d'autres moyens d'exécuter les produits (modalités en ligne, notamment) avaient été utilisés et étaient à l'étude concernant les projets en cours qui étaient financés grâce au Compte pour le développement. De nouveaux moyens étaient également à l'étude s'agissant de dispenser des cours et de transmettre d'autres connaissances techniques pour aider les États Membres dans les domaines où les entités d'exécution avaient pour mandat de renforcer les capacités (A/75/6 (Sect. 35), par. 35.25 à 35.29).

XIII.18 **Le Comité consultatif prend note des efforts engagés pour mettre en place d'autres moyens d'exécuter les projets financés grâce au Compte pour le développement et espère bien que des efforts supplémentaires seront faits pour réaliser des gains d'efficience et assurer la poursuite et l'exécution efficace des projets.**

XIII.19 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au stade actuel on ne s'attendait pas que l'exécution des projets soit retardée en raison de la pandémie de COVID-19 au-delà de la période normale de mise en œuvre, qui est de quatre ans. À la fin du mois de mars 2020, les projets lancés au titre des onzième et douzième tranches étaient en cours d'examen en consultation avec les pays bénéficiaires, l'objectif étant de déterminer comment ils pouvaient être adaptés afin d'appuyer au mieux les efforts déployés par les pays pour faire face à la pandémie. Le Comité consultatif a également été informé que les ajustements à apporter aux projets seraient communiqués aux États Membres dans le douzième rapport d'activité relatif au Compte, qui serait publié en mai 2021. Ces ajustements seraient faits en consultation avec les pays bénéficiaires et dans le respect des règlements et règles applicables. **Le Comité consultatif compte que les informations sur les ajustements à apporter aux projets en raison de la pandémie de COVID-19 seront présentées dans le cadre des informations à communiquer à l'Assemblée générale, dont il est fait mention au paragraphe XIII.14 ci-dessus**.

Incidence de la crise de liquidités

XIII.20 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'un poste (sur trois) était vacant depuis mars 2020 en raison de la situation de trésorerie qui touche le budget ordinaire. Le fait qu'un poste soit vacant a eu une incidence sur la gestion du programme dans son ensemble, sur le plan du respect des délais et de l'exhaustivité des activités, d'autant que la charge de travail s'était déjà alourdie en raison de la pandémie de COVID-19. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les projets financés au moyen du Compte pour le développement n'étaient pas directement affectés par la crise de liquidités et que les fonds continuaient d'être octroyés aux projets après que les descriptifs de projet avaient été avalisés et que l'Assemblée générale avait approuvé le projet de budget-programme.

XIII.21 **Notant que le Compte pour le développement est par nature un compte spécial pluriannuel visant à financer des activités supplémentaires relatives au développement, le Comité consultatif estime que le Compte devrait continuer d'être exempté des mesures prises par le Secrétaire général pour faire face à la crise de liquidités.**

Tableau XIII.3

Chapitre 35 (Compte pour le développement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Janvier à juin 2020 (dépenses effectives)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (crédits ouverts)*	*2021 (prévisions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	566,7	495,8	381,6	568	72,2	–	–	–	–	–	–	–	–	566,7	495,8	568	72,2
Dépenses de représentation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Consultants et experts	4 808,1	4 836,1	3 362,0	4 007,4	(828,7)	–	–	–	–	–	–	–	–	4 808,1	4 836,1	4 007,4	(828,7)
Voyages du personnel	2 082,1	2 340,1	238,7	2 079,6	(260,5)	–	–	–	–	–	–	–	–	2 082,1	2 340,1	2 079,6	(260,5)
Services contractuels	1 814,5	1 739,8	681,7	1 979,0	239,2	–	–	–	–	–	–	–	–	1 814,5	1 739,8	1 979,0	239,2
Frais généraux de fonctionnement	243,7	584,2	206,1	1 052,6	468,4	–	–	–	–	–	–	–	–	243,7	584,2	1 052,6	468,4
Fournitures et accessoires	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	63,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	63,3	–	–	–
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	4 621,1	4 203,4	960,3	4 512,8	309,4	–	–	–	–	–	–	–	–	4 621,1	4 203,4	4 512,8	309,4
Autres dépenses	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**14 199,4**	**14 199,4**	**5 849,4**	**14 199,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**14 199,4**	**14 199,4**	**14 199,4**	**–**

Tableau XIII.4
Évolution du Compte pour le développement
(En milliers de dollars des États-Unis)

Compte pour le développement *Budget-programme par année ou par exercice biennal*	*Prévisions établies par le Secrétaire général*	*Changements apportés par l'Assemblée générale*	*Montant non récurrent approuvé par l'Assemblée générale*	*Montant des crédits ouverts*	*Textes portant autorisation*
A/52/6/Rev.1/Add.2 (1998-1999)					
Projet de budget-programme	13 065,0	–	–	13 065,0	Résolution 52/221 A sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999
Total partiel	**13 065,0**	**–**	**–**	**13 065,0**	
A/54/6/Rev.1/Add.2 (2000-2001)					
Projet de budget-programme	13 065,0	–	–	13 065,0	Résolution 54/250 A sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001
Total partiel	**13 065,0**	**–**	**–**	**13 065,0**	
A/56/6/Add.2 (2002-2003)					
Projet de budget-programme	13 065,0	–	–	13 065,0	Résolution 56/254 A sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003
Total partiel	**13 065,0**	**–**	**–**	**13 065,0**	
A/58/6/Add.1 (2004-2005)					
Projet de budget-programme	13 065,0	–	–	13 065,0	Résolution 58/271 A sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2004-2005
Total partiel	**13 065,0**	**–**	**–**	**13 065,0**	
A/60/6/Add.1 (2006-2007)					
Projet de budget-programme	13 065,0	2 500,0	5 000,0	20 565,0	Résolution 60/247 A sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007
Taux de change, inflation et autres ajustements	–	915,9	71,0	986,9	Résolution 61/252 : « Décide d'ouvrir, au chapitre 34 (Compte pour le développement) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, un crédit de 2,5 millions de dollars à titre de mesure exceptionnelle immédiate visant à compenser l'insuffisance des fonds virés au Compte depuis sa création » Résolution 60/246 : « Décide que les montants prévus au titre du Compte pour le développement seront recalculés pour l'exercice biennal 2006-2007 » Résolution 62/235 A : « Le crédit ouvert au chapitre 34 (Compte pour le développement) est augmenté de 5 millions de dollars ».
Total partiel (2006-2007)	**13 065,0**	**3 415,9**	**5 071,0**	**21 551,9**	

Compte pour le développement *Budget-programme par année ou par exercice biennal*	*Prévisions établies par le Secrétaire général*	*Changements apportés par l'Assemblée générale*	*Montant non récurrent approuvé par l'Assemblée générale*	*Montant des crédits ouverts*	*Textes portant autorisation*
A/62/6/Add.1 (2008-2009)					
Projet de budget-programme	16 480,9	2 170,4	7 500,0	26 151,3	Résolution 62/237 A sur les crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009 Résolution 62/236 : « Décide en outre de réduire de 2 pour cent les objets de dépense autres que les postes, exception faite des dépenses liées aux voyages, aux services contractuels et aux frais généraux de fonctionnement » Résolution 62/238 : « Décide d'ouvrir un crédit additionnel de 2,5 millions de dollars au titre du Compte pour le développement » Résolution 64/242 A : « Le crédit ouvert au chapitre 34 (Compte pour le développement) est augmenté de 7,5 millions de dollars »
Total partiel	**16 480,9**	**2 170,4**	**7 500,0**	**26 151,3**	
A/64/6/Add.1 (2010-2011)					
Projet de budget-programme	18 651,3	5 000,0	–	23 651,3	Résolution 64/244 A sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011 Résolution 64/243 : « Décide d'ouvrir un crédit additionnel de 5 millions de dollars au titre du Compte pour le développement »
Total partiel	**18 651,3**	**5 000,0**	**–**	**23 651,3**	
A/66/6/Add.1 (2012-2013)					
Projet de budget-programme	23 651,3	5 591,9	–	29 243,2	Résolution 66/248 A sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 Résolution 66/246 : « Décide de réduire de 17 millions de dollars des États-Unis le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes, les titres IV et V du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 n'étant pas touchés » et « Décide d'ouvrir un crédit additionnel de 6 millions de dollars au titre du Compte pour le développement »
Total partiel	**23 651,3**	**5 591,9**	**–**	**29 243,2**	
A/68/6/Add.1 (2014-2015)					
Projet de budget-programme	28 398,8	–	–	28 398,8	Résolution 68/248 A sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015
Total partiel	**28 398,8**	**–**	**–**	**28 398,8**	
A/70/6 (Sect. 35) (2016-2017)					
Projet de budget-programme	28 398,8	–	–	28 398,8	Résolution 70/249 A sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017
Total partiel	**28 398,8**	**–**	**–**	**28 398,8**	

Compte pour le développement *Budget-programme par année ou par exercice biennal*	*Prévisions établies par le Secrétaire général*	*Changements apportés par l'Assemblée générale*	*Montant non récurrent approuvé par l'Assemblée générale*	*Montant des crédits ouverts*	*Textes portant autorisation*
A/72/6 (Sect.35) (2018-2019)					
Projet de budget-programme	28 398,8	–	–	28 398,8	Résolutions 72/263 A sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019 et 72/263 C sur le financement des crédits ouverts pour l'année 2018
Total partiel	**28 398,8**	**–**	**–**	**28 398,8**	
A/74/6 (Sect. 35) (2020)					
Projet de budget-programme	14 199,4	–	–	14 199,4	Résolutions 74/264 A sur les crédits ouverts pour 2020 et 74/264 C sur le financement des crédits ouverts pour l'année 2020
Total partiel	**14 199,4**	**–**	**–**	**14 199,4**	
A/75/6 (Sect. 35) (2021)					
Projet de budget-programme	14 199,4	–	–	14 199,4	
Total partiel	**14 199,4**	**–**	**–**	**14 199,4**	
Total				**266 452,9**	

Titre XIV
Contributions du personnel

Chapitre 36
Contributions du personnel

Montant total des ressources nécessaires

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	265 531 500
Crédits ouverts pour 2020	267 233 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	269 738 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XIV.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 36 du budget ordinaire pour 2021 s'élève à 269 738 500 dollars avant actualisation des coûts et fait apparaître une augmentation de 2 505 500 dollars (0,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Cette variation s'explique par des ajustements portant sur les dépenses de personnel (A/75/6 (Sect. 36), par. 36.3).

XIV.2 Le Secrétaire général indique que, conformément aux procédures budgétaires de l'Organisation, les traitements et autres émoluments sont soumis à une retenue calculée d'après les barèmes indiqués à l'article 3.3 du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU. Pour faciliter les comparaisons avec les programmes de travail et projets de budget des autres entités des Nations Unies, les dépenses de personnel indiquées dans les divers chapitres des dépenses du budget-programme sont des montants nets après déduction des contributions du personnel. Les crédits demandés au présent chapitre correspondent donc à la différence entre le montant brut et le montant net des émoluments (ibid., par. 36.1). Les montants retenus à la source au titre des contributions du personnel sont inscrits en recettes. Le montant de 271 783 800 dollars (avant actualisation des coûts) demandé au chapitre 36 est donc également inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), comme indiqué ci-dessous.

Prévisions de recettes

Chapitre premier des recettes
Recettes provenant des contributions du personnel

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	267 523 758
Ressources de 2020	273 171 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	273 828 800

IS1.1 Le montant estimatif total des recettes provenant des contributions du personnel pour 2021 s'élève à 273 828 800 dollars et correspond : a) au montant des crédits prévus au chapitre 36 (Contributions du personnel) après actualisation des coûts, soit 271 783 800 dollars ; b) aux contributions retenues sur les émoluments des fonctionnaires dont les postes sont inscrits au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public), soit 2 045 000 dollars. Comme indiqué dans le projet de budget, toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont virées au Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée a constitué par sa résolution 973 A (X). Les États Membres sont crédités des sommes inscrites à ce fonds, proportionnellement à leur quote-part de financement du budget ordinaire pour l'année considérée.

IS1.2 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Assemblée générale, dans sa décision 48/472 B, avait décidé que le Secrétaire général devrait mettre au point, en consultation avec les États Membres intéressés, une méthode révisée de calcul des contributions au titre du Fonds de péréquation des impôts en ce qui concerne les comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix, afin d'établir les montants nécessaires de façon plus précise. Dans son rapport sur les contributions du personnel et le Fonds de péréquation des impôts (A/48/932), le Secrétaire général a indiqué que les principes fondamentaux de l'égalité entre les membres du personnel de l'ONU et de l'équité entre les États Membres demeuraient aussi valides à l'époque qu'ils l'étaient lors de la fondation de l'Organisation et que les mécanismes des contributions du personnel et le Fonds de péréquation des impôts, ainsi que le système de remboursement des impôts dont des États Membres frappaient les émoluments de l'ONU, assuraient bien le respect de ces principes (ibid., par. 37).

IS1.3 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu communiquer le tableau IS1.1, qui présente les dépenses et les recettes annuelles afférentes aux contributions du personnel pour la période de 2015 à 2019 et pour les six premiers mois de 2020. **Le Comité compte que des informations actualisées et détaillées sur les recettes et les dépenses prévues au chapitre premier des recettes seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Tableau IS1.1
Dépenses et recettes afférentes aux contributions du personnel pour la période de 2015 à 2019 et pour les six premiers mois de 2020
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*[a]
Dépenses afférentes aux contributions du personnel inscrites au chapitre 36	251 029,3	256 304,6	258 900,1	265 531,5	131 464,5
Dépenses afférentes aux contributions du personnel inscrites au chapitre 3 des recettes	2 000,2	1 839,8	1 942,1	1 992,3	977,8
Montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel inscrites au chapitre premier des recettes	253 029,5	258 144,4	260 842,2	267 523,8	132 442,3

[a] Six premiers mois de 2020.

Chapitre 2 des recettes
Recettes générales

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2020	21 744 000
Prévisions pour 2021	19 265 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS2.1 Le montant estimatif des recettes prévues au chapitre 2 des recettes du projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Income sect. 2)] s'élève à 19 265 100 dollars. Ces recettes proviennent de la location de locaux (11 154 700 dollars)[1], des remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes (334 000 dollars), de la vente de matériel usagé (103 300 dollars), du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs (948 300 dollars), des contributions d'États non membres (126 200 dollars), des services de télévision et services analogues (26 000 dollars) et des recettes accessoires (6 538 600 dollars). Ce montant estimatif fait apparaître une diminution de 2 478 900 dollars (11,4 %) par rapport aux prévisions pour 2020 qui tient essentiellement : a) à une diminution de 1 141 200 dollars prévue au titre des recettes locatives, découlant i) d'une diminution des recettes à Nairobi (1 150 000 dollars) résultant de la révision à la baisse des loyers compte tenu des loyers en vigueur sur le marché en 2019 ; ii) d'une diminution prévue des recettes à l'Office des Nations Unies à Genève (248 600 dollars), due au fait que les travaux de rénovation engagés dans le cadre du plan stratégique patrimonial de l'Office ont entraîné la réinstallation temporaire de deux locataires externes et une réduction de l'espace disponible, et à la CEPALC (2 000 dollars), en partie compensée par l'augmentation prévue des recettes à la CEA (125 700 dollars), du fait de la hausse des loyers, et à la CESAP (58 700 dollars) et au Siège (75 000 dollars), grâce à l'accroissement de la surface mise à disposition des institutions spécialisées et de divers organismes ; b) à une diminution de 36 600 dollars des remboursements au titre : i) des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes à l'Office des Nations Unies à Vienne (26 700 dollars), les prévisions relatives aux services postaux fournis aux organisations clientes ayant été revues à la baisse compte tenu des tendances constatées récemment ; ii) des services de reproduction des documents et des cours de langue à la CEA (9 900 dollars), les prévisions y relatives ayant été révisées à la baisse compte tenu des tendances constatées récemment ; c) à une diminution de 105 700 dollars des recettes qui proviendront de la vente de matériel usagé, à savoir des véhicules et du matériel usagé détenus i) au Siège (six véhicules usagés : 29 000 dollars) ; ii) à la CEA (matériel informatique, mobilier, véhicules et engins lourds usagés : 56 300 dollars) ; iii) à la CESAP (matériel usagé : 13 000 dollars) ; iv) à la CEPALC (mobilier usagé : 5 000 dollars) ; d) à une diminution de 414 700 dollars des recettes prévues au titre du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, qui ont été calculées en faisant la moyenne des montants recouvrés en 2018 et en 2019 ; e) à l'augmentation nette de 700 dollars des contributions d'États non membres de l'Organisation qui participent à certaines de ses activités et contribuent aux dépenses liées à ces activités selon un barème déterminé par l'Assemblée générale en application de l'article 160 de son règlement intérieur et de l'article 3.9 du Règlement financier et des règles de gestion financières

[1] Les loyers sont généralement établis sur la base de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale (voir également A/41/49).

de l'Organisation des Nations Unies ; f) à une diminution prévue de 781 400 dollars au titre des recettes accessoires, qui s'explique principalement par i) une réduction de la part nette des dépenses liées à l'administration de la justice à imputer au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1 038 900 dollars) et ii) la cessation prévue des remboursements effectués par l'UNOPS, du fait de la renégociation en cours de son mémorandum d'accord-cadre avec le Secrétariat (34 500 dollars), en partie compensée par le premier versement anticipé (292 000 dollars) qui sera effectué par la Fondation pour la Cité de la musique de Genève au titre du bail de 90 ans assorti de droits à bâtir conclu pour la Villa et le Parc des Feuillantines (voir également A/74/452, par. 112).

Recettes provenant de la location de locaux

IS2.2 Le montant estimatif des recettes provenant de la location de locaux en 2021 s'élève à 11 154 700 dollars, soit une diminution de 1 141 200 dollars (9,3 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2020, comme expliqué au paragraphe IS2.1 a). Ces recettes proviennent de la location de locaux de l'Organisation des Nations Unies à New York, Genève, Nairobi, Addis-Abeba, Bangkok et Santiago. En vertu de l'accord conclu avec le Gouvernement autrichien, l'ONU ne fait pas payer de loyer pour l'espace mis à la disposition d'autres occupants dans les locaux qu'elle occupe à Vienne (A/75/6 (Income sect. 2), par. IS2.1).

IS2.3 **Le Comité consultatif compte que les bureaux disponibles seront utilisés de façon optimale par l'Organisation. Il compte également que des informations à jour sur le nouveau mémorandum d'accord avec l'UNOPS et ses incidences financières seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport (voir également A/74/7, par. IS2.4).**

Intérêts bancaires

IS2.4 Le Secrétaire général indique que compte tenu de sa situation de trésorerie, l'ONU ne percevra aucun intérêt créditeur sur les soldes de ses comptes bancaires en 2021 (A/75/6 (Income sect. 2), par. IS2.4). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le revenu des placements recouvrait les intérêts bancaires ainsi que le revenu tiré des activités de placement. Des revenus de ce type ont été perçus sur les soldes des fonds placés dans le fonds de gestion centralisée des liquidités, dont les soldes des comptes bancaires font partie. Il n'existait toutefois pas de rapport biunivoque entre ces comptes et les fonds participants. La part du revenu des placements revenant à chaque fonds participant a été calculée quotidiennement au prorata de sa part dans le fonds de gestion centralisée.

Contributions d'États non membres et autres contributions volontaires

IS2.5 En 2021, le montant prévu des contributions d'États non membres, à savoir celles du Saint-Siège et de l'État de Palestine, s'élève à 126 200 dollars, faisant apparaître une augmentation de 700 dollars (0,6 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2020. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une liste des contributions volontaires supplémentaires provenant d'États non membres, de sources privées, d'organismes des Nations Unies et de certains États Membres, pour un montant total de 3 515 742 dollars. Ces contributions ont été comptabilisées en recettes dans l'état des résultats financiers pour l'année figurant dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier et les états financiers audités de l'Organisation (Vol. I). Le Comité s'est fait communiquer la liste des 105 fonds d'affectation spéciale auxquels des recettes tirées de contributions volontaires ont été versées en 2019. **Le Comité consultatif compte**

que le Secrétaire général fournira de telles précisions dans ses prochains projets de budget.

Services de télévision et services analogues

IS2.6 Les recettes provenant de services de télévision et de services analogues comprennent les droits perçus pour l'utilisation d'images de la photothèque de l'ONU dans des monographies publiées à des fins commerciales, la rémunération des services fournis et les redevances perçues au titre de la recherche, de la projection et de la reproduction de vidéos et de films de la collection de l'ONU. Le Comité consultatif rappelle que l'ONU détient les droits d'auteur sur le logo et les icônes des objectifs de développement durable, qui peuvent être utilisés à des fins commerciales avec l'autorisation de l'Organisation, et que, dans certains cas, celle-ci peut concéder des licences pour leur utilisation contre redevances, ce qui lui rapporterait des recettes qui seraient inscrites comme recettes provenant de la vente des publications des Nations Unies au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public) (voir également A/74/7, par. IS2.6). **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour maximiser les profits tirés de l'utilisation commerciale du logo et des icônes des objectifs de développement durable et compte qu'il fera figurer des informations sur les recettes ainsi engrangées dans les chapitres correspondants sur le budget-programme de l'Organisation**.

Chapitre 3 des recettes
Services à l'intention du public[2]

(En dollars des États-Unis)

Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	
Montant brut des recettes	19 239 500
Montant brut des dépenses (après actualisation des coûts)	19 394 800
Montant net des recettes (du déficit)	(155 300)
Prévisions approuvées pour 2020	
Montant brut des recettes	18 947 200
Montant brut des dépenses (après actualisation des coûts)	18 271 900
Montant net des recettes	675 300

IS3.1 Le montant des ressources nécessaires pour le chapitre 3 des recettes s'élève à 19 022 600 dollars avant actualisation des coûts. Il fait apparaître une augmentation de 750 700 dollars (4,1 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2020, qui s'explique essentiellement par l'augmentation des montants demandés au titre de la vente des publications des Nations Unies (474 900 dollars) ; des services destinés aux visiteurs (59 000 dollars), de l'exploitation des garages (60 800 dollars) et des services de restauration (169 400 dollars), partiellement contrebalancée par une baisse du montant demandé pour l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (APNU) (13 400 dollars). On trouvera des informations sur l'évolution des prévisions globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IS3.5.

[2] À l'exception de l'exploitation des garages, les services couverts par le présent chapitre sont fournis au public, aux États Membres et/ou au personnel des Nations Unies.

IS3.2 Le Secrétaire général indique qu'après actualisation des coûts, on devrait enregistrer en 2021 un déficit de 155 300 dollars, ce qui représente une diminution de 830 600 dollars par rapport à l'excédent enregistré en 2020. Il explique ce déficit par la diminution prévue des recettes tirées des services philatéliques, de l'exploitation des garages et des services de restauration, qui devrait être compensée en partie par l'augmentation des ventes de publications, des recettes tirées des services destinés aux visiteurs, des activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales, de la vente d'articles-cadeaux et des autres activités commerciales (A/75/6 (Income sect. 3), tableaux IS3.4, IS3.8, IS3.12, IS3.16, IS3.21, IS3.23, IS3.24, IS3.27, et IS3.30). **Le Comité consultatif est d'avis que les services couverts par le chapitre 3 des recettes contribuent largement à donner de la visibilité à l'Organisation et à diffuser son message auprès du public. Tout en étant conscient que l'Organisation n'a pas de vocation lucrative, et malgré les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les prévisions pour 2021, le Comité estime qu'il serait possible de faire en sorte que certains de ces services fournis au public, aux États Membres et/ou au personnel des Nations Unies s'autofinancent. Il compte que le Secrétaire général planifiera judicieusement toutes les activités et toutes les dépenses, afin de renforcer la capacité de ces services à produire des revenus**.

Observations et recommandations concernant les postes

IS3.3 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes pour le chapitre 3 des recettes s'élèvent à 8 904 500 dollars avant actualisation des coûts, ne faisant apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020 et devant permettre de régler les dépenses afférentes à 65 postes (13 postes d'administrateur(trice) et fonctionnaire de rang supérieur et 52 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées) (ibid., tableau IS3.7).

Tableau IS3.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Postes approuvés pour 2020	65	2 P-5, 8 P-4/3, 3 P-2/1, 7 G(1ᵉC), 43 G(AC), 2 ASS
Postes proposés pour 2021	65	2 P-5, 8 P-4/3, 3 P-2/1, 7 G(1ᵉC), 43 G(AC), 2 ASS

IS3.4 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2020, 3 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) étaient vacants. Deux d'entre eux étaient à pourvoir dans les services de vente de publications des Nations Unies à New York et un dans les services d'exploitation des garages, à New York également.

IS3.5 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

IS3.6 Les ressources proposées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes se chiffrent à 10 118 100 dollars, soit une augmentation nette de 750 700 dollars (8,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020, qui s'explique

par : a) une augmentation de 727 100 dollars (26,7 %) des ressources demandées à la rubrique Services contractuels ; b) une augmentation de 40 000 dollars (1,6 %) à la rubrique Frais généraux de fonctionnement ; c) une augmentation de 7 600 dollars (4,7 %) à la rubrique Mobilier et matériel ; d) une augmentation de 3 300 dollars (206,3 %) à la rubrique Dépenses de représentation ; e) une diminution de 19 100 dollars (5,7 %) à la rubrique Fournitures et accessoires ; f) une diminution de 5 300 dollars (71,6 %) à la rubrique Consultants ; g) une diminution de 2 700 dollars (0,1 %) à la rubrique Autres dépenses de personnel.

IS3.7 D'après les informations communiquées au Comité, la majorité des prévisions de dépenses qui participent de l'augmentation des ressources demandées pour les services contractuels ont trait à des besoins informatiques, tout particulièrement aux fins de la vente de publications (308 500 dollars), des services destinés aux visiteurs (55 500 dollars), des activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales (97 100 dollars) et de l'exploitation des garages (22 300 dollars). **Le Comité consultatif estime que l'on pourrait en faire davantage pour réduire les dépenses afférentes aux arrangements contractuels liés à différents services à l'intention du public. Il recommande donc de réduire le montant demandé au titre des services contractuels de 15 %, soit 109 100 dollars, à répartir entre les services concernés à proportion de la part de leurs besoins dans la hausse des ressources demandées pour 2021**. On trouvera les observations du Comité sur d'autres questions liées à l'informatique dans la partie du présent rapport consacrée au sous-chapitre 29 C du Titre VIII.

Services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	4 106 500
Prévisions approuvées pour 2020	3 972 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	3 958 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.8 Le montant demandé pour l'APNU s'élève à 3 958 800 dollars avant actualisation des coûts et fait apparaître une diminution de 13 400 dollars (0,3 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2020 qui s'explique par la réduction des ressources nécessaires au titre des objets de dépense autres que les postes, comme indiqué plus bas au paragraphe hIS3.10.

IS3.9 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 au titre des postes se chiffrent à 2 469 700 dollars avant actualisation des coûts, ne faisant apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020 et devant permettre de régler les dépenses afférentes à 19 postes [1 P-5, 4 postes d'agent(e) des services généraux (1°C) et 14 postes d'agent(e) des services généraux (AC)]. Le montant des ressources proposées pour les objets de dépense autres que les postes s'élève à 1 489 100 dollars, soit une diminution nette de 13 400 dollars (0,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 qui tient à une diminution des dépenses prévues à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, découlant de la diminution des coûts liés à la maintenance et à la mise à niveau du système MegaStamp (18 800 dollars) et des besoins au titre des fournitures et accessoires pour les factures clients prévues pour 2021 (6 500 dollars), en partie compensée par une augmentation de 11 900 dollars des ressources demandées pour les services contractuels.

IS3.10 Ces prévisions à la baisse ont été établies en tenant compte de la baisse des ventes constatée en 2019 et sur la base des hypothèses suivantes : a) les boutiques du Siège poursuivent leurs activités dans les conditions habituelles, et le nombre de visiteurs reste stable ; b) les tarifs d'affranchissement du courrier aux États-Unis et en Europe augmentent légèrement en 2021 ; c) la collaboration commerciale avec les négociants et distributeurs existants se poursuit ; d) l'Administration continue de participer aux expositions philatéliques organisées aux États-Unis d'Amérique, en Europe et en Asie et d'y vendre ses produits. Le Comité consultatif s'est fait communiquer les informations qui figurent dans le tableau IS3.2 concernant les recettes engrangées par l'APNU au cours des 10 dernières années.

Tableau IS3.2
Recettes de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, 2010-2019
(En dollars des États-Unis)

2010	*2011*	*2012*	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*
6 436 926	5 963 096	4 956 846	6 210 717	4 823 276	4 831 247	4 270 586	4 077 896	3 161 231	2 816 872

IS3.11 Le Comité consultatif s'est également fait communiquer des informations sur les ventes en boutique (au guichet) et en ligne (sur Internet) au cours des trois dernières années (voir tableau IS3.3).

Tableau IS3.3
Recettes de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, 2017-2019
(En dollars des États-Unis)

Centre de conférence	*2017*	*2018*	*2019*
Ventes en boutique (guichet)			
New York	328 726	272 384	242 657
Genève	21 929	27 951	28 413
Vienne	39 253	33 861	33 501
Total	**389 908**	**334 197**	**304 571**
Ventes en ligne (Internet)			
New York	145 912	134 484	121 654
Genève	9 775	10 886	7 872
Vienne	114 308	104 898	82 637
Total	**269 995**	**250 268**	**212 163**

IS3.12 **Le Comité consultatif encourage l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies à renforcer ses capacités productrices de recettes et à réaliser davantage d'économies dans ses activités en faisant preuve d'innovation et de créativité. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'examiner dans quelle mesure les services de l'Administration postale pourraient générer des recettes et de lui faire rapport sur la question dans son prochain projet de budget (voir également A/72/7, par. IS3.7 ; A/70/7, par. IS3.5 ; A/68/7, par. IS3.3).**

IS3.13 Le Comité consultatif rappelle qu'il était prévu que le système de gestion philatélique soit mis en place au premier semestre de 2020 et que le système MegaStamp resterait en service parallèlement à ce nouveau système pour une période maximale de six mois (A/74/7, par. IS3.7). Dans le projet de budget, le Secrétaire général a indiqué qu'en raison de la COVID-19, le système de gestion philatélique pourrait ne pas être opérationnel avant le début de 2021 (A/75/6 (Income sect. 3), annexe). **Le Comité consultatif dit à nouveau compter que le Secrétaire général fera le point dans son prochain projet de budget sur l'état d'avancement de la mise en ligne du nouveau portail philatélique et sur les avantages procurés, ainsi que sur la mise hors service du système MegaStamp**.

Vente des publications des Nations Unies

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	5 003 100
Prévisions approuvées pour 2020	5 365 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	5 840 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.14 Le montant des ressources nécessaires pour 2021 s'élève à 5 840 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 474 900 dollars (8,9 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2020, et comprend : a) des ressources au titre des postes d'un montant de 2 848 500 dollars avant actualisation des coûts, ne faisant apparaître aucun changement par rapport à 2020, devant permettre de régler les dépenses afférentes au maintien de 21 postes [1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1P-2, 2 G(1ᵉC) et 14 G(AC)] ; b) des ressources au titre des autres objets de dépense d'un montant de 2 991 600 dollars, faisant apparaître une augmentation de 474 900 dollars (18,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 découlant de la hausse i) des ressources demandées à la rubrique Services contractuels, en raison de l'augmentation des besoins en matière d'hébergement et de maintenance des plateformes numériques, des coûts de développement de la mise à niveau de ces plateformes, des coûts d'exécution des commandes, en raison de l'augmentation des ventes de publications, et des activités de la librairie, du fait des dispositions contractuelles et des prescriptions réglementaires locales (407 200 dollars) ; ii) des frais généraux de fonctionnement, qui découle de l'augmentation marginale du coût des marchandises vendues, des frais bancaires et des frais d'expédition (68 600 dollars) ; iii) des ressources demandées à la rubrique Mobilier et matériel (700 dollars), en partie contrebalancée par une diminution de 1 600 dollars à la rubrique Fournitures et accessoires.

IS3.15 Le Secrétaire général déclare qu'en 2021, l'accent sera toujours mis, notamment, sur la consolidation du programme de publication électronique ainsi que sur la production et la vente d'un choix élargi de publications destinées au grand public, la diffusion plus large de produits électroniques et l'élargissement de la capacité d'impression à la demande et la production de publications sur papier attrayantes à l'intention du grand public. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera figurer dans son prochain projet de budget des précisions sur les progrès réalisés dans les domaines susmentionnés (ibid., par. IS3.11)**.

Services destinés aux visiteurs

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	4 974 600
Prévisions approuvées pour 2020	5 724 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	5 783 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.16 Le montant des ressources nécessaires pour 2021 s'élève à 5 783 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 59 000 dollars (1,6 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2020 et comprend : a) des ressources au titre des postes d'un montant de 2 096 100 dollars devant permettre de régler les dépenses afférentes au maintien de 15 postes [3 P-3, 2 P-2, 1 G(1ᵉC) et 9 G(AC)] ; b) des ressources au titre des autres objets de dépenses d'un montant de 3 687 700, soit une augmentation de 59 000 dollars (1,6 %), résultant notamment : i) d'une augmentation du montant demandé à la rubrique Dépenses de représentation (3 300 dollars), liée à la célébration de l'anniversaire de l'Organisation entre juin 2020 (Journée de la Charte des Nations Unies) et juin 2021 et pendant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale ; ii) d'une augmentation des ressources nécessaires pour les services contractuels (87 100 dollars), en prévision du recrutement de guides à temps partiel à New York, pour couvrir la demande saisonnière, et pour les contributions aux services informatiques centralisés, dont des accords de niveaux de services et autres services connexes au Siège et à l'Office des Nations Unies à Vienne ; iii) d'une diminution au titre des autres dépenses de personnel (18 100 dollars), découlant d'une baisse des montants nécessaires pour couvrir les salaires des guides à temps plein au Siège, entièrement contrebalancée par une augmentation correspondante à la rubrique Services contractuels, en prévision du recrutement de guides saisonniers à temps partiel supplémentaires (77 100 dollars) et de l'augmentation des montants demandés pour des assistant(e)s d'information au Siège et à l'Office des Nations Unies à Vienne, compte tenu des dépenses passées (59 000 dollars) ; iv) d'une diminution à la rubrique Frais généraux de fonctionnement (4 700 dollars), du fait de moindres besoins de matériel audiovisuel.

IS3.17 **Le Comité consultatif souligne à nouveau que les visites guidées sont un aspect important des activités de sensibilisation de l'Organisation auprès du grand public. Il recommande à nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de procéder à un examen des services actuellement fournis aux visiteurs et des tableaux d'effectifs dans les quatre centres de conférence, ainsi que de la possibilité d'organiser des visites le week-end, en tenant compte des réactions des visiteurs et des autres parties prenantes concernées, et de lui rendre compte de ses constatations, y compris en ce qui concerne les incidences de la pandémie de COVID-19, dans son prochain projet de budget (ibid., par. IS3.16).**

Activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	517 000
Prévisions approuvées pour 2020	686 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	686 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.18 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des autres objets de dépense s'élève à 686 600 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux prévisions approuvées pour 2020.

Vente d'articles-cadeaux

IS3.19 En 2021, le montant net des recettes provenant de la vente d'articles-cadeaux au Siège devrait rester le même qu'en 2020, à savoir 750 000 dollars (A/75/6(Income sect. 3), tableau IS3.23). Dans le projet de budget, il est indiqué que la boutique-cadeaux est gérée par un concessionnaire, qui verse à l'Organisation un pourcentage de son chiffre d'affaires brut et une somme destinée au paiement des services collectifs de distribution dont il bénéficie.

Exploitation des garages

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	1 036 300
Prévisions approuvées pour 2020	1 124 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	1 184 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.20 Le montant des ressources nécessaires pour 2021 s'élève à 1 184 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 60 800 dollars (5,4 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2020 et comprend : a) des ressources au titre des postes d'un montant de 796 000 dollars, ne faisant apparaître aucun changement par rapport à 2020 et devant permettre de régler les dépenses afférentes au maintien de 6 postes (4 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) et 2 postes d'agent(e)s des services de sécurité) ; b) des ressources au titre des autres objets de dépense d'un montant de 388 900 dollars, faisant apparaître une augmentation de 60 800 dollars (18,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, du fait i) de l'augmentation des montants demandés à la rubrique Services contractuels, en raison de la contribution du Bureau de l'informatique et des communications au système Unite Park Garage d'appui opérationnel et de maintenance du système de gestion du stationnement au Siège et du recours à des services d'appui externes de gestion du garage à Bangkok (22 300 dollars) ; ii) de l'augmentation des frais généraux de fonctionnement au Siège liée à des coûts supplémentaires de réparation et d'entretien des installations et bureaux du garage situés dans le bâtiment de l'Institut des Nations

Unies pour la formation et la recherche (46 000 dollars), en partie compensées par une diminution de 5 300 dollars à la rubrique Consultants et de 2 200 dollars à la rubrique Fournitures et accessoires, du fait de moindres besoins de fournitures à Bangkok.

Services de restauration

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	1 301 700
Prévisions approuvées pour 2020	502 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	672 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.21 Le montant des ressources nécessaires pour 2021 s'élève à 672 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 169 400 dollars (33,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 et comprend : a) des ressources au titre des postes d'un montant de 232 600 dollars, ne faisant apparaître aucun changement par rapport à 2020 et devant permettre de régler les dépenses afférentes au maintien d'un poste P-4 ; b) des ressources au titre des autres objets de dépense d'un montant de 439 400 dollars, soit une augmentation de 169 400 dollars (62,7 %) par rapport à 2020, qui tient essentiellement à une augmentation de 201 400 dollars des ressources demandées pour les services contractuels au Siège, devant permettre de faire face à la demande liée à la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale et de couvrir les frais de réparation et l'entretien des installations de restauration, en partie contrebalancée par une diminution de 43 000 dollars à la rubrique Frais généraux de fonctionnement découlant de moindres besoins de maintenance au Siège et à Bangkok.

IS3.22 Le Secrétaire général explique que le contrat relatif aux services de restauration au Siège, qui a été signé le 31 décembre 2015, court jusqu'au 31 décembre 2022. Selon les dispositions du contrat initial, les recettes devaient correspondre soit à un montant annuel garanti, soit à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel, le plus élevé de ces deux montants étant retenu. En raison des pertes essuyées par le prestataire pendant les premières années, un avenant a été signé en 2016, qui prévoit la suspension du versement de cette commission. Un second avenant, signé en avril 2018, prévoit que le prestataire ne versera la commission que lorsqu'il dégagera un bénéfice. Il était toutefois anticipé que celui-ci ne ferait que peu de bénéfices ; l'Organisation n'a donc pas budgétisé de recettes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en raison de la pandémie de COVID-19 et de la situation de liquidité de l'Organisation, le Secrétaire général avait accepté de verser une subvention mensuelle au prestataire de services de restauration. Le montant total des subventions ainsi versées entre novembre 2019 et mai 2020 s'élève à 1 500 863 dollars, comme indiqué dans le tableau IS3.4. Des négociations ont été entamées concernant le versement éventuel de subventions après juin 2020 en vue d'assurer la prestation de services de restauration au Siège une fois que l'Organisation jugera que le personnel et les représentantes et représentants peuvent y revenir en toute sécurité. **Le Comité consultatif prend note des informations concernant les subventions d'un montant de 1 500 863 dollars versées au prestataire de services de restauration et compte que l'Assemblée générale recevra des informations à jour et les explications nécessaires ainsi que des**

renseignements sur les négociations et la nécessité de verser de nouvelles subventions, au moment où elle examinera le présent rapport.

Tableau IS3.4
Subventions versées au prestataire de services de restauration au Siège
(En dollars des États-Unis)

Motif	*Mois*	*Montant*
Crise de liquidités à l'ONU	Novembre 2019	225 151
Crise de liquidités à l'ONU	Décembre 2019	141 190
Crise de liquidités à l'ONU	Janvier 2020	210 519
Crise de liquidités à l'ONU	Février 2020	207 727
Crise de la COVID-19	Mars 2020	457 290
Crise de la COVID-19	Avril 2020	149 966
Crise de la COVID-19	Mai 2020	109 015
Total		**1 500 863**

IS3.23 Le Secrétaire général explique qu'à la CESAP, les services de restauration sont autofinancés et ouverts aux fonctionnaires, ainsi qu'aux membres des délégations et aux participantes et participants aux réunions et conférences qui se tiennent dans les locaux de la Commission. Les recettes sont minimes et sont estimées à 75 000 dollars pour 2021 à Bangkok. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'Office des Nations Unies à Genève, les services de restauration étaient fournis sur la base du recouvrement des coûts et que l'activité du prestataire était autofinancée. Pour ce qui est de l'Office des Nations Unies à Nairobi, ayant posé la question, le Comité a été informé que les services de restauration étaient fournis par plusieurs prestataires et que l'Organisation n'en tirait pas de recettes.

IS3.24 **Compte tenu de l'augmentation des ressources demandées au titre des services de restauration au Siège, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une évaluation complète et indépendante des activités de restauration, y compris des services fournis, des subventions versées et de ce qu'en retirent les membres des délégations et du personnel. Le Comité estime qu'une telle évaluation devrait reposer sur des enquêtes approfondies de satisfaction de la clientèle et des études de marché permettant de recueillir les vues des membres des délégations et du personnel qui utilisent la cafétéria, ainsi que celles du public, l'objectif étant de pouvoir analyser toutes les options en présence pour mieux répondre aux attentes de la clientèle des services de restauration sur les plans de la qualité, du service et des prix.**

IS3.25 **Le Comité consultatif constate que le contrat relatif aux services de restauration au Siège expirera le 31 décembre 2022. Il compte que le marché sera ouvert à tous les fournisseurs, que l'attribution du nouveau contrat se fera dans le respect des politiques, directives et procédures de l'Organisation des Nations Unies en matière d'achats et qu'il y aura une concurrence équitable entre tous les fournisseurs potentiels (voir également A/74/7, par. IS3.24).**

Autres activités commerciales[3]

	Dollars É.-U.
Dépenses de 2019	416 000
Prévisions approuvées pour 2020	434 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021	434 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2020 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.26 Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des autres objets de dépense s'élève à 434 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux ressources approuvées pour 2020.

IS3.27 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée plus haut au paragraphe IS3.7, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des objets de dépense autre que les postes soient approuvées.**

IS3.28 **Le Comité consultatif recommande également que les propositions du Secrétaire général concernant le montant net des recettes soient approuvées.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

IS3.29 La pandémie a lourdement pesé sur le chapitre 3 des recettes, compte tenu de sa nature et des types de services fournis au public. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'on anticipait une diminution de 20 % des recettes tirées des activités de l'APNU en 2020, du fait de la fermeture des guichets de vente de timbres et de la suspension des activités, du report ou de l'annulation de la plupart des expositions philatéliques de 2020 et de l'impact économique de la crise sur les clients et leur budget timbres.

IS3.30 Le Comité consultatif a été informé qu'afin de continuer à exécuter les mandats liés aux services aux visiteurs malgré la fermeture des centres de conférence, les guides s'étaient lancés dans la conception d'une série de présentations et de supports matériels et en ligne et avançaient dans leur programme de travail en mettant à jour les supports de formation, en élaborant des produits numériques et en organisant des visites et des exposés en ligne. Il a également été informé qu'entre mai et juillet 2020, plus de 30 événements en ligne avaient été organisés à l'intention principalement d'établissements d'enseignement. Le Service a proposé des visites en ligne en direct et interactives, des exposés en ligne et des activités hybrides. Les visites et les exposés durant de 45 à 60 minutes ont été facturés au tarif de 200 dollars par groupe et les activités plus longues, dont les visites et les exposés en ligne, à celui de 300 dollars. La réouverture des centres de conférence exigera de mettre en place des mesures de distanciation physique et d'autres restrictions, et d'adapter le circuit de visite (par exemple en y ajoutant davantage de visites des jardins et des zones

[3] La vente d'articles promotionnels, les expositions et les activités du café, du salon de coiffure et du magasin de fleurs à l'Office des Nations Unies à Vienne sont organisées et exploitées par des concessionnaires qui remboursent à l'Organisation le coût des services collectifs de distribution et versent à l'Office une redevance annuelle fixe.

extérieures), la taille des groupes et la fréquence des visites. Ces mesures nuiront à la rentabilité des visites dans les quatre centres de conférence.

IS3.31 En ce qui concerne l'exploitation des garages, le Comité consultatif a été informé que la pandémie de COVID-19 entraînait également des pertes moyennes mensuelles de plus de 45 000 dollars, puisqu'il avait été décidé que le stationnement au Siège serait gratuit pendant toute la durée de la phase 1 de la réouverture afin de faciliter les trajets des membres du personnel essentiel. On estime qu'au mois d'août 2020, le total des pertes s'élèvera à 280 000 dollars environ. Les locaux de la CESAP ont été fermés du 26 mars au 17 avril 2020. Dans le cadre du retour progressif dans les locaux, les frais de stationnement dans les garages ont été suspendus pour tous les usagers à partir d'avril 2020. Aucune diminution des recettes n'est prévue à l'Office des Nations Unies à Genève en 2020 où, compte tenu de la forte demande, les places de stationnement sont louées en continu aux membres du personnel.

IS3.32 Pour ce qui est des services de restauration, vient s'ajouter aux pertes enregistrées au Siège et aux subventions versées au prestataire concerné comme indiqué au paragraphe IS3.24, le fait que les fournisseurs de la CESAP ont été priés de cesser temporairement leurs activités. La CESAP a temporairement suspendu le paiement de la redevance fixe annuelle, des frais d'administration du contrat et des frais d'appui administratif, ainsi que le versement du pourcentage des recettes qui lui revient pour la période allant de mars à juillet 2020.

Tableau IS3.5

Évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					*Quotes-parts hors budget ordinaire*				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (estima-tions)*	*2020 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2021 (prévisions avant actualisa-tion des coûts)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estima-tions)*	*2021 (prévi-sions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estima-tions)*	*2021 (prévi-sions)*	*Variation (2020-2021)*	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (estima-tions)*	*2021 (prévi-sions)*	*Variation (2020-2021)*
Postes	9 242,9	8 904,5	3 735,7	8 904,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9 242,9	8 904,5	8 904,5	–
Autres dépenses de personnel	2 716,8	3 328,2	1 201,8	3 325,5	(2,7)	–	–	–	–	–	–	–	–	2 716,8	3 328,2	3 325,5	(2,7)
Dépenses de représentation	0,4	1,6	–	4,9	3,3	–	–	–	–	–	–	–	–	0,4	1,6	4,9	3,3
Consultants et experts	250,8	7,4	97,8	2,1	(5,3)	–	–	–	–	–	–	–	–	250,8	7,4	2,1	(5,3)
Voyages du personnel	184,6	174,6	6,9	174,4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	184,6	174,6	174,4	–
Services contractuels	2 930,1	2 719,6	1 590,2	3 446,7	727,1	–	–	–	–	–	–	–	–	2 930,1	2 719,6	3 446,7	727,1
Frais généraux de fonctionnement	2 125,6	2 512,4	604,1	2 552,4	40,0	–	–	–	–	–	–	–	–	2 125,6	2 512,4	2 552,4	40,0
Fournitures et accessoires	92,5	332,7	84,1	313,6	(19,1)	–	–	–	–	–	–	–	–	92,5	332,7	313,6	(19,1)
Mobilier et matériel	182,2	162,9	53,4	170,5	7,6	–	–	–	–	–	–	–	–	182,2	162,9	170,5	7,6
Aménagement des locaux	67,2	–	8,8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	67,2	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	46,1	128,0	0,1	128,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	46,1	128,0	128,0	–
Autres dépenses[a]	–	–	946,9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**17 839,2**	**18 271,9**	**8 329,8**	**19 022,6**	**750,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**17 839,2**	**18 271,9**	**19 022,6**	**750,7**

[a] Les dépenses liées aux contributions du personnel sont temporairement comptabilisées à la rubrique Autres dépenses.

Annexe I

Ressources demandées, par domaine prioritaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Ressources nécessaires				*Nombre de postes*			
Domaine prioritaire	*Titre et chapitre du budget*	*2020 (crédits ouverts)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*Pourcentage*	*2019 (crédits ouverts)*	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*Pourcentage*
Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies	Titre IV : Coopération internationale pour le développement (chap. 9, 10, 12 à 15 et 17) Titre V : Coopération régionale pour le développement (chap. 19 à 23) Titre XIII : Compte pour le développement (chap. 35)	454 447,0	454 499,1	52,1	–	2 471	2 472	1	–
Maintien de la paix et de la sécurité internationales	Titre II : Affaires politiques (chap. 3, 5 et 6)	829 748,2	824 900,6	(4 847,6)	(0,6)	734	732	(2)	(0,3)
Développement de l'Afrique	Titre IV : Coopération internationale pour le développement (chap. 11) Titre V : Coopération régionale pour le développement (chap. 18)	89 874,0	89 122,0	(752,0)	(0,8)	584	584	–	–
Promotion des droits de l'homme	Titre VI : Droits humains et affaires humanitaires (chap. 24)	115 119,3	100 899,6	(14 219,7)	(12,4)	433	433	–	–
Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire	Titre VI : Droits humains et affaires humanitaires (chap. 25 à 27)	97 588,4	88 267,9	(9 320,5)	(9,6)	232	232	–	–
Promotion de la justice et du droit international	Titre III : Justice internationale et droit international (chap. 7 et 8)	86 599,2	84 067,8	(2 531,4)	(2,9)	320	318	(2)	(0,6)
Désarmement	Titre II : Affaires politiques (chap. 4)	13 245,0	12 455,1	(789,9)	(6,0)	62	62	–	–
Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations	Titre IV : Coopération internationale pour le développement (chap. 16)	21 627,1	20 990,7	(636,4)	(2,9)	125	125	–	–

Annexe II

A. Ressources financières, par titre et chapitre du budget et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire			*Quotes-parts hors budget ordinaire*			*Ressources extrabudgétaires*		
	2020 (crédits ouverts)	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2020 (montant approuvé)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*
Titre I									
Politiques, direction et coordination d'ensemble	**403 729,4**	**400 374,7**	**(3 354,7)**	**9 099,0**	**9 637,0**	**538,0**	**352 202,7**	**354 232,0**	**2 029,3**
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	77 087,6	78 448,2	1 360,6	9 099,0	9 637,0	538,0	327 954,5	329 797,5	1 843,0
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	326 641,8	321 926,5	(4 715,3)	–	–	–	24 248,2	24 434,5	186,3
Titre II									
Affaires politiques	**842 993,2**	**837 355,7**	**(5 637,5)**	**97 120,1**	**98 291,7**	**1 171,6**	**182 818,9**	**181 667,7**	**(1 151,2)**
3. Affaires politiques	773 224,1	768 167,7	(5 056,4)	7 287,1	8 458,7	1 171,6	101 721,4	100 712,9	(1 008,5)
4. Désarmement	13 245,0	12 455,1	(789,9)	–	–	–	15 000,5	14 706,2	(294,3)
5. Opérations de maintien de la paix	52 602,8	52 561,6	(41,2)	89 833,0	89 833,0	–	64 417,7	64 417,7	–
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 921,3	4 171,3	250,0	–	–	–	1 679,3	1 830,9	151,6
Titre III									
Justice internationale et droit international	**86 599,2**	**84 067,8**	**(2 531,4)**	**3 594,4**	**4 091,3**	**496,9**	**9 743,8**	**9 595,8**	**(148,0)**
7. Cour internationale de Justice	28 145,5	28 793,6	648,1	–	–	–	–	–	–
8. Affaires juridiques	58 453,7	55 274,2	(3 179,5)	3 594,4	4 091,3	496,9	9 743,8	9 595,8	(148,0)
Titre IV									
Coopération internationale pour le développement	**251 356,4**	**251 971,7**	**615,3**	**–**	**–**	**–**	**1 723 430,5**	**1 681 668,4**	**(41 762,1)**
9. Affaires économiques et sociales	83 293,4	83 643,8	350,4	–	–	–	110 804,5	100 870,9	(9 933,6)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 886,2	6 385,9	499,7	–	–	–	2 704,2	1 361,5	(1 342,7)
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7 985,9	7 985,9	–	–	–	–	3 724,0	2 963,5	(760,5)
12. Commerce et développement	68 087,9	68 087,9	–	–	–	–	42 756,3	43 056,3	300,0
13. Centre du commerce international	18 861,8	18 861,8	–	–	–	–	–	–	–

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	2020 (crédits ouverts)	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2020 (montant approuvé)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*
14. Environnement	23 364,3	23 765,9	401,6	–	–	–	435 465,0	435 465,0	–
15. Établissements humains	12 508,4	12 508,4	–	–	–	–	240 439,6	252 188,2	11 748,6
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	21 627,1	20 990,7	(636,4)	–	–	–	402 536,9	360 763,0	(41 773,9)
17. ONU-Femmes	9 741,4	9 741,4	–	–	–	–	485 000,0	485 000,0	–
Titre V									
Coopération régionale pour le développement	**300 392,3**	**298 440,7**	**(1 951,6)**	**–**	**–**	**–**	**91 540,0**	**90 829,0**	**(711,0)**
18. Développement économique et social en Afrique	81 888,1	81 136,1	(752,0)	–	–	–	22 184,0	25 423,3	3 239,3
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	55 526,8	54 619,6	(907,2)	–	–	–	24 357,1	23 293,1	(1 064,0)
20. Développement économique en Europe	33 290,0	33 283,5	(6,5)	–	–	–	25 903,0	23 079,3	(2 823,7)
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	57 591,8	57 306,0	(285,8)	–	–	–	9 363,0	9 424,1	61,1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	36 518,0	36 517,9	(0,1)	–	–	–	9 732,9	9 609,2	(123,7)
23. Programme ordinaire de coopération technique	35 577,6	35 577,6	–	–	–	–	–	–	–
Titre VI									
Droits humains et affaires humanitaires	**212 707,7**	**189 167,5**	**(23 540,2)**	**1 895,0**	**2 385,2**	**490,2**	**10 247 757,8**	**10 170 272,2**	**(77 485,6)**
24. Droits de l'homme	115 119,3	100 899,6	(14 219,7)	1 895,0	2 385,2	490,2	191 980,6	195 378,5	3 397,9
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	40 098,9	40 098,9	–	–	–	–	8 627 582,1	8 575 735,7	(51 846,4)
26. Réfugiés de Palestine	32 365,5	32 365,5	–	–	–	–	1 095 307,9	1 054 678,5	(40 629,4)
27. Aide humanitaire	25 124,0	15 803,5	(9 320,5)	–	–	–	332 887,2	344 479,5	11 592,3
Titre VII									
Communication globale	**94 692,4**	**96 846,0**	**2 153,6**	**704,9**	**873,0**	**168,1**	**11 911,8**	**11 911,8**	**–**
28. Communication globale	94 692,4	96 846,0	2 153,6	704,9	873,0	168,1	11 911,8	11 911,8	–
Titre VIII									
Services communs d'appui	**301 780,4**	**298 620,7**	**(3 159,7)**	**238 896,4**	**261 783,3**	**22 886,9**	**194 785,0**	**202 088,3**	**7 303,3**
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	52 921,4	54 444,2	1 522,8	56 656,4	68 488,6	11 832,2	23 359,4	25 602,7	2 243,3

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	2020 (crédits ouverts)	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2020 (montant approuvé)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*
29B. Département de l'appui opérationnel	93 025,6	86 355,4	(6 670,2)	102 390,4	111 900,5	9 510,1	48 718,4	54 275,1	5 556,7
29C. Bureau de l'informatique et des communications	49 959,8	51 959,8	2 000,0	79 849,6	81 394,2	1 544,6	47 133,2	46 204,4	(928,8)
29E. Administration (Genève)	69 736,4	71 289,5	1 553,1	–	–	–	34 987,0	34 887,0	(100,0)
29F. Administration (Vienne)	18 088,4	18 088,4	–	–	–	–	19 624,2	19 676,1	51,9
29G. Administration (Nairobi)	18 048,8	16 483,4	(1 565,4)	–	–	–	20 962,8	21 443,0	480,2
Titre IX									
Contrôle interne	**20 509,9**	**20 681,2**	**171,3**	**29 078,3**	**32 301,8**	**3 223,5**	**12 011,4**	**12 011,4**	**–**
30. Contrôle interne	20 509,9	20 681,2	171,3	29 078,3	32 301,8	3 223,5	12 011,4	12 011,4	–
Titre X									
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	**82 409,4**	**82 236,1**	**(173,3)**	**11 013,4**	**11 294,1**	**280,7**	**5 751,2**	**5 881,8**	**130,6**
31. Activités administratives financées en commun	6 245,8	6 236,3	(9,5)	–	–	–	–	–	–
32. Dépenses spéciales	76 163,6	75 999,8	(163,8)	11 013,4	11 294,1	280,7	5 751,2	5 881,8	130,6
Titre XI									
Dépenses d'équipement	**71 046,1**	**19 461,2**	**(51 584,9)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	71 046,1	19 461,2	(51 584,9)	–	–	–	–	–	–
Titre XII									
Sûreté et sécurité	**124 181,7**	**124 185,6**	**3,9**	**139 881,1**	**142 810,4**	**2 929,3**	**12 447,3**	**12 080,1**	**(367,2)**
34. Sûreté et sécurité	124 181,7	124 185,6	3,9	139 881,1	142 810,4	2 929,3	12 447,3	12 080,1	(367,2)
Titre XIII									
Compte pour le développement	**14 199,4**	**14 199,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
35. Compte pour le développement	14 199,4	14 199,4	–	–	–	–	–	–	–
Titre XIV									
Contributions du personnel	**267 233,0**	**269 738,5**	**2 505,5**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
36. Contributions du personnel	267 233,0	269 738,5	2 505,5	–	–	–	–	–	–
Total	**3 073 830,5**	**2 987 346,8**	**(86 483,7)**	**531 282,6**	**563 467,8**	**32 185,2**	**12 844 400,4**	**12 732 238,5**	**(112 161,9)**

B. Postes, par titre et chapitre du budget et par source de financement

(En nombre de postes)

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	Effectif approuvé pour 2020	*Effectif proposé pour 2021*	*Variation*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif estimé pour 2021*	*Variation*	*Effectif estimé pour 2020*	*Effectif estimé pour 2021*	*Variation*
Titre I									
Politiques, direction et coordination d'ensemble	**1 877**	**1 847**	**(30)**	**20**	**21**	**1**	**1 293**	**1 265**	**(28)**
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	246	248	2	20	21	1	1 183	1 155	(28)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 631	1 599	(32)	–	–	–	110	110	–
Titre II									
Affaires politiques	**796**	**794**	**(2)**	**488**	**488**	**–**	**330**	**324**	**(6)**
3. Affaires politiques	375	376	1	50	50	–	237	233	(4)
4. Désarmement	62	62	–	–	–	–	24	21	(3)
5. Opérations de maintien de la paix	336	333	(3)	438	438	–	62	62	–
6. Utilisations pacifiques de l'espace	23	23	–	–	–	–	7	8	1
Titre III									
Justice internationale et droit international	**320**	**318**	**(2)**	**20**	**20**	**–**	**28**	**28**	**–**
7. Cour internationale de Justice	116	117	1	–	–	–	–	–	–
8. Affaires juridiques	204	201	(3)	20	20	–	28	28	–
Titre IV									
Coopération internationale pour le développement	**1 298**	**1 299**	**1**	**–**	**–**	**–**	**2 100**	**2 145**	**45**
9. Affaires économiques et sociales	488	488	–	–	–	–	41	38	(3)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	28	29	1	–	–	–	–	–	–
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	43	43	–	–	–	–	–	–	–
12. Commerce et développement	379	379	–	–	–	–	15	15	–
13. Centre du commerce international	–	–	–	–	–	–	–	–	–
14. Environnement	113	113	–	–	–	–	852	852	–
15. Établissements humains	73	73	–	–	–	–	182	230	48

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	Effectif approuvé pour 2020	*Effectif proposé pour 2021*	*Variation*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif estimé pour 2021*	*Variation*	*Effectif estimé pour 2020*	*Effectif estimé pour 2021*	*Variation*
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	125	125	–	–	–	–	545	545	–
17. ONU-Femmes	49	49	–	–	–	–	465	465	–
Titre V									
Coopération régionale pour le développement	**1 882**	**1 882**	**–**	**–**	**–**	**–**	**275**	**295**	**20**
18. Développement économique et social en Afrique	541	541	–	–	–	–	51	61	10
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	418	418	–	–	–	–	105	108	3
20. Développement économique en Europe	188	188	–	–	–	–	51	52	1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	480	480	–	–	–	–	40	46	6
22. Développement économique et social en Asie occidentale	255	255	–	–	–	–	28	28	–
23. Programme ordinaire de coopération technique	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titre VI									
Droits humains et affaires humanitaires	**665**	**665**	**–**	**10**	**10**	**–**	**17 278**	**17 356**	**78**
24. Droits humains	433	433	–	10	10	–	809	817	8
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	2	2	–	–	–	–	14 329	14 431	102
26. Réfugiés de Palestine	158	158	–	–	–	–	80	48	(32)
27. Aide humanitaire	72	72	–	–	–	–	2 060	2 060	–
Titre VII									
Communication globale	**688**	**688**	**–**	**4**	**4**	**–**	**11**	**11**	**–**
28. Communication globale	688	688	–	4	4	–	11	11	–
Titre VIII									
Services communs d'appui	**1 293**	**1 304**	**11**	**704**	**702**	**(2)**	**654**	**667**	**13**
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	272	272	–	194	195	1	112	115	3
29B. Département de l'appui opérationnel	354	354	–	454	452	(2)	70	72	2
29C. Bureau de l'informatique et des communications	183	183	–	56	55	(1)	12	12	–

	Budget ordinaire			*Quotes-parts hors budget ordinaire*			*Ressources extrabudgétaires*		
	Effectif approuvé pour 2020	*Effectif proposé pour 2021*	*Variation*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif estimé pour 2021*	*Variation*	*Effectif estimé pour 2020*	*Effectif estimé pour 2021*	*Variation*
29E. Administration (Genève)	289	300	11	–	–	–	152	152	–
29F. Administration (Vienne)	83	83	–	–	–	–	84	84	–
29G. Administration (Nairobi)	112	112	–	–	–	–	224	232	8
Titre IX									
Contrôle interne	**114**	**114**	**–**	**131**	**130**	**(1)**	**43**	**43**	**–**
30. Contrôle interne	114	114	–	131	130	(1)	43	43	–
Titre X									
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
31. Activités administratives financées en commun	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32. Dépenses spéciales	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titre XI									
Dépenses d'équipement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titre XII									
Sûreté et sécurité	**1 039**	**1 036**	**(3)**	**16**	**16**	**–**	**57**	**54**	**(3)**
34. Sûreté et sécurité	1 039	1 036	(3)	16	16	–	57	54	(3)
Titre XIII									
Compte pour le développement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
35. Compte pour le développement	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titre XIV									
Contributions du personnel	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
36. Contributions du personnel	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**9 972**	**9 947**	**(25)**	**1 393**	**1 391**	**(2)**	**22 069**	**22 188**	**119**

Annexe III

A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur : taux de vacance, par chapitre du budget

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											
					2020								
		Postes approuvés (2019)	*Taux de vacance moyen effectif (de janvier à décembre 2019)*	*Taux de vacance en 2020*	*Postes approuvés*	*Janvier*	*Février*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Moyenne*	*Nombre moyen de postes vacants*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	143	5,6	6,1	143	9,1	9,8	10,0	9,8	10,0	9,3	9,7	14
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	998	6,7	7,1	1 002	8,3	8,3	9,2	9,2	9,3	9,6	9,0	90
3.	Affaires politiques	223	9,7	9,7	222	9,5	10,7	10,7	9,6	10,0	11,0	10,3	23
4.	Désarmement	38	9,4	9,6	40	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	4
5.	Opérations de maintien de la paix	32	4,2	4,4	32	7,0	9,4	12,4	13,2	12,5	12,5	11,2	4
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	18	13,4	14,3	18	5,7	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	1
7.	Cour internationale de Justice	60	2,1	1,5	60	4,4	2,8	1,7	1,7	1,7	2,4	2,5	2
8.	Affaires juridiques	92	10,0	10,5	142	23,3	21,6	16,5	15,5	15,0	15,6	17,9	25
9.	Affaires économiques et sociales	309	8,9	9,3	309	10,1	10,3	11,3	11,5	11,3	11,5	11,0	34
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	22	5,7	5,5	22	9,1	9,1	5,7	4,6	4,6	4,6	6,3	1
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	33	16,1	16,3	33	9,1	9,1	10,7	12,1	9,5	9,1	9,9	3
12.	Commerce et développement	248	9,3	9,6	247	10,3	10,3	9,5	10,8	11,3	11,3	10,6	26
14.	Environnement	97	5,4	5,8	97	8,1	7,0	5,1	5,1	5,2	6,2	6,1	6
15.	Établissements humains	49	3,5	3,8	49	4,1	4,1	4,1	6,1	6,1	6,1	5,1	2
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	97	9,2	9,7	98	10,2	8,2	6,9	7,0	9,4	10,2	8,7	9
17.	ONU-Femmes	37	2,7	3,6	37	0,0	2,7	8,0	8,1	6,6	10,8	6,0	3
18	Développement économique et social en Afrique	237	15,9	16,2	237	18,2	18,9	18,6	19,8	19,8	21,5	19,5	46

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											
					2020								
		Postes approuvés (2019)	*Taux de vacance moyen effectif (de janvier à décembre 2019)*	*Taux de vacance en 2020*	*Postes approuvés*	*Janvier*	*Février*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Moyenne*	*Nombre moyen de postes vacants*
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	202	8,2	7,9	201	11,1	11,7	11,7	11,7	11,9	12,4	11,8	24
20.	Développement économique en Europe	125	6,1	5,9	125	8,5	7,0	5,6	5,6	4,8	4,9	6,1	8
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	217	10,2	10,4	217	14,2	12,0	10,2	12,2	12,2	12,4	12,2	26
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	121	13,3	13,5	121	17,6	18,4	20,4	20,7	20,7	20,7	19,8	24
24.	Droits humains	327	9,3	9,7	338	12,0	10,4	10,4	10,2	10,5	9,8	10,6	36
25.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	2	0,0	0,5	2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
26.	Réfugiés de Palestine	148	8,5	9,3	148	8,1	10,1	8,1	4,1	4,1	3,4	6,3	9
27.	Aide humanitaire	55	5,1	5,4	55	2,6	1,8	2,1	1,8	5,5	5,5	3,2	2
28.	Communication globale	289	7,4	7,8	291	10,4	11,2	10,4	11,4	11,7	11,9	11,2	32
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	167	14,7	14,7	167	16,1	16,2	15,8	16,7	18,3	19,0	17,0	29
29B.	Département de l'appui opérationnel	65	14,3	14,9	65	11,1	12,2	12,3	11,9	11,6	12,3	11,9	8
29C.	Bureau de l'informatique et des communications	94	11,3	12,1	94	8,7	9,6	9,6	9,6	10,0	9,7	9,5	9
29E.	Administration (Genève)	71	4,9	4,9	72	10,0	9,7	9,7	11,1	11,1	13,9	10,9	8
29F.	Administration (Vienne)	20	2,5	2,5	20	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	1
29G.	Administration (Nairobi)	45	9,7	9,1	45	12,3	10,1	8,9	8,9	11,1	11,1	10,4	5
30.	Contrôle interne	85	14,9	14,8	85	13,7	12,9	15,9	18,8	23,6	24,7	18,3	16
34.	Sûreté et sécurité	50	10,3	10,4	50	11,2	11,6	12,0	12,0	16,0	16,0	13,1	7
	Total	**4 816**	**8,9**	**9,1**	**4 884**	**10,8**	**10,7**	**10,6**	**10,8**	**11,1**	**11,5**	**10,9**	**534**

B. Agents des services généraux et des catégories apparentées : taux de vacance, par chapitre du budget

		Agents des services généraux et des catégories apparentées											
					2020								
		Postes approuvés (2019)	*Taux de vacance moyen effectif (de janvier à décembre 2019)*	*Taux de vacance en 2020*	*Postes approuvés*	*Janvier*	*Février*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Moyenne*	*Nombre moyen de postes vacants*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	103	4,5	4,3	103	4,5	4,9	4,7	4,2	6,5	6,8	5,3	6
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	682	11,9	12,0	629	9,1	9,7	10,3	10,2	10,2	10,3	10,0	63
3.	Affaires politiques	154	9,4	9,8	153	7,8	8,2	7,4	7,1	9,1	8,5	8,0	12
4.	Désarmement	22	23,3	23,7	22	22,7	22,7	22,7	22,7	22,7	22,7	22,7	5
5.	Opérations de maintien de la paix	304	5,0	5,5	304	3,6	4,3	4,3	4,6	4,8	4,9	4,4	14
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	5		0,3	5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
7.	Cour internationale de Justice	56	0,5	0,4	56	2,4	4,1	2,7	0,0	0,0	0,0	1,5	1
8.	Affaires juridiques	52	1,9	2,2	62	6,5	6,1	4,8	4,8	3,6	3,2	4,8	3
9.	Affaires économiques et sociales	184	11,2	10,9	179	11,5	11,9	12,3	12,3	12,7	13,4	12,4	22
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	6	11,5	10,8	6	16,7	16,7	16,7	6,7	0,0	0,0	9,5	1
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	10	18,6	20,3	10	10,0	10,0	10,0	20,0	20,0	20,0	15,0	2
12.	Commerce et développement	136	4,1	4,2	132	3,1	4,3	3,4	2,5	2,3	2,3	3,0	4
14.	Environnement	16	1,6	1,0	16	6,3	6,3	6,3	1,0	0,0	0,0	3,3	1
15.	Établissements humains	24	1,9	2,4	24	0,0	0,0	0,0	4,2	6,3	8,3	3,1	1
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	28	5,2	5,9	27	3,7	3,7	3,7	0,6	0,0	0,0	2,0	1
17.	ONU-Femmes	12	1,6	2,7	12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
18.	Développement économique et social en Afrique	304	4,9	5,4	304	4,3	4,3	4,3	4,6	4,3	4,3	4,4	12
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	217	4,6	4,5	217	7,4	7,8	8,1	8,2	8,7	8,8	8,2	18

		Agents des services généraux et des catégories apparentées											
					2020								
		Postes approuvés (2019)	*Taux de vacance moyen effectif (de janvier à décembre 2019)*	*Taux de vacance en 2020*	*Postes approuvés*	*Janvier*	*Février*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Moyenne*	*Nombre moyen de postes vacants*
20.	Développement économique en Europe	63	1,6	1,6	63	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	6,3	5,1	3
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	264	4,5	4,7	263	4,7	2,7	2,3	3,4	3,8	3,8	3,5	9
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	134	5,8	6,6	134	6,0	6,1	7,1	6,0	5,2	5,2	5,9	8
24.	Droits humains	88	11,3	11,6	95	19,8	18,6	19,7	16,8	16,8	17,9	18,3	18
25.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
26.	Réfugiés de Palestine	10	30,0	25,5	10	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	4
27.	Aide humanitaire	17	2,8	3,6	17	0,0	0,0	2,5	5,9	5,9	11,8	4,4	1
28.	Communication globale	409	8,4	8,4	397	7,2	7,5	7,8	8,0	7,7	7,3	7,6	30
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	128	14,7	14,7	105	15,5	16,2	16,7	15,6	14,6	14,3	15,5	16
29B.	Département de l'appui opérationnel	273	12,4	12,6	289	11,8	11,7	12,7	13,3	13,0	12,8	12,6	36
29C.	Bureau de l'informatique et des communications	78	7,0	7,2	89	6,3	4,5	5,2	5,6	6,1	6,7	5,7	5
29E.	Administration (Genève)	226	4,6	4,4	217	5,1	4,6	5,3	5,5	5,5	5,5	5,3	12
29F.	Administration (Vienne)	63	4,2	4,9	63	0,5	0,7	1,6	1,6	1,7	4,8	1,8	1
29G.	Administration (Nairobi)	67	7,8	7,5	67	9,0	8,7	7,5	7,5	9,8	10,5	8,8	7
30.	Contrôle interne	29	7,3	7,7	29	3,5	3,5	3,5	6,9	13,8	13,8	7,5	2
34.	Sûreté et sécurité	991	4,9	5,0	989	5,7	5,3	5,2	6,1	6,0	6,0	5,7	56
	Total	**5 155**	**7,2**	**7,4**	**5 088**	**7,0**	**7,0**	**7,2**	**7,4**	**7,5**	**7,6**	**7,3**	**371**

Annexe IV

Budget ordinaire : récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2021, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2021 (prévisions après actualisation des coûts*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*			
Postes	1 298 353,9	1 324 138,3	2 729,8	256,2	(2 438,6)	547,4	0,0	1 324 685,7	32 171,0	1 356 856,7
Autres dépenses de personnel	186 058,5	203 012,9	(24 412,1)	4 379,9	4 094,8	(15 937,4)	(7,9)	187 075,5	5 718,2	192 793,7
Émoluments des non-fonctionnaires	10 650,6	10 469,0	–	–	39,9	39,9	0,4	10 508,9	253,6	10 762,5
Consultants	13 255,2	13 076,0	(486,8)	281,9	(67,5)	(272,4)	(2,1)	12 803,6	272,6	13 076,2
Experts	6 736,9	10 147,9	(1 185,8)	467,4	(56,1)	(774,5)	(7,6)	9 373,4	247,3	9 620,7
Voyages des représentants	19 093,9	23 012,8	(1 371,1)	1 640,6	(17,4)	252,1	1,1	23 264,9	442,4	23 707,3
Voyages du personnel	22 430,8	22 762,5	(1 759,3)	206,2	201,2	(1 351,9)	(5,9)	21 410,6	405,7	21 816,3
Services contractuels	73 246,3	70 042,4	(1 208,7)	124,5	3 866,8	2 782,6	4,0	72 825,0	1 510,4	74 335,4
Frais généraux de fonctionnement	150 751,7	132 148,1	(3 133,3)	325,7	(1 972,9)	(4 780,5)	(3,6)	127 367,6	2 896,6	130 264,2
Dépenses de représentation	424,1	580,0	(21,0)	19,2	20,8	19,0	3,3	599,0	12,4	611,4
Fournitures et accessoires	6 506,5	9 469,2	(49,8)	6,1	(242,1)	(285,8)	(3,0)	9 183,4	222,0	9 405,4
Mobilier et matériel	29 505,3	21 645,5	(3 429,2)	35,5	4 176,6	782,9	3,6	22 428,4	481,3	22 909,7
Aménagement des locaux	9 003,0	6 944,1	(3 526,1)	–	2 056,5	(1 469,6)	(21,2)	5 474,5	115,8	5 590,3
Subventions et contributions	260 769,6	247 367,0	(66 237,6)	218,4	2 487,4	(63 531,8)	(25,7)	183 835,2	2 444,2	186 279,4
Autres[a]	971 743,6	979 014,8	(2 361,7)	2 775,8	(2 917,8)	(2 503,7)	(0,3)	976 511,1	2 045,3	978 556,4
Total	**3 058 529,8**	**3 073 830,5**	**(106 452,7)**	**10 737,4**	**9 231,6**	**(86 483,7)**	**(2,8)**	**2 987 346,8**	**49 238,8**	**3 036 585,6**

[a] Comprend un montant de 706,8 millions de dollars au titre des missions politiques spéciales en 2021.

Annexe V

Postes temporaires qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021, par titre du budget

			Effectif approuvé pour 2020	*Nouveaux postes*	*Suppressions*	*Réaffectations*	*Reclassements*	*Transferts*	*Effectif proposé pour 2021*
Titre I	Politiques, direction et coordination d'ensemble	Administrateurs	8	–	–	–	–	–	8
		Agents des services généraux	3	–	–	–	–	–	3
	Total partiel		**11**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**11**
Titre II	Affaires politiques	Administrateurs	31	–	–	–	–	–	31
		Agents des services généraux	59	1	–	–	–	–	60
	Total partiel		**90**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**91**
Titre III	Justice internationale et droit international	Administrateurs	51	–	(1)	–	–	–	50
		Agents des services généraux	11	–	(1)	–	–	–	10
	Total partiel		**62**	**–**	**(2)**	**–**	**–**	**–**	**60**
Titre IV	Coopération internationale pour le développement	Administrateurs	12	–	–	–	–	–	12
		Agents des services généraux	1	–	–	–	–	–	1
	Total partiel		**13**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**13**
Titre V	Coopération régionale pour le développement	Administrateurs	11	–	–	–	–	–	11
		Agents des services généraux	2	–	–	–	–	–	2
	Total partiel		**13**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**13**
Titre VI	Droits humains et affaires humanitaires	Administrateurs	8	–	–	–	–	–	8
		Agents des services généraux	2	–	–	–	–	–	2
	Total partiel		**10**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10**
Titre VIII	Services communs d'appui	Administrateurs	2	–	–	–	–	–	2
	Total partiel		**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**
	Total	Administrateurs	123	–	(1)	–	–	–	122
		Agents des services généraux	78	1	(1)	–	–	–	78
			201	**1**	**(2)**	**–**	**–**	**–**	**200**

Annexe VI

Emplois de temporaire par titre et chapitre du budget, au 30 avril 2020

Titre et chapitre		*Nombre d'emplois*	*Titre ou fonction*
I.	**Politiques, direction et coordination d'ensemble**	**22**	
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	9	Chef de cabinet (Bureau de la présidence de l'Assemblée générale), directeur(trice) des affaires politiques, administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques, spécialiste hors classe de l'information, spécialiste des questions politiques, juriste, assistant(e) administratif(ve), assistant(e) juridique, assistant(e) de secrétariat
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	13	Spécialiste hors classe de la gestion des programmes, analyste de la gestion et des programmes, assistant(e) informaticien(ne) principal(e), assistant(e) principal(e) au service des séances, assistant(e) aux systèmes d'information, assistant(e) de secrétariat
II.	**Affaires politiques**	**3**	
3.	Affaires politiques	2	Spécialiste des finances et du budget, assistant(e) chargé(e) des ressources humaines
5.	Opérations de maintien de la paix	1	Assistant(e) d'équipe
III.	**Justice internationale et droit international**	**46**	
7.	Cour internationale de Justice	2	Médecin en chef, spécialiste des questions de qualité de vie du personnel
8.	Affaires juridiques	44	Sous-Secrétaire général(e), administrateur(trice) général(e) jurisconsulte, fonctionnaire d'administration (hors classe), informaticien(ne) hors classe, spécialiste de la gestion de l'information, fonctionnaire d'administration, informaticien(ne), juriste, mécanicien(ne), spécialiste des finances et du budget, spécialiste des ressources humaines, analyste de l'information (affaires politiques), coordonnateur(trice) des mesures de sécurité, spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1re classe), analyste de l'information (adjoint(e) de 1re classe) (affaires politiques), juriste (adjoint(e) de 1re classe), fonctionnaire d'administration, assistant(e) (analyste de l'information), assistant(e) d'information, assistant(e) administratif(ve), assistant(e) chargé(e) des ressources humaines, assistant(e) de secrétariat, assistant(e) (budget et finances), assistant(e) (soutien logistique)
IV.	**Coopération internationale pour le développement**	**19**	
9.	Affaires économiques et sociales	7	Spécialiste de la gestion des programmes, statisticien(ne), économiste, spécialiste du développement durable, assistant(e) administratif(ve), assistant(e) chargé(e) des ressources humaines, assistant(e) d'équipe
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	2	Spécialiste du développement durable, assistant(e) d'équipe
12.	Commerce et développement	4	Éditeur(trice), spécialiste de l'information, spécialiste des affaires économiques (adjoint(e) de 1re classe)
15.	Établissements humains	3	Assistant(e) de secrétariat, assistant(e) administratif(ve), assistant(e) d'équipe

Titre et chapitre	*Nombre d'emplois*	*Titre ou fonction*
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	3	Spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (adjoint(e) de 1re classe), assistant(e) administratif(ve), assistant(e) d'équipe
V. Coopération régionale pour le développement	**140**	
18. Développement économique et social en Afrique	14	Administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la gestion des programmes, fonctionnaire d'administration, fonctionnaire d'administration régional(e), informaticien(ne), spécialiste de la gestion des programmes, coordonnateur(trice) adjoint(e) de 1re classe, bibliothécaire adjoint(e) de 1re classe, assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines, assistant(e) informaticien(ne) principal(e), assistant(e) principal(e) (perfectionnement du personnel), infirmier(ère), chauffeur(e)
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	7	Économiste, assistant(e) technicien(ne) principal(e) aux télécommunications, assistant(e) aux systèmes informatiques, assistant(e) au service des séances
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	9	Assistant(e) aux systèmes informatiques, assistant(e) d'information, assistant(e) de production télévision/vidéo, assistant(e) d'équipe, assistant(e) aux télécommunications
22. Développement économique et social en Asie occidentale	10	Assistant(e) graphiste, assistant(e) de recherche, opérateur(trice) de télécommunications, assistant(e) d'équipe
23. Programme ordinaire de coopération technique	100	Chef de service (développement durable), économiste principal(e), statisticien(ne) principal(e), conseiller(ère) interrégional(e), spécialiste de l'administration publique, spécialiste hors classe du contrôle des drogues et de la prévention du crime, conseiller(ère) principal(e) pour les affaires économiques, économiste hors classe, spécialiste hors classe des affaires humanitaires, spécialiste hors classe de la gestion des programmes, chef de groupe (gestion du programme), spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale, économiste, spécialiste des droits de l'homme, spécialiste des questions sociales, conseiller(ère) technique, spécialiste des affaires humanitaires, spécialiste des questions politiques, spécialiste de la gestion des programmes, spécialiste de l'information, spécialiste du développement durable, assistant(e) administratif(ve) principal(e), assistant(e) principal(e) aux systèmes informatiques, assistant(e) principal(e) (gestion des programmes), assistant(e) administratif(ve), assistant(e) au budget, agent(e) de construction et d'entretien, assistant(e) (finances), assistant(e) aux systèmes informatiques, assistant(e) (gestion des programmes), assistant(e) de recherche, assistant(e) de secrétariat, assistant(e) à la coopération technique, assistant(e) (voyages), assistant(e) graphiste, assistant(e) au courrier, assistant(e) aux statistiques, assistant(e) aux fournitures, assistant(e) d'équipe, assistant(e) technicien(ne) aux télécommunications
VI. Droits humains et affaires humanitaires	**199**	
24. Droits humains	148	Spécialiste hors classe des questions politiques, spécialiste hors classe des droits de l'homme, pathologiste légiste, spécialiste des droits de l'homme, enquêteur(trice), juriste, conseiller(ère) militaire, spécialiste des questions politiques, spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité, spécialiste de la protection et de l'accompagnement des témoins, fonctionnaire d'administration, interprète de terrain, agent(e) de sécurité terrain, spécialiste de la gestion de l'information, pathologiste légiste (adjoint(e) de 1re classe) spécialiste des

Titre et chapitre	*Nombre d'emplois*	*Titre ou fonction*
		droits de l'homme (adjoint(e) de 1re classe), interprète adjoint(e) (arabe), enquêteur(trice) adjoint(e), traducteur(trice) (adjoint(e) de 1re classe) (arabe), spécialiste des droits de l'homme (adjoint(e) de 2e classe), fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1re classe), traducteur(trice) de terrain (adjoint(e) de 1re classe), assistant(e) (finances), assistant(e) (gestion des programmes), assistant(e) de secrétariat, assistant(e) administratif(ve), assistant(e) d'équipe, chauffeur(e) de véhicule léger
27. Aide humanitaire	51	Coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e), chef du Bureau des affaires humanitaires, spécialiste hors classe des questions politiques, coordonnateur(trice), spécialiste des questions politique, fonctionnaire des relations extérieures, spécialiste des affaires humanitaires, logisticien(ne), spécialiste de l'information, coordonnateur(trice) des mesures de sécurité, fonctionnaire d'administration, spécialiste des systèmes d'information géospatiale, spécialiste des ressources humaines, analyste de l'information (affaires politiques), spécialiste de la gestion des programmes, assistant(e) spéciale (affaires politiques), conseiller(ère) du personnel, spécialiste des affaires humanitaires (adjoint(e) de 1re classe), spécialiste des affaires civiles (adjoint(e) de 1re classe), spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1re classe), assistant(e) administratif(ve), technicien(ne) du génie, assistant(e) (soutien logistique), agent(e) de protection rapprochée, spécialiste de la sécurité incendie, assistant(e) d'information, analyste des informations sur la sécurité, agent(e) de sécurité, assistant(e) (finances), assistant(e) à la sécurité incendie, assistant(e) (sécurité sur le terrain), chauffeur(e), assistant(e) ingénierie, assistant(e) d'équipe
VII. Communication globale	**18**	
28. Communication globale	18	Attaché(e) de presse, spécialiste de la gestion des programmes, spécialiste de l'information, attaché(e) de presse (adjoint(e) de 1re classe), assistant(e) d'information, assistant(e) monteur(se) vidéo, assistant(e) d'équipe
VIII. Services communs d'appui	**73**	
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	14	Secrétaire général(e) adjoint(e), spécialiste hors classe de la gestion des programmes, analyste de la gestion et des programmes, spécialiste de la gestion du matériel, comptable, juriste, assistant(e) administratif(ve), assistant(e) de secrétariat, assistant(e) d'équipe
29B. Département de l'appui opérationnel	25	Ingénieur(e) en chef, médecin en chef, spécialiste de la gestion des installations, spécialiste de la gestion des programmes, fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1re classe), assistant(e) administratif(ve), professeur(e) de langue (arabe), professeur(e) de langue (chinois), professeur(e) de langue (anglais), professeur(e) de langue (français), professeur(e) de langue (russe), professeur(e) de langue (espagnol), chauffeur(e)
29C. Bureau de l'informatique et des communications	6	Spécialiste hors classe des systèmes informatiques, ingénieur(e), spécialiste des systèmes informatiques, assistant(e) administratif(ve) principal(e), assistant(e) principal(e) aux systèmes informatiques, assistant(e) aux systèmes informatiques
29E. Administration (Genève)	20	Juriste, spécialiste de la gestion des programmes, ingénieur(e), spécialiste des achats, assistant(e) aux systèmes

Titre et chapitre	*Nombre d'emplois*	*Titre ou fonction*
		informatiques, professeur(e) de langue (arabe), professeur(e) de langue (chinois), professeur(e) de langue (anglais), professeur(e) de langue (français), professeur(e) de langue (russe), professeur(e) de langue (espagnol)
29F. Administration (Vienne)	6	Assistant(e) au budget, aide-bibliothécaire, assistant(e) aux systèmes informatiques
29F. Administration (Nairobi)	2	Spécialiste de la gestion des programmes, assistant(e) administratif(ve)
IX. Contrôle interne	**6**	
30. Contrôle interne	6	Chef de section (audit), assistant(e) spécial(e) (administration), auditeur(trice), assistant(e) d'audit
XII. Sûreté et sécurité	**25**	
34. Sûreté et sécurité	25	Fonctionnaire d'administration, spécialiste de la gestion des programmes, inspecteur(trice) hors classe à la sécurité, assistant(e) (sécurité sur le terrain), sergent(e), agent(e) de sécurité, assistant(e) d'équipe, technicien(ne) électronique, assistant(e) à la sécurité incendie
Total	**551**	

Annexe VII

Budget ordinaire : récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2021 au titre des voyages du personnel, par chapitre du budget[a]

(En milliers de dollars des États-Unis)

				Changements							
		2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2021 (prévisions après actualisation des coûts)*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 884,9	2 097,2	–	–	(16,6)	(16,6)	(0,8)	2 080,6	39,4	2 120,0
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	365,7	122,3	–	–	–	–	–	122,3	2,2	124,5
3.	Affaires politiques	1 682,9	1 123,1	–	–	6,5	6,5	0,6	1 129,6	21,5	1 151,1
4.	Désarmement	267,7	212,6	–	–	–	–	–	212,6	4,0	216,6
5.	Opérations de maintien de la paix	653,8	717,0	–	–	48,1	48,1	6,7	765,1	14,4	779,5
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	92,6	77,2	–	47,4	–	47,4	61,4	124,6	2,4	127,0
7.	Cour internationale de Justice	35,6	59,3	–	–	3,1	3,1	5,2	62,4	1,2	63,6
8.	Affaires juridiques	728,5	1 488,8	(22,0)	–	151,1	129,1	8,7	1 617,9	30,8	1 648,7
9.	Affaires économiques et sociales	537,4	705,1	–	–	(13,2)	(13,2)	(1,9)	691,9	13,1	705,0
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	101,4	97,4	–	122,7	–	122,7	126,0	220,1	4,1	224,2
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	208,1	275,2	–	–	–	–	–	275,2	5,2	280,4
12.	Commerce et développement	548,7	585,7	–	–	–	–	–	585,7	11,0	596,7
14.	Environnement	225,4	230,9	–	–	–	–	–	230,9	4,4	235,3
15.	Établissements humains	85,5	143,7	–	–	–	–	–	143,7	2,8	146,5
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	338,5	319,6	(40,1)	–	(1,1)	(41,2)	(12,9)	278,4	5,3	283,7
17.	ONU-Femmes	10,6	33,3	–	–	–	–	–	33,3	0,7	34,0

		2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements: Ajustements techniques	Changements: Nouveaux mandats et mandats élargis	Changements: Autres changements	Changements: Total	Changements: Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
18.	Développement économique et social en Afrique	1 358,3	1 747,1	–	–	153,3	153,3	8,8	1 900,4	36,4	1 936,8
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	327,6	613,5	–	–	58,1	58,1	9,5	671,6	12,6	684,2
20.	Développement économique en Europe	230,0	242,5	–	–	–	–	–	242,5	4,3	246,8
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	899,6	961,3	–	–	–	–	–	961,3	18,2	979,5
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	451,9	432,8	–	–	–	–	–	432,8	8,0	440,8
23.	Programme ordinaire de coopération technique	3 586,0	3 139,5	–	–	61,5	61,5	2,0	3 201,0	60,7	3 261,7
24.	Droits humains	2 980,5	3 557,1	(1 313,3)	36,1	(2,0)	(1 279,2)	(36,0)	2 277,9	43,1	2 321,0
27.	Aide humanitaire	727,0	742,4	(383,9)	–	–	(383,9)	(51,7)	358,5	6,7	365,2
28.	Communication globale	299,8	438,1	–	–	–	–	–	438,1	8,3	446,4
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	1 062,9	525,6	–	–	–	–	–	525,6	10,1	535,7
29B.	Département de l'appui opérationnel	121,2	442,3	–	–	(83,2)	(83,2)	(18,8)	359,1	6,9	366,0
29C.	Bureau de l'informatique et des communications	120,5	154,9	–	–	–	–	–	154,9	3,0	157,9
29E.	Administration (Genève)	74,3	55,3	–	–	–	–	–	55,3	1,1	56,4
29F.	Administration (Vienne)	15,1	48,1	–	–	(8,1)	(8,1)	(16,8)	40,0	0,8	40,8
29G.	Administration (Nairobi)	2,9	10,4	–	–	(10,4)	(10,4)	(100,0)	–	–	–
30.	Contrôle interne	373,0	729,3	–	–	(145,9)	(145,9)	(20,0)	583,4	11,0	594,4
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	26,8	–	–	–	–	–	–	–	–	-
34.	Sûreté et sécurité	2 006,0	633,9	–	–	–	–	–	633,9	12,0	645,9
	Total	**22 430,8**	**22 762,5**	**(1 759,3)**	**206,2**	**201,2**	**(1 351,9)**	**(5,9)**	**21 410,6**	**405,7**	**21 816,3**

[a] À l'exclusion des voyages au titre des missions politiques spéciales.

Annexe VIII

Ressources en matière de formation (2020-2021)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (crédits ouverts)	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources gérées de façon centralisée		
Formation et développement organisationnels et gestion de la performance	6 314,2	7 010,4
Renforcement des capacités et formation opérationnelle	2 342,2	2 083,6
Total partiel (ressources gérées de façon centralisée)	**8 656,4**	**9 094,0**
Cours de langue	5 549,0	5 771,3
Autres[a]	3 096,7	3 142,9
Total	**17 302,1**	**18 008,2**

[a] Ressources nécessaires pour les activités de formation prévues aux différents chapitres et part des dépenses relatives aux activités de formation cofinancées à la charge de l'ONU.

Annexe IX

Coopération avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies

Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté des rapports à divers organismes des Nations Unies après examen des documents énumérés ci-après.

A. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2020/9)

Examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 (DP/FPA/2020/5)

B. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Budget-programme biennal 2020-2021 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1191)

Budget-programme biennal 2020-2021 (révisé) du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1202)

Rapport financier et états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2018 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/74/5/Add.6)

C. Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Point sur la feuille de route intégrée (WFP/EB.2/2019/4 D/1)

Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général (WFP/EB.2/2019/4-B/1)

Plan de travail de l'Auditeur externe (WFP/EB.2/2019/5-B/1)

Plan de gestion du PAM pour 2020-2022 (WFP/EB.2/2019/5-A/1)

Point sur la feuille de route intégrée : Propositions relatives aux délégations de pouvoirs et autres modalités de gouvernance (WFP/EB.1/2020/4-A/1)

Comptes annuels vérifiés de 2019 (WFP/EB.A/2020/6-A/1)

Reconstitution du compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être (WFP/EB.A/2020/6-B/1)

Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2020/6-C/1)

Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2020/6-D/1) et Note du Directeur exécutif sur le rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2020/6-D/1/Add.1)

Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2019 (WFP/EB.A/2020/6-E/1)

Rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier (WFP/EB.A/2020/6-F/1)

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier (WFP/EB.A/2020/6-F/1/Add.1)

Rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien (WFP/EB.A/2020/6-G/1)

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien (WFP/EB.A/2020/6-G/1/Add.1)

Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2020/6-H/1)

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1er janvier-31 décembre 2019) (WFP/EB.A/2020/6-I/1)

Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2019 (WFP/EB.A/2020/6-J/1)

Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (WFP/EB.A/2020/6-K/1)

D. Commission des stupéfiants et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2020-2021 (E/CN.7/2019/14-E/CN.15/2019/16)

E. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Budget-programme de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice biennal 2020-2021 (UNITAR/BT/60/4)

F. Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Projet de budget-programme de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'exercice biennal 2020-2021

Rapport financier et états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2018 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/74/5/Add.4)

G. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Programme de travail et budget pour l'année 2020 (HSP/EB.1/2/Rev.1)

H. Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Budget d'administration du Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour 2020

I. Conseil de l'Université des Nations Unies

Programme de travail et prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2020-2021

J. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les activités menées par l'Institut de janvier à décembre 2019 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2020 et 2021

K. Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021 (E/ICEF/2020/AB/L.5)

L. Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Banque de technologies pour les pays les moins avancés : budget et programme de travail pour 2020 (TBLDC/2020/3)

Annexe X

Documentation relative au projet de budget-programme soumise à l'examen du Comité du programme et de la coordination

Programme	*Chapitre*	*Titre*	*Soumis à examen*
Plan-cadre		Plan-cadre	O
Néant	Introduction	Avant-propos et introduction	N
Néant	1	Politiques, direction et coordination d'ensemble	N
1	2	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	O
2	3	Affaires politiques	O
3	4	Désarmement	O
4	5	Opérations de maintien de la paix	O
5	6	Utilisations pacifiques de l'espace	O
Néant	7	Cour internationale de Justice	N
6	8	Affaires juridiques	O
7	9	Affaires économiques et sociales	O
8	10	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	O
9	11	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	O
10	12	Commerce et développement	O
10, sous-programme 6	13	Commerce et développement : Centre du commerce international	O
11	14	Environnement	O
12	15	Établissements humains	O
13	16	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	O
14	17	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	O
15	18	Développement économique et social en Afrique	O
16	19	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	O
17	20	Développement économique en Europe	O
18	21	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	O
19	22	Développement économique et social en Asie occidentale	O
Néant	23	Programme ordinaire de coopération technique	N

Programme	*Chapitre*	*Titre*	*Soumis à examen*
20	24	Droits humains	O
21	25	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	O
22	26	Réfugiés de Palestine	O
23	27	Aide humanitaire	O
24	28	Communication globale	O
25	29	Services de gestion et d'appui	O
25	29A	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	O
25	29B	Département de l'appui opérationnel	O
25	29C	Bureau de l'informatique et des communications	O
25	29E	Administration (Genève)	O
25	29F	Administration (Vienne)	O
25	29G	Administration (Nairobi)	O
26	30	Contrôle interne	O
27	31	Activités administratives financées en commun	O
Néant	32	Dépenses spéciales	N
Néant	33	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	N
28	34	Sûreté et sécurité	O
Néant	35	Compte pour le développement	N
Néant	36	Contributions du personnel	N
Néant	Chapitre 1 des recettes	Chapitre 1 des recettes	N
Néant	Chapitre 2 des recettes	Chapitre 2 des recettes	N
Néant	Chapitre 3 des recettes	Chapitre 3 des recettes	N

20-10472* (F) 241120 241120